SHOUT
SHARE
IT

Pyrénées-Orientales.

QUATRIÈME BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

PHILOMATHIQUE

DE PERPIGNAN.

Les lettres, mémoires, objets d'histoire naturelle, etc., doivent être adressés, *franc de port*, au secrétaire de la Société, à Perpignan.

PERPIGNAN.

IMPRIMERIE DE JEAN-BAPTISTE ALZINE.

1839.

Société Philomathique.

IV.

La Société Philomathique de Perpignan, dans sa Séance du 6 Février 1839, a changé sa dénomination en celle de *Société des Pyrénées-Orientales, sciences, belles-lettres, arts industriels et agricoles.*

La Société déclare n'approuver ni improuver les opinions émises dans les travaux qu'elle publie; elles appartiennent à leurs auteurs, qui en sont seuls garants.

S.952.

Pyrénées-Orientales.

QUATRIÈME BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

PHILOMATHIQUE

DE PERPIGNAN.

« Fesons tous nos efforts pour qu'on puisse dire un « jour: il y eut à Perpignan une société d'hommes à « intentions généreuses, dont les travaux furent utiles « à leur pays. »

(Jaubert de Réart, *premier Bulletin, section de littérature et beaux-arts*, page 4.)

PERPIGNAN.

IMPRIMERIE DE JEAN-BAPTISTE ALZINE.

1839.

Travaux de 1837 et 1838.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

PHILOMATHIQUE

DE PERPIGNAN.

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1857;

Par M. SIRVEN,

en l'absence de M. BACH, secrétaire.

—

Messieurs,

L'année qui vient de finir a été productive en travaux qui prouvent que la fondation d'une Société à Perpignan n'est pas une œuvre sans résultats utiles; vous allez en juger par le simple aperçu que nous allons vous en donner.

Et d'abord, qu'il nous soit permis de payer le juste tribut de reconnaissance qui est dû à M. le Préfet pour l'intérêt qu'il prend à la prospérité de la Société.

Sur sa proposition, M. le Ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce nous a accordé une allocation de fonds devant servir à l'impression de nos bulletins; il a demandé encore pour nous, à ce même Ministre, un modèle de magnanerie d'après le système de M. *Darcet*. Mais, comme il est probable que cet appareil recevra quelques modifications qui le perfectionneront, M. le Ministre a informé M. le Préfet que lorsque ces perfectionnements auront eu lieu, il s'empressera de faire droit à sa demande.

M. Paillette, ingénieur des mines, vous a présenté une cristallisation trouvée dans les fentes du granit d'où s'échappent les eaux de Molitg; c'est un assemblage de chaux carbonatée translucide, de chaux sulfatée amorphe, en petits cristaux lenticulaires et d'un hydro-silicate blanc feuilleté, qui présente quelque chose d'élastique dans sa cassure. Ce composé remarquable aurait été formé par l'action des eaux de Molitg sur les roches environnantes, et sous l'influence des courants électriques à petite tension. Pour appuyer cette manière de voir, ce minéralogiste vous a donné des détails étendus et pleins d'intérêt sur les expériences de *Becquerel*.

Après les découvertes de ce célèbre physicien, les géologues ne doutèrent pas de la possibilité de la formation continue des minerais dans les entrailles de la terre; il suffit pour cela que certaines substances se trouvent sous des influences électro-chimiques convenables.

On est maintenant à la recherche de faits qui puissent confirmer cette induction.

Le département des Pyrénées-Orientales a paru of-

frir à M. Paillette de grands avantages pour ce genre d'explorations, à cause de la variété de ses roches et des phénomènes de soulèvement moderne qu'il présente. Il a été d'autant plus fondé à penser que l'origine de son échantillon est telle qu'il le suppose, que les eaux de Molitg ont une très grande énergie.

M. Bouis, professeur de chimie, vous a donné des détails sur le lignite de Serdinya. En 1832, il reçut de M. le Préfet l'invitation de lui faire un rapport sur ce gissement, pour lequel le conseil général avait alloué des fonds applicables à quelques travaux de déblaiement. Son opinion, conforme à celle d'autres naturalistes qui avaient précédemment exploré cette formation charbonneuse, fut qu'elle ne paraissait pas susceptible d'être exploitée avec avantage.

M. Bouis vous a communiqué encore la composition et le mode de préparation des pâtes phosphoriques, alors inconnues, pour obtenir, au moyen du frottement, l'inflammation d'amadou, d'allumettes et de petites bougies.

M. Delocre, chirurgien-major, vous a lu un travail relatif à la comparaison des eaux de Baréges avec celles d'Arles-sur-Tech, dans lequel il émet le vœu qu'un établissement thermal-militaire, qui réunisse toutes les conditions de salubrité, soit fondé aux bains d'Arles; la quantité d'eau donnée par diverses sources permettrait d'administrer sous différentes formes ces eaux minérales dans les nombreuses affections pour lesquelles celles de Baréges sont si efficaces.

Les analyses faites des eaux d'Arles par MM. *Anglada* et *Bouis*, ayant prouvé d'une manière irrécusable que leur composition était identique avec celles

de Barèges, M. Delocre conclut à ce qu'elles soient mises en usage dans les mêmes circonstances maladives qui nécessitent l'emploi des eaux des Hautes-Pyrénées.

M. Companyo vous a parlé d'un oiseau tué dans le département. Cet oiseau est du nombre de ces espèces rares dont les mœurs nous sont entièrement inconnues. *Buffon* en avait déjà remarqué un individu tué en France; il lui trouva assez de ressemblance avec les *pluviers* par la forme du corps et celle des pieds, qui n'ont que trois doigts; mais la conformation du bec est si différente qu'il ne put le ranger dans cette famille. Il le plaça dans le même ordre (*les échassiers*) à la suite des *pluviers*, entre les genres *huîtriers* et *tournepierre;* il en forma un nouveau genre auquel il donna le nom de *court-vite*, à cause de la rapidité avec laquelle il court sur le rivage. *Cuvier* lui a conservé la même place que Buffon lui avait assignée. M. *Temminck*, dont les savantes observations ont conduit à des résultats avantageux les naturalistes qui s'occupent spécialement d'ornithologie, a trouvé la véritable place que doit occuper cet oiseau, en le classant au douzième ordre, les *coureurs* (*cursorius*), à la suite des outardes; il en a formé le cinquante-deuxième genre, *court-vite*, première espèce, *court-vite-Isabelle* (*cursorius-Isabellinus*). La grande ressemblance de cet oiseau avec les petites espèces d'outardes étrangères et l'outarde *houbara* d'Europe, *otis houbara*, fait penser à ce naturaliste qu'on trouvera plus tard le passage parfait du genre *otis* au genre *cursorius*, et dans ce cas, il sera très embarrassant de classer une très petite outarde, ou un grand *court-vite*.

L'apparition de cet oiseau sur le continent est si rare que M. Companyo a cru devoir signaler son passage dans cette contrée, où il l'a observé deux fois dans l'espace de vingt et un ans : en octobre 1816 et en novembre 1837. M. Temminck prétend qu'on n'en peut citer que trois exemples bien positifs, dont un individu est conservé au cabinet de D'Armstadt.

La description de cet oiseau se trouvera dans le bulletin de la société.

Un nouveau dessin très détaillé, avec légende, de la charrue de *Dombasle*, modifiée par M. Llanta, vous a été présenté. Selon cet agriculteur, les principaux avantages de cet araire ainsi modifié, sont :

1° De pouvoir être dirigé très aisément, et sans presque faire effort sur le manche;

2° De remplacer le régulateur *Dombasle* par un mécanisme beaucoup plus simple;

3° De permettre de faire avancer graduellement le soc lorsqu'il est usé, sans qu'il soit nécessaire de démonter la charrue.

M. Llanta vous a fait connaître aussi la manière de semer la graine de betterave.

MM. Fortaner et Aymérich vous ont envoyé chacun un mémoire sur cette question : *Quels sont les meilleurs moyens à suivre pour se préserver des ravages de nos grands cours d'eau, à l'epoque de leurs fortes crues?* M. *Fauvelle* vous en a fait un rapport verbal. Le tracé de la rivière en ligne droite, admis par M. Fortaner, serait un inconvénient, d'après M. Fauvelle, qui adopte les moyens proposés pour la plantation d'arbres sur les montagnes; mais il est convaincu que le seul moyen de diminuer les ravages des inon-

dations, est la méthode suivie par les ingénieurs des ponts et chaussées, qui consiste: 1° à labourer les sables du lit et à transporter les pierres sur les bords que l'on veut préserver; 2° à creuser un canal, pendant les basses eaux, dans la direction d'une arche principale, et d'y faire passer la rivière pendant les crues. Les sables sont facilement entraînés, et les eaux se précipitant dans ce canal, comme dans une écluse de chasse, emportent les sables qui obstruaient le dessous du pont. Et après avoir donné également son opinion sur le mémoire de M. Aymérich, il a conclu à ce que le travail de M. Fortaner soit livré à l'impression.

M. Lacombe St.-Michel, membre du conseil-général, rapporteur de la commission d'enquête créée pour donner son avis sur la construction d'un bassin à flot au port de Port-Vendres, vous a communiqué la partie de son travail relative au projet de M. l'ingénieur en chef *Rabourdin*.

M. Sirven vous a fait un rapport sur l'ouate fabriquée par M. *Vimort*. Cette fabrication a obtenu un développement tel, que M. Vimort a expédié 400 grosses d'ouates pendant le cours de l'année 1836; la grosse étant de douze douzaines, il en résulte qu'il a fabriqué dans une année 57,600 ouates. Sur la proposition de M. le Président, les échantillons d'ouate, fabriquée à Perpignan, seront exposés dans la salle du Musée, afin que le public puisse juger des avantages de cette production roussillonnaise, sous le rapport du prix et de la qualité, comparée à celle de Lyon, etc.

M. Rouffia vous a lu plusieurs chapitres extraits d'un ouvrage qu'il composa en 1822 *sur les subsistances*

militaires, dans lesquels il expose les maladies qui attaquent les graines et les farines; il donne les moyens pour les prévenir et ceux qui sont propres à leur conservation, et il propose, comme un des meilleurs moyens, le placement du blé dans les fosses connues sous le nom de *silos*. L'auteur passant ensuite au chapitre intitulé : *Des moulins et des mouture*s, compare les divers procédés de mouture mis en usage jusqu'à ce jour, et fait connaître les résultats produits par les moulins à l'anglaise, au moyen desquels on obtient la mouture dite à *la grosse perfectionnée*, et par ceux qui donnent la mouture dite *économique*. Il résulte de cette comparaison que par les moulins à l'anglaise on obtient de 3 à 3 ½ pour cent de farine de plus que par les moulins à la française.

La littérature a aussi fourni son contingent : MM. Batlle, Sirven, Lloubes, A. J., Jeannin, Duverney (Adolphe), F. Méric, ont, tour-à-tour, ajouté à l'intérêt de vos séances. Le bulletin de vos travaux fera connaître leurs productions.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ.

M. Boluix, enseigne de vaisseau, a offert à la Société, pour être remise à la ville de Perpignan, une collection de plus de trois cents oiseaux des mers du Sud et d'Afrique, plusieurs tableaux de papillons et d'insectes, et quelques quadrupèdes du Brésil et de la bande orientale, pourvu que le conseil-municipal établisse un local convenable pour un cabinet d'histoire naturelle, avec une allocation suffisante aux frais d'installation et d'entretien.

M. Grosset vous a fait don de plusieurs échantillons du lignite de Serdinya.

M. Abblard, entrepreneur des fortifications, vous a envoyé des fragments d'ossements fossiles de mammifère, trouvés à huit mètres de profondeur, dans un gissement de sable qui était recouvert de sept mètres de tuf. Ces ossements ont été rencontrés en creusant un puits.

M. Bouis a donné pour la collection minéralogique de la Société, des échantillons de sulfo-arsénicure de fer, avec de l'arsenic testacé natif, provenant du canton de Prats-de-Mollo;

Et des coquilles fossiles, trouvées aux environs de Costujas, 2e arrondissement des Pyrénées-Orientales, par M. Pujade, doct.-médec. à Arles.

La Société a reçu en ouvrages imprimés et manuscrits:

Une analyse des chansons de M. *E.-Jh. Sirven*, par M. de Labouïsse-Rochefort, de Castelnaudary (manuscrit).

IMPRIMÉS.

Bulletin de *la Société de Statistique* des arts utiles et des sciences naturelles du département de la Drôme, 1re et 2me livraisons.

Désespoir, poëme, par M. Désiré Cadilhac, de Toulouse.

Le Peuple de Juillet, poésie par M. Magloire Nayral, de Castres.

Compte-rendu de l'académie royale de Lyon, par M. Isidore Polinière.

Molière à Lyon, 1653—1657, par M. Péricault, aîné, de l'académie de Lyon.

Notice sur la vie et les ouvrages de Charles Bordes, par le même.

Notice historique sur la ville de Laon, par M. E. Paringault.

Société générale des naufrages, 6me livr.; compte-rendu de ses travaux.

Marie, à une demoiselle, par M. Désiré Cadilhac.

Deux exemplaires du rapport de M. Henri Bourdon, sur l'emploi des nouveaux procédés d'éducation des vers à soie dans les départements méridionaux.

M. César-Moreau, directeur et fondateur de la Société française de statistique universelle de Paris, a envoyé un état imprimé du commerce de la Grande-Bretagne avec toutes les parties du monde.

Notice sur M. César-Moreau, par M. Vauther.

Mon manifeste sur la centralisation intellectuelle, par M. de Labouïsse-Rochefort.

Rapport fait à la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Mâcon, par M. Vinsac, *sur les pressions cylindriques de M. Revcillon*, ingén.-mécanicien.

Le 20 Mai 1834, poëme, par M. Barrau, de Castelnaudary.

Plusieurs cahiers de *La France littéraire*, par M. Charles-Malo.

Le Moniteur de la Propriété et de l'Agriculture.

Le Journal des Beaux-Arts et de la Littérature.

Considérations physiologiques et pathologiques sur deux ordres de nerfs et sur les causes principales des affections dites nerveuses, etc., par M. GOURDON, doct.-médec. à Paris.

Notice sur les Établissements thermaux de Vernet, par M. COUDERC, capitaine en retraite.

Les Cavernes tumulaires de la Fonde, près Les Tours, canton du Mas-Catarde (Aude), par M. CROS, avocat à Carcassonne.

Archives statistiques du Ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.

Évelina ou *la Jeune glorieuse*, par M. Théodore ABADIE, de Toulouse.

Rapport sur le plan d'une embarcation de sauvetage-modèle, par M. le comte de LIANCOURT.

BUREAU POUR 1838.

MM. BOUIS, président.
BATLLE, vice-président.
COMPANYO, secrétaire.
MÉRIC (François), vice-secrétaire.
PASTRE-VERDIER, archiviste.
GROSSET, caissier.

COMITÉ DE RÉDACTION.

MM. Le Secrétaire.
SIRVEN.
ROUFFIA.

SÉANCE DU 4 JANVIER 1837.

INSTALLATION DU BUREAU.

M. LACOMBE SAINT-MICHEL, président.

Messieurs,

Il est des devoirs que la reconnaissance impose et auxquels il faut se soumettre, quelle que soit l'insuffisance des moyens pour les remplir dignement; telle est ma position à l'égard de notre Société. En acceptant l'honneur qu'elle m'accorde de la présider, je sens tout le poids de mes fonctions. Son suffrage m'est d'autant plus précieux qu'il était moins attendu : bien mieux que moi, un grand nombre de nos confrères possèdent toutes les qualités nécessaires pour diriger avec distinction vos utiles et patriotiques travaux.

Notre Société, destinée à faire connaître à la France une contrée digne de son intérêt, par les produits de son agriculture, les richesses de son sol, les ressources qu'elle offre à l'industrie, marche vers le noble but qu'elle se propose. La prochaine publication de son bulletin pour l'année qui finit, va prouver à nos concitoyens qu'elle est pénétrée de toute l'importance du mandat qu'elle s'est donné.

Dans le compte-rendu de vos travaux, confié au zèle et au talent de M. Bouis, on voit dans une analyse rapide, dont la clarté a mérité vos éloges una-

nimes, que les sciences et la poésie sont également cultivées avec succès par les enfants du Roussillon. Les nombreux articles scientifiques appliqués à l'exploitation des richesses minérales du sol, donneront, il faut l'espérer, une nouvelle impulsion à l'industrie agricole et manufacturière; par elles le commerce acquerra de nombreux produits, et de leur échange naîtra une augmentation d'aisance générale; réalisant ainsi la plus belle, comme la plus philanthropique des idées: Le bien être de la société.

Le Bureau qui termine ses fonctions a prouvé par son zèle, par le développement donné à vos travaux qu'il était digne de vos suffrages; il ne pouvait en être autrement, messieurs, en voyant de quels hommes il se composait. Là, se trouvaient réunis, le chansonnier aimable, le chimiste habile, le fonctionnaire laborieux, prouvant par ses connaissances spéciales toute son aptitude; enfin le littérateur, l'archéologue studieux qu'une mort prématurée est venue ravir à sa famille, aux sciences, au pays qui l'a vu naître, et auquel il consacrait toutes ses veilles.

En m'asseyant sur le fauteuil qu'il a si dignement occupé, je sens, plus que jamais, toute l'insuffisance de mes moyens; j'avoue que le découragement s'emparerait de moi, si je ne trouvais dans sa conduite, à côté de la difficulté, l'exemple. Si à ce guide sûr, vous daignez, messieurs et chers confrères, joindre votre indulgence, alors, entouré de mes estimables collègues, dont le savoir sera toujours pour moi, je l'espère, un aide puissant, j'aborderai sans trop de crainte des fonctions jusqu'à ce jour étrangères à mes études. Le zèle suppléera au talent, heureux si j'obtiens par lui votre approbation.

M. RIBELL, vice-président.

Messieurs,

L'ensemble des connaissances humaines forme une vaste chaîne dont chaque anneau concourt à lier et à former un tout. Quelque distincts que paraissent au premier abord les arts et les sciences, on finit toujours par découvrir un lien qui, les rendant nécessaires les uns aux autres, étend ainsi leur sphère de relation.

Chacune de ces parties a sans doute son esprit et son objet propre; chacune s'exerce sur un ordre de faits qui ne sont pas semblables, toutefois elles se prêtent mutuellement un appui; l'une emprunte le secours de l'autre pour éclairer sa marche, et, après tout, elles concourent ensemble à un même but : Le mieux être de l'homme et son perfectionnement moral.

Personne ne doute que les progrès de l'esprit humain ne se soient étendus et ne s'étendent de jour en jour avec une rapidité remarquable; les hommes qui cultivent les sciences ou exercent les arts, conçoivent mieux que jamais comment les unes et les autres s'étayent réciproquement, et ils acquièrent la conviction que l'on doit puiser dans le domaine de chacune de ces deux parties les ressources qu'elles offrent. C'est ainsi que l'agriculture s'enrichit des secours de la chimie et de la géologie; que les lois de la mécanique, que les machines destinées à économiser les forces dans nos ateliers, dans nos usines, à obtenir le plus, en un mot, en dépensant le moins, puisent leur perfectionnement dans les sciences mathématiques.

Cette union si importante, si belle dans ses résultats, si féconde en applications, c'est l'esprit d'association qui l'a faite; c'est cet esprit, qui en établissant un commerce entre les représentants des diverses connaissances humaines, a dissipé d'injustes préventions et détruit les illusions trompeuses de quelques-uns, qui jusque-là n'avaient vu de supériorité que dans le cercle rétréci de leurs études.

L'avantage de cette association n'a jamais été ni plus réel, ni plus vivement senti qu'à l'époque où nous vivons; chaque jour des faits et des aperçus nouveaux lui donnent une nouvelle importance.

La capitale, réunion de toutes les capacités, a été la première à donner l'impulsion et à créer des sociétés scientifiques. Et notre département, éloigné du foyer des lumières, situé à l'extrémité du rayon, abandonné à ses propres ressources, est resté longtemps étranger à tout développement progressif.

Et pourquoi cette sorte de réprobation?... notre pays ne se recommande-t-il donc pas par aucune particularité remarquable?... n'a-t-il pas un sol qui lui est propre, envié de ses voisins, et une culture toute spéciale et digne du plus grand intérêt?... Ses habitants n'ont-ils pas une physionomie morale à eux?... quelque industrie particulière et peu connue ne saurait-elle appeler l'attention sur notre département et concourir à augmenter son bien-être?...

Certes si tout cela est vrai, il ne l'est pas moins que notre département renferme des hommes capables, par leur savoir et leur zèle, de concourir au développement de toutes les améliorations utiles, et de faire connaître tout ce qui dans l'histoire de notre pays est digne de quelque intérêt. Mais ce qui a man-

qué à ces hommes jusqu'à présent, c'est d'être réunis en société, c'est d'avoir été privés d'un mutuel appui, qu'ils auraient trouvé dans l'échange réciproque de leurs lumières.

La *Société Philomathique* peut opérer un bien sous ce rapport. Quand elle n'aurait d'autre avantage que celui d'être un centre commun et de faire un appel à tous ceux qui portent quelque intérêt à leur pays, je dis qu'elle rendrait un important service; mais elle se recommande déjà par des travaux utiles.

Deux années d'exercice, marquées par des améliorations progressives (sensibles surtout dans l'année qui vient de s'écouler, et sous la direction des hommes qu'on nous a fait l'honneur de nous appeler à remplacer), ont désormais assuré l'existence de la Société; il ne s'agit plus que de rendre cette existence le plus utile possible, et le zèle du plus grand nombre permet de concevoir ce résultat.

Quant à moi, messieurs, je n'ai ni recherché ni mérité l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la vice-présidence de votre société. Il y a parmi nous un grand nombre de membres qui, mieux que moi, réunissaient les conditions d'aptitude. La spécialité même de mes occupations aurait dû me faire une loi de refuser. J'ai accepté toutefois, d'abord parce que j'ai regardé cet honneur, moins comme une marque distinctive que vous avez voulu m'accorder, que comme un moyen de me faire prendre une part plus active à nos travaux, et ensuite parce que, m'associer aux honorables membres qui avec moi composent le bureau, c'était me mettre dans l'impossibilité de décliner l'honneur d'en faire partie.

M. BACH, secrétaire.

Messieurs,

La marche de la civilisation étant toujours lente et graduelle, et son action ne se faisant sentir qu'à de longs intervalles, les progrès d'une contrée peuvent difficilement être saisis en vivant constamment au milieu d'elle. Ce n'est qu'après l'avoir quittée pendant plusieurs années consécutives, qu'on est à même, au retour, de comparer et de bien apprécier les changements qu'elle a subis.

Cette condition favorable à l'observateur est celle où je me suis trouvé, lorsqu'il y a neuf mois, je rentrais dans mon pays natal, après une longue absence; j'ai vu le mouvement progressif qui anime notre département, et mon cœur patriote a été agité des plus vives émotions. Ce n'est pas devant vous, messieurs, qu'il est nécessaire de faire le détail des conquêtes industrielles qui m'ont le plus frappé; vous connaissez mieux que moi ce réseau de routes départementales qui sillonne toute la contrée, et le nombre de voitures publiques établies dans toutes les directions. Avant moi vous avez applaudi au succès de nombreux forages de puits artésiens, et vous avez vu avec la plus douce satisfaction, l'heureuse exploitation de nos mines de cuivre, l'établissement d'une filature de coton à Perpignan, des plantations immenses de mûriers et de châtaigniers, la culture de la betterave prenant un grand essor, et l'adoption d'une foule de perfectionnements agricoles.

Dans l'ordre moral, les progrès m'ont paru non moins remarquables que dans l'ordre matériel : l'usage de la langue française devenue familière dans presque toutes les classes, une grande extension donnée aux écoles primaires et une école normale florissante, en sont autant de témoignages. Mais l'institution qui mérite le plus de fixer les regards, en ce qu'elle constate le développement de l'instruction supérieure et le goût des études sérieuses, est sans contredit la *Société Philomathique*. Notre département était peut-être le seul qui ne possédât pas de société de ce genre. Les essais infructueux tentés à diverses reprises par des hommes instruits et fort recommandables, font juger des difficultés qu'on a dû surmonter pour fonder celle-ci sur des bases durables; vous avez résolu le problème, messieurs, parce que vous n'avez pas renfermé la Société dans le cercle étroit de la spécialité, et que vous avez réuni dans un même faisceau tous les genres de talents : l'homme de lettres siége parmi vous à côté de l'agriculteur, le naturaliste à côté de l'archéologue. Heureuse combinaison! qui permet à l'esprit de se reposer agréablement après les discussions les plus abstraites, en faisant succéder à la gravité des mémoires scientifiques, le charme des lectures littéraires.

Des voix se sont élevées contre votre ouvrage; le contraire seul aurait pu vous surprendre. Vous avez soutenu la lutte avec dignité : aux sarcasmes, aux attaques réitérées, vous avez répondu par le résultat de vos travaux, la publication de vos bulletins.

Si nous comptons maintenant le peu d'années écoulées depuis l'origine de la Société, et si nous considérons son état actuel, on peut conclure qu'elle se

présente à nous dans un avenir de prospérité ascendante et presque sans limite.

Vous devinez, messieurs, d'après cet exposé rapide quelle sera la règle qui me guidera dans les fonctions laborieuses dont vous m'avez chargé. Cette règle sera celle suivie par mon prédécesseur avec tant de succès. En ne déviant pas d'une ligne si bien tracée, et joignant mes efforts à ceux du citoyen éclairé que vos suffrages ont placé à votre tête, j'ose espérer que l'état prospère de la Société ne faiblira pas dans nos mains.

Je ne me dissimule pas, messieurs, que c'est à mon zèle pour la consolidation de la Société, à l'intérêt que j'ai pris à vos discussions que je dois l'honneur d'être votre secrétaire. Ce titre m'impose des devoirs que je m'étudierai à remplir; interprète de vos pensées, organe de vos communications avec le public, votre délégué dans maintes circonstances, je n'oublierai jamais que vous avez placé en moi votre confiance, et que je dois me tenir en garde dans mes rédactions contre l'influence de mes opinions personnelles, lorsqu'il s'agira d'exprimer avec exactitude celle des autres. Avec de tels sentiments on peut se tromper sans doute, mais ce ne sera jamais qu'involontairement; et dans ce cas je serai heureux que vos observations me mettent à même de rectifier mes erreurs. C'est vous dire assez que mes efforts seront toujours pour le bien de la Société, et que j'attache le plus grand prix à établir avec chacun de vous, chers collégues, des relations de cordialité et de bienveillance.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1838.

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'Année 1838,

par **M. COMPANYO**, secrétaire.

—

Depuis que toutes les branches des sciences et des arts industriels ont pris des accroissements si importants, à mesure que les faits qui en émanent se multiplient et que le nombre des observateurs devient plus considérable, des besoins nouveaux se font sentir. Se communiquer les recherches et les observations recueillies, centraliser, en quelque sorte, dans des réunions particlles les efforts communs, telle est la cause à laquelle nous devons l'existence de la *Société Philomathique*, qui était devenue indispensable à l'époque où nous vivons.

Dès sa naissance vous avez vu accueillir ses travaux avec intérêt par des corps savants, qui s'étaient érigés en société, sur divers points de la France, longtemps avant nous. Vous avez vu accourir de toutes parts ceux qu'un même genre d'études et de goûts semblables devaient rapprocher ; des noms illustres ont bientôt été inscrits en tête de votre tableau. Marchons sur les traces de ces hommes célèbres,

redoublons d'efforts afin d'atteindre l'unique but que nous nous sommes proposé, celui d'arriver aux améliorations qu'exigent les diverses branches d'industrie et d'agriculture locale, les sciences naturelles et enfin tout ce qui peut être d'une utilité générale.

Je viens aujourd'hui, messieurs, présenter à la Société, d'après ses dispositions réglementaires, un résumé de ses recherches et de ses études durant l'année 1838; résumé qui a pour objet de nous rappeler à tous les progrès auxquels nos travaux ont donné lieu.

La Société, toujours constante dans sa marche, a signalé les améliorations qui devaient être opérées; si elle n'a pas toujours réussi à convaincre, du moins elle a la certitude que ses travaux ont été accueillis favorablement par grand nombre de personnes.

L'importance que nos magistrats attachent à nos travaux, en nous appuyant de tout leur crédit, est la preuve évidente du bien que la Société a déjà fait. Je vous citerai à cette occasion, 1° la sollicitude de M. le Préfet à nous faire accorder par M. le Ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, une allocation sur les fonds de subvention pour les sociétés agricoles; 2° les fonds votés par le conseil-général du département, fonds qui seront employés à la publication des bulletins de l'année dernière et de l'année courante. M. le Préfet, toujours attentif à la prospérité de la Société, veut bien favoriser l'échange de nos publications avec d'autres Sociétés savantes, par le canal de M. le Ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.

Je vous signalerai encore l'intérêt que nous porte le conseil municipal de notre ville, qui a voté des

fonds pour être employés à faire parqueter la salle de nos séances.

Je vais avoir l'honneur d'énumérer par ordre de matières les divers travaux qui ont été l'objet de nos réunions.

PHYSIQUE, CHIMIE ET SCIENCES NATURELLES.

M. Bouis, notre président, animé du plus grand zèle pour tout ce qui intéresse la Société, dans la première séance de 1838, expose sur quelles branches des sciences, arts, belles-lettres, il conviendrait à la Société de diriger de préférence ses travaux, afin de concourir plus efficacement à une exacte connaissance du département et aux améliorations qu'on peut y introduire. Voici textuellement quelques-unes des considérations générales développées par M. Bouis.

« Si les poètes, les historiens, les archéologues peuvent trouver dans le Roussillon de nombreux sujets pour exercer leur génie, les sciences naturelles et les sciences physiques y rencontrent principalement un vaste champ d'observations et de découvertes. Et nous le disons avec confiance, c'est par les travaux élaborés dans le sein de cette Société que la connaissance de nos produits naturels s'est un peu étendue. C'est déjà un premier pas pour atteindre un but encore bien éloigné.

« La botanique de notre sol est à publier en totalité; nous avons lieu de croire cependant que nous posséderons prochainement une monographie exacte de presque toutes les plantes du pays. La zoologie est plus avancée; la collection des molusques que

vous possédez et que vous devez à un de vos zélés collaborateurs est un beau commencement. M. Aléron nous a également commencé la collection de nos coléoptères.

« L'ornithologie a eu un historien fidèle dans votre nouveau secrétaire, qui vous a commencé le catalogue de tous nos oiseaux, catalogue qui enrichira votre première publication. M. Companyo va également communiquer le catalogue de nos mammifères, comprenant ceux qui sont naturalisés dans le pays, et ceux qui y sont accidentellement rencontrés, avec des notes explicatives sur les lieux où on les trouve. Un sujet entièrement neuf, c'est la description des poissons qui fréquentent nos rivières et qui habitent nos côtes; il serait à souhaiter que la Société vît paraître dans son sein les premières recherches sur cette branche de la zoologie. La minéralogie commence à s'ébaucher; nous avons bien des documents épars sur certaines familles minérales, mais nous manquons de travaux d'ensemble sur les roches, les fossiles, les combustibles souterrains, les marbres, les minerais métalliques si précieux et si abondants dans nos montagnes : pour y parvenir, nous ne pourrions assez encourager le zèle scientifique de ceux de nos collègues plus spécialement adonnés à ces recherches. La géologie du département, sur laquelle on est loin d'avoir des opinions arrêtées, deviendra plus facile après ces études minéralogiques, qui permettront par l'appréciation exacte des roches et des fossiles qui les accompagnent, par leur position, de déterminer avec quelque certitude l'âge relatif de nos terrains.

« Une fois parvenus à acquérir des monographies

complètes de nos productions naturelles, et que le classement des terrains aura pu s'établir, l'on pourra alors s'occuper de la géographie physique et naturelle du département, représentée au moyen de cartes botaniques, zoologiques, minéralogiques et géologiques, toutes remarquables par la multiplicité des produits qui viendront s'y grouper.

« La propagation de la science qui apprend à distinguer ces produits, ne saurait être trop encouragée et popularisée dans cette province, où leur nombre, leur variété, peut en faire rencontrer journellement de précieux, par leurs propriétés, comme par leurs applications; aussi un vif sentiment de satisfaction et même de reconnaissance a accueilli la création, par la ville, d'un cabinet d'histoire naturelle, enrichi dès son ouverture par les belles collections données par M. Boluix, et auquel chaque Roussillonnais se fera un mérite d'apporter son tribut. La Société serait parvenue, elle aussi, à créer un cabinet avec les dons de ses membres, mais ses faibles ressources ne lui auraient jamais permis d'animer ses collections, en fesant redonner les formes de la vie aux oiseaux, aux quadrupèdes, aux poissons même; travail d'intelligence et de soins, dont l'exécution, confiée à M. Companyo, répondra à la juste réputation qu'il s'est acquise dans cette partie. La création d'un cabinet public, réunissant toutes les productions des deux règnes du département, ne deviendra néanmoins complètement fructueuse, qu'en facilitant, à ceux encore étrangers à leur connaissance, les moyens de les distinguer, de les classer, d'en saisir les analogies et les dissemblances. L'enseignement des généralités de l'histoire naturelle et de ses principales branches

est donc la conséquence de l'établissement d'un cabinet; par ce moyen seulement on initiera à cette science ceux chez lesquels le sentiment de son étude a besoin d'être développé par l'aplanissement des premières difficultés. On activera surtout leur zèle en leur faisant apprécier ce que présente de grand, de majestueux, l'étude de la nature, soit dans son ensemble, soit dans ses détails; ils comprendront alors combien elle nous amène à la conviction de notre profonde impuissance, et combien elle doit éveiller en nous des sentiments de modestie par l'examen de l'organisation, par la recherche des formes et des proportions dans le règne inorganique....

« J'arrive enfin, messieurs, à vous entretenir de la direction à suivre pour coopérer au perfectionnement des arts industriels et agricoles.

« Les productions de l'imagination, comme les richesses scientifiques, comportent des discussions qui souvent contribuent à découvrir les imperfections d'un sujet, le font mieux comprendre et en modifient les conclusions. Les arts, au contraire, ne progressent que guidés par une saine expérience, un bon esprit d'observation sans lesquels on marche toujours au hasard. Si les premières forment la partie brillante de nos méditations, celles qui obtiennent le plus d'éloges et nous élèvent le plus haut dans l'estime des autres; les résultats pratiques, plus modestes, attirant moins sur nous l'attention générale, sont cependant les plus réels, les plus positifs, et sont à l'abri de moins d'objections. Cette opinion que le génie seul ne suffit pas, s'il n'est guidé par l'expérience, pour contribuer aux perfectionnements ou aux progrès dans les questions matérielles, j'y reporte votre

pensée, pour vous faire apprécier la marche la plus rationnelle à suivre, si nous sommes appelés à débattre des procédés industriels dont l'adoption peut intéresser nos concitoyens.

« Les anciens Égyptiens avaient excessivement perfectionné un grand nombre d'arts chimiques : ils travaillaient les métaux, ils fabriquaient les verres, les émaux, ils étaient très avancés en agriculture, ils avaient des procédés de teinture et beaucoup d'autres préparations encore, presque aussi parfaites que celles obtenues de nos jours et préparées quelquefois par des procédés qui ont peu varié depuis lors.

« Les Chinois, quelques peuples de l'Inde, ont des produits d'art qui font le désespoir de l'Europe savante qui ne peut les égaler; faut-il en conclure qu'ils sont arrivés à ces perfectionnements par des théories scientifiques égales aux nôtres? il n'en est rien; mais ils ont le génie de faire des observations, de les lier, de les coordonner, de les suivre, de passer de l'une à l'autre; et ainsi ils ont fondé, ils ont perfectionné leur industrie. L'art d'observer est donc aussi une science dont l'application bien entendue amène toujours aux meilleurs résultats.

« Deux écueils sont à craindre, principalement dans les arts, un entraînement trop rapide vers les changements, qu'on pare assez souvent du nom de progrès, ou une affection trop obstinée pour les pratiques anciennes. L'homme sage observe, expérimente, modifie ou reste stationnaire selon les cas, et par sa prudence ne compromet pas l'avenir de créations utiles qu'une fausse direction aurait pu faire totalement délaisser.

« Et avec ce système de tout changer, faudra-t-il ré-

pudier ce que nous ont transmis nos ancêtres? faudra-t-il, par exemple, abandonner ce facile système d'irrigation qui fait la richesse territoriale de la plupart de nos communes, pour le remplacer par un mode plus compliqué, moins économique, mais dont on aura vanté l'application, qui a pu être avantageuse en d'autres lieux? faudra-t-il aussi rejeter sans discernement tous les procédés mécaniques depuis long-temps usités? Gardons-nous d'un pareil préjugé; bien loin de là, reconnaissons que notre facile système d'irrigation doit nous être envié par les autres contrées, que nos moyens mécaniques d'action n'attendent peut-être que peu de perfectionnements pour rivaliser avec d'autres machines très coûteuses, désignées pour les remplacer. Un de nos collègues, mécanicien habile, m'a souvent fait observer que généralement les machines d'un usage ancien et habituel dans le Roussillon sont fort simples et susceptibles néanmoins de puissants effets. Il faut donc de grands motifs pour délaisser totalement ces machines peu coûteuses, d'une exécution facile, pour les remplacer par d'autres mécanismes, nécessitant des ouvriers habiles pour leur confection, une active surveillance et des dépenses considérables d'installation et d'entretien. Qu'offrira-t-on de supérieur à nos chutes d'eau si nombreuses, si facilement appropriées à la plupart de nos usines? Les nouvelles méthodes d'éducation des vers à soie doivent-elles être entièrement adoptées, ou faut-il les modifier en quelques points sous l'influence de notre climat? Sur ces faits, dont la citation pourrait se multiplier à l'infini, c'est à l'expérience à prononcer; elle seule peut nous apprendre ce qu'il faut adopter, ce qu'il faut conserver, ce qu'il faut abandonner.

Dans ses tentatives, chacun de nous, selon sa spécialité, peut prendre sa part; et les résultats de nos essais, publiés dans vos bulletins, peuvent servir de base à d'autres expérimentateurs, les guider sur une bonne route et concourir à la solution de questions du plus haut intérêt. Ce qui précède, nous amène à conclure que dans les arts la théorie a moins de valeur que la pratique, ou que quels que soient les résultats présumés, déduits de profonds raisonnements théoriques, ils ont toujours à subir l'épreuve de l'expérience avant de pouvoir être adoptés avec certitude.

« Dans les sciences, au contraire, les théories en forment essentiellement la partie philosophique, et à mesure qu'elles changent ou qu'elles sont modifiées, c'est une preuve d'un nouveau progrès. Voyez les hypothèses successivement admises sur les modes de formation de cette légère croûte du globe que l'homme a pu explorer; il y a eu entr'elles de profondes différences, et enfin c'est un grand progrès d'être arrivé à celle des soulèvements partiels qui explique le mieux, pour le moment, le plus grand nombre de faits connus: voyez la théorie de la combustion si bien développée à plusieurs reprises; il y a eu progrès à reconnaître que ce phénomène était au nombre de ceux dont les causes déterminantes nous échappent encore. La transmutation des métaux a été long-temps le but des recherches d'une classe d'hommes auxquels on doit d'avoir contribué à la propagation des sciences en Europe, malgré la fausse direction imprimée à leurs travaux; hé bien, actuellement l'on est arrivé à conclure que si la transmutation n'est pas exécutable, c'est du moins un résultat qui peut se déduire de l'isomérie des corps, ou de cette faculté de certains

corps de se présenter avec des propriétés et des formes tout-à-fait dissemblables, quoique leur composition reste identiquement la même. Ne mettons par conséquent aucune borne à l'émission des théories, ne mettons aucune entrave à ce que l'imagination ou le travail de la méditation peuvent produire, mais qu'il n'en soit plus ainsi pour les questions matérielles; qu'un contrôle sévère, qu'une expérimentation suivie éclairent votre jugement et viennent confirmer ou détruire les faits qui leur servent de base.

« L'agriculture, placée au premier rang des arts utiles, par l'étendue de ses travaux, par l'importance de ses produits, par les populations nombreuses qu'elle met en action et qu'elle alimente, doit fixer votre sollicitude dans ce département, où elle forme la branche essentielle du revenu public.

« Notre infériorité, sous le rapport des revenus territoriaux, comparativement à des départements voisins, peut être attribuée en partie aux grandes variations de notre climat; mais elle doit dépendre aussi de ce que les variétés nombreuses de notre sol, mal connues, ne sont pas toujours appliquées aux genres de cultures qui leur conviennent. Il y a là des expériences pratiques qui, étant bien dirigées, pourraient amener à de notables améliorations. Contribuons enfin, messieurs, à la propagation des bonnes méthodes en agriculture; c'est un bienfait qui rejaillira sur l'industrie, dont le développement suivra les progrès agricoles. »

M. Bouis vous a communiqué des observations déduites des rapports d'alcoholicité qu'il a trouvés avec les vins du pays; il a reconnu que les plus réputés ne sont pas généralement plus alcoholisés que les vins bien

moins estimés; que les premiers sont presque tous plus denses que l'eau, et que sous ce rapport les pèse-vins aromètres, etc., lui semblent des instruments souvent défectueux. Enfin, il dit que pour arriver à préciser une moyenne exacte sur la force alcoholique de nos vins, il faut faire, pendant plusieurs années, une suite d'essais dirigés dans ce but.

La Société aura constamment présente à sa mémoire, la séance du 5 juin 1838. Le pays doit se féliciter des communications qui vous furent faites par M. Audouin, professeur-administrateur du muséum d'histoire naturelle au jardin des plantes de Paris, envoyé extraordinairement par M. le Ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce dans les départements, pour y étudier les insectes qui, sur plusieurs points de la France, ravagent les vignobles. Après avoir présenté des considérations générales sur les causes de multiplication des animaux dont l'homme doit presque toujours combattre l'action dévastatrice, causes qui augmentent avec la population, les défrichemens, etc., M. Audouin fait sentir la nécessité de donner à l'entomologie une direction réellement utile, en l'appliquant non à la collection des insectes, mais à la connaissance de leurs mœurs, de leur reproduction, qui doit amener aux moyens les plus positifs pour détruire ou arrêter les effets dévastateurs de la plupart d'entre eux.

L'illustre professeur s'est ensuite occupé de la pyrale de la vigne; il a développé et démontré jusqu'à l'évidence les ravages produits par cet insecte, connu en Roussillon sous le nom vulgaire de *couque*. Cette chenille qui, depuis tant d'années, dévore nos vignes

et détruit nos récoltes, aux dégats de laquelle on n'avait opposé jusqu'ici que de bien faibles moyens, va être arrêtée dans sa marche dévastatrice, grâces aux documents, appuyés sur des faits pratiques, que M. Audouin nous a démontrés avec tout le talent d'un judicieux observateur.

M. Adrien Paillette, directeur des mines de Canaveilles, a lu un mémoire sur quelques applications d'électro-chimie. Après avoir développé certains phénomènes physiques, dont la réalité est un fait acquis à la science, l'auteur a démontré, par la description de plusieurs gissements métallifères du département, qu'il existait, dans une série de circonstances voulues, toutes les conditions nécessaires pour une transformation de minéraux d'une espèce, en substances d'une composition chimique différente; ainsi, prenant pour exemple les mines de cuivre de *Canaveilles*, M. Paillette fait observer que les filons encaissés dans une roche de granit, passant au gneiss et de gneiss bien caractérisé, sont surmontés d'une formation calcaire qui prélude aux terrains de transition.

L'un de ces filons, celui qui est le mieux connu, fut jadis caché sous les eaux, alors que le barrage naturel des *Graus* existait, et avant que la Tet eût corrodé cette digue, dont la position avancée formait, de la vallée de *Thuès*, un lac d'une assez grande étendue. A cette époque furent déposés les galets qu'on rencontre encore aujourd'hui à une certaine hauteur sur la partie déclive de la montagne. De l'immersion des veines cuivreuses résultèrent différents phénomènes, dont les effets incessants amenèrent la production des carbonates et des hydrosilicates de cuivre

dans la région supérieure des colonnes métallifères. Plus tard, cette action ayant été tout-à-coup interrompue par la rupture de la masse qui s'opposait à l'écoulement des eaux de la Tet, le filon ne fut plus soumis aux mêmes influences, et ces minéraux sulfurés, qu'on considère comme originels, restèrent intacts ou fort peu altérés.

Toutes ces considérations ne peuvent être faciles à saisir qu'en lisant le mémoire même de l'auteur, et en suivant sur un plan de la mine de Canaveilles, la position respective de chacun des minéraux signalés. M. Paillette examine ensuite les filons des *Cambras Daze*, du *Roc dels Boucs*, de la *Coume de Bucque*, ceux de *Carença*, de *Prats-de-Molló*, etc., qu'il a soumis à de nombreuses investigations.

Prenant des exemples d'un autre ordre, cet ingénieur signale une partie des accidents qui, dans les vallées de *Sahorre*, de *Vernet* et de *Taurinya*, ont transformé des fers carbonatés spathiques manganésifères en chaux carbonatée, dont la cristallisation prouve un travail récent, en hematites brunes stalactiformes et concrétionnées, enfin en cristaux et en boue de manganèse oxidé, dont une partie se forme encore de nos jours.

A l'appui de ces assertions, M. Paillette a recueilli pour le cabinet d'histoire naturelle une collection de roches et d'espèces minérales.

M. Paillette a communiqué et remis à la Société une carte géologique et industrielle du département, sur laquelle il fait connaître les divers points où des recherches minéralogiques ont été faites, et désigne celles de ces localités où on peut se livrer à des recherches fructueuses. Il a parlé aussi des bassins

houillers de Tuchan et de Ségur. Toujours attentif et fidèle observateur, M. Paillette a donné quelques renseignements sur des formations nouvelles, et entr'autres sur des silicates de cuivre de Canaveilles, produits sous des influences électro-chimiques.

Votre Secrétaire a lu un mémoire fort intéressant de M. Berlam, sur un coléoptère qui a ravagé les oliviers de la rive droite du Tech. Dans ce mémoire, M Berlam, docteur en médecine à Céret, a développé avec précision la marche et les diverses métamorphoses de cet insecte; il a envoyé la larve et l'insecte parfait, et a signalé à l'autorité les moyens qu'il croit nécessaires pour parvenir à le détruire.

Vous devez à votre estimable collègue, M. Julia, des observations géologiques sur les environs de Béziers.

Votre Secrétaire, dans la première séance de cette année, vous a entretenus un instant des avantages qu'offrent dans les départements les réunions partielles. Il vous a dit que l'ordre ayant succédé aux secousses politiques, les travaux de la science ont pris une extension considérable; et que dès lors les hommes laborieux ont senti la nécessité de se communiquer leurs idées, afin de s'avancer par un mouvement commun dans la carrière des découvertes.

Notre Société a signalé diverses améliorations qu'on s'est empressé de mettre à profit. Enfin, grâces à la publicité de ses actes, le vœu manifesté tant de fois par plusieurs de ses membres vient de se réaliser. A trois mille lieues de nous, en lisant le rapport sur le tableau des coquilles fluviatiles et terrestres qui fut

offert à la Société, un de nos compatriotes, un jeune officier de marine, conçut l'heureux projet de récolter tous les produits naturels qu'il pourrait se procurer dans les parages qu'il avait encore à parcourir.

Le lieu de sa station était on ne peut plus favorable. La capitale du Brésil, cette terre qu'à juste titre on pourrait appeler la terre promise de l'histoire naturelle, mine féconde que la nature semble avoir embellie de tous ses trésors, où le naturaliste avide foule à chaque pas des merveilles; *Rio-Janeiro* [1]

[1] M. Eugène Boluix, enseigne de vaisseau, en station à Rio-Janeiro, lut dans le journal du département qui tomba par hasard sous sa main, le procès-verbal de la séance de la société Philomathique de Perpignan du 3 mai 1836. Cette séance portait textuellement le rapport fait par MM. Delocre et Companyo sur un tableau contenant la collection des Mollusques terrestres et fluviatiles trouvés dans le département et offerts à la société par M. Aleron, l'un de ses membres.

Cette lecture, en faisant connaître à notre marin qu'une société s'occupait dans son pays d'histoire naturelle, stimula le zèle de ce jeune cœur tout roussillonnais qui aussitôt conçut l'heureuse idée de récolter pour la société tout ce qu'il pourrait se procurer en objets d'histoire naturelle. Il colligea ainsi une infinité d'objets, dont l'énumération succincte que je vais en donner fera mieux apprécier la valeur que tout ce que je pourrais en dire.

Oiseaux. — Dans les *Rapaces*, 1er ordre, trois espèces; parmi, un vautour et un aigle huppart de *Montévideo*.

Dans les *Omnivores*, 2e ordre, vingt-deux espèces; parmi lesquelles on remarque le genre corbeau, dont les reflets métalliques sont si brillants et si variés, les pique-bœufs, rolier, loriot, les troupiales.

Dans les *Insectivores*, 3e ordre, quarante espèces; parmi sont les genres fourmilier, cotinga, manakin, pardalote, moucherole, gobe-mouches, bec-fin, traquets et pit-pit.

Dans les *Granivores*, 4e ordre, dix-huit espèces; parmi, les genres alouette, tangara et gros-bec.

Dans les *Zygodactyles*, ou 5e ordre, vingt espèces; parmi, les genres toucan, oiseaux si extraordinaires par leur forme, leur bec monstrueux et les belles couleurs de leur plumage, les ani, les couroucou, barbu, perroquet, les pics.

offrit, la première, à notre voyageur, ses produits de toute espèce. C'étaient des oiseaux à la taille gigantesque, au plumage brillant, aux reflets métalliques les plus vifs; des colibris; des oiseaux mouches, aux formes gracieuses et délicates, à la tête d'émeraude, à la gorge de feu; des lépidoptères aux ailes argentines et nacrées, où l'on voit dispersées, et tantôt réunies, les couleurs magiques de l'arc-en-ciel; des coléoptères aux formes monstrueuses et bizarres : il n'avait qu'à choisir... Tout fut mis à contribution par notre

Dans les *Anysodactyles*, 6e ordre. Cette classe si variée, si belle et nombreuse en petites espèces, où la nature semble avoir épuisé ses trésors pour embellir leur parure, 30 espèces : on y remarque les genres grimpereau, guit-guit, les colibris et oiseaux mouches, les souimangas, les promerops.

Dans les *Alcyons*, ou 7e ordre, douze espèces; les genres guêpier, oiseaux non moins beaux que les précédents, et martin pêcheur.

Dans les *Chélidons*, ou 8e ordre, une espèce; le genre engoulevent.

Dans les *Pigeons*, 9e ordre, deux espèces.

Dans les *Gallinacés*, 10e ordre, deux espèces; un faisant du Brésil, oiseau très-beau, et une caille de Montévideo qui double les nôtres en grosseur.

Les *Alectorides*, ou 11e ordre, peu nombreux en genres, n'ont rien offert à notre voyageur.

Dans les *Coureurs*, ou 12e ordre, une espèce; l'autruche d'Amérique ou le *Rhéa*.

Dans les *Gralles*, ou 13e ordre, vingt-et-une espèces; on y remarque les genres huitrier, pluviers, vanneau, courlan, héron, flammant, tantale, rale et poule d'eau.

Dans les *Pinnatipèdes*, ou 14e ordre, le genre grèbe.

Dans les *Palmipèdes*, 15e ordre : dans cette grande tribu, il a fait choix de bien belles espèces; parmi les oiseaux de mer, on y remarque les genres bec en ciseau, hirondelle de mer, mauve, petrel, albatros, pélican, cormoran, frégate, fou, phénisque, manchot.

Le 16e ordre, ou les *Inertes* qui se composent de deux seuls genres excessivement rares, n'ont rien offert à notre laborieux voyageur.

Quelques *Mammifères* fort remarquables font aussi partie de cette collection, ainsi qu'un grand lézard du Brésil et un jeune crocodile

laborieux compatriote ; il n'épargna, pour se procurer ces précieux objets, ni fatigues ni soins. Arrivé dans son pays natal, M Bouvx s'est hâté, par l'entremise de la *Société Philomathique*, d'offrir à la ville de Perpignan le fruit de ses recherches, pour l'établissement d'un musée d'histoire naturelle. Grâces à la philanthropie de nos magistrats, grâces aux lumières et au désir de faire le bien dont sont animés les membres du conseil-municipal, l'offre de notre compatriote a été accueillie avec empressement. Notre ville verra

de *Rio-Janeiro* ; un crapaud dont la forme monstrueuse en fait l'admiration ; quelques serpents.

Une caisse d'insectes de divers ordres parmi lesquels des objets de de toute beauté.

En *Lépidoptères*, deux cents individus.

Je vous citerai les genres parnassien, piérides, Coliade, vanesse, argine, satire, hespérie, nimphale, poliommate ; une tribu se rapprochant du genre éliodore, des sphynx, des Zigènes, des bombix, des lichnées admirables par leur grande taille et par leurs belles couleurs.

En *Orthoptères*, des sauterelles, des mantes, des spectres d'une dimension colossale.

Les *Hémiptères*, nous donnent des punaises dont la variété des formes et des couleurs très brillantes les font admirer ; des cigales très belles.

Fort peu d'*Hyménoptères* et de *Diptères*.

En *Myriapodes*, une jule (vulgairement appelée *Scolopendre*) qui ne diffère des nôtres que par sa grande taille.

En *Coléoptères*, 635 individus ; les pentamères carabeiques, les genres cicindela et scarites.

En *Sternoxes*, les genres buprestis (ou richard) par le brillant de leurs élitres ; les élater ou taupins.

Les *Malacodermes* nous fournissent les genres lampiris, cantharis, malachius, dasites.

Dans les *Clavicornes*, nous avons les genres hister et birrhus.

La belle tribu des *Lamellicornes* nous a fourni les genres ateuchus, copris, géotrupes, orictes, scarabeux, melolontha, trichius, Cétonia, anomala, aréoda, macraspis, lucanus et passalus.

bientôt s'élever un musée, dont le noyau est digne du plus grand intérêt; notre sol très fertile, déjà exploré, fournira une immensité d'objets qui enrichiront nos galeries, et nous pourrons montrer avec orgueil notre cabinet, qui deviendra un des plus beaux du midi de la France [1].

Votre Secrétaire, en outre, a fait part à la Société du catalogue des mammifères qui vivent dans le département, et de ceux que des circonstances fortuites y amènent.

En *Hétéromères*, les genres pimelia, asida, lagria, pyrochroa, Mycetophila, cistela et lytta.

Nous avons remarqué dans la famille des *Curculionites*, les genres autribus, brentus, ameris, dorytomus, rhynchœnus, hylobius, liparus, mérionus, gastrodus, pachygaster, entimus, chlorima, Naupactus, cenchroma, thylacites, trachyphlous, cléonis, lixus, rhinobatus, rhinodes, baris et calandra.

En *Capricornes*, cette belle famille si brillante et de formes si variées, surtout dans les produits exotiques, nous donne les genres prionus, acrocinus, humaticherus, dorcacerus, cerambix, sténocorus, trachydères, monochamus, acanthocinus, pogonocherus, lamia, dorcadion, colobothea, saperda et clytus.

Enfin, les *Chrysomélines* nous donnent les genres auchenia, lema, hispa, cassida; galleruca, doriphora, paropsis, timarcha, chrysomela, colaspis, eumolpus, clythra et cryptocephalus.

[1] M. Companyo désirant contribuer à faire jouir le département d'un établissement aussi utile, a offert à la mairie de Perpignan de monter gratuitement et mettre en ordre les collections données par M Boluix.

La mairie s'est empressée d'accepter l'offre de M. Companyo et lui a fait remettre, le 2 novembre 1837, les collections qui lui avaient été offertes; le 3 mai 1838, M. Companyo a eu la satisfaction d'annoncer à M. le maire que 266 individus oiseaux, mammifères et reptiles étaient classés, montés et mis en ordre.

Les lépidoptères étaient étendus, réparés et preparés pour être mis dans les cadres; les coléoptères classés, il donna le modèle des armoires et cadres nécessaires pour l'organisation du musée. Ces objets d'histoire naturelle sont momentanément conservés dans son cabinet

Nous devons à M. Paul un rapport très circonstancié sur un mémoire du docteur Pujade, concernant une épidémie catarrhale qui a régné dans les environs d'Arles.

M. Ribell vous a entretenus un instant d'un mémoire de M. Julien Bonafos, sur les ravages produits par des corps étrangers introduits dans les voies digestives, et sur des observations déduites de quelques faits pratiques, dont l'heureux résultat a amené la solution d'une affection hémorroïdale très invétérée.

M. Pujade a communiqué à la Société deux mémoires qu'il a livrés à l'impression :

L'un sur une épidémie catarrhale, dont M. Paul vous a rendu compte;

L'autre sur des fièvres intermittentes qui règnent épidémiquement, depuis quelques années, au Fort-les-Bains.

particulier, en attendant que le département établisse une salle convenable pour y déposer ces riches collections.

M. Companyo a offert en outre à la mairie de donner à la ville ses nombreuses collections, si l'organisation du musée a lieu; elles se composent d'un grand nombre d'oiseaux et mammifères, montés et recueillis dans le département; de 1500 espèces de coquilles marines, fluviatiles et terrestres; quelques coquilles fossiles; 7000 coléoptères, 500 lépidoptères, les crustacés de nos côtes, et un bon nombre de plantes et de minéraux, fruits de vingt-cinq années de recherches et de travail.

Il a remis à la mairie six tableaux proprement encadrés, dont trois contiennent des lépidoptères, trois des coléoptères, afin de faire connaître à l'autorité la manière dont il entend classer et disposer les collections qui lui sont confiées; en outre trois grands tableaux, dont deux contiennent les mollusques terrestres et fluviatiles, et le troisième plusieurs crustacés; ces objets ont été remis, comme échantillon, le 8 février 1838.

Vous devez à M. Auger un mémoire sur les nattes mobiles et les claies à jour pour l'éducation des vers à soie, avec des dessins. La Société apprécie tout ce qui peut tendre au développement et à l'amélioration de cette branche d'industrie, dans un moment où le département se livre avec intérêt à l'éducation des vers à soie, ainsi qu'à la culture du mûrier, et cherche à se dépouiller de cette vieille routine qui jusqu'ici y avait présidé, pour adopter tout ce que les connaissances modernes ont signalé d'avantageux. Déjà plusieurs établissements y laissent peu à désirer; je citerai ceux de MM. Jaubert de Passa, Corbière aîné et Bresson, qu'on peut considérer comme des établissements modèles. Malheureusement l'année dernière, qui devait être féconde en observations justes, tout ayant été établi à cet effet, les éléments sont venus détruire les plus belles espérances. Une gelée tardive, du 20 avril au 1er mai, en faisant périr toutes les jeunes pousses du mûrier, obligea les propriétaires de jeter la plus grande quantité de leurs chenilles, qui étaient déjà très avancées, et qui promettaient les plus beaux résultats.

M. Fraisse, que la Société avait chargé de se livrer aux observations qu'il croirait utiles pour l'amélioration de l'éducation des vers à soie, dans une de vos dernières séances, vous a fait part du résultat de ses expériences. Le zèle et les lumières dont cet observateur judicieux a fait preuve dans plusieurs circonstances, ont conduit de nouveau la Société à apprécier les soins qu'il s'est donnés dans l'exécution de ce travail.

Toujours attentif à tout ce qui peut être utile aux arts industriels, M. Fraisse vous a fait connaître un ciment blanc hydraulique de sa composition, qu'il a employé avec succès pour la pose de quatre baignoires en marbre blanc dans l'établissement de Mme veuve Fages.

Ce ciment se compose de chaux grasse, mêlée avec du fragment de poterie fine, dite *terre de pipe*, réduite en poudre et passée au tamis. On en forme un mortier qui acquiert beaucoup de dureté et une forte adhérence avec le marbre; il peut remplacer avantageusement le ciment composé avec la pozolane et utiliser un objet qui n'avait aucune valeur.

M. Bassal vous a fait connaître le résultat des essais pratiqués avec le semoir *Hugues*. Plus tard, tant en son nom, qu'en celui de M. Llanta, il vous a lu un mémoire plein d'intérêt par les observations judicieuses qu'il contient. Ces Messieurs ont acquis la certitude que le semoir *Hugues* est destiné à hâter les progrès de l'agriculture; ils en ont obtenu les avantages promis par l'auteur.

BELLES-LETTRES.

M. Henry, bibliothécaire, vous a lu un mémoire que vous avez écouté avec intérêt; le sujet qu'il traite est digne de toute la sollicitude du philosophe; il est relatif à un aveugle, sourd et muet, qui fut privé de ses sens après une grave maladie qui l'atteignit dans son bas âge. Historien fidèle, M. Henry raconte toutes les époques remarquables de la vie de cet homme, âgé de vingt-huit ans, qu'on peut regarder comme un véritable phénomène.

M. F. Méric vous a lu une *nouvelle*; il s'est attaché à faire ressortir toute la vérité du sujet qu'il a traité.

M. Malard a fait connaître, par un exposé fidèle, tous les caractères gothiques usités dans les derniers siècles.

M. Coste vous a lu une lettre de M. Ravigné père, dans laquelle ce dernier prouve tout l'intérêt qu'il porte au succès de la Société, ayant fait partie, dans le temps, d'une réunion scientifique qui s'était établie à Perpignan.

M. Sirven vous a lu son *Voyage à La Preste*. Cette lecture, vous rappelle la fidélité de l'historien. L'auteur ne laisse échapper aucune circonstance, dans ce court trajet, sans rappeler les faits intéressants qui se rapportent aux divers lieux qu'il a parcourus.

Dans une de vos dernières séances, il vous a fait part d'une note historique sur le donjon de la citadelle de Perpignan.

Vos réunions étaient toujours égayées par des morceaux de poésie; je le dirai avec regret, messieurs, cette année la muse féconde, souvent légère et folâtre de nos poètes a été quasi muette; leur zèle s'est ralenti. Espérons cependant que l'intérêt qu'ils attachent aux progrès de la Société leur imposera le devoir, avant la publication du bulletin, de nous fournir quelques pièces, qui seront toujours accueillies avec bienveillance. Je n'ai à vous signaler que deux morceaux de poésie: *Le chant de Reis,* nouvelle algérienne, par M. Jeannin, et une pièce de vers à l'occasion de la naissance de sa fille, par M. J.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ.

Votre cabinet et vos archives se sont augmentés de divers objets en histoire naturelle et géologie:

M. Julien Bonafos a fait don d'un échantillon de minéralogie;

M. Julia, de plusieurs échantillons de coquilles fossiles trouvées dans les environs de Béziers;

M. Rouffia, d'un fascicule de plantes des environs de La Preste, recueillies et desséchées par lui-même.

M. Soucaille vous a envoyé deux médailles: une de Bilbilis, et une d'Ampurias, très ancienne.

M. Baptiste Rivière a donné un monument de forme pyramidale.

OUVRAGES REÇUS ET DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

De la part de M. le Préfet:

Un exemplaire du cultivateur provençal,

Le programme d'un prix pour la composition d'un ouvrage élémentaire pour les élèves de l'école primaire, sur l'arithmétique agricole,

Un exemplaire d'un procédé nouveau pour la conservation des grains, par le général Demarçay.

De M. le Ministre du Commerce:

Les annales de la *Société Séricicole*, fondée à Paris, en 1837, pour l'amélioration, la propagation et l'éducation des vers à soie.

De M. Gasparin, préfet de la Seine et président de la Société d'Agriculture de Paris:

Un rapport sur les épomées patates, avec une très belle planche.

De M. Grenier, docteur en médecine, les Souvenirs botaniques des environs d'Eaux-Bonnes.

De M. Jules Guérin, une brochure sur l'institution orthopédique de la Muette, à Passy, près Paris.

De M. Vignaud, d'Agen, une traduction de quelques odes d'Horace.

De M. Magloire Nayral, une ode à Paul Riquet, et le quatrième volume de sa biographie castraise.

De M. Pujade, d'Arles, deux mémoires:

Sur une maladie épidémique, avec type catarrhal, qui a régné à Arles,

Sur des fièvres intermittentes qui ont régné épidémiquement au Fort-les-Bains depuis quelques années.

De M. Ravigné père, une comédie en vers.

De la Société de statistique des arts utiles et des sciences naturelles du département de la Drôme, le bulletin de ses travaux.

L'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, vous a envoyé le programme des prix quelle a proposés pour l'année 1839.

Les discours prononcés à la séance publique de la Société royale de médecine de Toulouse, vous ont été envoyés par ce corps savant.

M. Soulange-Bodin a envoyé le bulletin des séances de la Société royale et centrale d'agriculture de Paris.

M. Hippolyte de Saint-Antoine vous a envoyé le journal de la Société générale des naufrages, dans l'intérêt de toutes les nations.

Le congrès scientifique de France, réuni à Clermont-Ferrand vous a fait part de ses travaux.

Heureusement, messieurs, nous n'avons pas des pertes à signaler. Trois de nos membres actifs, et dont les travaux étaient accueillis avec tout l'intérêt que leur muse féconde savait nous inspirer, se sont éloignés de nous momentanément; je veux parler de votre vice-président, M. Batlle, de M. Bach, capitaine d'artillerie, secrétaire l'année dernière, et de M. Julia; ils n'oublieront point la Société, et leurs moments de loisir seront employés à la composition de pièces, que les diverses localités qu'ils vont parcourir leur inspireront.

Quelques acquisitions ont été faites parmi les membres résidants; je vais les énumérer:

MM. Derosoy, inspecteur des mines de houille de Tuchan.
Malard, instituteur, à Villefranche.
Berlam, docteur en médecine, à Céret.
Aigues-Vives, pharmacien, à Collioure.
Falip, ingénieur du cadastre.
Auger, capitaine d'artillerie en retraite.

Membre honoraire: M. Audouin, professeur administrateur du muséum d'histoire naturelle au jardin du roi à Paris.

Correspondants:

MM. Barrau, homme de lettres, à Toulouse
Reboul, homme de lettres, à Nîmes.

MM. Ravigné, père, homme de lettres, à Limoux.
Vaillant, dessinateur attaché au muséum d'histoire naturelle de Paris.
Julien Bonafos, docteur en médecine, à Sigean.
Parès, procureur-général près la cour royale de Colmar, député du 3me arrondissement des Pyrénées-Orientales.
Jasmin, homme de lettres, à Agen.
Grenier, professeur d'histoire naturelle, à Besançon.

L'examen des travaux de l'année 1838, que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, vous fait voir, messieurs, que le but de la société est constamment dirigé vers les améliorations que les intérêts du département réclament. En suivant cette marche, et surtout en nous attachant à étudier autant que possible les divers produits du pays, nous pourrons arriver à lui rendre des services réels; en éclairant les sciences naturelles, l'agriculture, ainsi que quelques autres parties des connaissances utiles à la société, nous lui procurerons des avantages qui peuvent devenir beaucoup plus grands qu'il ne nous appartient de le prévoir aujourd'hui.

Ici se terminent, messieurs, les fonctions que vous avez bien voulu nous confier; elles ont été douces par la coopération que nous ont prêtée la plupart des membres qui composent nos réunions. Si nous n'avons pas fait tout ce que vous pouviez exiger d'hommes auxquels vous aviez confié un pareil mandat, vous devez l'attribuer plutôt aux occupations particulières dont chacun est chargé, qu'au manque de

zèle. Nous vous engageons à former un nouveau bureau dont l'unité de vues et d'action soit dirigée vers ce but: les intérêts du pays, la consolidation et la prospérité de la société.

—

BUREAU POUR 1839.

MM. FRAISSE, négociant, président.
DELOCRE, doct.-méd., vice-président.
PAUL, doct.-méd., secrétaire.
TASTU, avocat, vice-secrét.
VIMORT, négociant, trésorier.
COMPANYO, doct.-méd., archiviste.

PREMIER CHAPITRE.

Sciences Physiques et Naturelles.

NOTICE

SUR UN LOCAL DIT MOLI-D'ARAM, PRÈS PRATS-DE-MOLLÓ;

CONSÉQUENCES QU'ON PEUT EN TIRER POUR L'HISTOIRE

DES MINES DANS LE ROUSSILLON,

par **M. PAILLETTE**, ingénieur civil.

Sur la rive gauche du Tech, tout près du confluent de la Persigole avec cette rivière et non loin du *mas Pla*, existait, il y a quelques mois, au milieu d'une prairie, un reste d'édifice, qui portait dans le pays le nom de *Moli d'aram*.

La tradition indiquait cette bâtisse comme un ancien emplacement d'usine à cuivre, et il était facile, à l'inspection des lieux, de concevoir une pareille destination.

En effet, on voyait parmi les constructions en ruines quelque chose qui avait pu appartenir à un fourneau du genre de ceux dits à catin ou à cassin, et l'on trouvait çà et là des pierres calcinées, qui annonçaient d'anciennes opérations métallurgiques.

Si l'on joint à ces données, assez précises, les récits des habitants, récits d'après lesquels on aurait jadis découvert en cet endroit des vestiges d'un vieux mail et les traces d'un aqueduc amenant les eaux de la Persigole, on ne pourra se défendre d'une certaine croyance de la destination originelle de l'édifice dont je parle.

Cette confiance dans les chroniques locales, se fortifie singulièrement par la présence de divers gissements cuivreux, plus ou moins importants, aux environs de St.-Sauveur, de La Preste, etc. Cependant rien n'annonçait que l'on dût ajouter une foi exclusive à ces récits, lorsqu'il y a peu de temps, le propriétaire de la masure abandonnée eut l'idée de la réparer et de la couvrir pour abriter le foin des prairies qui l'avoisinent.

Le déblaiement du sol amena la découverte de deux morceaux de métal, dont l'un, garni d'un enduit verdâtre, présentait tous les caractères de ces bavures de cuivre qui accompagnent presque toujours les coulées.

L'autre, au contraire, était enduit d'une forte incrustation blanchâtre, et ne laissait voir sa couleur, d'un blanc argentin, qu'après l'enlèvement complet de la croûte qui la dissimulait aux yeux.

Ce dernier métal devint incontinent, pour plusieurs habitants, qui ne jugèrent que d'après la couleur, un véritable alliage d'argent, dans lequel, ce

dernier devait beaucoup dominer. Il n'en fut pas tout-à-fait ainsi du premier inventeur, forgeron et grand chasseur d'isards : il eut l'idée d'en façonner des balles, et il reconnut, d'après leur légèreté et la facilité de la fusion, que l'alliage en question ne pouvait être le métal précieux, objet de tant de recherches.

Bien que les caractères qui ont éclairé M. G. Xatard, ne soient pas précisément des types d'expérimentation, il n'en est pas moins vrai qu'ils le conduisirent à me confier un morceau du fameux alliage, pour le soumettre à une série d'essais.

De retour à Perpignan, je m'empressai de satisfaire une curiosité, dont les conséquences serviront quelque peu, j'espère, à l'histoire de l'art des mines dans les Pyrénées-Orientales.

Le métal, d'un blanc brillant, assez malléable, ne peut se coupeller tout seul; il se couvre constamment d'une croûte blanche qui, une fois enlevée, fait place à une nouvelle écume, dont la formation est très rapide.

Une grande addition de plomb pauvre finit par faire passer l'essai... Le bouton de retour, infiniment petit, se perd au milieu d'un amas de crasses plombeuses.

Le bouton de retour pesé, n'a donné que le poids de l'argent du plomb pauvre employé.

Il n'y avait donc pas d'argent dans l'alliage.

Les caractères qui précèdent, indépendamment de ceux fournis par un examen attentif, étaient plus que suffisants pour dévoiler une partie de la nature du métal... on ne pouvait douter qu'il ne contînt beaucoup d'étain.

Une analyse fit reconnaître, en effet, que c'était de l'étain à peu près pur, puis qu'on trouva en moins

0,015, sur une unité soumise aux investigations. — Les 0,015 peuvent être considérés comme des traces de métaux étrangers, déterminés, au reste, par les procédés chimiques; — c'était quelques atomes de plomb et de cuivre.

Il me semble résulter des faits précédents, qu'il exista jadis dans la vallée du Tech, et non loin des limites de France et d'Espagne, une usine où les deux métaux (étain et cuivre) formaient les éléments de certains travaux métallurgiques.

L'étain ayant pour gîte habituel et presque exclusif une variété particulière de granit, dite granit graphique, granit ancien, et cette espèce de roche ne pouvant guère exister dans la chaîne orientale des Pyrénées, dont le soulèvement est fort moderne, il me semble logique d'admettre, à priori, que ce métal ne vient pas du département.

D'où peut-il donc venir?

Peut-on supposer qu'on ait voulu opérer près du *mas Pla* des liquations de vieilles cloches? non, car cet art, dû au talent de M. Bréant, ne date pas encore de cinquante années.

Admettra-t-on au contraire qu'on ait voulu faire, en cette localité, les cloches nécessaires aux communes des environs? je dirai encore non, parce que le local n'est pas disposé pour un pareil usage, et qu'il eût été presque impossible de transporter au loin les cloches une fois coulées.

Il paraît donc plus rationnel de chercher au *Moli-d'aram* une autre destination que celles énoncées ci-dessus, et je vais m'efforcer de démontrer que la construction de cette usine remonte à des temps assez anciens.

Il n'est personne qui ne sache que le nom du village de La Manéra, lui vient de ce qu'il existe aux environs plusieurs gîtes minéraux.

Parmi ceux qui ont été exploités jadis et qui ont été explorés de rechef par la compagnie des mines des Pyrénées-Orientales, il en est un surtout, celui de Puig-Colom, qui prouve évidemment que jamais poudre ne fut employée dans le percement des galeries... D'autres, au contraire, portent l'empreinte de coups de mine et remontent à une époque bien connue, dont le souvenir n'est pas encore perdu chez les vieillards du pays... Ces recherches malheureuses furent faites par la compagnie Poncé, sous la direction du célèbre Gensanne, en l'an 1750.

MM. Vène, Ricard et moi, avons découvert, durant l'été dernier, en remontant le ruisseau qui descend du Col de Bernadeill, des scories plombeuses, peu distantes d'un endroit où existe un vieil édifice ayant toutes les apparences d'un ancien fourneau.

Dans le cours de mes voyages de cette année et de l'année dernière, j'ai visité les fameuses mines dites de *Bernadeill*, d'où on a extrait un minerai de cuivre provenant d'une bournonite [1] argentifère, engagée dans la baryte sulfatée.

Les scories qu'on rencontre, non loin de l'orifice des travaux souterrains, prouvent que le minerai n'a pas été traité fort loin du gîte principal.

Leur nature est telle que je crois pouvoir affirmer qu'on exploita, avant l'invention de la poudre, des mines de cuivre, qui furent fondues tout près de Prats-de-Molló et du *mas Pla*.

[1] Cette bournonite est mélangée de cuivre gris ou de cuivre pyriteux.

Je dis que ces minerais furent fondus au *mas Pla*, je devrais plutôt affirmer que leur produit subit une transmutation au *Moli-d'aram*. Quelle pouvait être cette transmutation? Si l'on se rappelle que longtemps les Romains fabriquèrent leurs armes et une partie de leurs ustensiles avec des alliages de cuivre et d'étain, on ne se refusera pas à l'idée d'admettre que ces dominateurs de l'Espagne et des Gaules, cherchèrent à se fournir dans l'intérieur de leurs conquêtes des principaux instruments de batailles... Est-il donc tellement étonnant qu'ils aient apporté dans notre pays, où la nature leur fournissait le cuivre, l'étain qui leur était nécessaire pour leurs travaux métallurgiques.

Ces foyers, ces anciens appareils de martelage, tout n'indique-t-il pas au *Moli-d'aram* la présence d'un vieil atelier.

Je sais bien qu'on m'objectera que d'autres, après les Romains, ont exploité dans les environs de La Preste, les filons de Pénalt, de St.-Louis et de Ste.-Marie-des-Brinots; mais ces temps ne sont pas encore assez éloignés pour qu'on ne sache à quoi s'en tenir... Lemonnier [1] nous parle de la fameuse compagnie royale des mines de France, qui engouffra dans ces localités quelques centaines de mille francs, après avoir bâti le village dit de La Forge, destiné à loger sa colonie de mineurs hongrois.

Et, alors même que Lemonnier ne donnerait pas des renseignements suffisants, les plaques de marbre de La Preste et des médailles laissées dans le pays, nous apprennent que cette exploitation ne remonte

[1] Observations d'histoire naturelle faites dans les provinces méridionales du royaume. Paris; Guérin, 1744.

qu'à 1732, c'est-à-dire à une époque fort rapprochée, où florissaient déjà en France les mines des Vosges et celles de Bretagne.

L'essai d'une de ces médailles ayant prouvé que l'étain n'y avait pas été ajouté, on en conclut naturellement que la compagnie du Roussillon ne les fabriqua pas et ne travailla pas dans l'endroit dit *Moli-d'aram*.

D'autres que moi pourront fixer l'époque probable de la création du *Moli-d'aram*, aujourd'hui je me contente de conclure :

1° Que dans des temps très anciens (avant l'invention de la poudre) on a connu et exploité une partie des mines de nos montagnes, autres que le fer.

2° Qu'on fabriquait déjà à cette époque de l'étain parfaitement pur.

3° Enfin, que les ateliers de fusion qui avaient pour but la fabrication des armes ou des ustensiles, étaient peu éloignés d'appareils de martelage.

CATALOGUE DES OISEAUX

QUI ONT ÉTÉ TROUVÉS DANS LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,

SOIT SÉDENTAIRES, SOIT DE PASSAGE,

par **M. COMPANYO**, D.-M.

*

L'ornithologie est une des branches de l'histoire naturelle qui offre le plus d'attraits; les êtres qui la composent, sont ceux auxquels on peut conserver en quelque sorte leurs formes naturelles, long-temps après que leur existence a cessé; et quoique une collection de ce genre soit desséchée et classée dans des armoires, il reste encore à ces intéressantes momies un air de vie qui semble les faire respirer après leur mort. Cette partie que, sans contredit, on admire avec le plus de plaisir, à l'étude de laquelle nous nous sommes livré de bonne heure, nous a déterminé à commencer une collection, tant nous avons été frappé du nombre d'oiseaux qui vivent dans ce département.

Quoique depuis vingt-quatre ans nous consignions les observations fournies par les divers passages des oiseaux qui visitent cette contrée, presque tous les ans, de nouveaux sujets viennent se ranger parmi ceux que nous possédons; cet hiver encore nous avons observé, pour la première fois, l'*accenteur montagnard*,

et le *bec-fin cisticole* qui paraît très rarement; ce qui donne la preuve bien évidente qu'il faut un temps très long pour bien caractériser les espèces qu'une localité peut fournir. Il y a encore des oiseaux qui restent des temps très éloignés à reparaître; ainsi l'année dernière a paru un *court-vite-isabelle* que nous n'avions pas observé depuis vingt ans; aussi les naturalistes qui visitent nos collections sont surpris de la diversité de nos oiseaux, dont plusieurs sont propres à notre sol et d'autres ne font qu'y apparaître dans leurs migrations.

La position topographique de ce département, ses montagnes, ses vallées, ses vastes plaines, ses lacs salés et d'eau douce, la mer qui le borde à l'est, etc., font que les productions organiques sont excessivement multipliées, et c'est à ces causes réunies que nous devons attribuer cette grande variété d'oiseaux. Peu de pays, à notre connaissance, offrent sous ce rapport autant d'avantages: aussi notre collection a été bientôt portée à un nombre considérable d'espèces. Sur quinze ordres d'oiseaux (classification de M. Temmink) divisés en quatre-vingt-dix genres et quatre cent trente-huit espèces trouvées en Europe, dans peu d'années nous avons rassemblé trois cent quarante-huit espèces, parmi lesquelles un grand nombre de variétés; nous n'avons jamais observé la cinquième division du genre *falco*, l'*élanion blanc*; la première division du genre *strix*, les chouettes accipitrines, ou qui peuvent chasser pendant le jour. Les trois genres qui n'ont point de représentant dans cette contrée, sont les genres *talève*, *pélican* et *fou*.

Aussi ce département mérite-t-il de fixer l'attention des zoologistes; il a été parcouru par beaucoup de

naturalistes; mais leur séjour ne s'étant point prolongé assez long-temps, ils n'ont pu connaître la diversité des espèces de tous les ordres qu'on y rencontre. Il faudrait que chaque contrée comptât des hommes spéciaux dans chaque branche de l'histoire naturelle, des hommes laborieux qui se livrassent à la recherche des objets des parties qu'ils auraient embrassées, et que des observations exactes recueillies sur les lieux fixassent les naturalistes sur les habitudes et la manière dont chaque animal se reproduit. Toutes ces observations faites dans des pays différents par leur position et leur climat, envoyées à des hommes spéciaux, à des génies transcendants comme les *Buffon*, les *Cuvier*, etc., on parviendrait ainsi à avoir une faune, une statistique générale de la France, qui contribuerait à former un ouvrage complet d'histoire naturelle; les hommes de science qui s'occupent d'un grand ouvrage de ce genre, quoiqu'ils se livrent à des études générales, ne peuvent point concilier le temps qui leur est nécessaire au travail du cabinet, avec les courses nombreuses et multipliées qui sont indispensables pour la recherche des espèces.

Les différentes températures des régions hautes et basses de notre département sont une des causes des migrations d'oiseaux qui se font remarquer, même dans sa petite étendue; des oiseaux qui y vivent, se rapprochent de nous, dans la plaine, pendant l'hiver, et nous quittent pour aller se reproduire et élever leur famille sur nos montages, pendant la belle saison. A ces migrations partielles viennent se joindre les migrations générales; celles qui sont faites par les familles voyageuses qui ne manquent point à des époques fixes, ainsi que celles des espèces qui ne fré-

quentent notre climat qu'à des époques irrégulières, et lorsque des circonstances, qu'il est impossible de bien assigner, les forcent à faire leurs excursions lointaines.

La méthode de classification adoptée par M. *Temmink*, ayant apporté à la connaissance des espèces tant de clarté et fait ainsi distinguer la différence qui existait entre des individus que l'âge ou la mue faisait souvent prendre pour des espèces différentes ou nouvelles, nous a paru la mieux appropriée aux connaissances modernes, et nous nous sommes décidé à la suivre; nous avons ajouté les observations que la localité nous a suggérées : si elles diffèrent de celles faites par le savant ornithologiste hollandais, c'est moins pour nous ériger en censeur, que pour éclaircir quelques points qu'on peut approfondir en étudiant un oiseau sédentaire, et qui échappent souvent lorsqu'un individu ne fait que visiter une contrée.

VERTÉBRÉS OVIPARES,

SECONDE CLASSE DES ANIMAUX VERTÉBRÉS. — *LES OISEAUX.*

Ordre premier. — *Oiseaux de proie diurnes.*

RAPACES.

Genre 1^er^. — Vautour, *Vultur*. Illiger. Cette classe est appelée généralement en idiome catalan *Voltor*. t. r.

1. Vautour arrian, *Vultur cyrenæus*. Lin. r.
2. V. griffon, *V. fulvus*. Lin.

Ces deux espèces de Vautours deviennent plus rares de jour en jour; ils nous arrivent au printemps et se répandent dans les vallées profondes des Pyrénées; ils choisissent les

lieux les plus escarpés pour y élever leur famille; on les voit rarement dans la plaine, à moins que le besoin ou la présence de quelque cadavre ne les y attire. Ils sont solitaires, mais si le cadavre d'un bœuf ou d'un cheval est jeté dans quelque lieu écarté des populations, on les voit, par troupes, venir partager et se disputer cette nourriture. Ils sont très avides, et s'ils peuvent faire de longs jeûnes, ils se dédommagent bien lorsqu'ils en trouvent l'occasion; quand ils sont repus ils perdent de leur agilité et de leur férocité. C'est ainsi qu'une femme en prit un qui avait son estomac si distendu, qu'il ne pouvait bouger. Elle lui enveloppa la tête avec son tablier, lui attacha les pattes et nous l'apporta dans cet état.

Un charretier prit un Vautour-Arian de la même manière, qui, après avoir vomi les aliments qu'il avait pris en trop grande abondance, étonné du volume, le charretier eut la curiosité d'en constater le poids qui fut de sept kilogrammes.

Genre 2e. — Catharte, *Cathartes*. Ill.

3. Catharte alimoche, *Cathartes percnopterus*. Tem.

Cette très jolie espèce, décrite comme de Norwége et d'Egypte, est commune dans les montagnes calcaires qui nous séparent du département de l'Aude (les Corbières), et sur les *Albères*, où elle se reproduit; vers la fin de l'été les jeunes se répandent, pendant le jour, dans nos plaines où ils trouvent une nourriture plus abondante.

Genre 3e. — Gypaëte, *Gypaëtus*. Stor.
Cat. *Trencalós*.

4. Gypaëte barbu, *Gypaëtus barbatus*. Lin. t. r.

Cette intéressante espèce paraît plus méfiante et sauvage que les autres espèces de cette famille; elle choisit les lieux les plus escarpés des gorges de nos montagnes, et par conséquent les moins fréquentés. La *Roca de Nos*, dans les environs de Villefranche, endroit inaccessible, voit tous les ans ce vautour y élever sa famille: c'est le véritable *Trenca-*

lós, de Barrère (casse les os). Il a l'habitude, lorsqu'une charrogne est dépouillée de ses chairs, d'en prendre, avec ses serres, un membre, de s'élever à une hauteur prodigieuse, de le laisser tomber sur les rochers, où il se brise : alors il descend et avale les éclats, qu'il digère parfaitement. J'ai nourri un de ces vautours pendant deux ans, et je me suis convaincu que ce n'est pas la faim qui lui fait prendre cette nourriture; il paraît qu'elle lui est nécessaire pour exercer les forces de son estomac, puisque, quoiqu'il eût d'autres aliments, souvent il donnait la préférence à des fémurs et des tibias que j'avais cassés et qu'il avalait. Lorsqu'il était nourri avec des os seulement, alors il buvait beaucoup, et les excréments qu'il rejetait étaient très durs et ressemblaient à la craie. Il était très privé et ne cherchait pas à faire du mal, à moins qu'on ne l'irritât.

M. Fournols, à Villefranche, en élevait un qui, à l'âge de deux ans, allait sur la montagne pendant le jour et revenait la nuit chez son maître. Il ne manquait jamais de monter à la citadelle, à 10 heures et à 4 heures, parce que les militaires faisant leurs repas, lui donnaient à manger.

Je n'ai jamais vu cette espèce de vautour se jeter sur la proie vivante, quoiqu'il fût pressé par la faim; je l'ai laissé jeûner exprès et j'ai mis avec lui des lapins, des chats, des poules, et il n'a jamais osé les attaquer, tandis qu'il se jetait avec voracité sur leur cadavre, dès qu'on lui en présentait un.

La Domesticité influerait-elle sur le courage de cet animal? puisque Cuvier (*Règne animal, distribué d'après son organisation.*) dit : « Attaque les agneaux, les chèvres, les chamois et même, à ce que l'on dit, les hommes endormis : on prétend qu'il lui est arrivé d'enlever des enfants. Il ne rebute cependant pas la chair morte. » Je pense que ceci est bien hasardé, et malgré la force que peut avoir ce vautour, il n'attaque point les animaux et encore moins les hommes.

Je ne sais si ces animaux étaient plus répandus anciennement, mais il est de fait que quelques localités conservent

encore la dénomination de Roche des Vautours (*Roca dels Voltors*), quoiqu'on n'y voie jamais aucun vautour. En Caperr, on croit encore qu'une partie de la peau du jabot du vautour appliquée sur la région épigastrique, relève les forces de l'estomac et donne de l'appétit : je ne pense point qu'on doive ajouter foi à de pareilles erreurs, que la crédulité et l'ignorance des peuples perpétue. Cette espèce hiverne dans le département.

Genre 4e. — Faucon, *Falco*. Lin.

1re division. — Faucons proprement dits. (Cat. *Falco*, *Tagarrot*, *Xuiguer*.)

1. Faucon gerfaut, *Falco islandicus*. Lath.

2. F. lanier, *F. lanarius*. Lin.

On le voit presque tous les ans, mais en petit nombre.

3. F. pélerin, *F. peregrinus*. Lin. r.

Habite nos régions élevées, on le voit rarement dans la plaine.

4. F. hobéreau, *F. subbuteo*. Lath.

Cette espèce est assez commune, elle niche dans les fentes des murs, des hautes tours de nos fortifications. Elle passe l'hiver.

5. F. émérillon, *F. œsalon*. Tem.

Très commun dans nos environs où il se reproduit et y passe l'hiver.

6. F. cresserelle, *F. tinnunculus*. Lin.

Cette espèce est assez abondante dans nos contrées où elle se reproduit.

7. F. cresserellette, *F. tinnunculoïdes*. Natter. t. r.

8. F. kobes, ou à pieds rouges, *F. rufipes*. Becæ. r.

Cette espèce est assez rare ; nous passons quelques années sans la remarquer ; mais aussi elle est portée abondamment au marché dans certaines circonstances.

2e division. — Aigles proprement dits.

9. Aigle impérial, *Falco imperialis*. Tem. (Cat. *Aliga coronada*).

Très rare et toujours sur nos régions élevées.

10. A. royal, *F. fulvus*. Lin. r.

Cette espèce est moins rare que la précédente.

11. A. criard, *F. nœvius*. Lin.

Les Aigles sont assez répandus dans les hautes régions de ce département ; les *Albéras*, Montalba, Prats-de-Molló, Villefranche, le Canigou, sont des lieux où on peut se les procurer.

L'Aigle criard se jète sur les basses-cours des maisons de campagne isolées, et y enlève souvent des poules

J'ai nourri deux aiglons de cette espèce ; ils étaient dans un appartement, et, lorsqu'ils furent assez forts, ils attaquaient violemment les animaux vivants qu'on leur donnait: les chats étaient de suite dévorés. Après les avoir terrassés, ils débutaient par leur enlever les yeux, ensuite le bas ventre était déchiré et le foie était le premier viscère mangé ; je les ai vus souvent se disputer ce morceau qui doit être friand pour eux.

Un *Vautour alimoche*, déjà fort, puisqu'il avait 4 mois d'âge, quand je le mis dans le même appartement, ne fut pas respecté ; quel fut mon étonnement, le lendemain, de ne voir épars dans l'appartement, que les os et les plumes de cet animal !

12. A. botté, *F. pennatus*. Lin. t. r.

13. A. Jean le blanc, *F. brachydactylus*. Volf. (Cat. *Marsenc.*) a. r.

Pendant le mois de mars, il arrive une quantité d'oiseaux de cette espèce, qui planent dans nos régions élevées : c'est ce qui leur a fait donner le nom de *Marsenc*. L'apparition de ces oiseaux annonce que le mauvais temps n'est pas fini, d'après l'observation de nos cultivateurs. Ces oiseaux passent aussi dans le mois de septembre.

14. A. balbusard, *F. haliætus*. Lin. r.

On prend quelquefois cette espèce près de nos lacs ou près des rivières bordées par de grands arbres : c'est presque toujours pendant l'hiver que nous l'avons vue.

15. A. pigargue, *F. albicilla*. Lath.

Nous ne voyons jamais cette espèce en plaine, elle est même fort rare sur nos montagnes.

16. A. à tête blanche, *F. leucocephalus*. Lin. t. r.

Nous n'avons vu qu'un seul individu de cette espèce, qui fut tué dans l'hiver de 1819 : c'était un mâle (de passage très accidentel). L'aigle *Bonelli* n'a jamais été observé dans cette contrée.

3e division. — *Autours*.

17. L'autour, *F. palumbarius*. Lin.

Très commun dans les forêts de nos hautes régions; il descend rarement dans la plaine.

18. L'épervier, *F. nisus*. Lin.

4e division. — *Milans*.

19. Milan royal, *F. milvus*. Lin. Cat. *Mila*.

Assez commun dans les forêts des montagnes secondaires, qu'il habite en été; mais pendant l'hiver il se rapproche de la plaine.

20. M. noir, *F. ater*. Lin.

Cette espèce n'est pas très répandue; elle fréquente les bords des rivières et des lacs de l'intérieur des terres.

5e division.

Cette division se compose d'une seule espèce :

L'élanion blanc, *F. melanopterus*.

Il n'a pas été observé dans cette contrée.

6e division. — *Buses*.

Le nom générique de cette classe, en catalan, est *Aligat*.

C'est du 10 au 15 mai, si le vent du nord souffle avec violence, qu'on peut se procurer cette espèce abondamment.

Elle saisit cette époque pour faire la traversée et venir se répandre dans nos forêts et sur nos montagnes. Le plumage de ces oiseaux est excessivement varié. Lorsqu'ils arrivent ils sont très fatigués et point farouches, puisqu'on peut en tuer plusieurs sur le même arbre, sans qu'ils tentent de s'envoler. Ils sont très gras, mais leur chair est coriace et de mauvais goût.

21. Buse commune, *F. buteo.* Lin.

22. B. pattue, *F. lagopus.* Lin. (Cat. *Milana*, *Busaroca.*)

Répandue dans nos plaines pendant l'hiver, se pose souvent sur les arbres isolés, fréquente nos bois d'oliviers et y fait la chasse au petit gibier.

23. B. bondrée, *F. aviporus.* Lin. r.

Cette espèce ne se voit ordinairement qu'au printemps : elle est de passage.

7e division. — *Busards.*

24. Busard harpayé, ou des marais, *F. rufus.* Lin. r.

25. B. Saint Martin, *F. cyaneus.* Mont.

Il a fallu les observations de M. Temmink pour présenter avec clarté la distinction de ces trois espèces ; on ne peut plus les confondre actuellement. Nous les voyons assez communément dans cette contrée.

26. B. montagu, *F. cyneraceus.* Mont.

Genre 5e. — Chouette, *Strix.*

Le nom générique de cette classe, en catalan, est *Cabeca.*

1re division. — Chouettes proprement dites.

Première section. — *Chouettes accipitrines.* Elles y voient pendant le jour. Cette division qui se compose de quatre espèces, *Lapone*, *Harfang*, *de Loural* et *Caparacoch* manquent dans ce département; du moins elles ont échappé à mes recherches, si elles s'y trouvent.

Deuxième section. — *Chouettes nocturnes.*

1. Chouette nébuleuse, *Strix nebulosa.* Lin.

Très rare et de passage accidentel; nous l'avons vue une seule fois dans notre contrée; elle y fut tuée en mars de l'année 1829, dont l'hiver avait été très rigoureux.

2. C. hulotte, *S. aluco.* Mey.

Très rare est de passage accidentel.

3. C. effraie, *S. flammea.* Lin. (Cat. *Xura*, *Oliba de nit*, *Ruta*, *Xucla oli.*

Cette dernière dénomination, qui veut dire buveur d'huile, lui vient de ce que nos paysans prétendent que, lorsqu'elle peut s'introduire dans les églises, elle va boire l'huile des lampes. Je ne sais si cela est fondé; je croirai plutôt qu'habitant constamment les tours des grands édifices, les églises étant de ce nombre, si elles y pénètrent, c'est plutôt pour y faire la chasse aux rats que pour y boire l'huile des lampes.

C'est cette espèce qui, lorsqu'elle s'arrête sur la toiture d'une maison où il y a quelque malade, et y poussant son cri lugubre et désagréable, fait dire que cet oiseau est de mauvais augure.

4. C. chevèche, *S. passerina.* Auts.

5. C. tengmalm, *S. tengmalmi.* Lin.

Cette espèce est assez abondante dans les bois des montagnes secondaires, et vient aussi dans nos bois d'oliviers de la plaine.

6. C. chevechette, *S. acadica.* Lin.

Cette toute petite chouette, lorsqu'on parvient à la priver, on en tire un fort bon parti pour chasser les alouettes, et en été les becs fins.

2e division. — *Hiboux.*

Le nom générique, en catalan, est *Xot banyut.*

7. Hibou brachiote, *S. brachyotos.* Lath.

8. H. ascalaphe, *S. ascalaphus.*

9. H. grand duc, *S. bubo.* Lin. (Cat. *Soriguer, Mussol, Gamarós.*)

Très répandu dans les forêts de nos montagnes ; il fréquente les bois de la plaine pendant l'hiver. Il fait la première nichée de très bonne heure; en mars nous avons vu de jeunes ducs avec presque toutes leurs plumes.

10. H. moyen duc, *S. otus.* Lin.

Le moyen duc est très répandu au printemps et en automne dans toute la contrée; il est fort gras dans cette dernière saison et sa chair est d'un goût fort délicat.

11. H. scops, ou petit duc, *S. scops.* Lin.

Le scops est commun en toute saison, ce qui prouve qu'il est sédentaire dans cette contrée.

Les espèces qui composent cette seconde division sont assez répandues dans notre département; elles s'y reproduisent; et lorsqu'on connaît l'endroit où le grand duc établit sa famille, on est sûr d'y trouver de bon gibier. C'est ainsi qu'au Perthus un homme avait l'adresse de visiter souvent un de ces nids, de nourrir les jeunes ducs avec de la mauvaise viande, et d'en retirer des lapins et des perdrix que les vieux apportaient à leurs petits.

Ordre deuxième. — Omnivores, *Omnivores.*

Genre 6e. — Corbeau, *Corvus.*

Corbeau proprement dit. (Cat. *Corbas, Corb.*)

Ils sont très répandus et se reproduisent dans le département.

1. Corbeau noir, *Corvus, corax.* Lin.

2. C. corneille noire, *C. corone.* Lin. (Cat. *Graula.*)

Cette espèce ne paraît dans cette contrée qu'à l'approche du mauvais temps; pendant l'hiver elle y est très abondante, elle l'est d'autant plus que l'hiver est plus rigoureux.

3. C. corneille mantelée, *C. cornix.* Lin. (Cat. *Corb Calvo.*)

Cette espèce est très rare dans le département; on en voit,

mais fort rarement, quelques individus mêlés avec la corneille noire; lorsque le froid la fait répandre dans nos plaines, et qu'il arrive qu'un chasseur en tue une, il ne manque pas de dire que c'est un corbeau très vieux.

4. C. freux, *C. frugilegus.* Lin.

5. C. choucas, *C. monedula.* Lin.

Cette espèce ne paraît dans cette contrée que pendant les grands froids. Les corbeaux Leucophée et Chouc n'ont pas été observés.

Genre 7e. — Garrule, *Garrulus.* Bris.

1re division. — Pies proprement dites. (Cat. *Margot, Garsa.*)

1. G. pie, *Garrulus, picus.* Lin.

La pie, très commune dans les départements de l'Aude et de l'Ariége, se voit très rarement dans le nôtre. Je ne sais si les montagnes calcaires et très arides qui nous séparent d'un côté, et les grands lacs qui bordent la Méditerranée de l'autre, sont un obstacle à leurs excursions; il est de fait qu'on voit très rarement de ces oiseaux dans ce département, tandis qu'ils pullulent dans les environs de nos limites.

La 2e espèce, la pie turdoïde n'a pas été observée.

2e division. — Geais. (Cat. *Gaitg, Gralla.*)

2. Geai glandivore, *Garrulus glandarius.* Lin.

Il se reproduit dans les parties montueuses de notre département : il descend en hiver dans la plaine.

Le geai imitateur n'a pas été observé.

Genre 8e. — Casse-noix, *Nucifraga.*

1. Le casse-noix, *Nucifraga caryocatactes.* Bris. t. r.

De passage accidentel, par intervalles très éloignés.

Genre 9e. — Pyrrhocorax, *Pyrrhocorax.* Cuvi.

1. Pyr. chocard, *Pyr. pyrrhocorax.* r.

2. Pyr. coracias, *Pyr. graculus.* Tem. r.

Ces deux espèces se tiennent constamment dans les ré-

gions élevées du département où elles se reproduisent ; il faut que l'hiver soit bien rigoureux pour qu'ils viennent dans la plaine. Les environs de Mont-Louis et toute la Cerdagne voient ces oiseaux presque toute l'année.

Genre 10e.

Ce genre se compose d'une seule espèce :

Le *Grand jaseur*. Cet oiseau n'a pas été observé dans cette contrée.

Genre 11e. — Rollier, *Coracias*.

1. Rollier vulgaire, *Coracias garrula*. Lin.

Le Rollier est rare dans notre contrée ; il se reproduit sur les montagnes élevées et boisées : on ne le voit en plaine qu'au printemps et très rarement.

Genre 12e. — Loriot, *Oriolus*. Tem.

1. Loriot vulgaire, *Oriolus galbula*. Lin. (Cat. *Oriol Oropendola*.)

Assez commun dans les deux passages, au printemps et en automne, très gras dans cette dernière saison ; sa chair grasse et délicate le fait rechercher.

Genre 13e. — Étourneau, *Sturnus*. Lin.

1. Etourneau vulgaire, *Sturnus vulgaris* (Cat. *Estornell*).

Les étourneaux arrivent, comme les grives, dans notre département, à la fin de septembre ; ils y passent l'hiver et vivent d'assez bonne intelligence avec les vanneaux dans nos prairies humides et fréquentées par le bétail ; ils nous quittent aux approches de la belle saison. Quelquefois ils se présentent par bandes très considérables ; et lorsqu'ils se jettent ainsi sur un olivet, ils y font bien du mal. Nos cultivateurs prétendent que lorsque la volée s'en va, chaque étourneau emporte avec lui trois olives : une au bec et une à chaque griffe. La couleur de leur plumage est très varié.

2. Et. unicolore, *S. unicolor*. Mar. t. r.

Cette espèce est excessivement rare, je n'en ai vu qu'un seul individu ; elle est donc de passage accidentel.

Genre 14e. — Martin, *Pastor*. Tem.

1. Martin roselin, *Pastor roseus* Tem. t. r.

Cette espèce est rare, cependant elle est de passage assez régulier : elle avait déjà été observée par M. Barrère, médecin à Prades. M. Charles Miquel en a tué plusieurs individus dans la vallée d'Argelès, où on le voit régulièrement. Deux individus tués en juin 1837, une femelle et un jeune, feraient croire que cette espèce se reproduit dans cette contrée; mais manquant d'observations justes, je ne puis le certifier.

Ordre troisième. — Insectivores, *Insectivores*.

Genre 15e. — Pie grièche, *Lanius*. Lin.

Le nom générique de cette classe, en catalan, est *margassa ;* dans certaines contrées, *escanya bruchot*.

Les cinq espèces se reproduisent dans le département ; elles ne quittent point nos contrées, on les y voit en toute saison.

1. Pie grièche grise, *Lanius excubitor*. Lin.
2. P. G. méridionale, *L. meridionalis* Tem. r.
3. P. G. à poitrine rose, *L. minor*. Lin. t. r.
4. P. G. rousse, *L. rutilus*.
5. P. G. écorcheur, *L. collurio*. (Cat. *Borreü*.)

Cette espèce est la plus rare de cette famille. Le nom de Bourreau qu'on donne à la pie grièche écorcheur, lui vient de l'habitude unique qu'a cet oiseau de suspendre, entre l'enfourchement d'une branche, les petits oiseaux et les lézards qu'il saisit, après les avoir tués et leur avoir enlevé quelques parties; il a encore l'habitude de suspendre à une épine les gros Coléoptères, comme les *Ateuchus, les Scarabeus, les Melolontes*.

Genre 16e. — Gobe-Mouche, *Muscicapa*. Lin.

On appelle assez généralement les gobe-mouches, en catalan, *Beca-figas, pela-figas*.

C'est au commencement du printemps que nous arrivent

les gobe-mouches; ils quittent bientôt la plaine pour aller sur nos collines passer la belle saison, où ils se reproduisent; mais vers la fin d'août ils rentrent dans nos vergers et potagers, où ils trouvent une nourriture abondante; aussi à cette époque leur fait-on une chasse cruelle. Ils sont très gras, leur chair est fort délicate et estimée, comme généralement tous les becs-fins. C'est encore aux savantes observations de M. Temmink que nous devons les caractères qui font distinguer ces oiseaux, qui, au premier abord, se ressemblent parfaitement, selon l'âge et l'époque où ils ont été pris.

1. Gobe-Mouche, *Muscicapa grisola*. Lin.
2. G.-M. à collier, *M. albicollis*. Tem.
3. G.-M. bec-figue, *M. luctuosa*. Tem.
4. G.-M. rougeâtre, *M. parva*. Bechs.

Genre 17e. — Merle. *Turdus*. Lin.

Première section. — *Sylvains.*

1. Merle draine, *Turdus viscivorus*. Lin
2. M. Litorne, *T. pilaris*. Lin. } Cat. *Gribas.*

Les merles *Draine* et *Litorne*, qu'on nomme *gribas* en Catalan, nichent sur les arbres des montagnes de ce département; elles se répandent en hiver dans les plaines, tandis que les merles *Grive* et *Mauvis* n'habitent cette contrée que pendant l'hiver et nous quittent à la belle saison, pour aller nicher sur les tours de la Nouvelle-Castille, du côté de *Guadalaxara*, avec les étourneaux et les ramiers. J'ai vu, dans cette contrée, prendre, dans les trous pratiqués exprès sur les clochers, quantité de jeunes grives et étourneaux, qui sont très bons à manger.

3. M. Grive, *T. musicus*. Lin. (Cat. *Tort.*)
4. M. mauvis, *T. iliacus*. Lin. (Cat. *Tort*, *Ala roig.*)
5. M. à plastron, *T. torquatus*. Lin. r.

Le merle à plastron niche sur nos montagnes; il se voit en hiver en plaine. Il est assez rare.

6. M. Noir, *T. merula* Lin. (Cat. *Merla*; on appelle les jeunes *Merlats*.)

J'ai vu quelquefois des merles véritables *albinos*, leur plumage était tout-à-fait blanc, l'œil était rouge. M. Canta en possède un dans sa collection qui est couleur de café au lait; son genou est surmonté d'un coroncule qui annoncerait que cet animal avait reçu une blessure. La frayeur ou la souffrance qu'a éprouvée cet animal aurait-elle influé sur la couleur de son plumage? Il était très maigre lorsqu'il fut tué.

7. M. erratique, *T. migratorius*.

8. M. à gorge noire. *T. atrogularis*. Tem. t. r.

Nous ne pouvons encore asseoir notre jugement sur cette espèce, car nous avons trouvé des caractères très différents dans les individus que nous avons vus, caractères qui dépendent de l'âge; il paraîtrait cependant qu'elle se reproduit dans notre contrée, mais dans les régions élevées.

9. M. naumann, *T. naumanni*. Tem. t. r.

Les merles blafard et à sourcils blancs n'ont pas été observés dans cette contrée.

Deuxième section. — *Saxicoles*.

(Cat. *Merla roqué*, *Passera de las rojas*.)

10. M. de roche, *T. saxatilis*. Lath.

11. M. bleu, *T. cyaneus*. Gmel.

Les merles de roche et bleus fréquentent peu nos plaines; ils se tiennent constamment dans les lieux solitaires de nos montagnes, où ils se reproduisent, surtout le premier; le merle bleu est plus répandu dans la plaine lorsqu'il fait froid, et vient se faire prendre aux lacets tendus pour les grives.

Genre 18e. — Cincle, *Cinclus*. Bechst.

1. Cincle plongeur, *Cinglus aquaticus*. Bechst.

Habite les lieux montueux du département, où il se re-

produit; les grands froids l'obligent à venir dans la plaine, où on le voit fort rarement.

Les cincles à ventre noir et de pallas n'ont pas été observés dans cette contrée, où ils ont échappé à nos recherches.

Genre 19e. — Bec-fin, *Sylvia*. Lath.

Première section. — *Riverains*.

1. Bec-fin rousserole, *Sylvia turdoïdes*. Meyer. (Cat. *Carreté*.)

Cette belle espèce habite les parties très couvertes d'arbres et de broussailles des contrées humides de ce département, vers la Salanque. Son chant, peu agréable, et qui imite le criaillement des grenouilles, lui a valu la dénomination, en catalan, de *carreté* (charretier), parce que, dit-on, ils imitent ceux-ci lorsqu'ils commandent leurs bestiaux, *cha-ri-o*, répété fréquemment sur divers tons.

2. B. F. rubigineux, *S. galactodes*. Tem. t. r.

Un individu a été tué en janvier 1839.

3. B. F. riverain, *S. fluviatilis*. Mey. t. r.

4. B. F. Locustelle, *S. locustella*. Lath. r.

5. B. F. trapu, *S. certhiola*. Tem. t. r.

Nous avions observé quelque différence entre cette espèce et la précédente, que nous avions attribuée à l'âge; mais M. Temminck a fait connaître ces deux espèces à ne pouvoir plus les confondre.

6. B. F. aquatique, *S. aquatica*. Lath. r.

7. B. F. fragmite, *S. phragmitis*. Bech.

On confondait aussi très facilement ces deux espèces, dont les caractères ont été signalés par M. Temminck.

8. B. F. des roseaux (ou effarvatte) *S. arundinacea*. Lat.

9. B. F. verderolle, *S. palustris*. Bechst.

10. B. F. bouscarle (ou cetti) *S. cetti*. Marm.

Cette espèce n'est pas très répandue. Cependant il est des

années où on la voit communément; quelquefois elle reste plusieurs années sans paraître : cette remarque a été faite sur plusieurs espèces de cette famille.

Les bec-fins des saules et à moustaches noires n'ont pas été observés dans cette contrée.

11. B. F. cisticole, *S. cisticola.*

Le bec-fin cisticole paraît très rarement. M. Canta l'avait trouvé le premier; plus tard j'en avais eu un individu. Deux sujets ont paru au marché de cette ville en janvier 1839, avec une infinité de petits oiseaux.

Deuxième section. — *Sylvains.*

12. B. F. Rossignol, *S. luscinia.* LATH. (Cat. *Rusignol.*)

13. B. F. philomèle, *S. philomela.* BECHST.

14. B. F. orphée, *S. orphea.* TEM.

15. B. F. rayé, *S. nisoria.* BECHST. r.

16. B. F. rubigineux, *S. rubiginosa.*

17. B. F. à tête noire, *S. atracapilla.* LATH. (Cat. *Cap nègre.*)

Commune dans toute la contrée.

18. B. F. mélanocéphale, *S. melanocephala.* LATH.

La mélanocéphale est très commune dans cette contrée; elle se tient dans les haies qui bordent les propriétés, à *Mallolas, Orle* et aux côtes de Château-Roussillon. La nudité qui entoure ses yeux est d'un rouge-cramoisi, et ternit aussitôt que l'animal est mort, sa queue est légèrement étagée. Le reste est conforme à la description qu'en donne M. Temminck.

19. B. F. fauvette, *S. hortensis.* BECHST.

Fort commune; elle est très estimée en septembre, lorsqu'elle est grasse. Nos paysans l'appellent *piula*, à cause de son cri.

20. B. F. grisette, *S. cinerea.* LATH.

21. B. F. babillard, *S. curruca.* LATH.

Ces deux espèces sont excessivement communes dans

toute cette contrée. On en prend considérablement au passage du printemps.

22. B. E. à lunettes, *S. conspicillata.* Marm.

Cette belle espèce, dont la découverte est due à M. de La Marmora, se reproduit dans ce département, construit son nid dans les buissons et les taillis, avec des graminées artistement arrangées, l'intérieur est garni de brins très fins; pond cinq ou six œufs d'un blanc azuré, garnis de taches brunes, irrégulièrement distribuées.

23. B. F. pitchou, *S. provincialis.* Gmel.

24. B. F. passerinette, *S. passerina.* Lath.

25. B. F. rouge-gorge, *S. rubeculla.* Lath. (Cat. *Pita roig.*)

Le rouge-gorge se rapproche beaucoup des habitations rustiques pendant l'hiver, où il fait entendre sa jolie petite voix et devient très familier; pendant l'été il quitte la plaine et va sur nos montagnes où il trouve une température plus fraîche; il s'y reproduit.

26. B. F. gorge-bleue, *S. succica.* Lath.

Cette jolie espèce, que nous voyons assez abondante dans les premiers jours du printemps, présente plusieurs variétés qui ne sont attribuées qu'à l'âge: ainsi, les uns ont une zone bleu de ciel bien caractérisée, encadrée de noir et de fauve, la tache du centre d'un blanc argenté, tandis que chez d'autres individus cette tache est marron clair et la zone de diverses nuances.

27. B. F. rouge-queue, *S. tithys.* Scop. (Cat. *Cua roig.*)

28. B. F. des murailles, *S. phœnicurus.* Lath. (Cat. *Carboner.*)

Nous n'avons jamais remarqué dans cette contrée les bec-fins *Soyeux*, de *Rupel* et *Sarde;* il serait possible qu'ils eussent échappé à nos observations, car ces petites espèces peuvent souvent passer inaperçues.

Troisième section. — *Muscivores*.

29. B. F. à poitrine jaune, *S. hyppolaïs*. Lath.

30. B. F. siffleur, *S. sibilatrix*. Bechst.

31. B. F. ictérine, *S. icterina*. Vieill.

32. B. F. pouillot, *S. trochilus* Lath.

Ces deux espèces, qu'on confond souvent à cause de leur parfaite ressemblance, sont appelées en catalan *Mosquetas*.

33. B. F. véloce, *S. rufa*. Lath. t. r.

On la trouve dans les forêts des parties élevées, où elle se reproduit.

Le bec-fin natterer n'a pas été observé dans cette contrée.

Genre 20e. — Roitelet, *Regulus*.

1. Roitelet ordinaire, *Regulus cristatus*. Lath. (Cat. *Rey petit*.

Habite nos montagnes pendant tout l'été, où il se reproduit; se répand dans nos plaines dès que les froids se font sentir, et ne quitte notre douce température qu'au printemps.

2. R. triple bandeau, *R. ignicapillus*. Brehm.

Cette intéressante espèce, qu'on avait toujours confondue avec la précédente, et que M. Brehm a fait connaître, se fait remarquer assez souvent dans cette contrée.

Genre 21e. — Troglodyte, *Troglodytes*.

1. Troglodyte ordinaire, *Troglodytes vulgaris*. Lath. (Cat. *Rey manut.*)

Le troglodyte enfumé n'a pas été observé dans cette contrée.

Genre 22e. — Traquet, *Saxicola*. Bechst.

1. Traquet rieur, *Saxicola cachinnans*. Tem. (Cat. *passera de las négras.*)

Le traquet rieur est peu commun. On ne le voit jamais

en plaine; agile et très méfiant, il se tient ordinairement sur les rochers, au milieu des ravins ou des rivières, sur nos montagnes, quelquefois à Villefranche, jamais plus bas; son pays favori est le plateau escarpé de la Moga, près de St-Laurent-de-Cerdans. Sur ce pays sauvage et rocailleux, il se livre à toutes les évolutions que sa légèreté lui dicte; il niche dans cette contrée; il construit un nid à terre, entre les rochers, avec quelques brins de fines graminées, garni en dedans de matières cotonneuses; pond quatre ou cinq œufs blancs et clairsemés de quelques taches roussâtres.

2. T. moteux, *S. œnanthe.* Bechst. (Cat. *Cul blanc.*)

3. T. stapazin, *S. stapazina.* Tem.

4. T. oreillard, *S. aurita.* Tem.

5. T. tarier, *S. rubetra.* (Cat. *Ric chec, Cague mancs.*)

Ces deux syllabes souvent répétées lorsque cet oiseau se pose, lui ont fait donner cette dénomination, ainsi que celle de *chie sur les manches*, par l'habitude qu'il a de se poser sur les manches des outils de nos travailleurs, lorsqu'ils quittent le travail pour aller prendre leurs repas. Ces oiseaux sont attirés dans cet endroit par la présence des vers qui se voient souvent sur la terre fraîchement remuée.

6. T. rubicole, *S. rubicola.* Bechst.

Le traquet rieur se tient ordinairement sur les pays montueux, tandis que le tarier et le rubicole sont très répandus dans la plaine, et ne fréquentent guère nos régions élevées et froides.

Le traquet leucomète n'a pas été observé dans cette contrée.

Genre 23e. — Accenteur, *Accentor.* Bechst.

Les accenteurs sont assez répandus dans cette contrée; ils se reproduisent sur nos montagnes secondaires.

1. Accenteur pegot (ou des Alpes) *Accentor. alpinus.* Bechst.

2. A. calliope, *A. calliope.*

3. A. mouchet, *A. modularis.* Cuvi. (Cat. *Sercaboras.*)

L'habitude de se traîner près des buissons lui a mérité cette dénomination. Cet accenteur, qui habite pendant la belle saison nos montagnes, se répand dans la plaine dès que les froids se font sentir.

4. A. montagnard, *A. montanellus.* Tem. t. r.

Nous ne l'avons vu qu'une seule fois, en septembre 1838.

Genre 24e. — Bergeronnette, *Motacilla.* Lath.

1. Bergeronnette lugubre, *Motacilla lugubris.* Pallas. (Cat. *Cuallarg.*)
2. B. grise, *M. alba* Lin.
3. B. jaune (ou boarule) *M. boarula.* Lin.
4. B. citrine, *M. citreola.* Pal.

La citréole paraît ici en même temps que la printannière, avec laquelle elle vit de bonne intelligence, ce qui nous avait porté à croire que les différences qu'on apercevait dans le plumage dépendaient de l'âge ou du sexe; mais les observations justes de M. Temminck ont levé tout doute, et nous pensons que ce sont deux espèces distinctes.

5. B. printannière, *M. flava.* Lin. (Cat. *Cognic.*)
6. B. flavcole, *M. Flavcola.*

Genre 25e. — Pit-pit, *Anthus.* Bechst.

1. Pit-pit spioncelle, *Anthus aquaticus.* Bechst.
2. P. rousseline, *A. rufescens.* Tem. (Cat. *Calandrina.*)
3. P. farlousse, *A. pratensis.* Bechst. (Cat. *Coturliu.*)
4. P. des buissons, *A. arboreus.* Bechst.

Les pit-pit richard et à gorge rousse n'ont pas été observés dans cette contrée.

Ordre quatrième. — Granivores, *Granivores.*

Genre 26e. — Alouette, *Alauda.* Lin (Cat. *Llauseta et alova.*)

1. Alouette dupont, *Alauda duponti.* Vielli.

2. A. Bifasciée, *A. bifasciata.* Lich.

Ces deux espèces se trouvent quelquefois parmi les nombreuses variétés qu'offre l'alouette des champs, ce qui nous avait porté à les considérer comme des variétés de cette espèce. Les descriptions de M. Temminck les font très bien distinguer.

2e section.

3. A. des champs, *A. arvensis.* Lin.

4. A. lulu, *A. arborea.* Lin.

5. A. cochevis, *A. cristata.* (Cat. *cugullada.*)

6. A. Calandrelle, *A. brachydactyla.* Tem.

Les alouettes à hausse col noir et kolly n'ont pas été observées dans cette contrée.

3e section.

7. A. calandre, *A. calandra.* Lin. (Cat. *Calandria.*)

La calandre est fort répandue dans les parties basses du département, où elle vit en troupes très nombreuses; pendant l'hiver nos marchés en sont pourvus, et leur chair, très fine et délicate, les fait rechercher. Au printemps la troupe se sépare et l'accouplement se fait. Malgré cela elles sont très nombreuses dans les parties qu'elles choisissent par prédilection pour y élever leur famille.

L'alouette nègre n'a pas été remarquée dans cette contrée.

Genre 27e — Mésange, *Parus.*

1re section. — *Sylvain.*

1. Mésange charbonnière, *Parus major.* Lin. (Cat. *Marllengua carboner*, *Xinxerra.*)

2. M. petite charbonnière, *P. ater.* Lin.

3. M. bleue, *P. cœruleus.* Lin.

La mésange bleue se voit en troupes considérables dans nos bois d'oliviers; quand le froid se fait sentir elle descend

de nos régions élevées avec les roitelets, et paraissent vivre d'assez bonne intelligence. Elle se reproduit sur nos montagnes.

4. M. bicolore, *P. bicolor*. Lin.

5. M. huppée, *P. cristatus*. Lin.

Cette espèce reste constamment sur les montagnes, nous ne la voyons jamais dans la plaine ; commune dans les environs de Mont-Louis.

6. M. nonnette, *P. palustris*. Lin.

7. M. azurée, *P. cyanus*. Pal.

Elle n'est pas fort commune. Elle vit avec la mésange bleue.

8. M. à longue queue, *P. caudatus*. Lin.

La mésange à longue queue habite nos montagnes, où elle se reproduit ; en hiver elle vient sur les grands arbres qui bordent nos rivières ; elle est assez abondante.

Les mésanges lugubres et à ceinture blanche n'ont pas été observées dans ce département.

2e section. — *Riverains*.

9. Mésange moustache, *Parus biarmicus*. Lin.

La mésange à moustache se tient dans nos prairies ; elle est assez rare. On la prend aux lacets tendus pour les bécassines. On la tue quelquefois avec le fusil, mais elle est si agile, monte sur les joncs et en descend si rapidement qu'il est très difficile de la tuer.

3e section. — *Pendulines*.

10. Més. remis, *P. pendulinus*. Lin. (Cat. *Mitchayre*.)

La penduline devient rare. La construction extraordinaire de son nid en est la principale cause : ses dimensions et sa forme sont bientôt aperçues par les enfants qui fréquentent les bois riverains ; ils l'enlèvent aussitôt pour le vendre assez cher en ville. Aussi sa rareté la fait estimer de plus en plus.

Genre 28e. — Bruant, *Emberisa.*

1re section. — Bruants proprement dits:

1. Bruant jaune, *Em. citrinella.* Lin. (C. *Bardocill.*)

Cette espèce, qui se reproduit aux parties élevées de ce département, se voit par bandes très considérables dans nos plaines lorsque le froid se fait sentir; à cette époque on en tue beaucoup.

2. B. proyer, *E. miliaria.* Lin. (Cat. *Santa catharina, Durdulla.*)

Nous avons possédé un individu de cette espèce tout blanc.

3. B. des roseaux, *E. schœniclus.* Lin.

4. B. des marais, *E. pallustris.* Savi

Je croirais assez, avec M. Temminck, que ces deux espèces doivent être confondues; nous trouvons le passage parfait de l'une à l'autre dans les nombreuses variétés que nous avons remarquées, et elles sont constamment ensemble.

5. B. ortolan, *E. hortulana.* Lin. (Cat. *Bardaula.*)

Cette espèce, qui se reproduit dans cette contrée, arrive dans le commencement d'avril; on en prend beaucoup au filet; on les fait engraisser, et on les vend très cher.

6. B. cendrillard, *E. cœsia*, n'a pas été observé.

7. B. zizi, ou de haie, *E. cirlus.* Lin. (Cat. *Chic-chic.*)

8. B. fou, ou de pré, *E. cia.* Lin.

Nous avons trouvé un individu tout blanc.

9. B. rustique, *E. rustica.* Pal.

10. B. gavoué, *E. provincialis.* Lin.

Il est de passage très accidentel, car on le remarque fort rarement.

Les bruants *crocote*, à *couronne lactée, auréole, jacobins et mitilène*, n'ont pas été observés dans ce département.

Les bruants de neige et montain, appartenant à la 2e section de ce genre, n'ont pas été trouvés dans ce département.

Genre 29e. — Bec-croisé, *Loxia*. Briss.

(Cat. *Pica pinyas*, *Trenca pinyas*.)

1. Bec-croisé perroquet, *Loxia pytiopsittacus*. Bebhs.

2. Bec-croisé des pins, *L. curvirostra*. Lin.

Fort communs dans les bois de pins et de sapins de nos montagnes. Ce nom leur a été donné, parce qu'avec leur bec, fort et robuste, ils ouvrent très adroitement les pommes de pin et en retirent les semences qu'ils cassent pour en faire leur nourriture.

Le bec-croisé leucoptère, n'a pas été observé dans la contrée.

Genre 30e — Bouvreuil, *Pyrrhula*. Briss.

1. Bouvreuil commun, *Pyrrhula vulgaris* Briss.

Les hivers rigoureux nous amènent des bouvreuils. Ces oiseaux, de passage au printemps, font beaucoup de mal aux arbres fruitiers, en détruisant les bourgeons. C'est la seule espèce que nous ayons observée dans cette contrée, où elle est de passage régulier.

Les bouvreuils dur bec, de pallas, cramoisi, githagine, à longue queue n'ont pas été observés dans ce département.

Genre 31e. — Gros-bec, *Fringilla*. Illi.

1re section. — *Laticones*.

1. Gros-bec vulgaire, *Fringilla cocothraustes*. Tem. (Cat. *Bec de ferru*.)

Appelé ainsi à cause de la couleur du bec et de sa force, dont l'extrémité ressemble à l'acier bronzé.

2. G. B. verdier, *F. chloris*. Tem. (Cat. *Bardarol*.)

3. G. B. incertain, *F. incerta*. Risso.

Cette espèce est de passage accidentel; elle se fait remarquer très rarement.

4. G. B. soulcie, *F. petronia.* Lin. (Cat. *Pardal de montanya.*)

En hiver, par bandes très nombreuses, se répand dans la plaine; mais dès que le beau temps se fait sentir il se retire sur les parties élevées.

5. G. B. moineau, *F. domestica.* Lin. (Cat. *Pardal.*)

6. G. B. cisalpin, *F. cisalpina.* Tem.

7. G. B. espagnol, *F. hispaniolensis.* Tem.

Ces deux espèces diffèrent si peu des deux espèces qu'elles avoisinent, qu'il est fort aisé de les confondre. Nous avons pensé long-temps que ce n'était que des variétés; mais les observations de M. Temminck sont si concluantes, et après un examen très attentif, nous pensons qu'elles doivent être séparées et former deux espèces distinctes.

8. G. B. friquet, *F. montana.* Lin. (C. *Pardal roqué.*)

9. G. B. serin, ou sini, *F. serinus.* Lin. (Cat. *Canari bourd, canari de montanya.*)

2e section. — *Brevicones.*

10. G. B. pinson, *F. cœlebs.* Lin. (Cat. *Pinsá.*)

11. G. B. dardennes, *F. montifringilla* Lin. (Cat. *Pinsá mec.*)

Le pinson dardennes se reproduit sur les parties élevées de ce département. Nous ne le voyons que lorsque le froid très vif l'oblige à quitter les parages que la neige couvre.

12. G. B. niverole, *F. nivalis.* Lin.

Cette espèce ne vient jamais dans la plaine; elle habite les régions élevées de nos montagnes.

13. G. B. linotte, *F. canabina.* Lin. (Cat. *Passarell vermell.*)

14. G. B. de montagne, *F. montium.* Gmel. (Cat. *Passerell pardo.*)

3e section. — *Longicones.*

15. G. B. venturon, *F. Citrinella.* Lin.

16. G. B. tarier, *F. spinus.* Lin. (Cat. *Llucaret.*)

17. G. B. boréal, *F. borealis.* Tim.

Cette espèce se fait remarquer à des intervalles très éloignés.

18. G. B. sizerin, *F. linaria.* Lin. (Cat. *Gaffarou.*)

19. G. B. chardonneret, *F. carduelis.* Lin. (Cat. *Cardine.*)

Nous avons un chardonneret dont le plumage est tout blanc, excepté le tour de la tête qui, au lieu d'être rouge-cramoisi, est d'un orange clair. Cet animal vivait depuis deux ans en cage, un chat sauta sur la cage, qui était suspendue à la croisée, bientôt chat et cage tombèrent dans la rue. L'oiseau ne prit aucun mal, mais quelle fut ma surprise, lorsque peu de jours après la mue de l'oiseau s'opéra, et les plumes devinrent toutes blanches. Cette remarque porterait à croire que la frayeur contribue à ce changement subit, et on ne doit attribuer qu'à quelque accident, si les oiseaux qu'on trouve à la campagne sont blancs ou café au lait; car nous avons vu, avec M. Canta, plusieurs sujets de ces couleurs; tous étaient dans un état maladif ou bien quelqu'un de leurs membres offraient la trace de quelque blessure.

Ordre cinquième. — Zygodactyles, *Zygodactyli.*

Genre 32e. — Coucou, *Cuculus.* Lin.

1. Coucou gris, *Cuculus canorus.* Lin. (Cat. *Cocut, cogul.*)

On trouve communément le coucou roux. Quoique les couleurs de ces deux oiseaux soient si différentes, les observations de M. Temminck sont si concluantes, qu'il est impossible de ne pas croire qu'ils appartiennent à la même espèce, et que s'ils diffèrent, cela ne peut être attribué qu'à l'âge de l'oiseau.

2. C. geai, ou tacheté, *C. glandarius.* Lin.

Nous avons remarqué, à des distances très éloignées,

l'apparition de cette espèce, ce qui nous porte à croire qu'elle n'est ici que de passage très accidentel. Le premier geai qui me fut apporté fut tué à Corsavi, par M. Dô aîné, de Céret.

Le coucou cendrillard n'a pas été observé ici.

Genre 33e. — Pic, *Picus*. Lin.

1. Pic noir, *Picus martius*. Lin.

Ce bel oiseau est fort rare, il habite les forêts du Capcir; il ne vient jamais dans la plaine.

2. P. vert, *P. viridis*. Lin. (Cat. *Picot.*)
3. P. cendré, *P. canus*. Gen.
4. P. épeiche, *P. major*. Lin.
5. P. leuconote, *P. leuconotus*. Bechst.
6. P. mar, *P. medius*. Lin.
7. P. épeichette, *P. minor*. Lin.

Les pics mar et épeichette sont excessivement rares dans notre contrée.

8. P. tridactyle, *P. tridactylus*. Lin.

Genre 34e. — Torcol, *Yunx*.

1. Torcol ordinaire, *Yunx torquilla*. Lin. (Cat. *Fourmiguè.*)

L'habitude de cet oiseau à présenter sa longue langue, enduite d'une liqueur visqueuse, auprès des trous des fourmis, pour les manger ensuite, lui a fait donner ce nom.

Ordre sixième. — Anisodactyles, *Anisodactyli*.

Genre 35e. — Sitelle, *Sitta*. Lin.

1. Sitelle torchepot, *Sitta europea*. Lin.

Cette espèce habite les forêts de nos montagnes; elle ne vient jamais dans la plaine : est très commune aux environs de St.-Laurent-de-Cerdans.

La sitelle syriaque, ou des rochers, n'a pas été observée.

Genre 36e. — Grimpereau, *Certhia*. Illig.

1. Grimpereau familier, *Certhia familiaris*. Lin.

Le grimpereau familier se reproduit dans ce département. Aux approches du mois de septembre il se répand dans nos vastes forêts d'oliviers, sur les troncs desquels il exécute ses évolutions habituelles.

Genre 37e. — Tichodrome, *Tichodroma*. Illig.

1. Tichodrome échelette, *Tichodroma phenicoptera*. T. (Cat. *Pique arañas*, *Menja arañas*.)

Habite les rochers escarpés des hautes régions. Aux approches de l'hiver il vient exécuter ses évolutions sur les murs des clochers des villes voisines et les plus près des montagnes : Villefranche, Prades, Prats-de-Molló, Arles, Céret. Nous en possédons un superbe individu, que nous devons à l'obligeance de M. Coder, pharmacien à Prades, botaniste distingué.

Genre 38e. — Huppe, *Upupa*. Lin.

1. Huppe puput, *Upupa epops*. Lin. (Cat. *Poput paput*, *Gail fabé*.

Ordre septième. — Alcyons, *Alcyones*.

Genre 39e. — Guépier, *Merops*. Lin.

1. Guépier vulgaire, *Merops apiester*. Lin. (Cat. *Sirena de mar*, *Abellerola*.)

Ce superbe oiseau nous arrive en avril et séjourne très peu dans notre contrée. Si le temps est favorable, on en prend assez à Collioure, avec des filets lors du passage du printemps.

Genre 40e. — Martin pêcheur, *Alcedo*. Lin.

1. Martin pêcheur pie, *Alcedo rudis*.

Cette espèce n'a pas été remarquée.

2. M. p. alcyon, *A. ispida*. Lin. (Cat. *Arné*.)

On prend beaucoup d'alcyons à la chasse à la lanterne pendant le mois de septembre ; on les vend communé-

ment au marché. On prétend que cet oiseau, desséché et conservé dans une armoire, a la propriété de garantir le drap d'être piqué par les teignes, ce qui est faux, car lui-même est dévoré par cet insecte destructeur des collections, *arne*, en catalan, d'où lui vient le nom d'arné.

Ordre huitième. — Chélidons, *Chelidones*.

Genre 41e. — Hirondelle, *Hirundo*.

(Cat. *Aurendolas*, *aulendras*.)

1. Hirondelle de cheminée, *Hirundo rustica*. Lin.
2. H. rousseline, *H. rufula*. Levail.
3. H. de fenêtre, *H. urbica*. Lin.
4. H. de rivage, *H. riparia*. Lin.
5. H. de rocher, *H. rupestris*. Lin. (Cat. *Aurendola roquera*.)

Ces cinq espèces sont communes pendant tout l'été dans cette contrée.

Genre 42e. — Martinet, *Cypselus*. Illi.

1. Martinet à ventre blanc, *Cypselus alpinus*. Tem. (Cat. *Ballasté*.)

Il est assez rare ; cependant, au printemps, on en prend quelquefois en grand nombre.

2. M. de muraille, *C. murarius*. Tem. (Cat. *Martinet*.)

Genre 43e. — Engoulevent, *Caprimulgus*.. Lin.

1. Engoulevent ordinaire, *Caprimulgus europeus*. Lin. (Cat. *Enganya pastors*.)

Désirant connaître le motif qui fesait donner cette dénomination à cet oiseau, qui veut dire *trompe bergers*, j'ai questionné plusieurs campagnards, dans la contrée où l'engoulevent se reprodnit et où il est très abondant (les garrigues de Thuir), contrée où les bêtes à laine vont paître constamment. On s'accorde à dire que cet oiseau, qui ne soigne point son nid, pond ses œufs à terre, sans la moindre

précaution, et s'il est surpris par quelqu'un, il ne manque point de transporter ses œufs dans un autre lieu, afin de les dérober à l'indiscret qui était venu l'interrompre. La conformation du bec est propre à cela, si cet oiseau a un pareil instinct; je n'ai pu vérifier par moi-même ce fait.

L'engoulevent à collier roux n'a pas été observé.

Ordre neuvième. — Pigeons, *Columbæ.*

Genre 44e. — Pigeon, *Columba.* Lin.

1. Colombe ramier, *Columba palumbus.* Lin. (Cat. *Colom.*)
2. Col. columbin, *Col. œnas.* Lin. (C. *Colom patut.*)
3. Col. bizet, *Col. livia.* Bris. (C. *Bizet, toudou, xixell*)

Les bizets passent habituellement en septembre et octobre; on fait la chasse à ces oiseaux et on en prend beaucoup; on se poste sur le sommet d'une gorge, près de Villefranche, où ils passent constamment, et dès qu'on voit venir la volée, qui se resserre beaucoup à cause de l'étroitesse du passage, on lui tire dessus, et on en fait rester beaucoup sur place. Cette chasse dure environ un mois et demi.

4. Col. tourterelle, *Col. turtur.* (Cat. *Turtre.*)

Ordre dixième. — Gallinacées, *Gallinæ.*

Genre 45e. — Faisan, *Phasianus.* Lin.

1. Faisan vulgaire; *Phasianus colchicus.*

M. Villanova de Thuir a voulu élever cette espèce, qu'il avait apportée de Paris; on ne lui a pas donné sans doute les soins convenables, elle n'a pas réussi. Ce sont les seuls faisans que j'aie vus dans notre département.

Genre 46e. — Tetras, *Tetrao.* Lin.

1. Tetras auerhan, *Tetrao urogallus.* Lin. (Cat. *Gall salvatge.*)
2. T. rakkelhan, *Tet. medius.* Meyer.

3. T. bikhan, *Tet. tetrix*. Lin.

Ces deux espèces sont assez rares; on les trouve dans les bois des montagnes secondaires, les Corbières.

4. T. gelinotte, *Tet. bonasia*. Lin. (Cat. *Grebul.*)

5. T. rouge, *Tet. scoticus*. Lath.

Jamais observé dans cette contrée.

6. T. ptarmigan, *Tet. lagopus*. Lin. (Cat. *Perdiu blanque.*)

Cette espèce ne quitte jamais les grandes forêts des hautes montagnes; elle se plaît parmi les neiges. Au printemps, elle perd sa belle couleur blanche et devient d'un gris varié, robe qu'elle conserve jusqu'à l'automne.

7. T. des saules, *Tet. salicti*. Tem.

Nous n'avons jamais observé cette espèce dans cette contrée.

Genre 47e. — Ganga, *Pterocles*. Tem.

1. Ganga unibande, *Pterocles arenarius*. Tem.

Le ganga abonde dans cette contrée, il s'y reproduit. Difficile à l'approcher, en ce que cet oiseau se tient constamment dans les plaines découvertes ou dans les garrigues, on en tue à l'abreuvoir, en s'embusquant près de l'endroit où ils ont l'habitude d'aller, ils plongent la tête dans l'eau, à la façon des pigeons, lorsqu'ils veulent boire.

Le mâle, en amour, fait entendre un cri grave, comme s'il sortait d'une voix rauque; il épanouit la queue, en la portant par côté et la laissant traîner à terre, pour la relever ensuite et l'étendre en éventail, comme le *paon*; laissant alors tomber ses ailes, il fait la roue et s'agite beaucoup pendant quelques instants.

La femelle pond de trois à cinq œufs sur quelques brins de paille rassemblée entre des pierres ou des mottes de terre, en rase campagne. Les œufs sont gros comme ceux de la perdrix rouge, moins pointus vers le petit bout, d'un blanc jaunâtre, tachés de noir jaunâtre; ces taches sont irrégulièrement parsemées, et plus grosses vers le gros bout.

Le ganga unibande est très rare; depuis que nous nous occupons d'ornithologie nous n'avons vu qu'une seule fois cette belle espèce portée au marché de cette ville; des anciens chasseurs consultés, nous ont assuré ne l'avoir jamais observée.

Quant au ganga noir, dont parle M. Boubée, dans son bulletin des voyages, comme se trouvant à Perpignan, je crois qu'il a été induit à erreur par la personne qui lui a donné ces renseignements. Nous n'avons jamais observé cette prétendue espèce, du moins nous pensons que s'il existait un ganga noir, ce serait un phénomène qu'on devrait attribuer à quelque cause accidentelle, comme cela arrive à d'autres oiseaux qui ont des couleurs différentes de leur plumage ordinaire, sans qu'on puisse en assigner la cause.

2. G. cata, *P. setarius.* Tem. (Cat. *Ganga, perdiu d'Angleterre, perdiu de garrigua.*)

Genre 48e — Perdix, *Perdix.* Lath.

1re section. — Francolin.

Le francolin à collier roux n'a pas été observé dans le pays.

2e section. — Perdrix proprement dites :

2. Perdrix bartavelle, *Perdix saxatilis.* Mey.

La bartavelle est très rare; elle se tient ordinairement aux Corbières.

3. P. rouge, *P. rubra.* Bris. (Cat. *Perdiu*; les jeunes *perdigall.*)

4. P. gambra, *P. petrosa.* Lath.

Plus petite que la perdrix rouge; elle habite les côtes méridionales des Albères. On la trouve au bois des *Abeilles.*

5. P. grise, *P. cinerea.* Lath. (Cat. *Perdiu grisa. Perdiu xerra.*)

Moins commune que la perdrix rouge, qui est la plus abondante. Elle se tient vers les parties montueuses de ce département; rarement on la trouve dans la plaine. Prats-de-Mollo est l'endroit où elle abonde.

3e section. — Caille.

B. La caille, *Per. coturnix.* (Cat. *Guatlla, gualla.*)

Les cailles nous arrivent, au printemps, des côtes d'Afrique. Plus le vent du nord est violent, plus elles sont abondantes ; elles se répandent par nuées dans nos vastes plaines ; on leur fait diverses chasses et on en prend considérablement. Nous possédons plusieurs variétés, différentes par la couleur de leur plumage. Je citerai, comme une des plus précieuses, un individu dont le plumage est vert, une dont le plumage est noir, avec des taches jaunes, le bec, les jambes et les pieds sont très noirs; elle fut tuée en août 1830. M. Temminck a prétendu que cette couleur noire lui vient de la graine de chanvre prodiguée, comme nourriture, en captivité. La nôtre fut prise dans les champs; donc d'autres causes peuvent donner lieu à ce phénomène. Un individu, par opposition, est tout blanc : M. Canta en possède un qui est couleur café au lait et un autre qui a les rémiges des ailes toutes blanches.

Genre 49e. — Turnix, *Hemipodius.*

1. Turnix tachydrome, *Hemipodius tachidromus.* Tem.
2. T. à croissants, *H. lunatus.* Tem.

Je n'ai pas vu ces deux espèces; mais M. Xatard, naturaliste distingué, qui habite Prats-de-Molló, m'a assuré qu'elles vivaient sur les pelouses des parties basses de nos Pyrénées.

Ordre onzième. — Alectorides, *Alectorides.*

Genre 50e. — Glaréole, *Glareola.* Bris.

1. Glaréole à collier, *Glareola torquata.* Mey.

Les glaréoles échasse et lactée n'ont pas été observées dans cette contrée.

Ordre douzième. — Coureurs, *Cursores.*

Genre 51e. — Outarde, *Otis.* Lin.

1re section.

1. Outarde barbue, *Otis tarda.* Lin.

2. O. canepetière, *Ot. tetrax.* Lin.

Ces deux oiseaux passent régulièrement en septembre et en février; pendant les hivers rigoureux, on les voit en grandes bandes, mais c'est lorsque la température est très basse qu'ils viennent chercher un climat plus doux.

2e section.

3. O. houbara, *Ot. houbara.* Lin.

Nous avons vu une seule fois cet oiseau au marché de cette ville; il était tellement mutilé qu'il ne fut pas possible de le monter. Nous en constatâmes l'espèce par la description; elle fut conforme à celle de M. Temminck.

Genre 52e. — Court-vite, *Cursorius.* Lath.

1. Court-vite isabelle, *Cursorius isabellinus.* Mey.

Cet oiseau étant très rare et son apparition ne se faisant remarquer qu'à des intervalles très éloignés, je crois essentiel d'en donner la description, l'individu qui est sous mes yeux différant en quelques points de la description qu'en a donnée Buffon et M. Temminck.

Cour-vite-Isabelle, *Cursorius-Isabellinus.* Meyer.

Bec plus court que la tête, noir, déprimé à sa base, un peu voûté à la pointe, qui est très aiguë, légèrement courbé, narines ovales, surmontées d'une petite protubérance, pieds longs, grêles, trois doigts très courts, presque entièrement divisés, l'extérieur uni par une membrane jusqu'au tiers de sa longueur, l'intérieur de moitié plus court que celui du milieu, ongles très petits, noirs et fort acérés, ailes médiocres, la première rémige presque aussi longue que la deuxième, qui est la plus longue, grandes couvertures, aussi longues que la quatrième rémige.

Front, parties inférieures, cou, dos, queue et couvertures alaires d'un roux-isabelle, quelques taches d'un noir brunâtre parsemées sur les plumes, beaucoup plus nombreuses vers l'extrémité des grandes couvertures; rémiges noires,

bordées de cendré; quelques taches noires, disposées en zig-zag, se font remarquer à l'extrémité des plumes du manteau; plumes attachées à la mandibule inférieure et gorge blanchâtres; un trait noir part des yeux et se dirige vers la nuque, en s'unissant avec celui du côté opposé ils forment une pointe. Les plumes qui forment cette raie sont couleur isabelle à leur origine et noires vers leur extrémité, très serrées, ce qui forme la raie noire. Cette raie, qui a environ trois lignes de large, est surmontée d'une raie blanche, encadrée par une seconde raie noire, moins étendue, qui se termine aussi en pointe, et forme un triangle dont la pointe est dirigée vers la nuque. Les plumes du front sont couleur isabelle, légèrement pointillées de noir. Le sommet de la tête est couleur ardoise clair, qui devient plus foncée en se rapprochant de la raie noire; ces plumes sont assez longues pour recouvrir une partie de la seconde raie noire; elles sont disposées de manière à faire croire que l'oiseau les relève à volonté.

Les pennes de la queue sont de couleur isabelle, les trois latérales de chaque côté ont une tache noire à leur extrémité, les deux suivantes, les quatrième et cinquième, sont légèrement tachées; les autres n'ont point de taches. (Nous n'avons point remarqué la tache blanche au centre que lui donnent Buffon et M. Temminck.)

Abdomen et couvertures inférieures de la queue blanchâtre, iris noir, longueur neuf pouces. Cet oiseau est un mâle. Jambes et pieds couleur de chair pâle.

Il serait possible que si on rencontrait cet oiseau au passage du printemps, les couleurs de son plumage fussent différentes; ce qui pourrait nous faire connaître si la mue est double, chose que l'on ignore encore.

J'ai vu cet oiseau deux fois seulement, la première en octobre 1816, et la seconde le 3 novembre 1837. M. Viaud, qui l'avait acheté au marché de cette ville, me l'a communiqué pour en faire le dessin et la description.

Les court-vite de Coromandel et à double collier n'ont pas été observés.

Ordre treizième. — Gralles, *Grallatores.*

1re division. — Gralles à trois doigts.

Genre 53e. — Œdicnème, *Œdicnemus.* Tem.

1. Œdicnème criard, *Œdicnemus crepitans.* Tem. (Cat. *Galdric.*)

Cette dénomination lui a été donnée par rapport à son cri, qu'il prononce très rapidement et trois à quatre fois de suite, en courant sur nos plaines arides de la Salanque ou sur les garrigues des environs.

Genre 54e. — Sanderling, *Calidris.* Illi.

1. Sanderling variable, *Calidris. arenaria.* Illi. r.

Genre 55e. — Echasse, *Himantopus.* Bris.
(Cat. *Camas llargas.*)

A cause de la longueur de ses jambes minces et faibles; il semble réellement que le corps de l'oiseau est perché sur des échasses.

1. Echasse à manteau noir, *Himantopus melanopterus.* Mey.

Genre 56e. — Huîtrier, *Hœmatopus.* Lin.

1. Huîtrier pie, *Hœm. Ostralegus.* Lin.

Les huîtriers à manteau et noir n'ont pas été observés dans ce département.

Genre 57e. — Pluvier, *Charadrius.* Lin.

1. Pluvier doré, *Charadrius pluvialis.* Lin. (Cat. *Daurade.*)
2. P. guinard, *Ch. morinellus.* Lin.
3. Grand pluvier à collier, *Ch. hiaticula.* Lin. (Cat. *Courriol.*)
4. Petit pluvier à collier, *Ch. minor.* Mey.
5. Pluvier à collier interrompu, *Ch. cantianus.* Lath.

Les trois espèces de pluviers, grand à collier, petit à collier

et à collier interrompu sont connus dans ce département; la vitesse avec laquelle ils parcourent les sables des parties marécageuses et des petits ruisseaux de l'intérieur des terres, leur ont fait donner ce nom, qui veut dire *coureur*.

2e division. — Gralles à quatre doigts.

Genre 58e. — Vanneau, *Vanellus*. Bris.

1. Vanneau pluvier, *Vanellus melanogaster*. Bechst.

2e section.

2. Van. huppé, *Vanellus cristatus*. Mey. (Cat. *Pigra*.)

Genre 59e. — Tourne pierre, *Strepsilas*. Illi.

1. Tourne-pierre à collier, *Strepsilas collaris*. Tem.

Genre 60e. — Grue, *Grus*. Pallas.

1. Grue cendrée, *Grus cinerea*. Bechst. (Cat. *Grua, gabilan*.)

Genre 61e. — Cigogne, *Ciconia*. Bris.

1. Cigogne blanche, *Ciconia alba*. Bellon. (Cat. *Cigonya ganta*.)

2. C. noire, *C. nigra*. Bellon.

Elle paraît très rarement dans cette contrée.

3. C. maguari, *C. maguari*. Tem.

Une seule fois j'ai vu cette espèce, qui fut tuée à Canet par un vieux chasseur qui me l'apporta, en disant que c'était la première fois qu'il avait tué un oiseau semblable.

Genre 62e. — Héron, *Ardea*. Lin.

1re section. — Héron proprement dit:

1. Héron cendré, *Ardea cinerea*. Lath. (Cat. *Capó d'aigua, Barnad pescaira, Agro*.)

Généralement tous les hérons portent le nom catalan de *capó d'aigua* ou *Barnad pascaire;* seulement quelques espèces sont désignées par les noms particuliers que je fais remarquer.

Les couleurs du plumage, selon l'âge, varient beaucoup, ce qui avait donné lieu encore à une multitude d'espèces, que M. Temminck a réduites avec juste raison. Nous possédons plusieurs individus de diverses espèces de ce genre, qui sont fort remarquables par la variété de leur taille et par les couleurs de leur plumage. Plusieurs espèces de cette famille quittent les bords de la mer et des marais et s'aventurent dans l'intérieur des terres. Nous possédons un Crabier, *ardea ralloides*, adulte et très beau, qui fut tué à Caudiès, en 1816. M. Palégri, de cette ville, chasseur intrépide, se trouvant dans cette contrée, étonné de la rencontre d'un oiseau de ce genre, le poursuivit et parvint à le tuer. Le voyant si beau il l'envoya à M. Duvilliers du Terrage, alors préfet de ce département, que les travaux administratifs n'empêchaient pas de se livrer avec succès à l'histoire naturelle. Ce magistrat me pria de le monter. C'est un superbe individu, dont la touffe des belles plumes affilées, qui ornent sa nuque, est admirable.

2. H. pourpré, *A. purpurea*. Lin.

Le héron pourpré a été aussi trouvé dans plusieurs endroits du département très éloignés des côtes.

3. H. aigrette, *A. egretta*. Lin. (Cat. *Agro blanc.*)

4. H. garzette, *A. garzetta*. Lin. (*Idem.*)

2e section. — Bihoreau et Butor.

5. Bihoreau à manteau noir, *Ardea nicticorax*. Lin. (Cat. *Toru de garriga.*)

6. Héron grand butor, *A. stellaris*. Lin.

7. H. crabier, *A. ralloïdes*. Scop. r.

8. H. blongios, *A. minuta* Lin. r.

Genre 63e. — Flammant, *Phœnicopterus*.

1. Flammant rouge, *Phœnicopterus ruber*. Lin. (Cat. *Alie roig.*)

Cet oiseau, dont les couleurs sont si brillantes et la stature si remarquable par la longueur de ses jambes, par un

cou long et grêle, surmonté d'une tête dont la forme est si bizarre, est appelé par nos chasseurs *alic roig*. Cette dénomination est vicieuse, car *alic* veut dire aigle, et *roig*, rouge, et cela n'est pas ce que l'on veut exprimer. L'oiseau ayant les ailes rouges, il paraît qu'on devrait plutôt dire *ale roig*. Il se voit ici dans toutes les saisons en bandes très nombreuses sur nos marécages. Sans pouvoir affirmer qu'il se reproduise dans cette contrée, puisque je n'ai pu vérifier par moi-même ce fait, je serais cependant porté à le croire, par les observations suivantes. Fin de juillet 1819, cinq flammants, deux vieux et trois jeunes, traversaient l'anse de mer qui entre dans les terres au bassin d'Argelès. Le plus faible n'ayant pas eu la force d'arriver à terre se laissa tomber dans la mer. Comme il y a fort peu d'eau sur cette plage, un homme fut le chercher. Les vieux avaient plongé sur lui plusieurs fois pour tacher de l'amener; leurs efforts furent infructueux. Cet oiseau n'était point blessé; c'était seulement la fatigue qui le força à s'abattre, et on fit la remarque qu'il paraissait le plus petit de la troupe. Il me fut envoyé par M^lle^ Rière. Les couleurs du plumage, la taille et son duvet me donnèrent la conviction qu'il était très jeune. Si cet oiseau n'était pas né dans le pays, je doute qu'il eût pu se trouver ici à cette époque.

J'en vis une paire sur l'étang de St.-Nazaire dans les premiers jours de juin 1829. La femelle fut tuée, je lui trouvai des œufs; la coque de l'un était presque formée.

Genre 64^e^. — Avocette, *Recurvirostra*. Lin.

1. Avocette à nuque noire, *Recurvirostra avocetta*. Lin.

Les avocettes isabelle, à cou marron et orientale n'ont pas été observées dans ce département.

Genre 65^e^. — Spatule, *Platalea*. Lin.
(Cat. *Bec plané*.)

1. Spatule blanche, *Platalea leucorodia*. Lin.

Elle passe à des époques très éloignées.

Genre 66e. — Ibis, *Ibis*. Lacep.

1. Ibis falcinelle, *Ibis falcinellus*. Tem.

L'ibis falcinelle se voit assez régulièrement dans le commencement du printemps. Les premiers qui attirèrent l'attention furent tués par MM. Rigaud et Lafage aîné, en 1818; une volée de soixante individus était posée dans une prairie; ils se laissèrent approcher, et la première décharge en fit rester neuf. Deux me furent apportés. M. Rigaud en conserva un, auquel on fit l'amputation d'une aile que le coup avait meurtrie; il vécut fort long temps dans son jardin, qui est traversé par un ruisseau, où il trouvait de quoi se nourrir.

On regarda la présence de cet oiseau comme un phénomène, personne ne l'avait remarqué; cependant l'ayant vu presque tous les ans à la même époque depuis lors, je suis porté à croire que si on n'en avait pas fait la remarque, c'était parce que l'ornithologie était très négligée, et que personne, depuis long-temps, ne s'en occupait.

Genre 67e. — Courlis, *Numesius*. Bris.

1. Grand courlis cendre, *Numesius arquata* Lath. (Cat. *Polit.*)

2. Courlis corlieu, *N. phœopus*. Lath.

Nous avons trouvé très rarement cette espèce.

Genre 68e. — Bécasseau, *Tringa*. Bris.

1re section. — Bécasseau proprement dit:

1. Bécasseau cocorli, *Tringa subarquata*. Tem.

Le genre bécasseau est désigné en idiome catalan par le nom de *viudetas*, qui veut dire petites veuves. C'est apparemment par l'habitude que ces oiseaux ont de courir le long des eaux, et par leur robe tapirée de blanc et de couleurs foncées, que cette dénomination leur a été donnée par nos paysans, qui leur trouvent assez de rapports d'habitudes avec les bergeronettes, auxquelles on donne le même nom.

2. B. brunette ou variable, *T. variabilis*. Mey.

3. B. platyrhinque, *T. platyrhinca.* Tem.
4. B. violet, *T. maritima.* Brun.
5. B. temmia, *T. temminckii.* Leist.
6. B. échasses, *T. minuta.* Leist.
7. B. canat ou maubèche, *T. cinerea.* Lin.

2e section. — Bécasseau combattant.

8. B. combattant, *T. pugnax.* Lin.

Il est fort rare de trouver cette espèce dans son beau plumage de noces.

Genre 69e. — Chevalier, *Totanus.* Bechst.

1re section. — Chevaliers proprement dits :

Les chevaliers sont désignés sous le nom catalan de *cames roges,* à cause de la couleur carmin qui revêt les jambes de quelques espèces.

1. Chevalier semi palmé, *Totanus semipalmatus.* Tem.
2. C. arlequin, *T. fuscus.* Lin.
3. C. gambette, *T. calidris.* Bech.
4. C. stagnatile, *T. stagnatilis.* Bech.
5. C. à longue queue, *T. bartramia.* Wils.
6. C. cul-blanc, *T. ochropus.* Tem.
7. C. sylvain, *T. glarcola.* Tem.

Dans cette classe, les mêmes erreurs ont eu lieu que dans le genre *sanderling.* Les méthodistes ont créé une multitude d'espèces différentes, qu'on doit attribuer aux variétés produites par les jeunes individus et par la mue des oiseaux qui appartiennent à la même espèce. En multipliant ainsi les espèces nominales par la seule différence qui est due à l'âge, à l'époque de l'année où l'individu a été tué, ou simplement à quelque cause accidentelle, on augmenterait à l'infini certaines classes, surtout les riverains et les nageurs. Nous devons encore aux observations justes du savant M. Temminck d'avoir mis de la clarté à cette partie.

8. C. guignette, *T. hypoleucos*. Tem.

Le chevalier perlé n'a pas été observé dans cette contrée.

2e section. — Chevalier à bec retroussé.

9. C. aboyeur, *T. glottis*. Bechs.

Genre 70e. — Barge, *Limosa*. Bris.

1. Barge à nuque noire, *Limosa melanura*. Leis.
2. B. rousse, *L. rufa*. Bris.

Genre 71e. — Bécasse, *Scolopax*. Illi.

1re section. — Bécasse proprement dite : (Cat. *Bécada, Bécassa.*)

1. Bécasse ordinaire, *Scolopax rusticola*. Lin.

Dès que les froids se font sentir nous avons ces oiseaux en abondance dans les parties humides de la plaine et dans les taillis qui bordent les rivières.

2e section. — Bécassine.

2. Grande ou double bécassine, *Scolopax major*. Lin. (Cat. *Mcc.*)

Cette espèce ne se voit guère qu'au passage du printemps, tandis que les autres espèces de ce genre sont communes toute l'année.

3. B. ordinaire, *S. gallinago*. Lin. (Cat. *Becadell.*)
4. B. sourde, *S. gallinula*. Lin. (C. *Becadell dels surds.*)

La bécassine ponctuée qui forme la 3e section de ce genre n'a jamais été observée dans cette contrée.

Genre 72e. — Rale, *Rallus*. Lin.

1. Rale d'eau, *Rallus aquaticus*. (Cat. *Rasclet, Gallina, Sega.*)

Genre 73e. — Poule d'eau, *Gallinula*. Lath.

1re section.

1. Poule d'eau de genet, *Gallinula crex*. Lath. (Cat. *Galla mareza.*)
2. P. d'eau maronette, *G. porzana*. Lath.
3. P. d'eau poussin, *G. pusilla*. Bech. (Cat. *Pollas d'aigua.*)
4. P. d'eau baillon, *G. Baillonii*. Viel.

2e section.

5. P. d'eau ordinaire, *G. chloropus*. Lath.

Genre 74e. — Talève, *Porphirio*. Bris.

Le genre talève n'a pas de représentant dans cette contrée, du moins nous n'avons jamais remarqué aucune espèce de ce genre.

Ordre quatorzième. — Pinnatipèdes, *Pinnatipedes*.

Genre 75e. — Foulque, *Fulica*. Bris.

1. Foulque macroule, *Fulica atra*. Lin. (Cat. *Gallinasa de aigua, Follgua, Fotge.*)

Les foulques, dans toutes les saisons, sont fort répandues sur nos marais, où elles se reproduisent. On leur fait la chasse et on en tue considérablement à l'époque de la mue, qui a lieu à la fin de juillet et commencement d'août; on en prend beaucoup parce qu'alors elles ne peuvent point voler. Leur plumage, ordinairement tout noir, varie quelquefois; nous avons un individu qui a une zone blanche, large de deux pouces, qui traverse la poitrine; elle a la tête et partie du col presque blanc.

Genre 76e. — Phalarope, *Phalaropus*. Bris.

1re section.

1. Phalarope hyperboré, *Phalaropus hyperboreus*. Lat.

Cet oiseau est excessivement rare; il paraît que le midi

ne convient guère à ses habitudes : je n'en ai vu que deux individus.

2e section.

2. Pha. platyrhinque, *Phal. platyrhincus*. Tem.

Gendre 77e. — Grèbes, *Podiceps*. Lath.

1. Grèbe huppé, *Podiceps cristatus*. Lath. (Cat. *Calabria.*; on appelle les petites espèces *Capbusset.*)

Les grandes espèces de ce genre ne paraissent qu'avec les hivers rigoureux, lorsque les glaces les chassent du nord, tandis que les petites espèces sont continuellement dans cette contrée.

2. G. jou gris, *P. rubricollis*. Lath.

3. G. cornu, ou esclavon, *P. cornutus*. Lath.

4. G. oreillard, *Podiceps auritus*. Lath.

5. G. castagneux, *P. minor*. Lath.

Ordre quinzième. — Palmipèdes, *Palmipedes*.

Genre 78e. — Hirondelles de mer, *Sterna*. Lin. (Cat. *Aulendras de mar.*)

Les hirondelles de mer arrivent au commencement du printemps par bandes très nombreuses; elles volent sur les rivières et marécages. Les enfants leur font la chasse à coups de pierre; ils se postent sur les bords, et lorsque la volée passe ils leur lancent des pierres, qui quelquefois en font tomber plusieurs, tant elles sont abondantes.

1. Hirondelle de mer tschegrava, *Sterna caspia*. Pall.

De passage très accidentel; je ne l'ai vue que deux fois.

2. H. de mer caugek, *S. cantiaca*. Gme.

3. H. de mer dougall, *S. dougalli*. Mont.

4. H. de mer pierre garin, *S. hirundo*. Lin.

5. H. de mer arctique, *S. arctica*. Tem. f. r.

6. H. de mer leucoptère, *S. Leucoptera*. Tem.

7. H. de mer épouvantail, *S. nigra.* Lin.
8. Petite H. de mer, *S. minuta.* Lin.
Elle paraît rarement.

Les hirondelles de mer Hansel et Moustac n'ont pas été observées dans nos parages.

Genre 79e. — Mauve, *Larus.* Lin.

1re section. — Goëland.

1. Goëland Burgermeister, *Larus glaucus.* Brem. (Cat. *Gabilan.*)
2. G. à manteau noir, *L. marinus.* Lin. r.
3. G. à manteau bleu, *L. argentatus.* Brem. r.
4. G. à pieds jaunes, *L. fuscus.* Lin.

2e section. — Mouette.

5. Mouette blanche ou sénateur, *L. eburneus.* Lin. (Cat. *Gabina de mar.*) t. r.

La première division du genre larus porte le nom catalan de *gabilan*, tandis qu'on donne le nom de *gabina de mar* à la deuxième section de ce même genre, les mouettes. On trouve encore beaucoup de variétés parmi les oiseaux de ce genre; elles dépendent aussi de l'âge et des époques de la mue.

6. M. à pieds bleus, *L. Canus.* Lin. r.
7. M. tridactyle, *L. tridatylus* Lath.
8. M. à capuchon noir, *L. melanocephalus.* Lath. c.
9. M. à capuchon plombé, *L. atricilla.* Lin.
10. M. rieuse, ou à capuchon brun, *L. ridibundus.* Leist. t. c.

La mouette à masque brun n'a pas été observée dans cette contrée.

11. M. pigmée, *L. minutus.* Pal. r.

Genre 80e. — Stercoraire, *Lestris*. Illig.

1. Stercoraire cataracte, *Lestris cataractes*. Tem. t. r.

Les stercoraires se font remarquer souvent sur nos côtes. Ces oiseaux sont regardés par nos marins comme se nourrissant de la fiante des autres oiseaux; ils prétendent que lorsque les stercoraires voient une mouette ils fondent sur elle, et à coups de bec l'effrayent, lui occasionnent un dévoiement, et qu'alors abandonnant leur victime, ils viennent manger la fiante qu'elle a rendu. J'ai questionné plusieurs marins, et tous sont dans la persuasion que ce fait est vrai. Je n'ai pu leur faire croire que la mouette, ainsi poursuivie, rejetait par le bec le poisson qu'elle avait mangé, et que le vol très rapide de cet oiseau donnait seul lieu à cette erreur.

2. S. pomarin, *L. pomarinus*. Tem. r.

3. S. parasite ou l'abbe, *L. parasiticus*. Boie.

Genre 81e. — Petrel, *Procellaria*. Lin.

1re section. — Petrel proprement dit.

. . . . . .

2e section. — *Petrel puffin*.

1. Petrel puffin, *Procellaria puffinus*. Lin.

Il paraît très rarement.

3e section. — Petrel hirondelle.

2 Petrel tempête, *Procellaria pelagica*. Lin.

La première et deuxième sections du genre petrel manquent dans cette contrée, ou du moins ils ne se présentent que très rarement. Le petrel tempête seul a été observé, encore devons-nous son apparition à un accident. Le 17 décembre 1821, après un ouragan très violent, parut sur la plage de Torreilles, un oiseau qui ressemblait à un martinet et qui volait constamment. M. Pla, chasseur, surpris de voir un pareil oiseau à cette époque, le poursuivit et parvint à le tuer. Ses pieds palmés et la forme du bec lui donnèrent

la conviction que ce n'était pas un martinet; vu par d'anciens chasseurs, ils assurèrent qu'ils n'avaient pas observé un pareil oiseau. M. Pla eut l'obligeance de me le faire porter, et je reconnus bientôt que c'était le *procellaria pelagica*. Du moins par la taille et la couleur de son plumage il ressemblait parfaitement à l'oiseau que M. Temminck décrit sous ce nom, excepté les scapulaires et les pennes secondaires des ailes qui n étaient point terminées de blanc; pour tout le reste du plumage, il était conforme à la description donnée par ce savant, ainsi que par la forme du bec et les pieds qui étaient aussi palmés. Depuis lors je n'ai plus remarqué cet oiseau, ce qui me donne la certitude que son apparition n'est due qu'à cette grande tempête.

Les petrels fulmar de la 1re section, ceux de Mancks et obscur appartenant à la deuxième, ainsi que celui de Leach qui fait partie de la troisième, n'ont pas été observés dans cette contrée. Les seules deux espèces de ce genre que nous avons observées, sont dues à des circonstances si extraordinaires qui nous font penser qu'elles ne se renouvelleront pas souvent.

Genre 82e. — Canard, *Anas*. Lin.

1. Oie cendrée ou première, *Anas anser ferus*. Lath. (Cat. *Hoca*.)
2. O. vulgaire ou sauvage, *A. segetum*. Gem.
3. O. rieuse ou à front blanc, *A. albifrons*. Lin.

Les hivers rigoureux l'amènent dans cette contrée.

4. O. cravant, *A. bernicla*. Lin.

On la voit rarement.

Les oies hyperborée ou de neige, bernache et à cou roux n'ont pas été observées.

2e section. — Cygne.

5. Cygne à bec jaune ou sauvage, *Anas cygnus*. Lin. (Cat. *Signa*.)

Les cygnes, dans ce département, sont excessivement

rares. Il faut des hivers rigoureux pour qu'il fréquente notre douce température. Celui de 1829 à 1830 fut très froid, et ces animaux furent signalés dans des contrées où on ne les avait pas encore remarqués. Chassé par les frimats du nord, le cygne vient chercher dans le midi le calme que nous donne notre beau ciel. L'hiver de 1837 à 1838, très rude dans le nord, ne l'a pas été dans ce département, où le thermomètre n'est pas descendu à 2 sous 0; malgré cela nous avons eu abondamment de cygnes. Le cygne tuberculé n'existe point dans cette contrée.

6. C. tuberculé ou domestique, *A. olor.* Lin.

3e. section. — Canards proprement dits.

A. Le doigt de derrière sans membrane.

7. Canard kasarka, *Anas rutila.* Pallas. (Cat. *Anech.*)

8. C. tadorne, *A. tadorna.* Lin.

Le canard tadorne est très rare; on ne le voit que pendant les hivers très rigoureux.

9. C. sauvage, *A. boschas.* Lin. (Cat. *Coll vert.*)

10. C. chipeau ou ridenne, *A. strepeza.* Lin.

11. C. à longue queue ou pilet, *A. acuta.* Lin. (Cat. *Cuallarg.*)

12. C. siffleur, *A. penelope* Lin. (Cat. *Pùla.*)

13. C. souchet, *A. clypeata.* Lin.

14. C. sarcelle d'été, *A. querquedula.* Lin. (Cat. *Sarcetta d'estiu.*)

15. C. sarcelle d'hiver, *A. crecca.* Lin. (Cat. *Sarcetta.*)

B. Au doigt de derrière une membrane lâche.

16. C. eider, *A. mollissima.* Lin.

Le premier que j'ai vu, c'est pendant l'hiver de 1838.

17. C. double macreuse, *A. fusca.* Lin. (Cat. *Collier.*)

18. C. couronné, *A. Leucocephala.* Lath.

19. C. de miclon, *A. glacialis.* Lin.

20. C. siffleur huppé, *A. rufina.* Pallas.
On le voit très rarement.

21. C. milouinan, *A. marila.* Lin. r.

22. C. milouin, *A. ferina.* Lin. (Cat. *Bouixot.*) c.

23. C. garrot, *A. clangula.* Lin.

24. C. morillon, *A. fuligula.* Lin.

25. C. à iris blanc ou nyroca, *A. leucophtalmos.* B. t. r.
Le premier que nous avons vu c'est en janvier 1839.

26. C. à collier ou histrion, *A. histriorica.* Lin. f. r.

Les canards à tête grise, marchand et macreuse n'ont pas été observés dans cette contrée.

Genre 83e. — Harle, *Mergus.* Lin.

1. Grand harle, *Mergus merganser.* Lin. (Cat. *Bec de serra.*)
Le harle huppé est l'espèce que nous voyons plus fréquemment; le piette se voit plus rarement, et ce n'est que pendant l'hiver de 1838 que nous avons vu en troupe assez nombreuse le grand harle: on en a apporté au marché plusieurs, qu'on a tués dans divers parages de ce département. Nous en possédons un que nous devons à l'obligeance de M. Sauveur Astruc.

2. Harle huppé, M. *serrator.* Lin.

3. H. piette, *M. albellus.* Lin.

Genre 84e. — Pélican, *Pelicanus.* Lin.

Le genre pélican n'a pas été remarqué dans cette contrée.

Genre 85e. — Cormoran, *Carbo.* Meyer.

1. Grand cormoran, *Carbo cormoranus.* Mey. (Cat. *Corp de mar.*)
Le grand cormoran est assez répandu sur nos côtes; les autres espèces sont beaucoup plus rares, et ce n'est qu'accidentellement qu'on les y trouve.

2. Corm. nigaud, *C. graculus*. Mey.

3. Corm. largud, *C. cristatus*. Tem. t. r.

Le cormoran pygmée n'a pas été observé.

Genre 86e. — Fou, *Sula*. Brisson.

Le fou de bassan n'a jamais été remarqué sur ces parages, par conséquent s'il y paraît quelquefois, il a échappé à notre observation.

Genre 87e. — Plongeon, *Colymbus*. Lath.

1. Plongeon imbrin, *Colymbus glacialis*. Lin. (Cat. *Calabria grossa*.)

Les plongeurs *imbrin* et *lume* sont très rares. Le *cat marin* l'est moins, et ce n'est que par des hivers très rigoureux qu'il se fait voir; il fréquente les lacs salés qui ne sont pas éloignés de la mer. Pendant l'hiver de 1819, un individu tué à l'étang de St.-Nazaire nous fut apporté; depuis j'ai eu occasion de le voir au marché deux fois seulement, ce qui fait croire qu'il est rare.

2. P. lumme ou à gorge noire, *C. arcticus*. Lin.

3. P. cat marin ou à gorge rouge, *C. septentrionalis*. Lin.

Genre 88e. — Guillemot, *Uria*. Briss.

Le genre uria ne se voit qu'accidentellement; encore ceux que nous avons vus ont été rejetés par la mer, à la suite d'une forte tempête. On les trouve morts sur le sable des dunes, c'est ordinairement vers la fin de mars ou en avril. Les espèces que nous avons remarquées sont le guillemot à capuchon, le guillemot à miroir blanc et le guillemot nain.

1re section. — Le bec plus long que la tête.

1. Guillemot à capuchon, *Uria troile*. Lath.

2. G. à gros bec, { *U. brunnichii*. Sub. / *U. francsh*. Leach. Cette espèce n'a pas été observée.

3. G. à miroir blanc, *U. grylla*. Lath.

2e section. — Bec plus court que la tête.

4. G. nain, *Uria alle*. Tem.

Genre 89e. — Macareux, *Mormon*. Illi.

1. Macareux moine, *Mormon fratercula*. Tem.

Le genre macareux se voit plus souvent que le genre précédent. Presque tous les ans on en apporte à nos marchés; mais nous le devons aux mêmes causes que les guillemots, car nous ne l'avons jamais vu que rejeté par les vagues, c'est presque toujours aux mêmes époques, fin de février ou mars. Il est probable que c'est en exécutant leur voyage de migration que, saisis par quelque ouragan auquel ils ne peuvent résister, ils meurent et sont alors rejetés sur la grève.

Genre 90e. — Pingoin, *Pingoin alca*. Lin.

Les pingoins traités aussi par les mêmes causes, nous ne les avions jamais vus que rejetés par la mer sur les sables du rivage; mais nous fûmes surpris lorsque, en juin 1826, deux pingoins macroptères furent tués en mer, non loin de nos côtes et nous furent apportés : c'étaient mâle et femelle, ce qui nous porterait à croire que ces oiseaux viennent nicher quelquefois sur les rochers escarpés qui bordent quelques endroits de nos côtes.

1. Pingoin macroptère, *Alca torda*. Lin.

2. P. brachiptère, *A. impennis*. Lin.

Cette espèce n'a pas été observée.

MINERAI DE MANGANÈSE,

DE LA POUSSANGUE ET MISSÈGRE,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE.

Rapport par **M. BOUIS**, professeur.

*

Les trois variétés de manganèse provenant des mines de Poussangue et Missègre, département de l'Aude, qui m'ont été remises pour en faire l'analyse et en comparer la richesse, ont été distinguées entr'elles par les N^os^ 1, 2, 3. Quoique ces minerais se confondent par une composition peu différente, nous indiquerons séparément leurs caractères; et comme base de notre analyse nous prendrons le n° 1.

N° 1. Manganèse péroxidée terne avec manganèse métalloïde disséminée irrégulièrement. La couleur brune foncée est celle des parties ternes; le gris d'acier, plus ou moins brillant, caractérise les parties métalloïdes. Il y a des morceaux avec la surface mamelonnée tachant fortement les doigts; c'est du péroxide terreux, dont la cassure est unie et la structure par couches parallèles et sinueuses.

Sa densité est de 3,7; son analyse a été dirigée comme il suit : on a d'abord évalué la proportion d'eau, et on a ensuite attaqué avec l'acide acétique, qui a dissous des carbonates de chaux et de magnésie. La liqueur acétique, saturée par l'ammoniaque, a subi l'action successive de l'oxalate et du phosphate, d'ammoniaque, à l'aide desquels la proportion de chacun des carbonates terreux a été déterminée.

Le minerai, ainsi dépouillé de ces carbonates, a été traité par l'acide marin et on a convenablement évaporé. Ce produit dissous par l'eau, il est resté un résidu insoluble, formé de sable blanc argileux.

La liqueur séparée de ce résidu, saturée exactement par un carbonate alcalin, il s'est déposé de l'oxide de fer, que l'on a calciné avec addition d'acide nitrique, afin d'être assuré de sa péroxidation. Le liquide restant précipité par le sulfhydrate d'ammoniaque a fourni du sulfure de manganèse, que la calcination a transformé en oxide rouge.

Les résultats numériques ont été de

Oxide rouge de manganèse.....	63,
Fer péroxidé.....	12,80
Sable blanc argileux.....	5,71
Carbonate de chaux.....	1,30
———— de magnésie.....	0,69
Eau.....	7,
	90,50

Ces 63 d'oxide rouge de manganèse sont unis à 0,85 d'oxigène, représentant 71,5 de péroxide. En admettant, comme il est probable que les 7 d'eau sont combinés à ce péroxide, pour former un hydrate contenant vingt pour cent d'eau. La composition réelle du n° 1 est de

Péroxide de manganèse anhydre...	36,50
———————— hydraté...	42,
Péroxide de fer.....	12,80
Sable blanc argileux.....	5,71
Carbonate de chaux.....	1,30
———— de magnésie.....	0,69
	99,00

N° 2. Cette variété est généralement plus brillante, plus métalloïde que le numéro précédent, et contient plus de manganèse anhydre. Elle est un peu cellulaire, avec une pésanteur spécifique de 3,67.

Elle renferme les mêmes composants que le n° 1, mais elle diffère en ce qu'elle contient sur 100 parties.

75,6 péroxide manganèse.
2,5 eau.

N° 3. Sa teinte générale est d'un gris noir bleuâtre, avec peu de brillant; il est plus dur, plus compacte que les espèces précédentes. Sa densité est 4,

Sur 100 parties il contient: proxide 73,2
eau..... 6,

Ces trois variétés, formées de péroxide anhydre et hydraté, dont les proportions varient d'échantillon à échantillon, sont à cause de cela difficiles à bien caractériser isolément. L'acide muriatique les attaque toutes promptement, avec dégagement abondant de chlore. Des cristaux lamellaires de carbonate de chaux, souillés d'argile, sont encore irrégulièrement répandus dans la masse du minerai et en altèrent le coup-d'œil sous le rapport de la vente commerciale.

En prenant la moyenne de la proportion de péroxide de manganèse reconnue dans chacun des numéros que nous avons reçus, nous aurons, comme richesse de ce minerai, 73,43 de péroxide anhydre pour 100.

A la mine, on trie le minerai en quatre qualités; il me paraît préférable d'en faire deux seulement. L'une composée, autant que possible, du minerai brillant, essentiellement formé par du péroxide anhydre, qui est le plus riche et le plus estimé; la seconde de minerai terne. La première qualité pour-

rait être expédiée telle que la fournirait le triage, la seconde devrait précédemment subir l'action d'une température de 150 à 200° thermométriques au plus, qui l'enrichirait de 5 à 6 pour cent, en lui enlevant l'eau combinée et l'eau hygrométrique. Des fours construits *ad hoc*, ou tout autre moyen d'une application facile, économique, établi selon la localité et le combustible dont on pourra disposer, serviraient à cette calcination.

D'après ce qui précède, le minerai de Poussangue et Missègre doit être classé parmi les bons minerais de manganèse ; sous tous les rapports, il peut soutenir la concurrence avec les minerais français de ce genre les plus estimés; surtout lorsqu'au moyen du triage et d'une chaleur modérée on aura élevé sa richesse jusqu'à près de 80 pour cent.

Et nul doute que sa consommation ne se propage ensuite dans tous les lieux convenablement situés, où l'on fabrique en grand le chlore comme agent de décoloration ou de désinfection.

Perpignan, le 28 mai 1838.

RAPPORT

DE MM. PAUL ET TALAYRAC,

DOCTEURS EN MÉDECINE,

SUR UNE OBSERVATION DE MERYCISME,

PRÉSENTÉE PAR M. PUJADE, D.-M.

—

M. PAUL, médecin en chef de l'hôpital militaire de Perpignan, rapporteur.

Messieurs,

Vous nous avez chargés de vous rendre compte d'une observation sur le mérycisme ou rumination chez l'homme, que M. Pujade vous a adressée. Cette observation est d'autant plus intéressante et curieuse, qu'elle a été faite chez un homme jouissant de la plénitude de sa santé, et chez lequel cet état physiologique n'est jamais plus parfait que lorsque la rumination s'opère librement, que sa cessation, au contraire, est chez lui un signe de maladie, caractérisé par un dérangement dans les fonctions digestives; qu'un régime approprié et l'usage de quelques extraits amers et de préparations ferrugineuses, fait cesser, en lui rendant la faculté habituelle de ruminer; enfin que cette idiosyncrasie paraît être une faculté transmise héréditairement par sa mère, qui était mérycole, puisque plusieurs de ses frères, tous parvenus à un âge assez avancé, ont été doués de cette faculté.

A la suite de cette observation, M. Pujade présente

quelques réflexions et cherche à expliquer ce phénomène singulier, qui appartient à tout un ordre de la classe des mammifères et que l'on rencontre très rarement chez l'homme sain, quoi qu'en aient pu dire les auteurs, et qui, au contraire, paraît avoir été observé fréquemment dans les affections organiques de l'estomac, qui s'accompagnent, presque toujours, de vomissements ou de rétropulsion des aliments dans la bouche, pour être expulsés ou soumis à une seconde ingestion.

M. Pujade a recherché tous les cas les plus tranchés et les mieux observés de mérycisme cités par les auteurs; il en donne une analyse et ne retrouve chez aucun autant de conditions réunies de la vraie rumination que sur le sujet qu'il a observé, puisqu'il réunit toutes les circonstances que l'on retrouve dans la rumination des animaux polygastres, comme: dérangement des fonctions digestives lors de l'interruption de cet acte; sa régularité; sa transmission de la mère aux enfants; le goût agréable du chyme et l'influence qu'une nourriture toute végétale exerce sur sa production, car il a remarqué qu'elle était plus prononcée lorsqu'il mangeait de la salade, et qu'il ruminait moins long-temps et même pas du tout lorsqu'il fesait usage de viandes.

Au reste, de ces traits de ressemblance parfaite, M. Pujade ne conclut pas que le mérycisme et la rumination des animaux à estomac multiple soient analogues; il en fait au contraire fort bien sentir les différences, et les tire surtout du défaut d'uniformité d'organisation du conduit digestif entre l'homme et les animaux ruminants; organisation qui fait que chez eux la rumination est toute normale, accom-

pagnée de sensations agréables, etc., tandis que chez l'homme elle est le signe d'un désordre fonctionnel, toujours accompagné de tristesse et de mélancolie.

Passant aux causes du méryeisme, il n'en admet qu'une seule pour toutes les diverses anomalies de la digestion, telles que toutes les diverses espèces d'appétit dépravé, la cynorexie ou faim canine, la boulimie, le malacia, la pica, etc., qui ne sont que des nuances ou des symptômes de la même maladie, et la place sous l'influence du système nerveux, dans une modification ou état anormal des nerfs pneumogastriques; faisant observer que tous les phénomènes qui l'accompagnent ne peuvent se rapporter qu'à l'estomac sans aucune intervention du diaphragme ni d'aucun autre muscle des parois abdominales; ce qui servirait à prouver, contre l'opinion de quelques physiologistes modernes, que l'estomac n'est point inerte et passif dans l'acte du vomissement.

Perpignan, le 18 mai 1836.

Tableau Comparatif

de l'Alcoolicité des Vins du département des Pyrénées-Orientales,

par M. BOUIS, fils, professeur de Chimie.

ARRONDISSEMENT	LOCALITÉS. — COMMUNES.	N°	TERROIRS.	ANNÉE de la RÉCOLTE	DATES des EXPÉRIENCES.	DENSITÉ.	QUANTITÉS D'ALCOOL absolu, sur 100 volumes de vin	DEGRÉS D'ALCOOL à 15°,55 centésimaux = 8°,45 alcoométrique, fournis par un hectolitre de vin.	LITRES DE d'eau-de-vie preuve d'Hollande, à 15°,55 centésimaux de l'alcool fourni par un hectolitre de vin	NATURE DES VINS ET OBSERVATIONS.
1er ARRONDISSEMENT.	Perpignan	1.	Llabanera	1857	Mars 1858	0,995	15,	17°,25	28,62	vin rouge clair, sans goût liqueureux, peu susceptible d'une longue conservation.
		2.	Bignols	1857	Mars 1858	0,9914	12,6	16,09	26,56	vin rouge clair, produit par de jeunes vignes.
		3.	Même vigne que n° 2	1858	Mars 1859	0,9918	14,8	17,01	28,14	vin rouge clair.
		4.	Terrerasse	1857	Mars 1858	0,9956	12,10	17,86	29,81	vin rouge ordinaire, agréable pour la table, point liqueureux.
		5.	Même que n° 4	1858	Mars 1859	0,9919	15,63	17,80	29,70	
		6.	Verrets	1857	Mars 1858	0,9943	14,38	17,66	29,49	vin rouge foncé, d'une bonne conservation.
		7.	Même vigne que n° 6	1855	Mars 1856	0,9903	15,3	18,10	29,19	vin rouge, peu dépouillé, goûtace.
		8.	Même vigne que n° 6	1854	Avril 1858	0,9881	15,4	18,22	29,89	à demi rancio.
		9.	Même vigne que n° 6	1858	Mars 1859	0,9911	15,6	18,36	29,27	vin rouge foncé, peu agréable encore à la boisson.
		10.	Haut-Verret, jeunes vignes	1857	Mars 1858	1,001	14,7	17,39	28,65	vin rouge foncé, saveur cotisse n° 9.
		11.	Même que n° 10	1858	Mars 1859	1,001	15,5	18,74	29,58	vin rouge foncé, liqueureux au goût.
		12.	Torremila	1857	Avril 1858	0,995	16,6	19,64	31,58	couleur rose rougeâtre, goût liqueureux, empâte la bouche.
		13.	Même que n° 12	1859	Avril 1858	0,992	17,3	20,74	32,59	vin rouge fin, couleur paille, goût aromatique suave.
		14.	Torremila, autreux, que n° 12	1857	Mars 1858	0,9914	14,77	17,47	28,18	vin rouge foncé, épais à la bouche.
		15.	*Idem*, même que le n° 14	1856	Mars 1858	0,994	13,55	18,56	30,60	vin rouge, saveur liqueureuse.
		16.	*Idem*, même que le n° 14	1855	Mars 1858	1,003	16,	18,92	30,55	vin rouge clair, de *paparaille* et muscat.
		17.	Malluca	1857	Avril 1858	1,005	15,4	18,80	30,57	vin blanc sec.
		18.	Même que n° 17	1858	Mars 1859	1,010	15,6	18,03	29,62	vin blanc sec.
	Baho	19.	Garrigue	1857	Avril 1858	0,9914	15,1	18,32	29,89	vin rouge foncé.
		20.	*Idem*	1858	Avril 1859	0,9915	15,35	18,16	29,29	vin rouge foncé.
		21.	*Plan*, ou partie de la plaine	1857	Avril 1858	0,9918	15,05	18,18	29,38	vin rouge clair.
		22.	*Idem*	1858	Avril 1859	0,9918	15,25	18,05	29,10	*Idem.*
	Bages	23.		1857	Avril 1858	0,9914	14,87	17,14	27,84	rouge ordinaire
	Taquillas	24.		1857	Avril 1858	0,9914	15,	17,56	28,62	rouge ordinaire
	Terrères	25.		1857	Avril 1858	0,9915	14,8	17,51	28,32	*Idem*
		26.	Même que le n° 25	1854	Avril 1856	0,9915	17,55	20,76	33,19	vin presque rancio sec.
	Lance	27.		1857	Avril 1858	0,9914	13,60	16,09	25,96	rouge clair.
	Corbère	28.		1857	Mars 1858	0,9919	13,969	16,53	26,66	rouge clair.
	Pia	29.	Horiolanes	1857	Mars 1858	0,9918	10,37	12,25	19,6	rouge très clair, goût un peu âpre, facilement altérable.
		30.	*Idem*	1858	Avril 1859	0,9914	13,10	15,15	30,57	rouge clair, assez agréable en boisson.
		31.	*Creat*, ou Crête	1857	Mars 1858	0,9919	12,85	15,17	24,49	un peu plus coloré que le précédent et moins altérable.
	Torreilles	32.		1857	Mars 1858	0,9914	14,2	16,85	27,18	rouge clair.
	Cuppinella-de-la-Riviere	33.		1857	Mars 1858	0,9914	14,98	17,66	28,49	couleur rouge foncé, sans liqueur au goût.
	Bassas	34.		1858	Avril 1859	0,9918	14,5	17,16	27,68	vin rouge, agréable et sans liqueur.
	Lance	35.		1857	Mars 1858	0,9917	14,20	16,80	27,09	vin rouge peu foncé.
	Espira-de-l'Agly	36.		1857	Mars 1858	1,0016	14,20	16,80	27,09	rouge foncé, liqueureux.
	Rivet	37.		1857	Mars 1858	0,9919	14,7	17,39	28,05	vin rouge clair.
	Saint-Paul	38.		1857	Mars 1858	0,9918	13,77	16,29	26,28	vin rouge clair.
		39.		1858	Avril 1859	0,9913	14,	16,56	26,70	vin rouge clair.
		40.		1859	Mars 1860	0,9918	13,46	15,92	25,69	vin rouge clair.
	Saint Marsal	41.		1858	Avril 1859	0,9913	12,60	15,36	24,61	vin rouge clair, passant facilement à l'aigre.
	Millas	42.	Plaine	1857	Avril 1858	0,9915	14,6	17,27	27,86	vin rouge clair
		43.	Garrigue	1857	Avril 1858	1,0013	12,97	18,98	30,58	vin rouge foncé.
	Saleta	44.	Plaine	1857	Avril 1858	0,9915	15,	17,58	24,81	rouge foncé.
		45.	Même que de nos	1859	Avril 1858	0,9917	12,20	20,53	24,83	à demi dépouillé.
		46.	Même que le n° 45	1858	Mars 1859	0,9914	14,67	19,73	27,09	rouge foncé.
		47.	Coulon	1858	Mars 1859	0,9912	12,6	14,79	24,08	rouge clair.
		48.	*Idem*	1858	Mars 1859	0,9918	13,	15,28	24,81	vin rouge clair, fourni par Caramon.
	Rivesaltes	49.	Plaine	1857	Mars 1859	0,9918	14,6	19,64	27,86	rouge clair, agréable au goût sans liqueur
		50.	*Idem*	1858	Mars 1859	0,9918	15,	17,58	28,62	rouge foncé, saveur un peu douceâtre.
		51.		1858	Avril 1859	1,0019	12,	14,20	22,90	vin de grenache, doux au goût, encre rougeâtre et un peu louche.
		52.		1858	Avril 1859	1,0044	16,3	19,30	31,10	vin muscat.
2e ARRONDISSEMENT.	Clerat	53.	Côte St.-Ferréol, exposé au midi	1857	Mars 1858	0,9904	15,2	18,	30	vin rouge clairet, un peu âpre au goût.
		54.	Côte St.-Ferréol	1857	Avril 1858	0,9915	14,7	17,39	28,05	vin rouge clair, goût plus agréable que le précédent.
		55.	Côte St.-Paul	1857	Avril 1858	0,9914	14,37	16,88	27,32	vin rouge clair, goût un peu liqueureux. Ce vin se dépouille parfaitement en
		56.	Côte St.-Georges	1857	Avril 1858	0,9913	13,63	15,42	24,86	vin rouge clair. [vieillissant et se conserve bien.]
	Salses	57.	Côte exposée au sud	1857	Avril 1858	0,9869	13,	15,76	28,61	rouge clair.
		58.	*Idem*	1858	Mai 1859	0,9890	13,50	15,24	25,58	
	Argelès	59.	Sainte-Magdeleine	1857	Avril 1858	1,0012	13,7	16,21	26,14	rouge foncé.
		60.	Saint-Julien	1857	Avril 1858	0,9913	15,1	18,12	29,29	rouge clair.
		61.	*Idem*	1856	Avril 1858	0,9915	15,5	18,54	29,58	
	Collioure	62.		1856	Mai 1859	0,9869	16,10	19,05	30,72	rouge ordinaire, goût peu liqueureux.
		63.		1857	Avril 1858	1,0008	12,83	18,50	30,21	rouge noir, saveur liqueureuse douceâtre.
		64.		1857	Avril 1858	1,011	15,	17,58	28,62	*idem.*
		65.		1857	Avril 1858	1,011	14,33	16,96	27,35	*idem.*
		66.		1854	Avril 1858	1,011	16,7	19,76	31,87	à demi rancio, liqueureux.
	Banyuls-sur-Mer	67.		1858	Mai 1859	1,0150	15,90	18,81	30,34	rouge foncé, très liqueureux.
		68.		1857	Mars 1858	1,0128	12,97	15,35	24,32	rouge noir, saveur douceâtre, poisse aux doigts.
		69.		1855	Juin 1858	1,0119	13,00	17,65	28,14	rouge noir.
		70.		1856	Juin 1858	1,0109	12,77	18,66	30,10	rouge foncé, la saveur douceâtre n'a pas totalement disparu
		71.		1854	Juin 1858	1,0102	16,57	19,61	31,62	rouge clair
		72.		1854	Avril 1858	1,0101	12,37	20,43	32,96	couleur pâlie, saveur aromatique liqueureuse.
		73.		1856	Juin 1858	1,0101	11,03	18,03	32,41	Cette qualité de vin est la première parmi les vins de France, par son arome,
										sa saveur, sa liqueur et son énergie.
3e ARRONDISSEMENT.	Ille	74.	Garrigue	1857	Avril 1858	0,9913	16,25	19,25	31,05	rouge clair, agréable à la boisson.
		75.	*Idem*	1856	Avril 1858	0,9891	15,35	18,14	29,25	
		76.	*Idem*	1855	Avril 1858	1,0010	16,57	19,57	31,54	rouge pâlie.
	Rigarda	77.		1857	Avril 1858	0,9871	14,55	17,10	27,58	rouge clair.
	Vinça	78.		1857	Avril 1858	0,9888	14,27	16,88	27,23	*idem*
	Finestret	79.		1857	Avril 1858	0,9888	14,43	17,07	27,54	*idem.*
	Prades	80.		1857	Avril 1858	0,9893	12,87	16,41	26,47	*Idem.*
	Villemagne	81.		1857	Avril 1858	0,9902	13, 6	16,09	25,96	*idem.*
	Olette	82.		1857	Avril 1858	0,9911	13,16	15,57	25,14	*Idem.*
SUPPLÉMENT.	Sorède	83.		1857	Avril 1858	0,9957	13,8	14,79	24,02	rouge clair.
	Fitou	84.		1857	Avril 1858	0,9951	14,3	13,57	21,57	rouge clair.
	Idem	85.		1858	Mars 1858	0,9963	12,8	16,33	26,35	rouge clair, sec au goût sans liqueur.
	Narbonne	86.		1857	Juin 1858	0,9963	13,	15,58	24,81	rouge clair, de jeunes vignes.

ALCOOLICITÉ DE PLUSIEURS VINS DU DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,

par **M. BOUIS**, professeur de chimie.

Quelques essais sur l'alcoolicité de liqueurs fermentées, faits, d'abord sur la demande des contributions indirectes et ensuite continués pour mieux généraliser des résultats obtenus, m'ont mis à même de dresser un tableau comparatif de la puissance alcoolique de la plupart de nos vins. Des essais dans le même genre ont été déjà publiés par d'autres expérimentateurs, également désireux d'éclairer un sujet si important d'œnologie. Ainsi, dans le numéro sept du bulletin de la *Société d'agriculture, arts et commerce des Pyrénées-Orientales* (novembre 1821), il y a une série d'essais sur nos vins, publiés par M. Jaubert de Passa, qu'il faut toujours signaler chaque fois que l'on s'occupe de l'historique de recherches utiles sur le Roussillon, et dans le numéro de juillet 1827 du *Journal de Chimie médicale*, il y a aussi une suite d'essais par M. Julia-Fontenelle, sur la quantité d'alcool des principaux vins de France, en tête desquels sont classés les vins de Roussillon.

Comme ces messieurs et tous ceux qui ont opéré sur les vins, j'ai reconnu la variabilité des résultats fournis par les vins d'un même pays, d'un même terroir, d'une même vigne; aussi conviendrait-il, pour arriver à une moyenne exacte, de poursuivre pendant plusieurs années et aux mêmes époques les évaluations alcooliques des vins fournis à chaque récolte,

par le même lieu. J'espère, néanmoins, que mes expériences, jointes à celles qui les ont précédées, pourront servir à donner des notions un peu plus précises sur cette question.

Je ferai observer que tous les liquides dont j'indique l'alcoolicité m'ont été fournis par des propriétaires, et que, pour ces vins, j'ai la conviction qu'ils étaient sans addition d'alcool, condition presqu'impossible si on les prend dans le commerce ou chez des négociants en vins, qui n'expédient pas une seule barrique, sans y faire un avinage plus ou moins fort.

Les pèse-vins et œnomètres sont construits, sur ce principe, que les vins sont plus légers que l'eau. Dans le Roussillon les vins liquoreux, comme les vins doux naturels ou *cuits* sont généralement plus denses que l'eau, et, par conséquent, ces instruments ne peuvent fournir d'indication exacte sur la densité de ces vins, et à plus forte raison sur leur alcoolicité approximative. Dans le tableau qui suit, la densité est rapportée au poids spécifique.

Trois volumes de vin, placés dans un appareil distillatoire, ont été distillés jusqu'à concurrence de un volume, et le degré alcoométrique de ce produit a été reconnu, après avoir primitivement évalué avec soin sa température. Tous les résultats indiqués dans ce tableau ont été ramenés à une force alcoolique, à 15° du therm. C., condition importante que ne doivent jamais négliger les vendeurs comme les acheteurs en gros d'alcools à différents titres; ils ne doivent pas ignorer, en effet, que par degré thermométrique au-dessus ou au-dessous de 15° C., il y a une différence en moins ou en plus de 0,4 du degré alcoométrique.

DEUXIÈME CHAPITRE.

Économie Politique.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX D'ART

A FAIRE A PORT-VENDRES,

Par **M. LACOMBE SAINT-MICHEL,**
membre du conseil général.

A LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE DE PERPIGNAN.

Messieurs,

Votre constante sollicitude et vos travaux, qui ont essentiellement pour but l'amélioration matérielle du département, me donnent lieu d'espérer que vous écouterez avec intérêt un rapport que j'ai été chargé de faire à la commission d'enquête ayant mission d'examiner les projets et devis des travaux d'art à exécuter à Port-Vendres, pour son agrandissement, présentés par M. l'ingénieur en chef, Rabourdin.

RAPPORT.

Messieurs, votre rapporteur, avant d'entrer dans l'examen du projet de M. l'Ingénieur en chef, croit être l'interprète de vos sentiments en exprimant d'abord ceux de la reconnaissance que nous devons au gouvernement de sa majesté, pour l'intérêt qu'il accorde au département dans son port de Port-Vendres.

Les réclamations incessantes du conseil-général, secondées par l'activité des demandes de M. le Préfet, ont été accueillies par le Directeur-général des Ponts et Chaussées. Son esprit de justice ayant reconnu toute l'importance de notre port va, par les travaux projetés, le faire sortir de l'oubli où il est resté jusqu'à ce jour, et donner ainsi la vie à une contrée dont les habitants sont dignes de la bienveillante sollicitude du gouvernement.

A une époque encore peu éloignée de nous, où le commerce maritime effectuait ses transports sur de petits bâtiments, les ports destinés à les recevoir, quelle que fût leur peu d'étendue, suffisaient à tous leurs besoins; mais à mesure que leur tonnage s'est accru, l'espace s'est pour ainsi dire resserré, et tel port qui jusqu'alors s'était trouvé assez spacieux, est devenu petit. Si, à ces considérations, on ajoute celles qui se rattachent directement à Port-Vendres, résultat de sa position géographique, comme port de relâche pour les navires venant du détroit, et destinés pour Marseille, mouillage d'autant plus fréquenté que son beau phare dorénavant l'indiquera aux navigateurs; comme lieu de station et de ravitaillement pour la marine militaire, et comme le

point le plus rapproché de l'Algérie, on reconnaîtra que ce port est insuffisant à toutes les exigences de son avenir commercial; dès lors il est nécessaire que l'art vienne l'agrandir. Ainsi vont être repris des travaux ordonnés dans le temps par M. le maréchal de Mailly.

Deux bassins avaient été tracés; M. l'ingénieur en chef, opérant sur un terrain où devait être construit celui situé à l'ouest de la Presqu'île, a présenté à l'administration un projet qui satisfait à l'attente du pays. Ce projet, où le talent et l'expérience de l'homme spécial se trouvent réunis, prouve tout l'intérêt qu'il porte au département dont il est chargé de diriger les travaux publics, et qu'il est pénétré des besoins de l'époque.

Des sondages ordonnés par M. l'ingénieur en chef ne présentent que des terres d'alluvion à une profondeur plus que suffisante; ainsi la direction-générale des ponts et chaussées acquiert la certitude qu'aucun obstacle de terrain ne viendra contrarier ces importants travaux.

Le projet, qui se compose d'un bassin à flot, de trois cales de construction, d'un plan de carénage, d'une machine à mâter, d'un bassin pour les bâtiments en quarantaine, entouré de son lazaret, et d'un emplacement pour y construire une nouvelle ville, pourvoit à tous les besoins de la navigation.

La réalisation de tous ces travaux fera de Port-Vendres le port le plus vaste et le plus approprié aux mouvements du commerce maritime, parmi tous ceux que possède la France, Marseille excepté, sur le littoral de la Méditerranée.

M. l'ingénieur en chef, reconnaissant que la ma-

rine militaire doit avoir aussi à Port-Vendres ses établissements, laisse à sa disposition les terrains situés au sud de la Presqu'île, affectés dans le temps au second bassin indiqué dans les plans de M. de Mailly. Une ligne traçant le périmètre de ces terrains, donne une surface de 30,000 mètres carrés, formés, comme ceux de l'ouest, de terre d'alluvion, à une profondeur suffisante au plus grand tirant d'eau ; moitié de cette surface sera occupée par les quais et les bâtiments publics.

L'opinion personnelle de M. l'ingénieur, établissant la facilité des constructions, attirera sans doute l'attention du gouvernement ; elle est digne, par sa portée, de fixer les méditations de l'homme d'état. Revenant successivement sur chacune des parties du projet, je suis heureux de déclarer d'avance que l'éloge seul servira de base à mon examen.

BASSIN DESTINÉ AU COMMERCE.

Ce bassin a une surface de 41,035 mètres carrés, et sa hauteur d'eau suffira, même à basse mer, pour permettre aux navires d'un fort tonnage de prendre chargement à quai. L'opinion émise par M. l'ingénieur en chef, de briser le moins possible les lignes droites des quais, doit être approuvée : on ne doit point reculer devant un surcroît de dépenses que nécessitera l'extirpation des rochers renfermés dans l'enceinte du bassin, dépenses qui donneront en compensation des matériaux propres à bâtir.

La distribution des cales ou embarcadères, et leur nombre suffisent au service des embarcations.

La largeur des quais pourvoira à tous les besoins

du port, sans jamais causer d'encombrement, et l'obligation imposée aux propriétaires de paver en avant des magasins sur une largeur de deux mètres, étant connue d'avance, sera une charge à comprendre dans les frais de construction de ces magasins.

CHANTIERS ET ATELIERS DE CONSTRUCTION.

Trois cales de construction sont proposées; elles suffiront pour appeler à Port-Vendres une industrie, favorisée par l'abondance des fers de nos forges et la proximité des bois de construction des forêts pyrénéennes.

Le plan de carénage sera un établissement d'utilité journalière; ses dimensions sont suffisantes.

La machine à mâter complétant l'ensemble d'un chantier maritime, a son emplacement marqué; elle épargne des frais au commerce pour le mâtage des navires; mais elle n'est pas indispensable : sa construction dès lors peut être long-temps différée.

Enfin, l'espace réservé à la construction des ateliers permettra de bâtir tous ceux qu'exige l'architecture navale.

ÉTABLISSEMENT SANITAIRE.

De tous les établissements que réclame Port-Vendres, un lazaret est un des plus importants, je dirai même indispensable pour y amener les navires soumis à une quarantaine d'observation. Son isolement est une des conditions essentielles de sa construction. M. l'ingénieur en chef l'a senti; aussi présente-t-il un projet qui a le mérite de réunir un bassin à flot aux locaux nécessaires, aux quarantenaires et à l'emmaga-

sinage des marchandises ; il l'entoure d'un mur de clôture, éloignant ainsi toute idée d'une infraction sanitaire, en facilitant une surveillance très exacte et très sévère. La disposition de détail n'oublie rien et suffit à tous les besoins.

Avant de continuer l'examen du projet, il est, je crois, nécessaire de rappeler le vœu formulé par la commission dans sa première séance, de soustraire les terrains compris dans la zone des servitudes militaires relatives à la Presqu'île, aux obligations qu'elles imposent; elle le recommande à tout l'intérêt de M. le Directeur-général des Ponts et Chaussées. Tant que ces servitudes pèseront sur ces terrains, personne n'osera bâtir; la construction même du lazaret éprouvera des obstacles, peut-être même cet établissement ne pourra être construit. Ainsi le port sera privé des avantages que lui promet le commerce d'importation fait avec des contrées souvent soumises à des quarantaines.

FONTAINE PUBLIQUE OU AIGADE.

L'aigade est un établissement indispensable dans un port, puisqu'elle fournit seule aux besoins journaliers du navire ; elle a maîtrisé toute l'attention de M. l'ingénieur en chef. Il trouvera toujours la quantité d'eau nécessaire à l'aide d'un puits ou d'une fontaine.

PROLONGEMENT DE ROUTE JUSQU'AUX QUAIS NEUFS.

La facilité des voies de communication étant l'âme du commerce, M. l'ingénieur a senti combien il importe de les améliorer. Aussi la route royale n° 114,

dans sa partie comprise entre Collioure et Port-Vendres, quoique déjà rectifiée, attire-t-elle de nouveau toute son attention. Le projet qu'il présente pour adoucir les pentes rapides de cette route, à partir de l'entrée du port jusqu'aux quais du nouveau bassin, réduit à $0^{m}045$ par mètre, satisfera à tous les besoins du roulage, en lui permettant de proportionner le chargement des charrettes à leur dimension, et lui épargnant l'obligation actuelle des chevaux de renfort.

Le tracé de cette route, passant sur le quai actuel, serait un grave inconvénient, s'il n'était proposé d'avancer ce quai, en établissant la fondation de la partie neuve à une profondeur d'environ trois mètres; elle donnera à tous les caboteurs, ordinairement d'un tirant d'eau inférieur à $2^{m}50$, la facilité de prendre leur chargement. Ainsi, malgré le rétrécissement du port, le mouvement maritime y trouvera l'avantage de se servir d'un emplacement inutile, jusqu'à ce jour, par l'impossibilité d'y aborder.

NOUVELLE VILLE.

Dans des lieux resserrés et accidentés par de fortes pentes, un emplacement uni et d'une certaine étendue est difficile à trouver. A Port-Vendres M. l'ingénieur en chef le crée, pour ainsi dire, à l'aide des terres de déblais du bassin, et le destine à la construction d'une nouvelle ville. Ce dernir travail complète son projet; il était indispensable, parce que l'extension d'un port, devant produire nécessairement une augmentation de commerce, y amènera de nouveaux spéculateurs, auxquels il faut donner les moyens de s'établir.

Dans ce projet de ville, toutes les rues sont coupées à angles droits. M. l'ingénieur en chef n'y a pas oublié la facilité des communications. Aussi, on y trouve des pentes douces, des passages suffisants, et l'obligation qu'il impose de bâtir les magasins, restant la propriété particulière, sur un plan d'architecture uniforme, doit obtenir l'assentiment de la commission.

M. l'ingénieur termine son rapport par la question: Quel est le terrain qui sera acheté pour l'exécution des travaux? Il y répond en indiquant toute la partie occupée par les bassins, les quais, les chantiers de construction, le lazaret et l'emplacement de la nouvelle ville.

La commission doit approuver entièrement les raisons données par M. l'ingénieur en chef, à l'appui de sa proposition; elle doit y joindre son vœu le plus instant pour qu'elles soient adoptées par le gouvernement; car si l'économie pour le trésor est d'utilité publique, l'expropriation pour soustraire les terrains compris dans le périmètre de la ville, au monopole et à la cupidité particulière, ne l'est pas moins, parce que l'administration maîtresse du sol, le vendra par petits lots, au plus bas prix qu'il sera possible, afin de faciliter les constructions urbaines, but final des travaux demandés.

Le projet de M. l'ingénieur en chef se termine par le devis estimatif des travaux proposés. Le chiffre total, quoique élevé, est au-dessous de celui qu'indique l'opinion publique. Douze cent mille francs consacrés aux améliorations d'un port dont le développement se rattache à tant d'intérêts, ne sont pas une somme trop forte: il faut espérer qu'elle sera demandée avec

instance par le directeur-général; il est assuré d'avance d'être secondé par les efforts de notre députation. Notre illustre et savant compatriote contribuerait, au besoin, par la puissance de sa parole, à obtenir la sanction législative que le pays attend avec anxiété. Le succès de sa démarche, résultat de sa haute protection accordée aux intérêts de notre port, réparera les funestes effets de l'oubli dans lequel il est malheureusement resté jusqu'à ce jour.

Les habitants des Pyrénées-Orientales ne regarderont plus avec un œil d'envie les largesses du trésor faites en faveur du port de Cette, tandis que la parcimonie la plus complète, la plus affligeante était le lot de Port-Vendres. Enfants d'une même patrie, ils auront une égale part à ses bienfaits; ainsi s'accroîtra leur attachement pour le roi et pour les institutions sur lesquelles repose son gouvernement.

Nota. Le bassin doit avoir deux cent quatre-vingt-dix mètres de longueur, cent quarante-huit mètres de largeur à l'entrée et cent trente-cinq mètres de largeur au fond.

Sa profondeur, sur une moitié de sa surface, doit être de neuf mètres, pour recevoir les vaisseaux de ligne; l'autre moitié ne doit avoir que six mètres.

Le pourtour du bassin sera revêtu de murs de quai élevés de 1^{m}60^{c} au-dessus du niveau de la mer, fondés sur le rocher, qu'on déblayera pour trouver au moins quatre mètres d'eau au pied de ces murs.

Les quais auront vingt mètres de largeur.

Une loi du 19 juillet 1837 a alloué, pour les travaux de Port-Vendres, 1,600,000 francs.

SUR LA CONSERVATION

DES GRAINS ET DES FARINES.

Par **M. COME ROUFFIA.**

*

Messieurs,

Lorsque j'étais employé dans l'administration des subsistances militaires, j'avais remarqué qu'on avait beaucoup écrit sur cette partie; mais que tous les documents se trouvaient épars, dans un grand état de confusion et que personne ne s'était encore occupé de réunir, en un ouvrage spécialement destiné à l'instruction des agents du gouvernement, tout ce qui pouvait être utile : j'osai entreprendre cette tâche difficile, et j'essayai de mettre de l'ordre, de la clarté dans ce qui existait déjà. L'expérience que j'avais acquise par plus de dix ans de service dans le magasin de Perpignan, qui fut un des principaux de la France, me guida pour la formation du manuel de l'employé des subsistances militaires, que j'eus la bonhomie de soumettre en 1826 à l'approbation du ministre de la guerre; il me le renvoya, le 24 février 1827, avec une lettre extrêmement flatteuse, après que la commission qui avait été réunie au ministère de la guerre pour travailler à la composition du règlement des subsistances militaires, actuellement en vigueur, eut jugé à propos de s'emparer d'un grand nombre d'ar-

ticles de mon ouvrage ; ce qui me mit dans l'impossibilité de le publier. Notre société portant une attention toute particulière à ce qui a rapport à l'agriculture et à l'économie politique , permettez-moi , MM. , de vous faire connaître quelques articles que j'extrais de mon manuscrit et qui concernent les maladies qui attaquent les grains et les farines , les moyens pour les prévenir et ceux qui sont propres à leur conservation. Je lirai ensuite les observations que j'ai consignées dans mon travail sur les moulins et les moutures.

Les chapitres qui traitent de ces parties importantes étant très étendus, je me bornerai à ne vous communiquer que les articles dont la publication pourra être d'une utilité plus grande.

CONSERVATION DES GRAINS DANS LES GRENIERS ;

MALADIES DES GRAINS , MOYENS POUR LES PRÉVENIR.

On sait que les grains et les farines sont sujets à différentes impressions de l'air , qui leur communiquent des maladies dont une manutention intelligente peut prévenir les effets ou réparer le désordre.

Un agent comptable ne doit jamais perdre de vue un approvisionnement, si surtout il est important ; il doit savoir que plus les masses sont considérables, plus elles sont susceptibles de s'échauffer et de fermenter. Si le grain provient d'une année pluvieuse , qu'il ait contracté de l'humidité , soit par les transports qui peuvent en avoir été faits, soit par toute autre cause

et que la saison soit chaude, il est certain que les insectes ne manqueront pas de l'attaquer et qu'il contractera, dans peu de tems, une odeur insupportable et telle, peut être, à ne pas en permettre l'emploi. Un comptable soigneux, ne doit pas attendre que le grain soit dans un pareil état, et même qu'en introduisant la main dans le tas, elle éprouve de la chaleur; car il aurait subi déjà un commencement de fermentation; il pourrait être assez altéré pour le rendre impropre au service.

Les grains, quoiqu'en bon état, ne doivent pas être abandonnés à eux-mêmes; l'agent comptable veillera à ce qu'ils conservent toutes les bonnes qualités dont ils étaient pourvus à leur mise en magasin: ainsi, afin d'écarter de ces grains toute espèce de maladie qui pourrait les attaquer, il leur fera subir les manœuvres qui sont indiquées ci-après; savoir:

En Janvier.....	1	remuage à la pelle.
Février.....	1	*Idem.*
Mars.....	1	*Idem.*
Avril.....	1	*Idem.*
Mai.....	1	*Idem.*
Juin.....	1	*Idem.*
Juillet.....	4	*Idem.*
Août.....	4	*Idem.*
Septembre...	2	*Idem.*
Octobre.....	1	*Idem.*
Novembre...	1	*Idem.*
Décembre....	1	*Idem.*

Dans les pays chauds l'on peut donner jusqu'à 4 *pellages* dans le courant du mois de septembre et 2 dans celui d'octobre.

Vingt-deux manœuvres sont indispensables dans l'année pour les cas ordinaires; mais s'ils venaient à péricliter, ils seraient traités comme il est dit dans le courant de ce chapitre.

Dans le cas où le grain commencerait à s'échauffer et à contracter une mauvaise odeur, il sera rétabli dans son premier état, au moyen de la dessication au four, à l'étuve ou au soleil.

Le blé qui a un principe de germe sera exposé au-dessus du four dans des claies serrées, il sera remué de quart d'heure en quart d'heure avec une pelle. On laissera une porte ou une fenêtre ouverte pour donner issue à l'humidité; on pourra mettre le blé au four même, si on n'a pas de pièce dessus, quelque temps après que le pain en aura été retiré; on laissera la porte entr'ouverte pour en laisser dissiper l'humidité, ou la mauvaise odeur dont il pourrait être attaqué; on remuera le blé de dix en dix minutes avec de longues pelles ou des rateaux pour faciliter l'évaporation de l'eau; mais on attendra que le blé soit parfaitement sec pour le tirer du four. Il ne faut pas le laisser trop dessécher. Le blé ainsi étuvé, on le criblera, avec l'attention de ne le mettre en sacs que lorsqu'il sera bien refroidi; si on l'enfermait chaud, il retiendrait un peu d'humidité, qui, adhérant à la superficie du grain, le ferait bientôt moisir.

Au reste, le meilleur moyen de remédier aux grains qui s'échauffent ou qui menacent de s'échauffer et de germer, c'est de les envoyer promptement au moulin pour les convertir en farine. Le feu de la meule détruit ordinairement toutes les maladies des grains dont la qualité peut-être équivoque.

Le moyen le plus efficace pour réparer les grains

mouchetés, c'est le lavage à grande eau et le dessèchement au soleil, à l'étuve ou au four.

Si les blés sont chargés de graines charbonnées, le moyen le plus efficace pour les en dégager, c'est de les laver à l'eau courante dans des paniers et de les faire sécher au soleil comme il est dit ci-dessus, mais cette qualité de grains doit être toujours rejetée, à moins de besoins les plus urgents.

Dans les climats naturellement humides ou chauds il s'introduit dans les greniers une foule de papillons, qui, déposant leurs œufs sur les graines, y engendrent de petits vers, vulgairement connus sous le nom *de cossons* et qui en dévorent la substance.

Il n'y a pas d'autre moyen de détruire ces insectes, que de les tourmenter par le *pellage* et le criblage des grains alternativement et sans discontinuer, depuis le mois de mai jusqu'à celui de septembre et plus long-temps, si le besoin l'exige.

Indépendamment de la matière farineuse que les insectes dévorent, l'humidité qui résulte de leur transpiration et de leurs excrémens, communique aux grains une odeur fétide qui rend le pain rebuttant et peut-être dangereux dans l'économie animale. Il convient donc, après avoir séparé par le crible les insectes ou leurs débris, de laver les grains, de les faire sécher et de les travailler, afin d'en dissiper toute odeur et qualité malfaisante.

Tous les remèdes proposés jusqu'ici pour anéantir le charançon, comme les fumigations pouvant plutôt vicier le grain que le délivrer des insectes qui le dévorent, ont été insuffisants pour arriver à ce but. Le plus simple, et celui que l'on peut employer quand on veut, sans craindre de nuire aux grains,

c'est le criblage et le *pellage* qui se fait en jetant rudement le blé contre le mur, par le moyen d'une pelle de bois. Cette opération bien faite et répétée à propos, loin d'être préjudiciable à la qualité des grains, les empêche, au contraire, de s'échauffer et de contracter de l'odeur.

Si le *pellage* et le criblage ne suffisaient pas, pour débarrasser les blés des insectes qui s'y trouvent mêlés en abondance, il faudrait se servir du four; mais après cette opération, le blé doit être refroidi et criblé à plusieurs reprises.

Il en est qui couvrent les grains de branches de figuier, de sureau, de feuilles de tabac, sur lesquelles les charançons et les papillons vont déposer leurs œufs; en brûlant ensuite ces branches, ils parviennent à détruire ces insectes.

On a la coutume, dans les fermes, de laisser errer la jeune volaille dans les greniers, dès le moment que le blé y est renfermé, après la récolte; loin de manger le grain, elle dévore les charançons, les papillons et les autres insectes qui s'y trouvent.

On a vu en Roussillon des propriétaires employer, pour détruire les papillons et les charançons, un moyen qui est infaillible, mais qui demande des soins et de la peine. Après avoir bien nettoyé le sol de la rue on y avoir placé des toiles, ce qui vaut mieux, ils transportaient au plus haut de leur maison, le blé qu'ils jetaient peu à peu par la fenêtre et par un vent du nord, *autant que possible;* cette opération étant terminée, ils replaçaient le blé dans les greniers qu'ils avaient préalablement balayés avec soin, soit du bas, soit des murs, soit enfin des planchers et en refermaient aussitôt les fenêtres.

Cette méthode dont nous pouvons garantir les effets, parce que nous les avons vus, ne saurait être assez recommandée. Il est aisé de concevoir, que le blé jeté d'une certaine hauteur, le vent chasse au loin tous les insectes qui lui sont si nuisibles, ainsi que la poussière qui y est adhérente ; le cosson même qui est renfermé dans le grain, s'en détache par le propre effet de sa chute. Les insectes se répandant dans les rues et dans la campagne, deviennent bientôt la pâture des poules, des hirondelles, des moineaux et d'autres oiseaux qui les recherchent avec avidité [1].

On emploie, avec succès, en Catalogne l'enfouissement des grains, pour les préserver des atteintes des insectes malfaisants. On donne dans cette province de l'Espagne le nom de *sitjas* et en France celui de *silos*, aux fosses qui les renferment. Comme ce procédé est bon, nous allons indiquer la manière dont se fait cet enfouissement.

Chez les particuliers les *sitjas* ne sont autre chose que des jarres très grandes; celles qui appartiennent aux marchands de grains ou à l'administration municipale, sont en bâtisse ; d'autres, tout simplement pratiquées dans le sein de la terre, sont tapissées de nattes de sparte ou de paille longue de seigle soutenue par des chevilles de bois ; le fonds est fait de la même manière, mais cependant un peu élevé du sol par des planches. Après s'être assurés que ce travail est bien fait, ils criblent les grains pour les dégager des insectes et de la poussière qui pourraient y être adhérents et les placent ensuite dans ces fosses qu'ils recouvrent de nattes, de planches et de terre.

[1] C'est presque toujours dans les villages et dans les fermes que de pareilles manœuvres sont mises en pratique.

Cet enfouissement a lieu ordinairement en juillet ou août, et le grain n'est retiré qu'en octobre et novembre; après quoi il est criblé de nouveau pour en séparer la terre qui s'y est nécessairement introduite.

Indépendamment de ce que le grain se conserve très bien dans ces fosses, les insectes ne l'endommagent point et ceux qui pourraient y être restés périssent par la privation de l'air.

Il arrive très souvent que les grains expédiés par le canal, étant mis en rame dans les barques, faute de sacs, s'y imprègnent d'une certaine humidité qui peut leur être préjudiciable, en les disposant à une fermentation prochaine. On prend des moyens pour la prévenir lorsqu'ils sont arrivés à leur destination.

Le garde magasin qui se trouvera dans le cas de recevoir des grains par le canal, doit se hâter de les faire étendre à trois ou quatre pouces de hauteur; il les laissera dans cette position plusieurs jours, en ayant soin de les faire remuer et cribler à diverses reprises.

Enfin nous terminerons ce chapitre par dire, que, dans les chaleurs excessives et lorsqu'on est menacé d'orages, un agent comptable doit redoubler de soins; il fera souvent remuer le blé à la pelle et au crible, dans la crainte que le grain, recouvert d'humidité, il ne lui arrive ce qu'on voit arriver à certains corps fermentescibles qui passent à la putréfaction avec une rapidité étonnante: il s'agit donc de faciliter l'évaporation de cette humidité, en déplaçant le blé, en obligeant une colonne d'air frais et sec à traverser les couches, en changeant et en renouvelant celui qui se trouve interposé entre chaque grain.

MANIÈRE DE DÉPOSER LES FARINES EN MAGASIN ; MALADIES DES FARINES ; MOYENS POUR LES PRÉVENIR ET POUR Y REMÉDIER.

Les farines, ainsi que les grains, ont leurs maladies ; elles s'échauffent, elles se marronnent ; enfin elles contractent un mauvais goût et se gâtent totalement.

Il est facile de prévenir ce dernier état par une attention continuelle à les guérir des premières atteintes qu'elles reçoivent.

Le premier de tous les remèdes, pour des farines qui commencent à s'échauffer, c'est de les mettre en couche dans un grenier carrelé et bien uni, ou sur un plancher dont les joints soient bien serrés. On les manœuvre ensuite légèrement et on ne les remet en sacs que lorsqu'elles sont entièrement rafraîchies, avec l'attention de laisser toujours des cheminées dans les sacs, c'est-à-dire des trous formés par un gros bâton ferré par le bout qu'on enfonce jusques au fond du sac. Les sacs alors sont sur cul, séparés les uns des autres et rangés de manière qu'ils ne se touchent point et qu'ils ne soient pas trop près de la muraille.

Si les farines se marronnent, il faut, comme il est dit ci-dessus, les mettre sur couche, en écraser les marrons avec des masses ou un gros boulet que l'on fait courir par dessus. Le blutage de ces farines, si elles ne sont pas blutées, ou un second si elles le sont, les refait totalement ; elles peuvent, ainsi réparées, se conserver encore quelques mois ; mais il serait prudent de les mettre bientôt en consomma-

tion. Si on les remet dans des sacs, il faut pratiquer ce qui est dit en l'article précédent, au sujet des farines qui s'échauffent.

Il y a plusieurs méthodes pour placer les farines dans les magasins; nous allons les parcourir et présenter les inconvénients et les avantages des unes et des autres.

L'air pénètre plus facilement dans la masse des farines en rame et celles-ci laissent exhaler une portion de l'humidité qu'elles renferment. Cette dessication insensible fait que la farine se détache mieux de l'écorce et se blute plus parfaitement.

Mais le son qui séjourne ainsi dans les farines leur communique du goût et de la couleur; la mite s'y met facilement, et si les grains proviennent d'années humides, et qu'il fasse chaud, la farine ne tarde pas à s'altérer; souvent même cela arrive dans deux fois vingt-quatre heures [1].

Après que la farine a été blutée, on la répand en couches ou en tas sur le carreau ou le plancher du magasin, avec la précaution de la remuer de temps en temps et même tous les jours, quand il fait chaud, afin d'empêcher qu'elle ne contracte de l'odeur, de la couleur et qu'elle ne se marronne.

Cette méthode est exposée à plus d'inconvénients que celle de laisser les grains en couche, parce que la farine, une fois salie par toutes les ordures et tous

[1] Beaucoup de personnes croient que le son conserve les farines et les bonifie; elles sont dans l'erreur. Le son, au contraire, tend à échauffer la farine; lui communique du goût et est cause, comme il est dit ci-dessus, que la mite l'attaque dans peu de jours. On ne doit laisser le son confondu avec la farine que le temps nécessaire pour qu'il s'en détache aisément: ce temps est à peu près de 8 jours en été et du double en hiver.

les insectes qui y ont accès, ne saurait être nettoyée par aucun moyen, tandis que par celui du criblage on rend le grain net et débarrassé de toutes matières étrangères. Il résulte de cette méthode de mettre la farine en garène, des déchets et des frais de main-d'œuvre, pour empêcher que ces corps étrangers, nuisibles à la santé du *consommateur* et à la conservation de la denrée, n'augmentent les dispositions naturelles qu'elle a à s'échauffer et à fermenter.

Au reste, ces deux méthodes occasionnent des déchets considérables d'évaporation.

La méthode de placer les farines en sacs empilés est préférable aux deux premières, parce que les déchets de manœuvres sont de très peu d'importance; que la poussière, ne tombant que sur la toile, ne pénètre pas aux farines et que les insectes ne les souillent ni de leurs œufs, ni de leurs ordures.

Cependant si les sacs sont trop entassés les uns sur les autres et que les chaleurs soient fortes, il est certain que les farines s'échaufferont ou se marronneront, parce qu'elles n'auront pu être convenablement manœuvrées.

De toutes les méthodes de conserver les farines en rame, en couche et en sacs empilés, la meilleure est celle des sacs isolés; mais il faut que les localités le permettent. La farine ainsi subdivisée ne perd pas de ses qualités, comme lorsqu'elle est amoncelée en grandes masses; elle réunit, au contraire, autant d'avantages que les autres ont d'inconvénients: ainsi divisée par petites masses, la farine n'est plus exposée à s'échauffer, comme quand elle est amoncelée à l'air; elle se sèche et devient moëlleuse en vieillissant, et d'un travail plus facile; elle produit plus de pain.

Les farines, quoique renfermées dans des sacs, peuvent s'échauffer, si ceux-ci sont trop entassés les uns sur les autres; on s'en assurera, surtout dans les temps chauds ou orageux, par l'introduction de la main dans les sacs. Si la farine du milieu et du fond est aussi fraîche que celle de la superficie, c'est une preuve qu'elle ne souffre point; mais s'il en est autrement, on déplacera les sacs, on les renversera *cul sur gueule*, ou bien, après qu'ils auront été déliés, on y enfoncera le manche d'une pelle jusqu'au fond pour y former des cheminées qu'on renouvellera en faisant à côté des trous perpendiculaires, depuis l'orifice jusqu'au bas du sac qu'on laissera ouvert.

Les farines veulent de la fraîcheur sans humidité, et la trop grande chaleur pourrait leur nuire; aussi préfère-t-on pour les placer les étages d'un bâtiment à ses greniers; mais si l'on ne peut se procurer des locaux bons et salubres, la surveillance d'un agent comptable zélé et qui connaît ses devoirs, peut parer à bien des inconvénients.

On met les farines en rame ou en garène, lorsqu'un magasin n'est pas assez pourvu de sacs, ou que les localités ne permettent point de les disposer différemment. Avant de les arranger ainsi, on fera effectuer au magasin destiné à recevoir les farines, les réparations convenables; c'est-à-dire qu'on fera réparer le carreau s'il en a besoin, et fermer les trous et crevasses des murs pour les motifs qui ont été déduits plus haut. On balayera avec soin le magasin dans toutes ses parties, on ne fera point toucher les farines aux parois; et l'on pratiquera plusieurs passages ou corridors à la meule des farines, afin que l'air puisse les pénétrer facilement. Si l'air est humide, on fermera

les fenêtres, et si la chaleur est trop forte, la plus grande obscurité doit régner dans le magasin; mais le soleil tombant, et par conséquent la chaleur, on rouvrira les fenêtres qui seront toujours fermées pendant la nuit. Si l'on pouvait disposer de toiles ou de vieux sacs, l'on ferait très bien de les mettre par dessus la masse des farines, afin de les garantir de la poussière et des ordures que pourraient y déposer les rats et les insectes.

Lorsque les magasins ne sont pas propres à conserver les farines en rame ou en garène, ou que l'on peut disposer d'un nombre de sacs nécessaires pour renfermer les farines, on les mettra en piles. Ces piles se font ordinairement de dix sacs, qui sont placés en sens opposé les uns sur les autres; c'est-à-dire, que si les deux qui sont à la base font face par la gueule à celui qui les arrange, les autres deux doivent être mis en travers sur les deux premiers et ainsi de suite jusques à l'entière formation de la pile, qui, par cette disposition, présente un carré et est plus accessible à l'air qui la frappe de tous côtés ainsi que dans l'intérieur. On aura soin de ne pas faire toucher les sacs au mur et de les placer sur des soustraits de fagots ou de bois, pour que l'humidité du sol ne les endommage point.

DES MOULINS ET DES MOUTURES.

Les moulins à eau sont les meilleurs et ceux qui produisent la plus belle farine, s'ils sont bien conduits.

Il faut se méfier d'un moulin qui va fort, et d'un meunier qui expédie beaucoup de grain à la fois. Les meules doivent être allégées, en ne leur donnant que la quantité de grain relative à leur force et en diminuant la violence du moteur.

Les effets de l'action trop violente des meules sur les grains, ressemblent à ceux que le feu leur fait éprouver; la farine qui en résulte est piquée, rougeâtre; elle mollit au travail et donne un pain sans goût. Il est impossible, malgré tous les moyens mis en usage pour refroidir une farine sortie brûlante d'entre les meules, de lui rendre sa première qualité.

Les moulins sur bateaux, qui suivent la crue ou la baisse des eaux sont, sans contredit, les meilleurs, parce que les meules ont constamment le même mouvement. La farine qui en résulte est plus régulière que dans les moulins ordinaires à chute, dont les meules éprouvent une variation selon l'abondance ou la pénurie de l'eau, selon les talens du meunier à diriger le mouvement des meules.

Les moulins à vent ont l'inconvénient de ne pas aller d'une manière régulière; la farine qu'ils produisent n'est jamais aussi bien faite que celle qui résulte des moulins à eau, et le déchet qu'ils donnent est très fort.

Les moulins mus par des animaux ou par des hommes sont les plus défectueux de tous; ils ne sauraient être employés pour le service, à moins de nécessité absolue, parce que, non seulement la farine qu'ils font est mauvaise et doit être presque toujours remoulue; mais encore ils produisent un déchet immense. Cependant on se sert en Catalogne, où le peu de rivières qu'il y a sont à sec une grande partie de l'année, de moulins de cette espèce qu'on appelle *taonas*. La mouture qu'ils font est assez bonne; il est à supposer que la nécessité a forcé les habitants de cette province à perfectionner ces moulins qui paraissent être assez bien entendus.

On a établi depuis peu des moulins à vapeur ; ils peuvent être avantageusement employés dans les forts et places de guerre, en cas de siége.

Les moulins à l'anglaise, par leur simplicité, la multiplicité des tournans placés dans un espace resserré et les bonnes farines qu'ils produisent, sont à préférer à tous les moulins de quelque nature qu'ils soient. Ils donnent de trois à trois et demi pour cent de farine de plus que les moulins à la française.

Par ces moulins on obtient la mouture *à la grosse* perfectionnée ; la meule écure très parfaitement le son sans le briser.

On appelle mouture à la grosse, l'action de briser le grain d'un seul coup de meule, sans trop chercher à écurer le son ; mais aussi sans séparer les différentes parties de la farine, chose que l'on obtient dans l'autre mouture par une certaine disposition des meules et par un moulage répété quatre ou cinq fois. La mouture à la grosse confondra donc un peu de son avec la farine ; mais elle laissera dans celle-ci toutes les parties essentielles du grain dont l'autre procédé favorise la soustraction.

Expériences. — 100 kilo. de blé étant mis en mouture économique, donnent

au 1er coup de meule	40 kilo. de farine dite de blé.
2e.....	19 *Id.* de 1er gruau.
3e.....	10 *Id.* de 2e gruau.
4e.....	4 *Id.* de farine 3e.
5e.....	3 *Id.* de farine 4e.
Total.....	76
Son.....	22
Déchet.....	2
Quantité égale...	100

La même quantité de blé étant mise en mouture à la grosse, donne : farine brute... 98 kilo 5

Déchet.. 1 *Id.* 5

Total égal..... 100 »

La meule économique ne tourne pas plus de cinquante fois par minute ;

La meule à la grosse fait 70 tours ; à 80 tours de la meule à la française, toute farine est brûlée.

Le grain de la meule est plus gros pour la mouture économique ; il est d'autant plus fin pour la mouture à la grosse, qu'on se propose de moins bluter la farine.

La mouture à la grosse a été perfectionnée par l'adoption du procédé des anglais. Par ce procédé, la meule tourne cent quinze fois par minute, sans aucun inconvénient.

NOTE

SUR UN ÉTABLISSEMENT MONÉTAIRE EN CATALOGNE ET CONSIDÉRATIONS SUR LA REFONTE DES ESPÈCES DÉCIMALES NON AFFINÉES.

Par **M. GROSSET**, commissaire du roi près l'ancienne monnaie de Perpignan.

—

La Catalogne, par sa position géographique, la richesse de ses produits, l'importance de ses villes, de ses ports et le caractère essentiellement mercantile de ses habitants, dont la frontière de terre et de mer facilite les opérations commerciales, a été, de tous les temps, appelée, par l'esprit entreprenant de sa population, à jouer un grand rôle dans les diverses phases de la monarchie espagnole.

L'histoire a consigné la part que cette province a prise dans les guerres dont elle a été le théâtre; des mémoires d'économie politique ont fait apprécier ses ressources [1]; mais ce qui, je crois, n'a pas été constaté, ce qui n'a pas été peut-être apprécié sous son véritable point de vue, ce sont les essais divers qui ont été faits pour établir dans la Catalogne une fabrique de monnaie. Depuis 1818, ces essais ont été plusieurs fois renouvelés.

[1] Barcelone balance, par ses rapports commerciaux, les principales places de la Méditerranée.

Dans un mémoire publié en 1836 [1], j'ai indiqué les causes qui nécessitèrent, en 1808, la création de fabriques de monnaies; j'en ai décrit le nombre, l'importance et la durée. Mais ce qui n'a pas été dit et ce que je dois signaler ici, parce que des faits pareils honorent le nom français et celui de la junte indépendante qui nous disputait la conquête de la province de Catalogne, c'est la fidélité avec laquelle les parties belligérantes respectèrent, dans les pièces d'or et d'argent mises alors en circulation par les établissements de Barcelone et de Reus, le titre des monnaies péninsulaires.

La paix de 1815, en portant les vues de l'Espagne vers les Amériques, ne permit pas de s'occuper de l'administration intérieure du pays; toute la pensée du gouvernement était de diriger des corps d'armée vers Cadix, la Corogne, etc., et d'en activer l'embarquement pour ses possessions d'outre mer.

Cependant, au milieu de cette préoccupation, un homme était appelé à cicatriser, en Catalogne, les plaies d'une invasion désastreuse; c'est le capitaine général Castaños. Que l'on consulte la balance de nos exportations pendant l'administration de cet habile gouverneur, que l'on vérifie l'époque de l'ouverture des établissements industriels dans cette province, et principalement à Barcelone, et l'on verra si Castaños ne comprit pas sa haute mission.

Ce gouverneur voulut aussi ouvrir une monnaie à Barcelone et y appeler, malgré les préventions qui existaient contre les français, un homme étranger à

[1] Des établissements monétaires de Catalogne et de leur influence sur la guerre de 1808, par M. Grosset, commissaire du roi près la monnaie de Perpignan, 1836.

la province et d'une spécialité reconnue. Des propositions furent faites à un directeur de la fabrication d'une monnaie du midi ; on offrit de faire l'achat de tout le matériel monétaire et d'accorder un privilége pour vingt ans : le directeur n'accepta point ces offres [1]. Quelque temps après on insista encore, mais ces nouvelles propositions se trouvèrent paralysées par les événements militaires survenus à l'île de Léon.

Cette dernière révolution et la guerre de 1808, virent former, dans une des *Iles Balcares*, une petite fabrique de monnaie qui frappa des piastres de 30 *sous* [2], ainsi que des pièces de 5 *pesetas*, (5. P.). Il reste à concevoir comment on choisit cette île, isolée de tout rapport commercial et politique, pour ouvrir un établissement que le continent seul pouvait alimenter, alors surtout que Barcelone, comme point central, réclamait des livraisons journalières d'espèces monnayées.

Il faut l'avouer, l'existence d'une monnaie à *Palma*, pendant cette période, ne pouvant peut-être se justifier, surtout après les pièces dont le titre est connu, est un fait grave dans l'histoire contemporaine. A-t-on voulu, pour augmenter les bénéfices de la fabrication, en respectant toutefois les ordonnan-

[1] Il est à croire que la perspective de la refonte des écus de 6 liv., et l'affinage des lingots dorés, qui se faisait déjà par l'acide sulfurique, et que le directeur achetait à des prix très avantageux, contribuèrent à ce refus.

[2] J'ai une pièce qui a été frappée dans cette île en 1821 ; le nom du souverain est écrit par abréviation comme aux pièces livrées pendant le siége de Girone, en 1809 (FR°) (VII); la valeur est en toutes lettres, le revers porte au centre les armes de Palma avec un léger ornement, ainsi que la devise suivante : SALUS POPULI; le grénetis et le cordon sont réguliers.

ces qui fixent le titre de la *peseta*, créer un multiple égal à la piastre? Voilà ce qui paraît difficile à expliquer; cependant je suis d'autant plus porté à le croire, qu'aux îles Baléares *cinq pesetas* (valeur nominale donnée à quelques unes des monnaies qui y furent frappées), ne représentent ni la piastre *majorquine* ni ses divisions.

Les événements politiques qui amenèrent la chute du gouvernement de cette époque, virent cesser les fabrications monétaires de *Palma*. Telle est la deuxième période des fabriques de monnaies de Catalogne.

Depuis 1837, un hôtel des monnaies a été de nouveau ouvert à Barcelone. Le commerce de cette ville, si actif et si entreprenant, ne paraît pas être intervenu dans sa création, qui appartient à la junte provinciale. C'est un fait digne d'être signalé que de voir les fabriques de monnaies de Catalogne s'organiser au milieu des diverses commotions politiques qui ont déchiré cette province. On conçoit, en effet, que dans ces moments de perturbation, où les charges de l'état deviennent si pesantes, la propriété, privée de ses revenus et frappée de contributions nouvelles, se trouvait dans la nécessité de chercher à se défaire des objets d'or et d'argent pour subvenir aux taxes de toute nature qui l'atteignaient ; mais on concevra aussi que ces établissements monétaires *obsidionaux*, si je puis m'exprimer ainsi, devaient cesser leurs travaux avec les causes qui en avaient fait solliciter la fondation. Voilà pourquoi Lérida, Girone, Reus, Tarragone, Barcelone et Palma, en livrant des monnaies obsidionales, ont rempli les conditions de leur existence. Voyons maintenant si la monnaie qui vient

d'être ouverte à Barcelone porte avec elle un germe de vie qui puisse se développer.

On ne peut douter que Barcelone ne renferme, par sa position privilégiée, tous les éléments de succès qui doivent faire prospérer un établissement monétaire. Baignée par la mer, ayant des services réguliers de paquebots à vapeur qui sillonnent la Méditerranée dans tous les sens, cette ville peut lier des affaires, pour le commerce des matières d'or et d'argent, sur tous les points. Les frais de déplacement, la perte d'intérêt, les risques qui accompagnent toujours, en Espagne, les envois d'espèces par terre, toutes ces charges disparaissent, en partie, devant la célérité des moyens de locomotion qui sont déjà en activité.

Si à ces puissantes considérations, j'ajoute les besoins incessants de numéraire qu'éprouve l'Espagne, et qui, avec un directeur habile, inspirant la confiance, peuvent donner lieu à des opérations combinées avec le commerce, sera-t-il permis d'apprécier la limite qu'atteindra la fabrication monétaire ?

Ainsi Barcelone doit être considérée, dans un avenir plus ou moins éloigné, comme un marché rival de celui qui se fait à Marseille sur les matières; mais pour obtenir ce résultat, il faudrait, en mettant l'établissement au niveau de la science, soit sous les rapports de la mécanique et de la métallurgie, ne pas circonscrire le directeur de la monnaie de Barcelone aux seuls frais de manutention des matières qui lui sont livrées [1].

[1] La création d'un établissement monétaire, en Catalogne, conçu sur une grande échelle, offrirait indépendamment des avantages que j'ai déjà cités, s'il était bien dirigé, pour un pays qui a constamment besoin de numéraire, tous les avantages d'une banque de dépôt et de circulation.

Malgré toutes mes démarches pour connaître la vie intérieure de la monnaie de Barcelone, et l'intervention officieuse de plusieurs maisons de commerce, je n'ai pu me procurer qu'un simple tarif [1]: le voici comparé à ceux qui ont régi ou qui régissent les établissements monétaires français.

[1] Le commerce français paraît être intéressé à connaître toutes les conditions qui règlent cet établissement : combien de jours faut-il pour obtenir la contre valeur des matières versées au change? Est-ce dans quinze jours comme cela est arrivé quelquefois à nos négociants, est-ce dans cinq jours comme cela pourrait être? le tarif actuel ne fléchit-il pas de sa rigueur pour les versements effectués selon l'importance des valeurs remises?

La manière dont les essais sont constatés, pour la délivrance des espèces mises en circulation, mériterait également d'être connue; il devrait en être de même pour le mode d'essai, ainsi que pour quelques autres détails de la fabrication.

Ces divers renseignements, qu'un homme spécial pourrait seul se procurer, seraient très importants pour nos transactions commerciales, parce qu'ils établiraient le degré de confiance qui doit être accordé à une monnaie dont les opérations ne sont soumises à aucun contrôle central, et dont les bénéfices sont appliqués, tantôt aux frais de la guerre, ainsi que cela paraît être maintenant, tantôt à des charges municipales, comme cela est arrivé pendant l'existence de cette monnaie en 1808.

La monnaie de Barcelone, ayant livré des pièces en or de 80 Rv, il serait important de connaître si les ordonnances, sur les espèces en or mises en circulation, ont été observées avec autant de fidélité que le titre des quadruples nouvelles de Charles IV, etc, dont chaque pièce, et ses sous-divisions accusent un titre qui offre des variations de 0,020 au moins; bien que Bonneville attribue cette variation à de fausses pièces en or jetées dans la circulation, je n'en persiste pas moins, avec des autorités non moins respectables, dans ce que j'ai dit relativement aux monnaies d'or de l'Espagne. (Voir Altès, mémoire sur les établissements monétaires de Catalogne, etc., déjà cité.)

Enfin il importerait encore de connaître la force des fabrications depuis l'ouverture de la monnaie de Barcelone, ainsi que la nature des pièces livrées.

TITRE		VALEUR DE L'ONCE.				VALEUR A PAYER D'APRÈS LE TARIF FRANÇAIS.			
ancien.	décimal.	Réaux de vellon.	Maravedis.	En décimales. (1)		Du 17 Germinal an XI.		Du 30 Juin 1835.	
				fr.	c.				
karats.									
24.	1,000.	380.	«	100.	«	98.	70.	98.	78.

Le titre qui est entre 23 et 24 karats, (0,958 et 1,000) donne lieu à un rabais de 4 Rv. (soit 1 fr. 05 c.), par chaque 1/4 de karat qui manquera (0,010).

18.	0,750.	280.	«	73.	68.	74.	02.	74.	09.

Au dessous de 23 karats (0,958), le prix de 18 karats (0,750), augmentera ou diminuera de 4 Rv. (1 fr. 05 c.), par once pour chaque 1/4 de karat qui s'élèvera au dessus de ce titre, ou qui manquera sur les 18 karats (0,750).

(1) 5 francs, plus 19 Rv.

TITRE		VALEUR DE L'ONCE.				VALEUR A PAYER D'APRÈS LE TARIF FRANÇAIS.			
						Du 17 Germinal an XI.		Du 30 Juin 1835.	
ancien.	décimal.	Réaux de vellon.	Maravedis.	En décimales. (1)					
deniers.				fr.	c.				
10.	0,833.	19.	7.	5.	054.	5.	24.	5.	27.

La valeur à payer augmentera ou diminuera de 3 maravedis (soit 0. fr. 05 c.), par once pour chaque grain qu'il y aura en plus ou en moins (0,003).

Chaque adarme d'or contenu dans une once d'argent se payera 22 Rv. 16 maravedis (soit 3 fr. 91 c.)

Les quadruples des provinces d'outre-mer, seront prises à 1/2 p. cent de rabais de leur valeur nominale, tout autant cependant qu'elles auront le poids légal ainsi que le titre.

Les monnaies d'argent des mêmes provinces d'outre-mer, seront versées au change aux mêmes conditions, mais avec une perte de 2 p. cent.

Quant aux monnaies étrangères, elles seront également reçues au change pour leur valeur réelle (intrinseco), en ne précomptant que les faibles droits de fabrication (pequeños derechos de fabricacion).

(1) 5 francs, plus 19 Rv.

Toutes les opérations monétaires ayant besoin pour se réaliser de la paix intérieure, il serait difficile de rien préjuger sur les travaux de la monnaie de Barcelone. Cependant si jamais le crédit, (et les conditions en sont connues), venait à se développer, Barcelone profiterait nécessairement de tous les avantages de la richesse des produits agricoles et des industries naissantes qui, en prenant plus d'essor, y appelleraient des capitaux nouveaux.

Si à tous ces moyens de prospérité pour un hôtel des monnaies venait se joindre, en Espagne, l'adoption du système décimal et de l'essai par la voie humide, alors la moindre variation dans le change, permettrait d'opérer sur les valeurs monétaires de la France: les pièces de cinq francs, antérieures à l'affinage, pourraient donner lieu à des affaires considérables, dont les frais seraient couverts; savoir:

1° Par le prix de la pièce de 5 francs fixé à 19 R^{v}.;

2° Par les 0,004 d'argent qui se trouvent hors des tolérances légales de l'essai par la voie humide;

3° Par le $^{1}/_{000}$ d'or environ, contenu dans les espèces en circulation antérieures à 1830.

Sans doute les monnaies n'étant que le signe représentatif d'autres valeurs, un état ne s'appauvrit pas en raison des envois faits sur les places étrangères; mais lorsque ces métaux monnayés sont donnés pour une valeur moindre que ce qu'ils valent intrinsèquement, et que cette différence n'est pas mise en balance et comptée comme valeur, alors ces états se constituent en une perte réelle. C'est ainsi que la France, secondée par ses établissements monétaires

Pyrénéens [1], a opéré pendant long-temps avec bonheur sur la quadruple et la piastre; c'est ainsi que l'Espagne est appelée, si la France ne se hâte de refondre les monnaies décimales, à voir toutes les pièces de l'empire et de la restauration être l'objet d'opérations très lucratives qui amèneront leur émigration, et qu'on nous renverra peut-être coulées en lingots, moins les 4/1000 d'argent et le 1/1000 d'or qu'on aura bénéficiés.

Enfin je dirai, sans crainte d'être démenti, que le commerce français est intéressé à connaître l'établissement monétaire ouvert à Barcelone, les réglements et les instructions particulières qui le régissent, la manière dont la fabrication s'y trouve dirigée, tant sous les rapports de la manutention et des opérations de change qui se lient naturellement aux émissions de monnaies nouvelles, que sous celui du titre accusé.

Dans un moment où le gouvernement s'enquiert de tous les besoins, où des missions scientifiques attestent la haute civilisation de la France, il est digne de MM. les Ministres des finances et du commerce, de connaître dans tous ses détails un établissement monétaire ouvert à nos portes et qui peut être appelé, d'un moment à l'autre, à opérer sur nos espèces décimales non billonnées [2].

[1] Voir l'Annuaire des Pyrénées-Orientales, année 1834, publié par M. Alzine, p. 382.

[2] Tout le monde sait que par suite des divers triages que les changeurs font subir, à Paris, aux espèces décimales antérieures à la refonte des écus de 6 liv. et à l'affinage, et offrant par conséquent les conditions de valeur que j'ai indiquées, le faiblage des pièces de 5 fr. est déjà très sensible dans les sacs soumis à cette opération. Le gouvernement ne devrait-il peut-être pas s'emparer de cette différence de valeur, pour la consacrer à la refonte des pièces décimales d'argent non affinées, afin d'obtenir, pour toutes les monnaies en circulation, un même poids et un même titre ?...

APPENDICE.

J'ai cru devoir faire suivre cette *note sur un établissement monétaire en Catalogne*, du dessin des diverses pièces de monnaie qui viennent d'être frappées à Barcelone, et compléter la publication des monnaies obsidionales de Catalogne par la reproduction de la pièce indiquée dans la page 144, et qui est encore inédite.

J'espère être assez heureux pour compléter un jour ce travail.

Planche n° 1, pièce obsidionale des îles Baléares, 1821.

Planche n° 2, pièce de 80 réaux de vellon ou 20 *pesetas* (or) Barcelone, 1838.

Planche n° 3, *peseta* de Barcelone, 1838.

Planche n° 4, pièce en cuivre de 6 *cuartos*, Barcelone, 1838.

Planche n° 5, pièce en cuivre de 3 *cuartos*, Barcelone, 1838.

1.

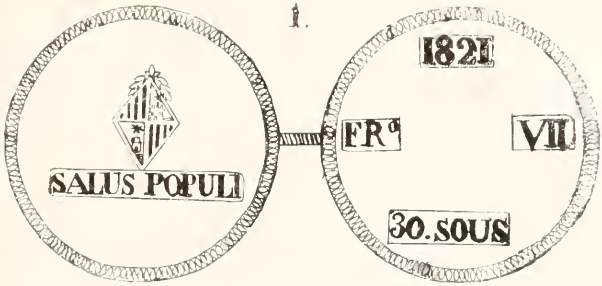

3.

2.

4.

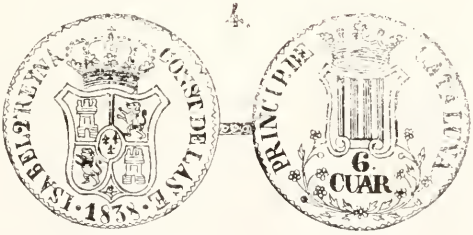

5

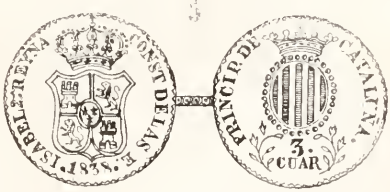

Lith.o de J. Mairnos de Vic à Perpignan.

TROISIÈME CHAPITRE.

Arts industriels et agricoles.

CHARRUE PERFECTIONNÉE,

Par **M. SATURNIN LLANTA.**

Messieurs,

Labourer une terre, c'est la trancher, la diviser, la retourner, en un mot, l'ameublir à des profondeurs qui doivent varier selon les circonstances. Pour atteindre ce but d'une manière qui ne laisse rien à désirer, on a recours à la bèche et à la pioche. Ce mode de labourage étant trop dispendieux, on y supplée imparfaitement par la charrue, et c'est pour approcher de la perfection que l'on a fait subir à cette machine de si nombreux changements. Les agronomes ont compris l'avantage immense d'avoir des charrues bien construites, et toute leur attention est tournée vers les améliorations

considérables dont cet instrument est susceptible. Ce besoin de perfectionner a fait proposer, par la *Société Royale d'agriculture de Paris,* un programme où sont énoncées les conditions générales d'une bonne charrue ; savoir :

« 1° Que le laboureur n'ait pas besoin d'aide, c'est-« à-dire qu'il conduise en même temps le soc et l'at-« telage ;

« 2° Que la charrue soit simple et composée des « seules pièces nécessaires ;

« 3° Que l'attelage qui tire soit du plus petit nom-« bre possible ;

« 4° Que le soc soit plat et tranchant, tout autre « figure recevant des résistances vicieuses ;

« 5° Que l'oreille soit disposée de manière qu'elle « nettoie parfaitement le fonds de la raie et qu'elle « range les terres sur le côté ;

« 6° Que le labour soit d'une profondeur convena-« ble et le plus étroit qu'il se peut ;

« 7° Que la charrue obéisse avec précision, dans « tous ses mouvements, à celui qui la conduit ;

« 8° Qu'elle ne fasse que ce qui est nécessaire ; car « ce qui ne l'est pas, est nuisible. »

A ces conditions Thaër ajoute encore :

« Qu'elle n'exige pas une grande adresse de la part « du laboureur et ne lui occasionne pas un travail « trop pénible. Il faut, dit-il, qu'elle puisse être ré-« glée sans peine et promptement, et sur la place « même. »

La charrue Dombasle m'a paru jusqu'ici être celle qui remplit le mieux les conditions voulues. A cet effet, M. de Dombasle a été obligé de construire une charrue simple sans avant-train ; car il est reconnu

que cette pièce de la charrue composée, a de grands inconvénients, d'où résulte une perte considérable de force ; tandis que dans la charrue simple, suivant la théorie de ce savant agronome, *le tirage se fait au minimum, et il n'y a d'autre décomposition de force que celle qui résulte nécessairement de la nature des choses.* Cette charrue est à age court et tirée par des liens flexibles. Lorsqu'elle fonctionne dans un terrain un peu difficile, elle sort de la raie, quelle que soit l'adresse du laboureur et quelque peine qu'il se donne pour l'y maintenir. Cet inconvénient a obligé M. de Dombasle lui-même à revenir à l'avant-train dans beaucoup de cas; dès-lors cette charrue simple, l'une des mieux perfectionnées que je connaisse, cesse de remplir les conditions imposées. Ces considérations et l'impossibilité où l'on se trouve, en Roussillon, de renoncer au joug, m'ont fait chercher un perfectionnement qui, s'il ne remplit pas complètement les conditions rigoureuses du programme, y satisfait en grande partie.

La charrue, dont j'ai l'honneur de vous offrir le modèle, peut être traînée par un, deux ou trois attelages : elle a un timon qui s'appuie sur le joug d'où part la puissance, et qui s'adapte à l'age au moyen d'un étrier, lequel permet de prendre raie. L'avant-corps est contourné de manière à s'unir exactement avec le versoir et le soc; ce dernier a la forme d'un polygone irrégulier; il est plat, tranchant, et a huit pouces et demi de largeur; l'étançon porte avec lui un écrou mobile en cuivre qui reçoit une vis de pression à manivelle placée sur la partie postérieure de l'age. Le versoir est fixe, et construit, en partie, d'après les principes posés par Joffertson. Toutes ces

pièces, excepté l'age, sont en fer de fonte; il y a des socs en fer forgé et acéré pour les terrains difficiles.

Cette charrue entre avec facilité dans toutes les terres; elle remonte et *caresse* sans interruption la tranche de terre que le soc déplace, et la retourne parfaitement sur un angle de 45 degrès pour peu qu'elle ait de ténacité. Elle forme une raie bien nettoyée et unie depuis trois jusqu'à quinze pouces de profondeur et jusqu'à dix ou onze pouces de largeur. Elle ne demande ni adresse, ni application soutenue de la part du laboureur, dont les fonctions les plus pénibles se font sentir seulement à l'extrémité du sillon; car une fois dans la raie, cette machine marche, pour ainsi dire, seule, et traîne bien son cep. Une ou deux secondes suffisent pour lui donner l'*entrure* voulue, ce qui peut se pratiquer sur place, et même en marchant, sans arrêter l'attelage. Toutes ces dispositions sont entièrement indépendantes de la volonté ou du caprice de l'ouvrier.

On m'objectera peut-être que l'attelage au joug est défectueux; mais je répondrai que le travail est plus régulier, et que cette régularité peut bien compenser la perte de force supposée et non prouvée, surtout depuis les récentes modifications qui ont été faites à ce genre d'attelage.

MÉMOIRE

SUR LES DÉBORDEMENTS DES RIVIÈRES

DE LA PLAINE DU ROUSSILLON,

par **M. FORTANER**, chanoine titulaire,
membre-correspondant.

*

O récolte, ô moissons, tout périt sans retour:
L'ouvrage de l'année est détruit dans un jour.
(Sr.-Lambert, *Poeme des saisons.*)

§ 1er. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

La plaine du Roussillon est sillonnée par trois rivières qui sont, pour elle, un principe de fertilité et de dévastations. L'une d'elles (l'Agli) prend sa source dans les montagnes des Corbières. Ses eaux claires et limpides ne coulent que sur des rochers calcaires et arides, et leurs débordements sont toujours préjudiciables, parce qu'elles ne laissent presque aucun limon sur les terres inondées. Les deux autres (la Tet et le Tech) prennent leur source dans les gorges du Canigou. Le Tech, commence à l'endroit appelé la *coma del Tech*, au-dessus des bains de la Preste, au territoire de Prats-de-Molló, descend par la vallée du Vallespir, baigne les murs de la ville d'Arles, et après avoir passé sous le pont de Céret, débouche dans la plaine et va se jeter à la mer, sur la plage d'Argelès.

Notre but, dans ce mémoire, n'est pas de nous occuper de ces deux rivières; notre intention est de parler exclusivement de celle de la Tet, qui baigne les murs de Perpignan, et de ses inondations, d'autant mieux que ce que nous dirons de cette dernière, pourra s'appliquer également aux deux autres.

La rivière de la Tet prend sa source au pied des montagnes de *Carlit* et *Puy-Peyric*, au-dessus du Mont-Louis, descend par la vallée du Conflent, arrose les vallons de Prades, Vinça, Rhodès, débouche au-dessus d'Ille et se répand dans la plaine avec d'autant plus de violence qu'elle a été plus comprimée dans les gorges du Conflent.

Le Canigou, l'une des plus hautes montagnes des Pyrénées, est sillonné de tous côtés par de profondes vallées et des ravins sans nombre dont les sources abondantes, ainsi que les eaux pluviales, viennent se réunir dans les deux grandes vallées du Vallespir et du Conflent, et donnent naissance aux deux rivières du Tech et de la Tet.

Des inondations furieuses, en hiver, dévastent le Roussillon. Elles arrivent même quelquefois dans les mois de juillet et d'août; pendant que la plaine éprouve une sécheresse extrême, il suffit que des orages viennent fondre sur le Canigou pour que la rivière de la Tet déborde et inonde la campagne.

D'après cet exposé, il n'est pas extraordinaire que la plaine du Roussillon soit sujette à des inondations si fréquentes. Si nous remontons à la plus haute antiquité, nous trouverons que les mêmes causes ont produit les mêmes effets. Pomponius Mela qui vivait au siècle d'Auguste, nous dit que la Tet et le Tech sont deux petites rivières, mais qu'elles sont terribles

dans leurs débordements. *Parva flumina Tetis et Tichis ubi accrevêre persæva* [1]. L'histoire du pays, nous fait connaître différentes époques, auxquelles se rattache le souvenir des grandes inondations de la rivière de la Tet. La plus ancienne dont il soit fait mention, est celle de 1264; elle emporta le pont qui existait déjà en 1196. A cette époque, le lit de la rivière était fixé à soixante toises. Un débordement des plus mémorables eut lieu le 8 octobre 1421, et emporta trois arches du pont. Une autre inondation dont les notes du temps ont conservé le souvenir, eut lieu le 13 octobre 1566; elle se compliqua de celle de la Basse, et fut telle que dans la partie inférieure de la ville chacun dut se réfugier aux étages les plus élevés de sa maison. Ceux des Perpignanais qui avaient pu quitter leurs habitations s'étaient enfuis vers le quartier St.-Jacques. Plus de trente maisons furent ébranlées, et les désastres du faubourg inappréciables. Une catastrophe semblable eut lieu le 16 octobre 1632; les eaux s'élevèrent de six pieds dans les maisons voisines de la porte Notre-Dame. Une autre inondation eut lieu le 7 décembre 1772, veille de la conception; elle fit crouler le pont rouge qui avait été construit en 1688 pour recevoir les eaux vives, et remédier au passage d'un nouveau bras de la rivière. Trois arches du pont de pierre, attenant au faubourg, avaient été emportées en 1421; celles qui restaient, le furent en décembre 1553. Les premières, mal construites, furent encore culbutées en novembre 1737, et on ne les rétablit qu'en 1742; on les fonda alors avec de la pouzzolane. La cérémonie de la pose de la première pierre se fit

[1] *Pomponius* Mela. *De situ Orbis*, lib. 2, cap. 17.

avec beaucoup de solennité : Monseigneur l'évêque Grammont de Lenta, se rendit processionnellement au faubourg avec son clergé pour la bénir [1]. Il serait impossible de compter toutes les inondations de cette rivière; et une malheureuse expérience nous apprend qu'il ne se passe guère quatre ou cinq ans, sans que nous ayons à déplorer de pareils désastres.

Après avoir fait une énumération succincte des différentes inondations de la rivière de la Tet, des ravages qu'elle a occasionnés, il est juste de parler des avanges qu'elle procure, par la répartition et la distribution de ses eaux. Nous avons, vers le bord de la mer, une grande quantité de terres qu'on appelle *salobres*, où le sel marin forme des efflorescences qui dessèchent, brûlent et font périr le germe du blé qu'on y sème. Lorsqu'il arrive une inondation, cette masse d'eau se trouvant repoussée par les vagues de la mer, se répand et s'étend le long de ses côtes : elle forme une espèce d'étang qui inonde tout le littoral. Comme ces eaux ne peuvent entrer dans la mer que graduellement, elles restent plusieurs jours dans cette position calme et tranquille, alors elles déposent le limon dont elles sont surchargées. Ces terres, ainsi amendées, deviennent fertiles, et produisent de bonnes récoltes dès le moment que l'eau douce a détrempé et emporté tout le sel dont elles étaient pénétrées. Aussi les habitants des villages, de la partie que nous appelons la *Salanca*, se plaignent rarement des inondations de la Tet qui leur sont si profitables.

Mais les grands avantages que la plaine du Roussillon retire de la rivière de la Tet proviennent des

[1] Histoire du Roussillon par M. Henry, tom. 2, notes.

irrigations. Cette partie de son territoire que nous appelons le *Riveral*, et qui est le plus beau fleuron de sa couronne, serait d'une grande stérilité sans le secours de la rivière de la Tet. Depuis Corbère jusqu'au-delà de Perpignan, ses bords présentent une richesse de végétation qui cause de l'étonnement. La terre n'est jamais oisive, le sol est toujours couvert de produits, et tandis que le reste de la plaine voit dépérir ses récoltes par la sécheresse et l'absence de la pluie, qui est si rare en été, les terres à l'arrosage sont couvertes des plus belles moissons; tout y prospère, le blé, le seigle, le maïs, les haricots, les pommes de terre, les fourrages, etc., enfin tout ce que la terre a de plus productif: ces biens sont dus aux irrigations que fournissent les eaux de la Tet. Nos pères, par une sage industrie, avaient ouvert des canaux qui, alimentés par les eaux de cette rivière, portent partout la fertilité et l'abondance. Pourquoi faut-il que la ville de Perpignan soit privée, en été, de voir les eaux de la Tet laver ses rues, y répandre la fraîcheur et la santé, tandis qu'elles servent à arroser tant de propriétés qui n'y ont aucun droit? ce qui est d'autant plus injuste que la ville fait tous les ans de très fortes dépenses pour entretenir un ruisseau qui a près de six lieues de longueur. Tels sont les bienfaits que procure la rivière de la Tet. Nous avons donc eu raison de dire qu'elle est une source de fertilité et de dévastations.

§ 2e. — CAUSES DES INONDATIONS DE LA RIVIÈRE DE LA TET.

Les causes des inondations de la rivière de la Tet sont très nombreuses; nous allons énumérer les principales :

1° La pente rapide que parcourt la rivière; 2° la destruction des bois et forêts qui couvraient nos montagnes; 3° le défrichement de ces montagnes; 4° la mauvaise direction du cours de la rivière; 5° la négligence des riverains à planter sur ses bords; 6° enfin l'indifférence avec laquelle on voit tous les jours la rivière faire des progrès et des conquêtes sur les terres riveraines, sans qu'on daigne s'occuper de réparer ses brèches. De toutes ces causes résultent les dévastations occasionnées par les inondations. On voit à chaque crue d'eau le lit de la rivière s'exaucer, et on se livre à l'insouciance : les graviers et les sables s'accumulent au milieu de son lit, et on ne fait rien pour les détourner. De là vient qu'à la moindre crue, les bords sont entamés; le courant de la rivière se jette sur la partie la plus basse, et par conséquent la plus faible; il se forme des coupures qui affaiblissent les francbords; on néglige de les réparer immédiatement; on passe des années entières sans s'en occuper, et lorsque la rivière est un peu grossie, le courant prend une direction nouvelle, et des terres qui paraissaient devoir être à l'abri des inondations se trouvent envahies.

1. Nous avons dit qu'une des causes des ravages

était la pente rapide que parcourt la Tet. Tous les fleuves qui sortent directement du pied des montagnes se développent dans la plaine avec une impétuosité extraordinaire : voyez le Rhône, la Durance, etc., etc. La rivière de la Tet, qui se trouve comprimée dans la moitié de son cours, acquiert une nouvelle force lorsqu'elle débouche sur la plaine. Elle sort alors d'une étroite prison ; ses eaux, irritées par les nombreux obstacles qu'elles ont à surmonter, se déploient avec fureur, et, trouvant une pente rapide, elles se développent avec violence et entraînent, dans leur course accélérée, les hommes, les bestiaux, les édifices, enfin tout ce qui se trouve sur leur passage. C'est alors que se vérifie cet axiome de physique, que rien ne peut résister à une masse multipliée par la vitesse.

2. Le Canigou, ainsi que les montagnes attenantes des Pyrénées, étaient originairement couvertes de forêts. Elles ont servi d'aliment à l'exploitation des nombreuses mines de fer que possède le Roussillon. Cette exploitation, qui remonte à la plus haute antiquité, a détruit peu à peu nos plus belles forêts, et on a vu disparaître successivement ce qui faisait l'ornement de nos montagnes ; c'est un malheur qu'on ne peut assez déplorer. Les feuilles des arbres attirent les vapeurs de l'atmosphère, elles divisent les nuages, et forcent à se résoudre en pluies douces et bienfaisantes, ces agglomérations de nuées qui se seraient transformées en averses épouvantables. Leurs racines retiennent la terre et l'empêchent d'être sillonée par ces orages dont les cimes du Canigou sont toujours couronnées; car c'est à la suite des orages que se forment ces ravins, ces éboulements de terre

qui viennent encombrer le lit de nos rivières. Il restait encore sur les revers du Canigou quelques vestiges de ces antiques forêts ; ils ont disparu depuis quelques années. Un maître de forges ambitieux a porté la hache de la destruction sur les forêts de Sahorre, de Py, de Mantet, de Cadi, de Sorède, etc.; elles ont été converties en charbon pour alimenter ses usines; et dans tous les revers ou croupes du Canigou, où l'on voyait avec satisfaction des bois de pins verdoyants, l'œil attristé ne retrouve plus que des rochers nus, une terre aride, des ravins affreux et des éboulements immenses. Cette destruction s'est opérée de nos jours et sous nos yeux.

3. Le défrichement des montagnes est une suite nécessaire de la destruction des forêts. On s'empare bientôt d'un terrain sans culture, et les communes, ainsi que les particuliers, s'empressent de défricher une terre neuve, qui pendant quelques années, produit de bonnes récoltes. Cette terre, ainsi remuée, cède à la moindre averse; le premier orage qui survient l'entraîne dans le ravin, et de là elle va grossir les eaux bourbeuses des torrents qui inondent nos plaines.

4. Enfin, la mauvaise direction de la rivière, le peu de soin, la négligence des propriétaires riverains, dont nous parlerons dans le paragraphe suivant.

§ 3e. — MOYENS DE PRÉVENIR LES INONDATIONS DE LA TET.

Ce serait se faire une grande illusion de croire qu'on puisse empêcher les inondations de la rivière

de la Tet. Depuis des siècles elle est en possession d'inonder la plaine du Roussillon; tous les efforts ne sauraient arrêter la violence de ses eaux, qui descendent de nos montagnes avec la rapidité d'un torrent. Ce serait vouloir vaincre et subjuguer sans armes un géant armé de toutes pièces. Mais si on ne peut empêcher ses débordements, on peut cependant diminuer ses ravages, donner à ses eaux une meilleure direction, les contenir dans de justes bornes, et avec des soins et de la persévérance lui opposer des barrières qui, à la longue, la forceront de se renfermer dans son lit. Les moyens que nous proposons consistent : 1° à favoriser et à encourager les plantations de bois sur les montagnes; 2° à régulariser les défrichements; 3° à donner à la rivière une meilleure direction; 4° enfin, à faire sur ses bords de bonnes plantations de bois taillis.

Nous avons dit précédemment que la destruction des forêts est une des causes des inondations de notre rivière et de cette grande quantité de gravier et de sable qui encombre son lit. Le moyen de remplir cette lacune consiste à accorder des primes ou des récompenses pécuniaires aux cultivateurs qui dans le cours de l'année auraient fait plus de plantations. Ces primes devraient être accordées publiquement. La *Société Philomathique*, par exemple, pourrait être chargée de distribuer ces récompenses, et pour cela elle tiendrait une séance publique et solennelle ; ce qui ne manquerait pas de produire un grand effet; on ferait imprimer un programme pour indiquer aux cultivateurs la nécessité de former des pépinières autour de leurs habitations, qui serviraient à embellir leurs demeures, et les espèces d'ar-

bres qu'on devrait planter ou semer, suivant les terrains. Par exemple, sur les montagnes tertiaires et les collines voisines de la plaine, on recommanderait de planter des châtaigniers, dont le produit fait entrer beaucoup d'argent dans le pays et enrichit les propriétaires qui ont eu le bon esprit de s'occuper de cette culture. Nous ne pouvons ici nous empêcher de rendre justice, en passant, aux cultivateurs de la vallée du Vallespir. Cette vallée, qui était avant nue et agreste, s'est couverte de bois, et depuis le pont de Céret, jusqu'au-delà de Prats-de-Mollo, on ne voit que de superbes châtaigneraies sur tous les côteaux de la rivière du Tech, où l'on n'apercevait que des terres incultes et des rochers arides.

Sur les montagnes secondaires on recommanderait de planter le chêne vert, arbre robuste et vivace, et sur les parties les plus élevées, le hêtre *(fagus)*, qui est l'arbre des montagnes ; il vit, végète fort bien jusqu'à la ligne des neiges permanentes; il se reproduit facilement de ses propres boutures, ainsi que par ses graines, dont on peut extraire de l'huile, et après que le tronc a été abattu, il pousse encore des branches robustes. C'est l'arbre qui convient essentiellement à nos montagnes les plus élevées ; car c'est dans cette partie que se forment les ravins et les éboulements. Si nos antiques forêts avaient été plantées en essence de hêtre, elles subsisteraient encore. Nous connaissons une des crêtes élevées du Canigou, qu'on appelle *Serra Vernet*, qui touche à la région des neiges permanentes, où l'on voit encore beaucoup de hêtres qui se perpétuent et prospèrent, quoiqu'on les coupe et qu'ils fournissent du bois pour l'affouage des habitants de Prats-de-Mollo, tandis que

le pin et le sapin, une fois coupés, meurent sans se reproduire; on arrache même leurs racines, qu'on divise en buchettes, dont les pauvres habitants des montagnes se servent, comme de lumière, pendant les longues veillées de l'hiver.

Nous avons attribué la seconde cause des inondations aux défrichements de nos montagnes. Il n'y a pas de doute que les terres défrichées et situées sur un penchant rapide descendent facilement dans les ravins et viennent encombrer nos vallées. On ne saurait donc assez se prémunir contre ces défrichements, qui deviennent d'autant plus nombreux, que nos forêts ont disparu avec plus de promptitude. Mais ici il est juste de faire la part de l'humanité et de prendre la défense des pauvres. Les habitants des parties les plus élevées de nos montagnes ne vivent que des produits obtenus par les défrichements; si vous leur interdisez absolument ce moyen de se procurer leur subsistance, ils mourront de faim, car ces terres ne produisent absolument rien. Il faut voir ces malheureux franchir les rochers, affronter les précipes, pour tâcher de trouver un morceau de terre abrité des vents et de la neige, afin de lui confier quelques grains de seigle ou d'avoine ou des pommes de terre, qui seront peut-être dévastés avant leur maturité par la grêle ou l'orage. Pourquoi priver ces malheureux de tenter quelques misérables récoltes et de gagner leur vie à la sueur de leur front? Nous voudrions donc qu'on leur permît de défricher ces lambeaux de terre d'où ils espèrent tirer leur subsistance, mais nous voudrions aussi qu'ils fussent obligés de planter de jeunes arbres et surtout des hêtres. Ordinairement ces lambeaux de terre sont

exploités pendant trois ou quatre ans, et les jeunes arbres plantés la première année seraient alors assez forts pour échapper à la dent des troupeaux. Il serait donc nécessaire que tout individu qui voudrait faire un défrichement se présentât au maire de sa commune, pour lui faire la promesse de planter en même temps de jeunes arbres et de les soigner en bon père de famille, et si la commune avait une pépinière, comme cela devrait être, le maire lui délivrerait les jeunes plans dont il aurait besoin. Si ce projet si simple et si peu coûteux était mis à exécution, le pauvre y trouverait sa subsistance, et nos montagnes seraient replantées successivement et sans frais.

Le troisième moyen que nous proposons pour remédier aux inondations de la Tet, consiste à lui donner une meilleure direction. Si nous jetons les yeux sur le lit de cette rivière, nous verrons que la marche en est toujours tortueuse. Son cours ne suit jamais une ligne directe, ses eaux se jettent tantôt à droite, tantôt à gauche, et souvent le milieu de son lit reste à découvert : de là cette abondance de gravier et de sable qui s'y amoncelle. Cet inconvénient devient encore plus nuisible dans les grandes inondations. La résistance qu'il éprouve sur un bord, fait qu'il se rejette sur l'autre avec une nouvelle fureur et sa violence augmente à proportion des obstacles qui se présentent. Nous croyons donc qu'il serait nécessaire que les ingénieurs des ponts et chaussées traçassent, des deux côtés de la rivière, deux lignes droites, à commencer du pont de pierre *en amont*. Ces deux lignes devraient se prolonger environ une lieue. On arracherait impitoyablement tous les bois

que des riverains avides ont plantés sur le sol de la rivière. Son lit se trouverait débarrassé, son cours suivrait une ligne droite, et nous sommes persuadé qu'à la première inondation on verrait son lit uni, nivelé et débarrassé de tous ces atterrissements qui l'obligent de se jeter à droite et à gauche; quelle que fût l'abondance et la violence de l'inondation, le torrent suivrait une ligne régulière et ne s'écarterait jamais du juste milieu. Ce résultat s'opérerait sans frais, attendu que chaque riverain, dont le bois serait compris entre les deux lignes, serait obligé de le faire arracher à ses frais; et si le moyen que nous proposons venait à réussir, on pourrait en faire autant sur la partie de la rivière qui est *en aval* du pont de pierre.

Enfin le dernier moyen que nous proposons, et que nous regardons comme le plus efficace, consiste à planter des bois taillis le long de la rivière et de renforcer ses bords. Avant la révolution, il existait des réglements qui obligeaint les riverains à conserver toujours de vingt-cinq à trente toises de bois taillis sous peine d'amende. Ne pourrait-on pas faire renouveler ces mêmes réglements dans l'intérêt de la chose publique? Pendant la révolution chacun a fait à sa fantaisie; on a affaibli les bords de la rivière; on a arraché des bois taillis pour en faire des champs; on a trouvé que cette terre grasse et limoneuse produisait de bonnes récoltes; on a cherché à s'agrandir, puis l'inondation est venue, qui a tout emporté. Nous en avons un exemple sous les yeux. Ce qu'on appelle la pépinière *Navarre*, le jardin *Mamet*, et grande partie du domaine de M. *Amanrich*, étaient, avant 1790, plantés en bois taillis; de nouveaux propriétaires

les ont arrachés pour les mettre en culture. Pendant quelques années les récoltes ont été satisfaisantes ; l'inondation est venue et la rivière n'a laissé partout que du gravier et des sables. Ce que nous venons de dire, a eu lieu sur tous les bords de la rivière. Les mêmes causes ont produit les mêmes effets.

Afin de remédier à tous ces malheurs, nous émettons le vœu que l'administration s'occupe enfin de la canalisation de la rivière de la Tet, non par des travaux particuliers qui ne conduisent à rien, et pour lesquels on dépense tous les ans beaucoup d'argent inutilement, mais par un système fixe dont on ne doit jamais se départir. Savoir : qu'on donne à la rivière une direction fixe et invariable, qu'on fasse disparaître tous les empiètements faits sur son lit, pour qu'elle ne soit pas gênée dans son cours. Qu'on oblige les propriétaires riverains à tenir constamment, aux bords de la rivière, de vingt-cinq à trente toises de bois taillis bien entretenus, sans clairières, afin de l'empêcher de faire des trouées préjudiciables ; qu'on nomme des syndics actifs, désintéressés, qui n'aient en vue que le bien public, lesquels seront obligés de visiter tous les six mois les bords de la rivière; enfin qu'on les autorise à infliger des amendes aux riverains qui seraient négligents ou ne voudraient pas se conformer aux réglements établis ; et alors on aura lieu d'espérer qu'on parviendra à diminuer les ravages et à maintenir les débordements d'une rivière qui nous menace fréquemment de nouvelles dévastations.

Nous ne pouvons assez déplorer l'indifférence et la coupable insouciance avec laquelle on a vu de nos

jours disparaître un des plus forts boulevards pour contenir la rivière de la Tet; nous voulons parler de la digue d'*Orry*, construite par les ordres et sous la direction de l'intendant de ce nom, en 1688. Elle a coûté des sommes considérables pour son établissement et son entretien; on a négligé pendant la révolution d'y faire aucune réparation. On a même eu la témérité d'enlever les pierres de taille qui lui servaient de soubassement. Qu'est-il arrivé? la rivière a gratté insensiblement; il s'est fait des coupures, elles se sont agrandies; enfin, nous avons vu la dernière inondation faire disparaître la presque totalité de cette digue, dont il ne reste plus qu'un triste souvenir. La rivière, à laquelle on a laissé prendre cette direction, se jettera bientôt du côté de *Bonpas*, où elle causera des ravages incalculables, et nos derniers neveux accuseront hautement la négligence de nos contemporains.

Qu'il nous soit permis, avant de finir, de jeter un coup d'œil sur les rapports qui existent entre la rivière de la Tet et le pont de pierre. Nous avons déjà dit précédemment que la partie qui est toute en pierre fut bâtie en 1742. Ces arches avaient alors une capacité suffisante pour laisser passer les eaux. Mais depuis cette époque les sables et graviers se sont tellement amoncelés, qu'un tiers de l'ouverture de ces arches se trouve encombrée; et si cet encombrement va en augmentant, le moment viendra où elles ne pourront suffire à recevoir les eaux de la rivière dans un temps d'inondation. Désireux de contribuer à ce qui peut être utile à notre pays, nous soumettons à la Société un moyen que nous croyons efficace pour les désobstruer. Nous proposons donc de faire creuser en

amont du pont, et devant chacune des arches un fossé ou canal de dix à vingt mètres de longueur sur deux mètres de profondeur. L'inondation arrivant, les eaux se précipiteront dans le fossé qu'elles trouveront ouvert; et par leur impulsion, elles feront l'effet d'une écluse de chasse et repousseront au loin les sables qui se trouvent entassés sous les arches. Les écluses de chasse sont employées dans différents ports des villes maritimes de la France pour repousser les sables qui s'amoncellent à l'entrée du port. Du reste, on dépense tous les ans tant d'argent pour les réparations de la rivière qu'on pourrait bien faire cet essai; car il est difficile de prévoir les dommages qui peuvent résulter dans la suite de l'encombrement des arches du pont. Le moment arrivera peut-être où les eaux ne pouvant toutes passer, se répandront à droite et à gauche et, dans leur débâcle, emporteront le pont et les maisons voisines du faubourg.

CONCLUSION.

Nous avons exposé les causes de nos inondations qui proviennent de la pente trop rapide du lit de notre rivière, de la destruction de nos forêts, de l'abus des défrichements, de la mauvaise direction de la rivière et de la négligence des propriétaires riverains. Nous avons fait connaître les moyens de prévenir et de diminuer autant que possible les effets sinistres des débordements; car il est impossible de les empêcher. Quelle est la puissance humaine qui peut résister à la violence des eaux, et comprimer la fureur d'une rivière débordée? Nous avons donc cherché uniquement à prévenir, à adoucir les terribles effets des inondations de la Tet, en propo-

sant de replanter successivement nos anciennes forêts, de régulariser les défrichements, de donner une direction droite au cours de la rivière, de fortifier ses bords par des bois taillis bien fourrés et bien entretenus, afin de la contenir, de l'encaisser et de l'emprisonner pour ainsi dire dans son lit, et la forcer à suivre toujours la même direction.

Ces moyens sont faciles, à la portée de tout le monde et peu dispendieux ; il n'est pas ici question de faire de grandes dépenses ; ce n'est que peu-à-peu et successivement qu'on peut parvenir à toutes ces améliorations ; nous savons qu'elles seront plus profitables à nos descendants qu'à nous, car on ne pourra y parvenir qu'avec le temps et la persévérance ; mais en travaillant pour nous, nous préparerons à nos successeurs un meilleur avenir.

Puissent ces observations, ainsi que les moyens que nous avons proposés, mériter l'approbation d'une société qui n'a d'autre ambition que de faire connaître et de hâter toutes les améliorations dont notre pays est susceptible ! Ce sera pour nous une bien grande satisfaction et la plus douce des récompenses.

Perpignan, janvier 1837.

RAPPORT

SUR L'OUATE EN COTON,

fabriquée

PAR M. VIMORT, *A PERPIGNAN.*

*

Commission : MM. Aymérich, Fraisse et Sirven.

—

M. SIRVEN, rapporteur.

Messieurs,

Ainsi que la société nous en avait chargés, nous nous sommes rendus à la fabrique de M. Vimort, à l'effet de comparer son ouate avec celle de Lyon; il n'a pas été nécessaire de nous livrer à un long examen, notre conviction a été bientôt arrêtée, et voici le résultat de nos observations.

L'ouate de notre confrère est d'une blancheur éblouissante, moëlleuse, parfaitement préparée; elle remplit toutes les conditions exigées, et réunit à tous ces avantages, celui d'être inodore. Sa longueur est de 45 pouces, sa largeur de 25. Nous en avons vu de trois qualités plus ou moins fournies, qui diffèrent par le prix et le poids, d'une once et demie, de deux onces et de quatre onces chacune.

Cette fabrication a obtenu un développement tel que M. Vimort a expédié 400 grosses d'ouates pendant l'année qui vient de finir (1836) dans une grande partie des départements du midi et jusques aux portes de Lyon. La grosse étant de douze douzaines, il en résulte qu'il a fabriqué, dans une année, 57,600 ouates, indépendamment de son autre fabrication, le *coton filé*, qui n'est pas moins considérable.

L'ouate de Lyon, qui a été mise sous nos yeux, est peu fournie, d'une couleur jaunâtre, par-ci par-là tachée de noir; elle est préparée avec peu de soin et répand une odeur désagréable. Comme elle sert plus particulièrement à *ouater* les manteaux, les pelisses des dames, l'estomac des habits du civil et du militaire, cette odeur doit nécessairement contribuer à sa mévente. L'ouate de Lyon n'a pas de longueur et de largeur fixes; elle est de 30, 35, 40 pouces de longueur, la largeur en proportion, selon le goût de celui qui la fait fabriquer; mais, à longueur égale, celle de M. Vimort offre un avantage réel au marchand et au consommateur. Voilà pourquoi elle est préférée et pourquoi Lyon n'en expédie presque plus à Perpignan depuis deux ou trois ans.

M. Vimort nous a confié le prix de ses différentes qualités d'ouates ; mais dans l'intérêt des marchands qui se servent chez lui, nous le passons sous silence.

Ainsi, messieurs, prix, qualité, tout est en faveur de l'ouate de notre confrère; nous en avons jugé avec connaissance de cause. Animés du seul désir de faire ressortir aux yeux de nos compatriotes tout l'avantage que présente cette fabrication, dont l'importance par-

mi nous ne saurait être contestée, nous faisons des vœux bien sincères pour qu'elle obtienne encore un plus grand développement; et notre avis, à nous, est que M. Vimort a perfectionné l'article ouate, au point qu'il peut l'opposer sans crainte de rivalité à celui fabriqué ailleurs.

Dans ce département, où l'industrie manufacturière n'est pas une branche principale de nos revenus, félicitons-nous, messieurs, qu'on y trouve quelques hommes, qui, bravant les obstacles qu'ils rencontrent sans cesse sous leurs pas et les prédictions ridicules de la routine, ne craignent pas d'employer leurs capitaux à des entreprises de fabrications inconnues à nos pères. L'industrie jointe à la fécondité de notre sol ne peut qu'augmenter nos richesses et contribuer au bien-être de tous.

RAPPORT

SUR LES ESSAIS DE LA CULTURE EN LIGNES,

PAR LE SEMOIR-HUGUES,

Par **MM. BASSAL** et **LLANTA.**

—

Messieurs,

Nous venons vous rendre compte des essais que nous avons faits de l'ensemencement en lignes par le Semoir-Hugues.

Ce précieux instrument, création du plus ardent génie agricole, est destiné à opérer dans l'agriculture une révolution qui doit en hâter considérablement les progrès. Il a fallu que son inventeur possédât une ame de feu, constamment attisée par l'amour du bien public, pour avoir pu faire l'abandon d'une des plus brillantes positions sociales, surmonter tous les obstacles qu'il a rencontrés, et supporter les sacrifices énormes qu'il a dû s'imposer. Cette nouvelle invention n'a nullement le caractère de ces spéculations industrielles dont l'opinion publique se méfie, et qu'on n'accepte qu'avec répugnance. Elle est, au contraire, présentée avec désintéressement et de manière à ne laisser aucun doute dans l'esprit des agriculteurs. M. Hugues nous a écrit: « D'après votre «demande, je vous envoie un Semoir; vous l'essaierez, «et s'il ne vous convient pas vous pouvez me le ren«voyer. »

L'idée de semer les céréales en lignes n'est pas chose nouvelle : chez les Chinois cette culture prend la date de leur civilisation, qui remonte aux temps les plus reculés. Parmi les modernes, le peuple espagnol en fit le premier essai au XVII^e^ siècle, en présence du chef de l'état. Cependant, malgré les avantages que les agronomes de toutes les nations reconnaissent à cette méthode, elle n'a été jusqu'ici que partiellement suivie; le défaut d'instruments, qui pussent remplir toutes les conditions qu'elle exige, avait empêché que son usage devînt général. Le Semoir-Hugues paraît y satisfaire de la manière la plus complète et la plus heureuse : en effet, l'instrument est d'une solidité parfaite et la manœuvre est d'une exécution très facile. Il trace la raie à une profondeur désirée et égale, y place la semence en lignes plus ou moins rapprochées et en quantité qu'on peut augmenter ou diminuer à volonté, la recouvre de terre meuble et, au besoin, y répand du fumier à l'état pulvérulent. Tout cela s'obtient en même temps et par une seule opération. Ce mode d'ensemencement procure une économie d'à-peu-près la moitié de la semence et des quatre cinquièmes du travail, puisqu'à l'aide de deux chevaux on peut semer, dans un jour, environ trois ayminates de soixante ares avec le semoir à sept socs, et cinq à six ayminates quand on emploie celui de onze socs.

Lorsque nous nous sommes livrés à ces essais, nous avons rencontré des contradicteurs, même chez les agriculteurs qui ont le plus de renom; parmi les objections les plus sérieuses qu'ils ont cru nous faire, nous citerons les suivantes :

La sécheresse étant l'influence météorologique la

plus funeste à l'agriculture de ce département, on a supposé que le semoir, n'enterrant pas la graine assez profondément, la plante souffrirait et périrait même dès qu'elle y serait assujettie. Nous répondrons d'abord que le Semoir-Hugues peut enfouir les semences à des profondeurs qui varient depuis un pouce jusqu'à cinq pouces. Qu'il nous soit ensuite permis de rappeler, en passant, quelle est la profondeur la plus convenable à l'ensemencement du blé pour que la levée de la graine se fasse avec profit. D'après les lois de la physiologie végétale qui régissent la germination, la semence doit être en contact avec l'air atmosphérique et l'humidité, et à l'abri de la lumière; par conséquent la graine trop enterrée ne peut recevoir de l'air l'oxigène qui la vivifie, et si elle est trop à découvert, elle reçoit de la lumière une influence contraire. Il résulte aussi des expériences faites sur la germination du froment que celui qui se trouve trop enterré ne lève point; M. Barrau a donné sur cet objet le tableau suivant :

Sur 150 grains de blé semés à 6 pouces, 5 seulement ont levé.

à	5	20
	4	72
	3 ½	93
	3	125
	2 ½	130
	2	140
	1 ½	142
	1	137
	½	64
à	la surface,	20

A ces expériences, nous nous permettrons de join-

dre nos propres observations. Ayant arraché plusieurs centaines de tiges de blé recouvert avec l'araire et dans des sols différents, nous avons constamment reconnu que la levée s'était opérée à un pouce et demi, deux pouces et demi, quelquefois à trois pouces, dans les terrains aréneux, et presque jamais à quatre pouces. A ce sujet nous citerons un fait d'un propriétaire qui, voulant nous prouver que la semence pouvait lever à de fortes profondeurs, nous dit avoir semé de l'avoine à dix et à onze pouces avec la charrue à versoir. Un examen attentif de cette semaille fournit la preuve que la levée de l'avoine s'était faite en suivant les lois ordinaires. D'après ce qui précède, il est facile d'apprécier la quantité de semence jetée en pure perte, à moins d'admettre, toutefois, l'opinion absurde (et cette opinion a des partisants) que la graine jouit de la faculté locomotive.

On nous disait encore: « Cette méthode peut être « bonne dans les terrains souples de la Salanque et « dans ceux qui sont arrosables; mais dans les terres « fortes des Aspres, jamais. » Eh bien! c'est dans cette dernière localité qu'on a le mieux apprécié la supériorité de cette culture.

Nous résumerons le résultat de nos essais dans le tableau suivant :

Ensemencement et produit d'une ayminate ou soixante ares, terres aspres de Peyrestortes.

N° 1.

MÉTHODES.	SEMENCE EMPLOYÉE.	PRODUIT.
Au semoir.....	0 hect. 44 lit.	11 hect. 95 lit.
Au semoir.....	0 80	14 00
A la volée.....	1 37	10 55

N° 2.

MÉTHODES.	SEMENCE EMPLOYÉE.	PRODUIT.
Au semoir.....	0 hect. 44 lit.	9 hect. 26 lit.
Au semoir.....	0 80	10 20
A la volée.....	1 30	10 10

En comparant le produit des deux méthodes, on voit que l'avantage est resté au Semoir-Hugues; il en a été de même pendant le cours de la végétation. La levée de tous les grains s'est faite simultanément, la tige a été plus grosse et les épis étaient plus fournis. Mais ce qui était digne d'être remarqué, c'est que pendant que les blés à la volée étaient jaunâtres, ceux au semoir présentaient, au contraire, une belle couleur verdoyante, que leur procurait sans doute la libre circulation de l'air entre les lignes. Si pour le numéro deux, la réussite n'a pas été aussi avantageuse, il faut l'attribuer aux pluies continues qui ont empêché que le sarclage et le binage fussent faits en temps opportun. Le *tallement* ayant empêché les ouvriers de donner au sarcloir une bonne direction, il en est résulté la perte d'une grande quantité de tiges. Cet inconvénient peut être évité en choisissant l'instant favorable à cette manœuvre, c'est-à-dire, aussitôt que les lignes des plants seront bien distinctes à l'œil et que les herbes parasites commenceront à poindre, comme on a pu le pratiquer pour le numéro un.

Il est fâcheux que des circonstances, indépendantes de leur volonté, aient empêché MM. R. Singla neveu et Séverin Bassal, de constater le résultat de leurs essais sur les terres arrosables de Rivesaltes; il en a été de même des essais faits à la Tour-bas-Elne. Mais il était facile de se convaincre, pendant que la ré-

colte était encore sur pied, de la supériorité des semailles faites au semoir.

Pour être exacts, nous devons dire que d'autres essais ont été exécutés à la fin de décembre sur des terrains qui nécessitent d'être semés de bonne heure, et que ces essais n'ont pas réussi; mais nous ajouterons que ceux qui leur servaient de terme de comparaison et les blés des champs voisins, semés le même jour, se trouvaient dans le même état.

Quant à la quantité de semence à employer et à l'espacement à donner aux lignes, c'est aux agriculteurs possédant *la science de localité* à agir en pareil cas selon la saison et la nature du sol.

D'après les dernières modifications que le mécanisme de cet instrument vient de subir, il n'est point de champ, serait-il même trop pierreux, qui ne puisse recevoir les bienfaits de cette culture.

Un obstacle qui paraissait invincible s'opposait à ce que cette méthode fût adoptée par tous les agriculteurs en général, lorsque M. Hugues, toujours inspiré par le même amour du bien public, a su, par une louable combinaison, rendre son semoir accessible à toutes les fortunes.

« Il est même rigoureusement exact de dire que « désormais chaque propriétaire, chaque fermier, « pourra se procurer l'instrument, sans qu'il lui en « coûte un centime [1]. »

[1] *Propagateur du progrès en agriculture*, page 16.

NOTICE

SUR LES INSECTES

QUI RAVAGENT QUELQUES CANTONS DES VIGNOBLES

du département des Pyrénées-Orientales,

par **M. COMPANYO**, docteur-médecin.

—

Écrire dans ce moment sur les insectes qui ravagent les vignes, serait chose superflue, si nous n'étions guidés par l'intérêt que réclament les meilleurs crus de ce département [1], si nous n'avions eu vue

[1] M. Audouin, professeur-administrateur au jardin des plantes, à Paris, a parcouru depuis trois ans, par ordre de M. le Ministre du commerce, des travaux publics et de l'agriculture, les cantons qui ont leurs vignes ravagées par les insectes; c'est ainsi qu'il s'est transporté tour à tour dans les départements de Saône-et-Loire, de Seine-et-Oise, de la Charente-Inférieure, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales. Il a vu toutes les localités, et il a pu recueillir les observations les plus précises, indiquer tout ce que ses connaissances étendues ont pu lui suggérer pour arriver à des résultats avantageux. Déjà deux rapports lus à l'Académie, sur des recherches faites à Argenteuil et dans le Maconnais, laissent peu à désirer; mais un ouvrage général, où seront traitées des questions d'une grande importance, est sur le point de s'imprimer. Ce savant voulut bien, pendant son séjour en cette ville, dans une séance publique de la *Société Pluiomathique de Perpignan*, le 6 juin 1838, nous faire part des observations multipliées qu'il avait faites, des dessins qu'il prenait sur place à mesure que les circonstances lui en fournissaient l'occasion, afin de démontrer avec précision le mal qui existait et indiquer les moyens les plus rationnels pour le détruire ou pour s'opposer à son développement. L'ouvrage qu'il va publier est destiné à remplir une lacune qui existait en histoire naturelle et rendre un service éminent aux pays qui sont ravagés.

de faire connaître le besoin urgent où l'on se trouve de mettre en pratique certains moyens, dont l'utilité a été démontrée, afin de contribuer à la conservation d'une aussi précieuse récolte, et arrêter la dévastation toujours croissante que ces insectes occasionnent dans nos terrains qu'ils ont envahis.

DE LA PYRALE DE LA VIGNE.

Deux insectes différents, qui appartiennent à un ordre bien distinct, ravagent les vignes de ce département. Le premier est la pyrale de la vigne, *Tortrix pylleriana* (Hub.), que nos paysans connaissent sous le nom vulgaire de *couque* [1]. Cet insecte attaque les vignes de quelques unes des communes du canton de l'ouest, qui se trouvent situées sur la rive gauche de

[1] L'altise potagère, *altica oleracea* (Lat), connue vulgairement sous le nom de *babot*, est le second. Celui-ci attaque une partie des vignes de la division *est*, qui se trouvent sur la rive droite de la Tet. Son séjour dans la même localité n'est pas de longue durée : voyageur intrépide, sans pouvoir en assigner la cause, cet insecte a envahi tour à tour les vignes des côtes de *Château-Roussillon*, *la Passion-vieille*, Cabestany, St.-Nazaire, Saleilles, Elne, Collioure, Bages, *Mas-Deu*, Thuir, Canohas, Estagell, Maury, etc. En vain lui a-t-on fait la chasse de diverses manières, on n'est pas encore parvenu à s'en débarrasser. C'est à l'état de larve que cet insecte fait le mal. On est cependant arrivé à diminuer ses ravages en enlevant les feuilles de la vigne sur lesquelles la larve se tient ordinairement ; c'est pendant les mois de mai et juin que cette opération se fait. Sans cette précaution, cet insecte se multiplierait tellement, que nos vignes seraient détruites ; car ses ravages ne se bornent pas aux feuilles, les jeunes pousses sont rongées, le raisin même est dévasté, tant cette larve est vorace et abondante. Les observations commencées sur les mœurs de cet insecte et sur les moyens les plus rationnels pour le détruire n'étant point complètes, nous nous abstiendrons d'entrer dans d'autres détails. Ce sont les seuls insectes à notre connaissance qui fassent du mal aux vignes dans notre contrée.

la Tet, entre cette rivière et celle de l'Agly. Ainsi les terroirs du Vernet, de la Poudrière, Pia, la Llavanère, St.-Estève sont ceux qui sont ravagés; le mal n'y est pas également répandu.

Le canton de Rivesaltes, Salces et toutes les communes qui l'avoisinent, sont plus ou moins touchés; toute la plaine de Rivesaltes surtout est très infestée, et le mal s'étend dans la plaine de Salces qui y est contiguë. Il diminue progressivement à mesure qu'on s'en éloigne pour se rapprocher des montagnes qui bordent, au nord, cette immense plaine. Les communes de Garrius et St.-Hippolyte, situées près des marécages, ont leurs vignes attenantes à celles de Rivesaltes ; la pyrale s'y est aussi établie; mais, dès qu'on se rapproche des marais, le mal y est moins considérable.

Les vignes d'une grande étendue, qui se trouvent sur la gauche de la route de Perpignan à Narbonne, sont infestées de cet insecte et le mal y est plus visible. Le *mas de la Guarriga*, le *mas* Muxart, le *mas* Fages, sont très infestés et les dégats, dans toute cette plaine, s'étendent jusques aux penchants des collines calcaires qui la bordent au nord, et sur lesquelles sont situés le *mas* Llobet, le *mas* Madame et autres qui sont moins touchés par la pyrale. Derrière ces collines calcaires qui séparent la plaine de Rivesaltes et de Salces, des propriétés d'Opol et de Vingrau, se trouvent des vallons magnifiques plantés de jeunes et belles vignes ; la pyrale s'y est propagée ; elle se conduit ici comme ailleurs ; de sorte que les bas-fonds et la plaine sont ravagés; le mal est moins grand dès qu'on se porte vers les élévations.

Baixas, dont le vignoble est considérable, et celui d'Espira-de-l'Agly, situés en grande partie sur des collines calcaires, ne sont presque pas touchés, bien qu'ils soient très voisins de celui de Rivesaltes; cela tient-il à la nature du terrain? à la position plus ou moins élevée? c'est ce qui ne nous appartient pas de déterminer; cependant nous pensons que la pyrale ne se plaît que dans les parties basses, à l'abri de l'impétuosité des vents; et en examinant les lieux où elle vit de préférence, où elle est stationnaire depuis un temps immémorial [1], nous pensons que ces localités sont indispensables à sa manière de vivre et à sa reproduction. Les observations faites par M. Audouin, sur la nature des terrains envahis par la pyrale dans les divers départements qu'il a parcourus, sont identiques avec les localités où elle sévit dans le nôtre.

D'après nos observations faites sur les fluctuations qui s'opèrent presque tous les ans dans la marche dévastatrice de la pyrale, portant tantôt ses ravages

[1] Dans quelques cantons on a voulu établir que la pyrale était septennale, ou que son séjour du moins avait des époques presque fixes; mais les observations multipliées démontrent le contraire; car si elle disparaît quelque temps, on ne sait pas encore à quelles causes on doit l'attribuer. M. Audouin dit: « C'est ainsi qu'on a cru long-temps, dans « le Maconnais, que la pyrale était tout au plus septennale, et qu'il a « fallu abandonner cette lueur despérance, lorsqu'en 1832 on a vu « que ce terrible fléau, qui datait déjà de 1827, ne cessait pas encore « ses ravages: ils ont continué jusqu'aujourd'hui, c'est-à-dire, durant « onze années consécutives! Enfin, on a constaté à certaines époques « sa disparition instantanée; puis on l'a vue reparaître à des intervalles « plus ou moins éloignés » Les observations constatées dans les localités de ce département prouvent qu'elle est établie dans nos vignes depuis un temps immémorial, et elle sévit presque de la même manière; si parfois on a vu que le mal était moins grand, cela tient à des causes difficiles à déterminer.

vers le nord, tantôt vers le midi des terrains infestés, nous fait penser que cette cause est due à une influence atmosphérique. Le centre du foyer est toujours (comme nous le ferons remarquer sur la carte qui accompagne cette notice) les terrains de Perpignan, qui se divisent en haut et bas Vernet, Pia, Rivesaltes, sur les deux côtés de la route de Perpignan à Narbonne, et partie de Perpignan à Toulouse; sur cette dernière, aux vignes de Torremila, le mal est fort peu étendu. En prenant une ligne du Vernet à Pia, marchant droit vers la Llavanère, Rivesaltes et Salces, l'étendue en largeur serait de deux lieues, et en longueur jusques au bas des hauteurs de Salces, Opol et Vingrau. Le Vernet, Pia, la Llavanère, la plaine de Rivesaltes, est ce que nous regardons comme le centre du foyer; les vignes, qui composent cette partie, sont très dévastées, leurs souches sont rabougries et les récoltes peu productives. La pyrale, dans ces parties basses, paraît s'y bien trouver puisqu'elle y est stationnaire [1]. Toutefois, les propriétaires de ces vignes, qui sont très divisées, échenillent en général tous les ans; ils n'opposent que ce moyen à la reproduction de cet insecte; voilà d'où naît le mal.

C'est de ce point que partent toutes les excursions de la pyrale; nous pensons que ses voyages sont forcés et faits malgré elle, et voici comment : si au

[1] Les gens les plus âgés de ces communes prétendent qu'ils ont entendu dire par leurs ancêtres que, de temps immémorial, la *couque* ravageait les vignes de ces contrées, et qu'ils ne l'avaient jamais vue disparaître d'une manière complète, quoique l'échenillage s'y pratique tous les ans; que certaines années ses ravages étaient moins sensibles, sans pouvoir en alléguer la cause.

moment du passage de chrysalide à l'état d'insecte parfait ou de papillon, époque à laquelle la reproduction a lieu, les vents du nord soufflent avec violence, le mouvement ondulatoire de la pyrale se porte vers le sud et les vignes de cette partie se trouvent plus infestées. Si pendant deux ou trois ans de suite ce même vent règne, à la même époque (ce qui n'est pas rare dans cette contrée) les dégats aux vignes du sud sont très grands, et les vignes de l'extrémité nord sont respectées. Dans beaucoup de ces vignes, la pyrale ne se voit plus, tandis qu'elle porte ses ravages vers les points opposés, si, à la même époque, règnent avec violence les vents du midi. Ainsi les ravages produits coïncident parfaitement avec la véhémence des vents du mois de juillet (époque à laquelle la transformation a lieu) et avec les dégats plus ou moins grands observés à leur suite, tantôt vers le nord tantôt vers le midi[1].

Le centre est toujours frappé de la même manière; voilà pourquoi les vignes de cette partie sont si mal-

[1] Dans quelques circonstances, qu'on ne peut bien préciser, on voit dans certains endroits la pyrale disparaître et reparaître quelques années plus tard. Je rapporterai un fait qui pourrait, sinon résoudre complètement ce phénomène, du moins aider à l'expliquer. — Il y a quelques années qu'une partie du vignoble de M. Muxart fut ravagée par une très forte grêle pendant le mois de mai, au point que la vigne dut mettre de nouvelles pousses, tant les premiers sarments avaient été endommagés. Le vigneron ne tarda pas à s'apercevoir que la chenille de la pyrale ne faisait plus de mal dans la partie qui avait été ravagée et croyait qu'on serait délivré de ce fléau. Il fut dans cette sécurité quelque temps, mais les pyrales qui avaient échappé à cette grêle ne tardèrent pas à se propager, et trois ans plus tard le mal fut le même.

Nous ne pouvons expliquer ce fait qu'en admettant qu'il périt beaucoup de pyrales par la grêle, et qu'alors le mal ne fut pas sensible. Les deux ou trois premières années, la reproduction se fit et le mal

traitées ; il n'y a que les points éloignés ou les deux extrémités de la ligne qui éprouvent quelque soulagement et se trouvent délivrés du fléau pendant quelque temps. Nous avons fait encore la remarque que la pyrale ne se jette jamais très près des marécages.

Ce sont donc les vents violents qui entraînent au loin les papillons et les forcent ainsi d'aller au-delà de leur limite ordinaire, déposant leurs œufs dans des lieux où il n'existait point de pyrales. La chenille ne quitte guère la souche qui l'a vue naître, où elle a passé son hivernation; le papillon ne s'éloignerait pas beaucoup d'un certain rayon, peu étendu, s'il n'y était forcé par quelque cause particulière.

Epoque où la pyrale se reproduit. — Lieu où elle dépose ses œufs. — Endroit où elle se retire pour y passer son hivernation.

La pyrale dans son état parfait, lorsqu'elle peut se reproduire, est sous forme de papillon. C'est vers les premiers jours de juillet qu'elle prend cet état, et la durée de sa vie alors est fort courte ; terme moyen, elle est de 8 à 12 jours. Les papillons s'accouplent, se fécondent et, peu de temps après, font leur ponte. Les femelles choisissent, par prédilection, les parties basses du cep, surtout le milieu, et habituellement beaucoup de femelles pondent sur la même feuille, de sorte qu'en écartant les sarments,

augmenta à mesure que les pyrales se propagèrent, et dans peu les ravages furent les mêmes qu'avant *la grêle*. Ainsi, il n'est pas étonnant de voir disparaître la pyrale de certains endroits pendant quelque temps, ce pays étant sujet à des grêles fréquentes; si elles ont lieu au moment du développement des jeunes chenilles, beaucoup meurent, et il leur faut quelque temps pour se reproduire au point que le mal qu'elles font soit sensible.

il est aisé de voir les plaques d'œufs qui sont presque toujours placées sur le dessus ou la partie lisse des feuilles, rarement au-dessous ou à la partie cotonneuse. Si quelquefois elles déposent leurs œufs sur des arbres ou sur d'autres plantes qui viennent dans les vignes, c'est toujours sur la partie lisse de l'écorce et non sur les parties raboteuses. Les œufs qui sont sur les feuilles y sont maintenus par une matière glutineuse qui sort en même temps qu'eux des ovaires. Les plaques d'œufs ressemblent parfaitement à une tache de cire blanche, ou mieux encore de suif, qui serait tombée sur la feuille ; il est très essentiel de connaître le lieu où ces plaques sont déposées, ainsi que leur couleur, car elles sont si différentes des autres taches qui se rencontrent accidentellement sur les feuilles de la vigne, qu'il ne faut que les avoir observées une seule fois pour ne plus en oublier la forme et la couleur.

La teinte de ces plaques d'œufs est d'abord blanchâtre; elle jaunit légèrement pour passer au vert ; peu de jours après elle devient couleur cannelle, et on remarque au centre de chaque œuf un petit point plus coloré qui grossit à mesure et devient entièrement noir. Ce point est la tête de la jeune chenille qui, dans toutes les phases de sa vie, reste de la même couleur ; alors la chenille est prête à sortir de son enveloppe ; si on veut hâter son développement, on n'a qu'à insuffler dessus avec l'haleine. Cette chaleur douce et humide fait presque aussitôt éclore les œufs qui restent ordinairement de douze à quatorze jours depuis le moment que la femelle les a déposés. Alors la place sur laquelle étaient les œufs, est blanche comme une tache de chaux et hérissée de petites écailles.

Les chenilles qui viennent d'éclore se dispersent sur la feuille, elles se laissent tomber au moyen d'un fil de soie qu'elles sécrètent, et restent ainsi suspendues autour de la souche, en attendant qu'un léger zéphyr vienne les agiter et les pousser sur les sarments ou le cep, où elles s'accrochent et se nichent dans la moindre fissure de l'écorce rabotense de la souche[1]. On avait pensé que la chenille se retirait dans la terre[2]; sa petitesse empêchait de pouvoir la

[1] Il a fallu, pour bien s'identifier avec le lieu où se retire la chenille de la pyrale pendant les neuf mois de son hivernation, que M. Audouin parcourût lui-même les vignes des environs d'Argenteuil; la pratique de cette contrée établit des échalas à chaque souche pour maintenir les sarments et empêcher que le raisin ne traîne à terre. « Or, j'étais loin de me douter, dit ce savant, que ce mode particulier de culture avait une liaison intime avec la présence du fleau, qu'il « pourrait contribuer puissamment à l'entretenir et à le propager, etc » Dans un autre passage, il dit : « Là où les échalas étaient de bois neuf, « c'est-à-dire, n'ayant pas encore servi, la vigne qui les embrassait « était dans un état sensiblement meilleur que là où les échalas ne satisfaisaient pas à cette condition; et il était facile de constater la « nature des tuteurs, les uns ayant la couleur jaune particulière à « l'aubier récemment mis à nu, les autres ayant acquis une teinte plus « ou moins grise que leur donne la longue exposition à l'air. Une fois « notre attention éveillée sur ce point, nous reconnûmes bientôt que « la règle était générale, ou du moins nous n'y pûmes trouver que « de très rares exceptions. »

[2] Il est tellement vrai que les jeunes chenilles de la pyrale ne se retirent point dans la terre, qu'il est évidemment démontré qu'elles évitent même de se nicher à la partie de la souche qui s'y trouve en contact pendant une partie de l'hiver. C'est ainsi que nous avons observé, avec M. Aleron, en examinant une grande quantité de souches dans les vignes les plus infestées, pour y rechercher la chenille, que cette dernière occupe la partie de la souche qui est au-dessus du sol, à la distance de deux ou trois pouces au moins, jamais plus bas; nous l'avons trouvée (à cette distance) en très grande quantité, dans les diverses fissures que l'écorce raboteuse du cep lui offre. Là elle s'est blottie, et entourée déjà par la soie qu'elle a sécrétée et qui enveloppe son

distinguer parmi les nombreuses fissures de l'écorce, lorsque M. Audouin s'aperçut que le plus ou moins bon état des vignes coïncidait avec certaines qualités des supports qu'on a l'habitude de placer aux souches[1]. Des expériences multipliées ayant constaté ce

cocon. Qui oblige cette toute petite chenille à prendre ces précautions? est-ce pour se préserver de l'humidité du sol pendant les pluies de l'hiver? ou bien pour se soustraire aux attaques de ses ennemis? Cette dernière considération paraîtrait probable; du moins les observations suivantes donneraient lieu à le croire. En visitant les souches pour nous assurer du lieu de la retraite de la chenille, nous avons trouvé un grand nombre de larves d'insectes qui se nourrissaient de petites chenilles qui étaient dans leurs cocons d'hivernation; ces larves étaient entre la soie qui recouvrait les cocons et paraissaient très avides de ces jeunes chenilles. Ce fait, suivi, observé et constaté sur un très grand nombre de souches pendant cet hiver et à diverses reprises, sur plusieurs localités, nous donne la certitude que la chenille évite de se mettre à la partie de la souche qui touche à la terre; d'abord pour éviter l'humidité, et ensuite pour se soustraire aux attaques des insectes qui cherchent à la détruire. La larve qui attaque ainsi la chenille de la pyrale, que nous avons ramassée, nous a fourni l'*élops assimilis*, insecte de la classe des hétéromères, que nous avons trouvé abondant au pied des souches de la vigne, dans la partie qui est infestée par la pyrale.

[1] M. Audouin, en parcourant les vignes des environs d'Argenteuil avec plusieurs propriétaires et faisant ses observations, voulait insinuer sa manière de voir, aux personnes qui l'entouraient, sur la question des échalas. Une fois qu'il fut pleinement convaincu que la jeune chenille s'y retirait, il voulut laisser deviner sa manière de voir, et dans un moment où l'on parlait d'une vigne qui, si elle était munie d'échalas, serait plus belle, il se permit de dire: « Oui et non, selon qu'on en « aurait mis de neufs ou de vieux. » Un assistant répondit aussitôt: « Je « crois avoir deviné l'énigme, et voici mon idée. Les jeunes vers qui « éclosent au mois d'août, et qui aussitôt après être sortis de l'œuf « cherchent un abri, ne le prennent pas tous, comme on l'a cru, comme « nous le croyions nous mêmes, sous l'écorce du tronc de la vigne; ils « en trouvent un tout aussi assuré et d'un accès souvent plus facile « dans les fissures et les fentes des échalas, et voilà bien ce qui nous « explique comment il se fait que les vignes munies d'un échalas de

fait, il ne reste plus de doute que la chenille se retire pendant l'hiver sur l'écorce du cep dans les pays où il n'y a point d'échalas plantés[1].

Cet animal a un instinct si parfait que lorsqu'il trouve une esquille dont la partie inférieure est relevée et que la supérieure tient à la souche ou à l'échalas, il vient s'y placer et y trouve un abri sûr contre les pluies de l'hiver[2].

C'est donc inutile de chercher la chenille de la pyrale dans la terre pour la détruire au moyen de divers procédés qui ont été conseillés; ce n'est qu'acciden-

« bois neuf et n'ayant pas encore servi, sont toujours infiniment moins « attaquées que celles qui sont soutenues par un tuteur qui a été em- « ployé au même usage l'année précédente. Lors donc qu'au prin- « temps nous repiquons ceux-ci au pied de nos vignes prêtes à végé- « ter, nous venons, bien maladroitement sans doute, leur apporter « une certaine dose d'infection, et peut-être ajoutons-nous beaucoup « au mal. » M. Recapé, qui s'exprimait ainsi, avait deviné juste. Tous les cultivateurs présents admirèrent cette explication, et chacun cita des faits qui venaient la corroborer et qui s'étaient mille fois offerts à eux dans leur pratique.

[1] Dans des recherches faites encore tout récemment avec M. Aleron, nous avons trouvé une infinité de jeunes chenilles qui avaient hiverné dans les fissures d'une foule de souches, que nous avons prises indistinctement dans plusieurs vignes du Vernet, ce qui nous démontre que la chenille, chez nous, n'a d'autre retraite que les fissures de la souche, puisqu'elle ne trouve point d'échalas pour s'y blottir.

[2] Il est si bien constaté que les jeunes chenilles se blottissent dans les fissures de la souche ou de l'échalas, que M. Audouin a rapporté des environs d'Argenteuil quelques échantillons, pris au hasard, parmi les tas d'échalas, et qu'il a soumis à l'Académie. « En les exami- « nant avec soin, dit il, on verra que chaque petite larve, pour éta- « blir son quartier d'hiver, a choisi souvent un petit éclat de bois, « fut-il, étroit comme une épingle, il suffit pour l'abriter; sou- « vent même plusieurs se placent en série sous cette esquille, et lors- « que l'éclat du bois est plus grand, elles se réunissent en plus grand « nombre, à côté les unes des autres. J'en ai compté jusqu'à 72 sur

tellement qu'on en trouve quelqu'une. Les labours répétés pendant l'hiver, même en projetant sur le sol diverses substances, ne produisent pas le moindre résultat pour sa destruction. Les saisons plus ou moins pluvieuses, plus ou moins froides n'ont aucune action sur les chenilles. La température s'abaisserait-elle au point de geler la chenille, de la rendre glaçon même, qu'elle ne périrait point.

La chenille, logée sous l'écorce des souches et dans les fissures, éprouve peu d'action des moyens usités quelquefois pour la détruire, tels que le brossage qui n'est guère praticable, le badigeonage avec des substances fortes, irritables, moyens qui ne pourraient pas être toujours employés sans danger pour la vigne. Elle y est abritée contre les humidités et les froids au moyen du réseau soyeux et imperméable dont elle s'enveloppe, et dans cette position elle reste comme engourdie pendant environ neuf mois. Ces précautions sont prises pendant les plus fortes chaleurs de l'été, fin de juillet et commencement d'août; dans cette contrée le thermomètre de *Rhéaumur* marque ordinairement de 22 à 26 degrès; elle reste dans cet état sans avoir pris la moindre nourriture jusqu'au printemps prochain.

Époque où la pyrale sort de sa retraite d'hivernation. — Temps où elle fait les dégats.

Lorsque les premières chaleurs du mois d'avril ont

« une surface de moins d'un centimètre carré. Cet exemple est un de « ceux que je mets sous les yeux de l'Académie. On peut voir, même « à l'œil nu, que chaque petite chenille, longue de deux millimètres « environ, a eu le soin de filer un petit cocon soyeux, qui doit la « protéger pendant les neuf mois de son hivernation. » Les membres présents à l'Académie ont vérifié le fait, et plusieurs, en soulevant de nouveaux éclats, ont découvert de nouvelles chenilles.

réchauffé l'atmosphère, et donné aux vignes l'impulsion végétative, le bourgeon se développe et les jeunes pousses se couvrent de feuilles ; c'est aussi alors que la jeune chenille, qui était restée pendant neuf mois dans sa retraite et dans un état d'engourdissement, se réveille, grimpe sur la plante, se développe, attaque les nouvelles feuilles et les ronge. Cette chenille a la particularité de traîner avec elle, à chaque pas, un réseau soyeux à l'aide duquel elle se préserve des attaques de ses ennemis ; souvent elle enveloppe ainsi le raisin, l'étrangle et en arrête le développement. Chaque fois que la chenille est arrivée au degré de grosseur qui l'oblige à changer de peau, ce qui a lieu quatre fois avant d'être sur le point de se transformer en chrysalide, elle est comme malade, elle reste dans un état d'engourdissement et une grande partie des chenilles n'y résistent pas ; elles périssent dans ce moment.

C'est pendant la période de la troisième et quatrième mue que la chenille a besoin de prendre une nourriture abondante, qu'elle fait le plus de dégats aux vignes : elle détruit alors beaucoup de feuilles et le mal paraît alors dans toute sa force.

Peu avant d'opérer la quatrième mue, époque à laquelle la chenille doit prendre une nouvelle forme et rester quelques jours en état de nymphe pour devenir chrysalide, le réseau dans lequel elle s'enveloppe est plus épais ; elle cherche même à en augmenter la force en rassemblant les feuilles voisines, et, par un instinct tout particulier, elle en coupe les nervures ou le pétiole[1], les contracte, les roule sur elle-

[1] C'est encore par ce même moyen qu'elle coupe aussi la queue du raisin et le fait périr.

même et s'en recouvre pour y passer sa brève et léthargique existence qui est de quatorze jours ; les feuilles ainsi traitées ne tardent pas à se flétrir, à se dessécher et à donner aux vignes, un aspect bien triste[1].

La période de la deuxième mue à la quatrième, dure ordinairement vingt-cinq jours. C'est le temps que le propriétaire choisit pour tâcher de se débarrasser de cette chenille ; plusieurs moyens ont été mis en usage, mais leur exécution n'ayant pas été adoptée d'une manière générale, on n'a pu en obtenir un résultat bien satisfaisant. Dans ce département, le moyen le plus usité est l'échenillage ; on l'emploie depuis un temps immémorial, et on n'a pu parvenir, par lui, à arrêter les dégats qui augmentent de plus en plus ; en outre, il est pratiqué dans le moment de la floraison, et on fait alors le plus grand mal à la vigne, en faisant tomber les fleurons qui doivent donner le fruit.

Il est d'autant plus dangereux d'échenniller à cet époque, que la pyrale est entourée d'ennemis qui lui font une guerre à outrance. Parmi eux on peut mettre en première ligne la nombreuse tribu des insectivores ou oiseaux à bec fin. Les limaces, les perce-oreilles qui attaquent la pyrale en état de nymphe, mais surtout les ichneumons sont les plus ardents auxiliaires de l'homme pour la détruire ; ils la cherchent, la suivent et déposent, à l'aide de la pointe de

[1] C'est cette particularité de couper le pétiole des feuilles (qui fait paraître alors tant de dégats aux vignes), à cause du grand nombre qui se dessèchent, *qui fait dire, avec juste raison, à nos vignerons, qu'il semble que le feu a passé dans les vignes* Ce dégat a été si sensible en parcourant nos localités, que M. Audouin avait cru qu'il était dû au hasard, il l'a constaté comme un fait particulier et dépendant de l'instinct de la chenille qui la porte à couper le pétiole des feuilles pour en doubler son enveloppe.

leur oviducte, leurs œufs sous la peau de la chenille; ils ont la prévoyance de ne déposer qu'un œuf sur chaque pyrale et de le placer de manière que le parasite puisse se développer sans empêcher la chenille de manger, de se développer aussi et d'arriver à l'état de chrysalide; c'est ainsi que la larve de l'ichneumon termine sa croissance, et au lieu de voir sortir une pyrale de cette chrysalide, il en sort un ichneumon qui a suivi toutes ses métamorphoses.

Les ichneumons, à l'état d'insecte parfait, détruisent encore beaucoup de pyrales; on les voit voltiger de cep en cep, cherchant les chenilles et s'en nourrissant. On peut juger, d'après cela, que l'échenillage, tout en détruisant les chenilles de la pyrale, peut détruire aussi beaucoup d'ichneumons, ce que l'on doit surtout chercher à éviter.

Moyens qu'on doit mettre en usage pour détruire la pyrale et empêcher sa propagation.

Plusieurs moyens rationnels ou empyriques ont été proposés et employés pour la destruction de la pyrale; nous ne signalerons que ceux dont l'expérience a démontré l'efficacité, et afin d'en faire sentir tout le mérite, nous rapporterons textuellement un extrait des observations faites par M. Audouin et présentées à l'académie des sciences. Nous donnerons à la suite le parallèle de ce que coûte l'échenillage comparé avec la recherche des pontes, et nous ferons connaître les avantages qui en résultent.

«Un séjour de près d'un mois au milieu de cette intéressante population des vignobles du Maconnais et du Beaujolais, a eu pour moi l'avantage de m'identi-

fier en quelque sorte à leur position, et de me mettre à même de bien comprendre leurs besoins. De leur côté, ils ont puisé dans ces relations journalières et de tous les moments des connaissances exactes qui manquaient à la plupart; ils ont appris à bien connaître dans toutes ses phases et dans ses habitudes les plus cachées l'ennemi auquel ils avaient affaire. Dès lors, ils ont pu juger comment il était possible de l'attaquer avec succès, et lorsque ensuite des expériences ont été tentées sous leurs yeux par des propriétaires éclairés, ils ont été capables de discuter sur leurs avantages, sur leurs inconvéniens, sur la possibilité de leur mise en pratique, et sur la préférence qu'on devait donner à tel procédé plutôt qu'à tel autre.

« C'est en procédant de la sorte que nous sommes bientôt arrivés à nous entendre; et un premier moyen sur les avantages duquel nous avons été unanimement d'accord, a été, au moment de l'apparition des papillons, l'emploi simultané des feux, non pas, comme l'ont entendu et l'entendent encore quelques personnes, des feux clairs et élevés, mais des feux petits, bas, multipliés, c'est-à-dire placés à la distance de 25 pieds au plus l'un de l'autre.

«Une illumination de cette espèce ne saurait se faire avec des brins de bois, de la paille ou tout autre matière plus ou moins analogue; car pour les alimenter il faudrait un nombre infini de bras, et à cause de la nature du combustible, on devrait user de trop de précautions pour ne pas risquer d'endommager les plans de vignes. On n'aurait à craindre aucun de ces inconvénients, si on employait une flamme qui s'entretînt elle-même, par exemple une mèche entourée

de suif, un lampion, une chandelle. Mais, d'un autre côté, on ne manquera pas d'objecter qu'une flamme si peu étendue ne détruirait qu'un bien petit nombre de papillons s'il n'y avait d'atteint que ceux qui viennent s'y brûler en tournoyant autour; or, ce tournoiement que viennent exécuter les pyrales à la circonférence de la flamme, cette sorte de spirale ou de cercle qu'elles décrivent, est une circonstance des plus heureuses, car elle permettra, comme on va le voir, de s'emparer de tous les papillons qui s'en approcheront, même sans la toucher.

« En effet, supposons que cette lumière soit un lampion, qu'au lieu de le tenir élevé on le mette dans un vase plat et qu'on pose celui-ci sur le sol, on conçoit que le papillon, qui tend à décrire un cercle autour de la flamme, ne pourra plus décrire qu'une portion de cercle, arrêté qu'il sera par la surface plane sur laquelle est posé le lampion et qu'il viendra sans cesse frapper de ses ailes: or, si on couvre maintenant cette surface avec de l'huile, l'insecte, en la touchant, sera arrêté et asphyxié aussitôt par ce liquide. Donc l'effet de la flamme ne sera pas tant de brûler le papillon que de l'attirer dans ce piége. Je reviendrai ailleurs sur l'emploi de ce procédé, qui a d'abord été essayé par un propriétaire animé d'un ardent désir d'être utile, M. Bruyère, mais qui a été expérimenté réellement chez M. de La Hante; je me bornerai à donner ici les résultats de ces expériences, afin qu'on puisse apprécier à sa juste valeur le degré d'efficacité et d'avantage de ce nouveau moyen.

« Deux cents feux du genre de ceux dont je viens de parler, c'est-à-dire deux cents plats dont le fond

était couvert d'une couche d'huile d'une à deux lignes d'épaisseur, avec une petite lumière haute de trois à quatre pouces, placée au centre, furent établis à la chute du jour, le 6 août, dans un clos de vignes de M. de La Hante, sur une étendue d'un hectare et demi environ, et à des distances les uns des autres de vingt-cinq pieds.

« Ces feux durèrent deux heures environ. A peine avaient-ils été allumés qu'un très grand nombre de papillons volaient autour et ne tardaient pas à se noyer dans l'huile.

« Le lendemain on en fit le compte; chacun des deux cents vases contenait, terme moyen, 150 papillons. Ce chiffre multiplié par le premier donna par conséquent en total 30,000 papillons détruits.

« Sur ces 30,000 papillons on compta un cinquième de femelles, ayant toutes l'abdomen plein d'œufs. Elles n'eussent pas tardé à pondre chacune 150 œufs, terme moyen; ce dernier nombre multiplié par le cinquième de 30,000, c'est-à-dire par 6,000, donnerait donc pour résultat définitif de cette première chasse le chiffre élevé de 900,000 pyrales, dont on aurait arrêté le développement.

« Le lundi, 7 août, un nouvel éclairage, fait à la même heure et dans les mêmes lieux, avec 180 feux, a produit, pour chacun d'eux, 80 papillons; c'est-à-dire, en total, 14,400 pyrales. Sur ces 14,400 on a compté, non plus un sixième, mais les trois quarts de femelles. En admettant qu'il ne s'en fût trouvé que la moitié, c'est-à-dire 7,200, et en multipliant ce nombre par 150, qui est celui des œufs que chacune d'elles eût pondu, on voit que le résultat de cette expérience est encore plus satisfaisant que celui de

la première, puisqu'il donne un total de 1,080,000 œufs détruits.

« Deux nouvelles expériences furent établies sur un autre point le 8 et le 10 août, et elles procurèrent ensemble la destruction de 9,260 papillons.

« Nul doute, par conséquent, que l'usage des feux, employés de la manière qui vient d'être indiquée, ne soit un très puissant moyen d'arriver à la diminution du fléau; mais il devrait être répété pendant plusieurs jours et mis simultanément en pratique sur toute l'étendue du territoire infesté; car le propriétaire qui en fera usage aujourd'hui ne garantira pas ses vignes des papillons du voisin qui le lendemain viendront y déposer leurs œufs. Pourrait-on ensuite déterminer facilement ou bien obliger une population entière, pauvres ou riches, à faire la dépense première qui est nécessaire pour opérer? Voilà la seule objection fondée qu'on puisse alléguer contre l'emploi de ce puissant moyen [1].

« Au contraire, il est un autre procédé qui n'entraîne aucun frais, aucune mise première de fonds, et qui n'exige que la main-d'œuvre.

[1] Tout en conseillant l'emploi simultané des feux dans toute l'étendue du territoire envahi par la pyrale, nous sentons des difficultés insurmontables à mettre ce procédé en usage, l'impossibilité même d'établir sur une étendue de terrain si vaste une illumination; car les vignes de cette contrée, quoiqu'un grand nombre appartient à de riches propriétaires, la plus part sont possédées par des gens pauvres, qui n'auraient ni la faculté ni le temps de s'en occuper, cette opération devant être faite dans un court espace de temps et répétée plusieurs jours de suite afin qu'elle soit productive.

Sans conseiller d'y renoncer, nous engagerons les propriétaires de s'en tenir à la recherche des chrysalides et à la cueillette des pontes, ce qui conduira aux mêmes avantages, sans donner autant de peine.

« Ces papillons, avons-nous dit, pondent 150 œufs environ; ils sont réunis par plaques à la face supérieure des feuilles de vigne; chaque plaque en contient un plus ou moins grand nombre; mais on peut regarder le chiffre 60 comme un terme moyen; c'est de ces œufs ainsi groupés que naissent les vers dévastateurs. Si donc on parvenait à détruire ces pontes, on arrêterait certainement le fléau dans sa source.

« J'étais préoccupé depuis long-temps de cette idée; mais l'expérience seule devait m'apprendre si elle pouvait avoir une utile application.

« M. de La Hante se décida sur ma proposition à la tenter.

« Le 7 août, une vingtaine de vignerons, de femmes et d'enfants se mirent à l'œuvre sur divers points de son grand vignoble, l'opération eut lieu jusqu'au 11 août inclusivement. Voici le résultat qu'on obtint dans cette intervalle de cinq jours.

« 186,900 pontes furent ramassées. Je dirai ailleurs comment on a pu s'assurer exactement de ce nombre.

« Si maintenant on multiplie ce chiffre par celui de 60, qui représente la quantité d'œufs contenus dans chaque plaque, on trouvera que par cette opération on a obtenu la destruction de 11,214,000 œufs, qui eussent bientôt donné naissance à autant de chenilles [1].

« L'opération continuée du 12 au 18 août inclusivement par une trentaine de personnes a donné, pour ces sept journées, un autre total de 482,000 plaques d'œufs ou pontes, qui multiplié également

[1] « Je fais ici abstraction des causes de destruction qui font périr quelquefois beaucoup d'œufs et de jeunes chenilles; je les apprécierai plus tard à leur juste valeur.

par le nombre d'œufs existant dans chaque plaque, c'est-à-dire par 60, donne 28,920,000.

«Ainsi douze journées de vingt à trente travailleurs ont suffi pour détruire 40,134,000 œufs, lesquels œufs eussent éclos dans l'espace de douze à quinze jours et souvent plutôt, selon l'époque plus ou moins ancienne à laquelle ils avaient été déposés.

«Ces résultats parurent si satisfaisants que M. de La Haute n'hésita pas à opérer sur une plus grande échelle. Il fit rechercher les œufs dans sa belle propriété, dite du *bois de Loize*, et qui n'a pas moins de cent vingt hectares. C'est, je crois, le plus grand des vignobles d'une seule pièce qui existe en France.

«Le travail fut entrepris par la presque totalité des vignerons et avec beaucoup de zèle; il commença le 9 août et fut continué jusqu'au 19 inclusivement.

«On recueillit dans ce laps de onze jours, qu'il faut réduire à dix à cause d'une journée entière de pluie pendant laquelle on ne put opérer, on recueillit, dis-je, durant ces onze jours 1,134,000 plaques d'œufs. Ce chiffre multiplié par 60 donne en total 68,040,000 œufs détruits.

«Or, il est à remarquer, d'une part, que l'opération fut commencée un peu tardivement, lorsque déjà bien des œufs étaient éclos (ces œufs éclos, qui ne furent pas ramassés par les travailleurs, ne figurent pas dans le chiffre ci-dessus), et que de l'autre on dut, à cause de l'éclosion qui devenait trop générale, cesser le travail avant que tout le vignoble eût été exploré; en sorte que ce n'est pas trop élever le chiffre que de dire qu'il aurait été quintuplé, sextuplé peut-être, si l'opération eût pu se faire en temps opportun et complètement.

« Tandis que ces expériences se faisaient sous mes yeux et je puis dire sous ma direction, car M. de La Hante, désireux de donner l'exemple, les étendait et les variait suivant que je le croyais utile, un autre propriétaire fort instruit et dont j'aurai souvent à rappeler le nom, M. Desvignes, l'aîné, exécutait aussi en grand la recherche des œufs, et il la faisait faire avec un très grand soin. Il l'avait commencée dès le 4 août et la continuait encore le 19 du même mois.

« Les résultats auxquels ce cultivateur est arrivé et que je détaillerai ailleurs, coïncident parfaitement avec ceux dont j'ai fait mention; il a obtenu la destruction de 31,000,000 œufs dans une propriété infiniment moins grande que celle de M. de La Hante. Or, il a calculé, et M. Desvignes est un habile négociant qui s'entend parfaitement en calcul, que la dépense de cette opération, qu'on a répétée deux fois dans le même vignoble, ne s'élevait pas à plus de 20 francs par hectare; que signifie cette somme comparée au produit que fournit la récolte moyenne sur un sol qui se vend jusqu'à 10 et 14,000 francs l'hectare. D'ailleurs je ne doute pas que bientôt le propriétaire ne soit, en tout ou en partie, allégé de cette charge, le vigneron étant toujours disposé à ajouter aux façons qu'il donne à la vigne, lorsqu'il est convaincu du bon effet de son travail.

« Des chiffres aussi élevés que ceux que je viens de citer, en même temps qu'ils donnent une idée exacte de la gravité du mal, font voir combien est efficace le procédé qui consiste à détruire les œufs. J'ai montré qu'il était praticable tant à cause de sa simplicité que parce qu'il est dès à présent peu coûteux. Les avantages qu'on en retirera seront plus

sensibles encore lorsque les vignerons, plus confiants dans l'opération, seront devenus plus habiles à opérer, et se décideront à agir en temps opportun. C'est ce que comprennent très bien tous les propriétaires éclairés qui ont commencé la recherche des pontes après la réunion du 13 août. Ils ne comptent pas pour l'an prochain sur des résultats comparables à ceux qu'obtiendront MM. Desvignes et de La Hante qui, les premiers, ont marché avec confiance dans cette nouvelle voie; mais ils sont convaincus que leurs vignes se ressentiront de ce travail tardif, et que quelque faible qu'elle puisse être, ils auront leur dose de récompense.

« En résumé, et dans l'état actuel des choses, je considère la *cueillette des œufs* comme préférable à tous les moyens qui jusqu'ici ont été proposés ou mis en pratique. Faite avec soin, elle garantira la récolte de l'année suivante; pratiquée sur toute l'étendue du territoire infesté, elle anéantira le fléau ou du moins elle le réduira à tel point, que ses effets deviendront insensibles. Je regarde ce procédé comme de beaucoup supérieur à celui qui a pour objet la recherche des chrysalides, et même à l'opération longue, difficile et toujours très imparfaite de l'échenillage, et cependant je ne proscris pas ce dernier moyen; mais je ne l'admets que comme la ressource de l'imprévoyant vigneron qui ayant vu l'année précédente des pontes sur ses vignes a négligé de les enlever. En effet, je montrerai que les chenilles qui au printemps commencent leurs ravages sur un pied de vigne, proviennent des œufs déposés précédemment sur les feuilles de ce même pied, en sorte qu'un cep sur lequel on les aurait tous enlevés serait exactement

intact l'année suivante. Celui donc qui agira ainsi aura réellement travaillé pour son propre compte, il en recueillera tout l'avantage quelle que soit la conduite tenue par son voisin. »

Avantages de la recherche des pontes d'œufs de la pyrale, sur l'échenillage.

Toutes les fois qu'en agriculture on est obligé de s'élever contre un procédé consacré par la pratique de longues années, qu'il faut heurter un préjugé, en admettant un nouveau système, on rencontre de l'opposition et des obstacles qu'il est difficile de surmonter. Cependant les calculs établis par M. Audouin, sont si faciles à saisir, les procédés qu'il indique sont d'une exécution si simple, qu'ils ne réclament ni force ni intelligence, qu'ils peuvent être confiés aux enfants, aux femmes, aux vieillards, et qui mis en pratique l'année dernière, dans ce département, ont déjà prouvé leur supériorité sur tout ce qui avait été fait avant.

Qu'avait-on opposé jusqu'ici pour arrêter la marche dévastatrice de cet insecte malfaisant? qu'avait-on mis en pratique pour diminuer le nombre et la multiplicité de cette chenille qui cause tant de dégats? qu'avait-on fait pour empêcher que la soie qu'elle sécrète continuellement et qu'elle traîne toujours avec elle, ne couvre le raisin quand il est encore jeune? A tout cela on n'avait opposé que des pratiques qui n'avaient même pas la force d'enrayer le mal, souvent défectueuses, presque toujours ou impossibles à exécuter ou bien dangereuses pour la vigne. Le seul moyen qui se pratiquait d'une manière générale, était l'é-

chenillage, opération insuffisante, longue, coûteuse en ce qu'elle demandait beaucoup de main-d'œuvre, difficile à exécuter en ce qu'elle devait être faite au moment de la floraison; et toucher au raisin dans cette circonstance, c'est lui porter le plus grand préjudice.

On a cru pendant long-temps que la pyrale suivait la même marche que le ver à soie, c'est-à-dire que l'œuf était déposé dans la partie cotonneuse du bourgeon et qu'il ne se développait qu'avec lui[1]; mais ce fait a été si bien démontré qu'il est inutile d'y revenir. Nous ferons remarquer seulement qu'on a pu-

[1] Les cultivateurs cherchaient tous les moyens possibles pour connaître la retraite de la pyrale pendant l'hiver, ou du moins des œufs; car ils étaient dans la persuasion que la chenille ne sortait de l'œuf qu'au printemps, et alors quel était l'endroit que le papillon choisissait pour y déposer sa graine? La partie cotonneuse du bourgeon avait paru être ce qui convenait la mieux, et le hasard avait donné lieu à corroborer cette idée. On est dans l'habitude de cueillir des sarments, qu'on met dans l'eau, pour planter plus tard; quelques paquets oubliés végétèrent, et dès que leurs jeunes pousses furent venues on s'aperçut qu'elles étaient couvertes de chenilles de la pyrale; raison bien évidente pour croire que les œufs étaient déposés sur le bourgeon. Cette expérience, répétée par plusieurs personnes, avait produit le même résultat; conviction parfaite dès lors; lorsque plus tard on s'aperçut que les œufs, déposés dans une conserve par des pyrales, éclosaient peu de jours après, et que la jeune chenille ne faisait pas du mal à la vigne à cette époque; on en avait conclu encore qu'elle se nichait dans la partie cotonneuse du bourgeon. Il est aujourd'hui démontré qu'au lieu d'être dans cet endroit, elle se blottit plutôt dans les fissures des sarments; car ce qui avoisine la souche est ordinairement raboteux et très écailleux; et quoique cette portion soit immergée dans l'eau lorsqu'on met les sarments dans ce liquide pour les conserver et les planter plus tard, la chenille ne manque pas de se développer lorsque le moment est venu, et grimpe alors sur les jeunes pousses et s'en nourrit. Voilà donc ce qui aurait donné lieu à cette erreur, que l'observation a démontrée avec toute l'évidence de la réalité.

blié beaucoup de choses peu exactes sans y porter toute l'attention qu'un pareil sujet exigeait, et en cela on a fait bien du mal en corroborant dans l'esprit des gens faibles ou peu intelligens des théories fausses, des pratiques nuisibles et difficiles à exécuter.

Une autre objection qu'il est essentiel de combattre : au moment de l'enlèvement des pontes, dit-on, tout le mal est fait à la vigne ; ce raisonnement n'est fait que pour le commun des hommes, pour qui l'on sait que le *présent* est tout. Quoiqu'on n'ait, dans ce moment, à redouter la chenille que le printems prochain, on rendra le plus grand service à la vigne en la dépouillant des plaques d'œufs, car si on enlève d'une souche une ou plusieurs pontes, on la préserve, ainsi que ses voisines, d'un nombre infini de chenilles qui, l'année prochaine, la dévasteraient; on aura par là rendu un grand service à la vigne, on conservera par ce moyen la récolte, on ne sera pas obligé d'échenniller au printemps prochain, et on épargnera un nombre considérable de journées, puisqu'il sera démontré plus bas que l'enlèvement des pontes, outre l'immense avantage qu'il offre pour la destruction de la chenille, coûte beaucoup moins que l'échenillage.

Une vigne d'une ayminate qui, comme on sait, contient 2,500 souches[1], située au terroir du Vernet, dans le centre du foyer où la pyrale fait le plus

[1] *Ayminate*, mesure de surface en Roussillon, mot du pays qu'on écrit ordinairement *eyminade*, tire évidemment son étymologie de *mina*, mesure ancienne de capacité, à cause des mesures de grain qui sont nécessaires pour semer la surface de terrain qu'elle détermine. Chez les anciens, *mina* était une mesure de surface de 120 pieds en tout sens, (*Varron*): dans des temps plus rapprochés, *Mine* est une me-

grand mal, a nécessité sept journées de travail pour l'enlèvement des pontes, en suivant deux fois la vigne; il faut dire que cette opération a été faite avec le plus grand soin, sous les yeux de M. Aleron, qui en connaissait toute l'importance. Afin de pouvoir nous rendre raison des résultats obtenus, nous avons fait séparer la portion des feuilles que chaque personne a cueillies, leur poids a été de deux kilogrammes par journée; nous avons pris au hasard, sur quatre tas des feuilles cueillies, demi kilogramme à chacun, nous avons partagé, par la balance, chaque demi kilogramme en quatre portions égales, le terme moyen des quatre pesées a été : 1° 136 feuilles, 2° 132, 3° 127, 4° 121, ce qui a donné en tout 516 feuilles par demi kilogramme; deux kilogrammes donnent donc 2,064 feuilles. Examinées avec la plus grande attention, nous avons trouvé, sur chacune d'elles, au moins une plaque d'œufs de pyrale, plusieurs en contenaient deux, et même quatre ; nous avons compté des feuilles où il y en avait dix et onze , tant il est vrai qu'il est des feuilles qui sont choisies par prédilection. Mais afin d'être plus rigoureux et ne pas en compter de trop, nous n'admettrons qu'une plaque par feuille, ce qui nous donnera le même

sure de terre dont l'étendue a besoin de deux minots de grain pour être semée, elle revient environ à un demi *arpent* de Paris (foretière).

L'ayminate varie de contenance dans le Roussillon, selon les diverses localités.

La grande ayminate a.....	63 ares.
La moyenne.....	60
La petite.....	47

L'ayminate de nos vignes se rapporte à cette dernière.

Il paraît que cette mesure est connue aussi dans le *comtat d'Avignon*.

nombre, c'est-à-dire 2,064 plaques d'œufs. Chaque ponte est ordinairement de 150 à 200 œufs, mais nous prenons pour terme moyen le chiffre de 60. Ainsi, 2,064 multiplié par 60, nous donne 123,840. Sept journées employées à cueillir les pontes d'une ayminate de vigne ont donné pour résultat la destruction de 866,880 œufs, qui eussent été tout autant de chenilles, qui auraient dévasté cette vigne le printemps prochain. Jamais, avec le même nombre de journées employées à l'échenillage des mois de mai et juin, on parviendra à détruire autant de chenilles; car nous mettons en fait, d'après ce que nous avons observé, que chaque personne employée à l'échenillage ne détruit pas 1,500 chenilles par jour, et quoique ce chiffre soit déjà exorbitant, nous admettrons même qu'il soit double, ce qui donnera 3,000 chenilles. Eh bien! chaque personne employée à la cueillette des pontes détruit, d'après l'exactitude de notre calcul, 123,840 œufs. Ces résultats sont immenses, et cela seul doit faire voir lequel des deux procédés mérite la préférence.

Afin d'établir un moyen de comparaison, et faire connaître l'avantage de la cueillette des pontes sur l'échenillage, nous allons rapporter ce que coûte ordinairement cette dernière opération. M. Pagès est propriétaire de deux vignes qui font ensemble cinq ayminates de surface, l'une au terroir du Vernet, où la pyrale fait beaucoup de mal, l'autre au terroir de la Poudrière, où elle en fait moins. Nous prenons douze années, pour bien établir la comparaison et prendre une moyenne. De 1819 à 1830, inclusivement, les journées ont été distribuées ainsi, relevées sur son registre :

Année	1819.....	62 journées.
—	1820.....	66
—	1821.....	94
—	1822.....	79
—	1823.....	33
—	1824.....	54
—	1825.....	35
—	1826.....	42
—	1827.....	80
—	1828.....	79
—	1829.....	70
—	1830.....	47
TOTAL....	....	741 journées.

Le douzième de 741 est 61, 75; le cinquième pour le rapporter à l'ayminate est 12,35.

La journée des femmes employées à cette opération se paye, dans le département, 1 fr.; le terme moyen de l'échenillage pour une ayminate de terrain suivie deux fois, est donc de 12 f. 35 cent. L'échenillage coûte donc presque la moitié de plus que la cueillette des pontes et on est bien loin d'obtenir les mêmes avantages; de sorte que par la cueillette des pontes on aura économie de temps, meilleur résultat et, tous les ans, diminution dans le nombre des journées. Nous ne craignons pas d'avancer que si, la cueillette se fait d'une manière générale, simultanée et pratiquée sur toute l'étendue du territoire, pendant trois années consécutives, les ravages, produits par cet insecte, ne seront presque plus sensibles.

Cette notice n'ayant d'autre but que de faire connaître aux propriétaires du département les moyens

qu'il convient le mieux de mettre en pratique pour arriver aux résultats les plus avantageux, nous pensons qu'il est bon de leur faire connaître aussi le moment le plus opportun pour se livrer aux opérations qui doivent amener la destruction complète de la pyrale. Les chenilles les plus précoces ne se métamorphosent point avant le 24 juin ; elles sont même très rares à cette époque, et bien qu'il semble qu'elles cessent d'exister, elles ne périssent point. Enveloppées de quelques filaments soyeux et comme emmaillotées dans une feuille de vigne roulée, flétrie et desséchée, elles passent ainsi leur brève et léthargique existence. Ce moment est un des plus opportuns pour s'en débarrasser. Les signes qui accompagnent leur retraite étant très faciles à saisir, il sera fort aisé d'en faire la recherche. Si elle est faite avec soin (ce qui consiste à cueillir toutes les feuilles qu'on verra roulées et mortes dans lesquelles on est sûr de trouver une ou plusieurs chrysalides), ce procédé employé de concert avec la cueillette des pontes, qui doit être faite presque en même temps, sont les seuls moyens qu'on devra mettre en pratique ; ils sont très aisés à exécuter, donnent un avantage immense sur les autres procédés et ne sont pas bien dispendieux[1].

Il serait donc essentiel de faire deux cueillettes de chrysalides et trois cueillettes de pontes. La première recherche des chrysalides sera faite du 24 juin au 6 juillet ; la première cueillette des pontes aura lieu immédiatement et durera jusqu'au 12 juillet ; la deuxième recherche des chrysalides aura lieu du 12

[1] Le procédé de faire la recherche des chrysalides est due à M. Sambin, docteur en médecine.

juillet au 20, et pendant qu'on se livrera à cette opération, on fera la cueillette des pontes qui sera la deuxième, ce qui ne demandera pas plus d'attention.

La troisième cueillette des pontes aura lieu du 26 juillet au 8 août. Exécutées avec les précautions qu'exige un pareil travail, peu échapperont à ces recherches; on détruira, par ces moyens, une infinité de chrysalides et une quantité d'œufs considérable.

A Rivesaltes, on a fait la cueillette des pontes, et M. Bassal en a donné l'exemple, en mettant en pratique ce procédé, le premier. Il a fait effectuer cette opération avec toute la régularité possible, et il prétend que lorsque les personnes employées à cela seront bien au fait, il ne faudra que quatre journées par aymi-nate. Plusieurs propriétaires de Rivesaltes ont imité l'exemple donné par M Bassal. Espérons donc que cette année cette méthode sera adoptée d'une manière générale et que dans peu de temps nous verrons nos vignes délivrées de ce terrible fléau, et que l'abondance des récoltes sera la récompense des soins que se seront donnés les propriétaires pour extirper la pyrale.

Nos vignes cesseront ainsi d'être rabougries et reprendront la belle végétation que le sol d'une si belle contrée ne peut manquer de leur donner.

Le tableau suivant présente d'une manière plus précise les résultats immenses qu'offre la cueillette des pontes sur l'échenillage.

Cueillette des pontes.	Échenillage.
Nombre des journées qui ont été nécessaires à faire la recherche des pontes pour une	Nombre des journées qui ont été nécessaires pour échenniller une vigne de la même

vigne d'une ayminate qui a été passée deux fois à huit jours d'intervalle, 7 jours.

Bénéfices en faveur de la recherche des pontes sur l'échenillage, 5 jours et ½.

Chaque personne employée à la cueillette des pontes a ramassé 2,064 plaques d'œufs qui, multipliées par 60 œufs que contient chaque plaque, terme moyen, ont donné 123,840 œufs qui auraient été tout autant de chenilles.

Sept journées ayant été nécessaires pour suivre une vigne d'une ayminate, on a eu pour résultat 866,880 chenilles détruites.

Or pour faire la recherche des pontes nous avons employé 7 jours.

Bénéfices en main-d'œuvre, 5 jours et ½.

Sept journées ont détruit 866,880 œufs.
37,500

829,380.

Le résultat à l'avantage de la cueillette des pontes est donc de 829,380 œufs qui bientôt eussent été tout autant de chenilles, et de plus nous avons épargné 5 journées et ½ de travail.

étendue de terrain, à laquelle on a passé aussi deux fois à 8 jours d'intervalle, 12 j. et ½.

Chaque personne employée à l'échenillage fait périr, en le portant même au double de ce qui est réel, 3,000 chenilles par jour.

Les avantages en faveur de la cueillette des pontes seront donc de 120,840.

Douze journées ayant été nécessaires pour suivre une ayminate, on a eu pour résultat 37,500 chenilles détruites.

Pour la recherche des chenilles, nous avons employé 12 jours et ½.

Douze journées et demie ont détruit 37,500 chenilles.

Propriétaires des vignobles envahis par la pyrale, vous sentirez, actuellement que cela vient d'être démontré d'une manière si claire, que l'échenillage vous entraîne à des frais considérables sans le moindre résultat en bien, puisque vous voyez tous les ans augmenter le nombre des chenilles qui vous font tant de dégats; et vous échenillez depuis un temps immémorial sans le moindre succès! Renoncez à une pratique qui ne vous occasionne que des pertes; faites abnégation de la récolte de cette année; renoncez à sauver la partie que vous croyez mettre à l'abri en échenillant. Conservez l'argent qui était employé à cette opération si précaire, pour l'affecter aux moyens rationnels qui vous sont proposés et que l'observation pratique justifie; faites-les exécuter avec toute l'attention que mérite un pareil sujet et soyez bien persuadés que vous serez satisfaits du bien qui en résultera.

Par conséquent, trois choses principales sont nécessaires pour parvenir à la destruction complète de la pyrale; elles marcheront en même temps. Pour les exécuter, il ne faut ni force ni beaucoup d'intelligence; aussitôt que la marche en sera tracée, comme il s'agit de moyens mécaniques qui tombent facilement sous le sens des personnes les plus obtuses, on parviendra à bien faire ces opérations.

Ainsi donc, nous le répétons, on fera exécuter la première recherche des chrysalides du 24 juin au 6 juillet.

La première cueillette des pontes aura lieu immédiatement et continuera jusqu'au 12 juillet. Une deuxième recherche des chrysalides aura lieu du 12 juillet au 20; même, pendant qu'on fera cette opération, on

peut, avec un peu d'attention, ramasser les pontes, ce qui formera la deuxième cueillette.

La troisième cueillette des pontes aura lieu du 26 juillet au 8 août.

Loin d'exclure les feux simultanés, tels qu'ils ont été proposés par M. Audouin, et qui ont procuré d'aussi grands avantages aux vignobles du Maconnais, nous les recommandons aux propriétaires zélés, à ceux qui auront le temps et la faculté de le faire, car dans un pays éminemment agricole, et cette opération devant se faire dans un moment où tout le monde est occupé aux travaux indispensables des récoltes, nous croyons qu'il sera difficile de trouver assez de bras pour l'exécuter. Mais comme aux deux premiers moyens que nous signalons on peut employer des enfants, des femmes et des vieillards, il est très aisé de trouver assez de gens pour les mettre en pratique. Si, malgré les sages avis qui sont donnés, on mettait de l'obstination à faire exécuter des moyens aussi utiles, et que la nécessité de remédier aux désastreux effets occasionnés par la pyrale exigent, l'autorité n'aurait-elle pas le droit d'intervenir? Nous ne doutons nullement qu'un arrêté du magistrat éclairé qui est à la tête de l'administration départementale, s'appuyant sur la loi du 26 ventôse an IV, 16 mars 1796, ne prescrive aux maires des communes envahies par la pyrale, de veiller à ce que les moyens proposés et que la pratique justifie, soient mis à exécution d'une manière générale et simultanée; car tant que ces opérations ne seront faites que partiellement, on ne doit pas espérer de bons résultats des moyens mêmes les plus efficaces.

Le mal est trop grand; il envahit des pays dont la vigne est la seule ressource, et les plaintes les plus

fondées sont arrivées de toutes parts aux autorités locales, qui se sont empressées de les transmettre au gouvernement qui, dans ses sages prévoyances, a bien voulu de suite satisfaire aux besoins des agriculteurs en désignant un naturaliste. M. Audouin a été chargé de cette tâche difficile. Espérons que le rapport de ce savant signalera au gouvernement les moyens les plus efficaces pour atteindre ce but tant désiré, et qu'une législation sage, mais sévère, sanctionnée par les chambres, prescrira l'exécution des mesures qui auront été jugées les plus capables d'arriver aux résultats que les hommes de science auront signalés.

Qui mieux que le gouvernement peut avoir la facilité d'agir dans de pareilles circonstances. Si l'apathie des particuliers ou l'intérêt du moment les force à laisser perdre des récoltes dont le fruit doit faire la prospérité du pays, l'autorité peut employer divers moyens pour atteindre un but aussi éminemment utile.

Outre les moyens mécaniques et directs qui ont été proposés, il y en aurait un, ce nous semble, qui ferait arriver à des avantages signalés ; nous voulons parler des primes que le gouvernement accorderait aux particuliers qui seraient parvenus à délivrer un vignoble des attaques des insectes qui le dévasteraient. Ces primes pourraient être honorifiques pour les uns, pécuniaires pour les autres ; ce stimulant serait peut-être aussi utile qu'une loi, et quand le gouvernement ferait quelque sacrifice à ce sujet, ne retire-t-il point une large part des bénéfices du propriétaire? n'a-t-il pas un droit fixe sur chaque hectolitre de vin qui se récolte? n'est-il donc pas intéressé aussi à ce que la vigne en donne le plus possible ?

Or, on évalue de 12 à 16 mille hectolitres de

vin, année commune, que la pyrale fait perdre dans notre contrée; en prenant une moyenne, nous aurons 14 mille hectolitres, par année, qui seront perdus.

La régie perçoit pour le gouvernement 1 f. 65 c. par hectolitre; si nous en perdons 14 mille, le gouvernement perdra donc 23,100 f. Ce calcul établi, et formant un tableau qui comprendrait tous les pays vignicoles de la France, les pertes qui en résulteraient seraient immenses; force est donc au gouvernement d'accéder à la nécessité du moment, et l'établissement des primes que nous conseillons, serait peut-être le plus sûr moyen de détruire les insectes qui nuisent aux vignes.

EXPLICATION DE LA PLANCHE

représentant la portion du territoire envahi par la pyrale de la vigne, dans le département des Pyrénées-Orientales.

1, 2, 3, 4 : Ruisseau de Pia, prenant sa source à la Tet.

5 : La Llabanère, torrent qui vient des montagnes de Baixas, traverse une très grande partie du terroir du Vernet et du crest de Pia.

6, 7, 8, 9 : Route de Perpignan à Toulouse.

10, 11, 12 : Vignes de Torremila.

13, 14 : Ligne de démarcation du terrain de Torremila infesté. Sur ce plateau, il n'y a que ce qui avoisine la route de Toulouse qui soit attaqué; le mal n'est

presque pas sensible sur la gauche de cette route, et chose bien étrange, des propriétés ont une partie infestée, tandis que l'autre partie est saine, quoique ni sentier ni haie ne les sépare.

15, 16, 17, 18 : Plateau des vignes du Vernet, de la Poudrière et de Pia, attenantes à la Llabanère, traversé par la route de Perpignan à Narbonne, désignée par les nos 19 et 20, centre du foyer d'infection du canton de Perpignan; le mal dans cette partie est très grand.

21, 22 : Plateau des vignes du *mas Béarn*, séparé par le ruisseau de Pia des vignes du Vernet. La pyrale, très abondante sur la rive gauche du ruisseau de Pia, ne l'a pas franchi et a respecté les vignes de la rive droite, ou du *mas Béarn*.

23, 24 : Plateau des vignes de Peyrestortes, très voisin des vignes de Rivesaltes. Ce terrain se trouve situé sur une éminence; la pyrale ne s'y est point propagée.

25, 26, 27 : Plateau des vignes de Baixas situées sur une colline calcaire, très voisin des vignes de Rivesaltes; la pyrale n'a pas touché ces vignes.

23 *bis*, 24 *bis* : Vignes d'Espira-de-l'Agly. La pyrale ne s'y est point propagée, quoiqu'elles soient très voisines du territoire de Rivesaltes.

28, 29, 30, 31 : Plateau des vignes de Rivesaltes, appelé la plaine. Cette contrée est très ravagée par la pyrale; elle y est stationnaire depuis un temps immémorial, comme aux environs de la Llabanère, le mal diminue d'intensité à mesure qu'on se rapproche des élévations qui bornent cette immense plaine au nord, désignées par les nos 30, 31.

32, 33 : Route de Rivesaltes à Vingrau.

34 : Plateau de belles vignes, à gauche de la route de Vingrau, où se trouve située la propriété de M. Muxart. Cette partie est très infestée, surtout vers la plaine; le mal est moins sensible dès qu'on se porte vers les coteaux.

35, 36 : Continuation de la route de Perpignan à Narbonne, qui traverse la plaine de Rivesaltes à Salces.

37, 38 : Ligne décrivant une courbe, qui indique la partie des vignes infestées; tout ce qui avoisine la route est touché; le mal diminue d'intensité en se portant vers la ligne tracée et se rapprochant des marécages; ici même phénomène qu'aux vignes de Torremila; des propriétés sont ravagées en partie, tandis que le reste est sain.

39, 40, 41 : Vignes de Garrius et de Saint-Hippolyte, attenantes à des marécages; la pyrale paraît les avoir respectées.

42, 43, 44 : Route départementale de St.-Laurent-de-la Salanque.

45 : Plateau de belles vignes séparées par cette dernière route, et traversées par un petit ruisseau; la pyrale ne s'y est jamais établie, bien que les vignes de la gauche de la route soient très dévastées.

CARTE GÉOGRAPHIQUE DES TERRAINS ENVAHIS PAR la Pyrale de la Vigne dans le Dépt. des Pyrénées Orient.

QUATRIÈME CHAPITRE.

Instruction Primaire.

RAPPORT

ADRESSÉ A MM. LES MEMBRES DU COMITÉ D'INSTRUCTION PRIMAIRE DU PREMIER ARRONDISSEMENT (PYRÉNÉES-ORIENTALES), AU NOM DU COMITÉ LOCAL DE SURVEILLANCE DE PERPIGNAN,

Par **M. SIRVEN**, rapporteur.

—

Messieurs,

Dans le courant de ce mois nous avons visité les écoles primaires de Perpignan, et conformément à l'invitation de M. le Préfet, exprimée dans sa circulaire du 18 février dernier, ces visites se répéteront deux fois le mois. Lorsque le cas l'exigera, nous vous ferons des rapports constatant les progrès des élèves

et les besoins que nous aurons remarqués dans les écoles; nos investigations s'étendront aussi sur les maîtres. Nos rapports seront toujours rédigés avec prudence; mais, ayant la conscience de notre mission, nous saurons faire notre devoir comme par le passé, car de lui dépend peut-être l'avenir d'une grande partie de notre population.

Nous nous sommes convaincus par l'expérience qu'il ne suffit pas de porter un œil scrutateur sur l'*instruction* qu'on donne aux enfants, sur les diverses méthodes, plus ou moins bonnes, mises en usage; il faut encore porter une attention scrupuleuse sur l'*éducation*, dont la morale et la religion sont la base : en cherchant à orner l'esprit de nos jeunes concitoyens, pourrait-on négliger leur cœur? Sans cela ce serait bâtir sur le sable et courir après des chimères. Or, les instituteurs doivent donner l'exemple de l'ordre, de l'urbanité, de la décence, et inspirer à leurs élèves des sentiments honorables. Nous serions sans pitié pour ceux qui s'écarteraient de cette ligne de conduite, et nous nous empresserions de les signaler à votre sévérité.

L'hygiène ne nous intéresse pas moins; nous recommandons toujours la propreté; nous exigeons que les locaux soient, autant que possible, aérés, spacieux, tenus convenablement, conditions favorables à la santé des élèves et des instituteurs eux-mêmes.

Nous surveillons les livres élémentaires et autres qu'on met entre les mains des enfants. La routine est tenace, mais elle cède tous les jours aux efforts de la raison. Ainsi, elle avait propagé mal à propos la lecture du *Télémaque;* les hautes pensées contenues dans l'œuvre immortelle de Fénélon, son style sou-

tenu et relevé, la fiction allégorique qui y règne d'un bout à l'autre, d'autres causes enfin la mettent au-dessus de la portée des élèves des écoles primaires. Nous avons désigné aux instituteurs des ouvrages moraux mieux appropriés aux besoins de l'enfance. Nous leur avons désigné également deux seules et mêmes grammaires : Lhomond, pour les commençants, Noël et Chapsal, pour les plus avancés. Cette régularité est avantageuse aux pères de famille, en ceci, que lorsque les enfants passent d'une école à une autre, ce qui n'arrive que trop souvent, la même grammaire peut servir et épargne des dépenses inutiles, et puis ces derniers ne sont pas déroutés par les difficultés qu'offrent des méthodes différentes, source, pour eux, de dégoût et de retards préjudiciables. Noël et Chapsal nous ont paru préférables à d'autres grammairiens ; les enfants les conçoivent facilement, leur méthode est claire et précise, et d'ailleurs les succès qu'ils obtiennent justifient suffisamment notre choix.

Grâce à nos recommandations réitérées, presque tous les instituteurs enseignent le dessin linéaire et même la figure. Nous avons aussi propagé le *calcul de tête*, que nous avons cru utile à côté du *calcul écrit*. Cette innovation produira, nous le pensons, d'heureux résultats parmi les jeunes gens qui se destinent à des professions où le calcul est nécessaire.

En général, nous sommes assez satisfaits des méthodes suivies, des succès obtenus jusqu'ici ; cependant quelques instituteurs doivent être stimulés, ils marchent lentement et à tâtons dans la voie ouverte aux améliorations intellectuelles. Notre opinion est, que si les instituteurs, qui aiment réellement leur état et ne veulent pas rester stationnaires, savaient

s'entendre et former, avec l'autorisation de M. le Préfet, des conférences et des cours de pédagogie, bien certainement l'instruction primaire progresserait davantage dans notre département. C'est du choc des opinions que jaillit la lumière[1]. La prononciation est encore négligée par la plupart d'entr'eux. « Ce « qu'aucune méthode imprimée ne peut apprendre « aux élèves, c'est à peu près ce qu'il y a de plus « important dans la lecture, la prononciation pure et « nette de chaque élément de la syllabe et du mot. « Cette partie est malheureusement négligée dans « beaucoup de localités, et cette négligence est « la cause de tous ces vices d'élocution qui sont si « choquants dans la langue du peuple. » (Matter, inspecteur général des études, voyez son *Manuel*, etc.) — « Une prononciation pure et correcte, sans affec- « tation doit être exigée de l'enfant; beaucoup de « fautes d'orthographe viennent souvent d'un man- « que de soin à cet égard. » (Guizot.)

L'*école primaire supérieure* est établie depuis trop peu de temps pour que nous puissions en parler encore avec connaissance de cause; nous vous donnerons sur son compte des renseignements qui vous feront juger de son importance et de son utilité, lorsque nous nous serons assurés que la méthode du directeur est favorable au développement de l'intelligence de ses élèves.

L'école communale ou *publique* a vu augmenter, dans un an, d'une manière assez sensible le nombre de ses élèves; en 1836, elle en comptait 143; au-

[1] Ces cours sont établis dans les départements voisins du nôtre, et chaque chef-lieu d'arrondissement a le sien.

jourd'hui elle en compte 204, et nous avons l'assurance que cette augmentation ne s'arrêtera pas là.

Conformément à la circulaire de M. le Préfet, déjà citée, nous devrions dresser un état des enfants de la ville qui ne reçoivent aucune instruction. Sans doute ce travail est très important et est digne de toute votre sollicitude; mais nous sommes dans l'impossibilité de le faire nous-mêmes, il offre trop de difficultés. L'autorité municipale, aidée des commissaires de quartier, est seule capable de remplir cette tâche au gré de vos désirs. Le relevé fait par le rapporteur de notre commission, en 1836, porte le nombre des enfants illétrés, de cinq à quinze ans, à 314.

Les élèves des écoles *privées* sont moins nombreux que l'année dernière; en 1836, ils s'élevaient à 552; en 1837, ils s'élèvent à 524, bien que nous comptions deux instituteurs de plus[1]. Cette diminution est due au grand nombre d'élèves qui sont entrés, cette année, dans notre collége communal, dont la prospérité va croissant.

En terminant, nous vous dirons que, par suite de nos observations, nous nous sommes assurés que la classe nombreuse et intéressante des jardiniers de cette ville ne prend presque aucune part aux bienfaits de l'instruction gratuite; cette insouciance est vraiment déplorable et mérite d'être connue, afin

[1] On compte à Perpignan treize écoles privées, une école supérieure et une école communale publique.

Le nombre des élèves qui fréquentent les premières est de 524, y compris ceux de l'école supérieure. L'école communale en compte 204; total: 728 enfants qui jouissent des bienfaits de l'instruction primaire à Perpignan.

que l'autorité la fasse cesser, s'il est possible, en employant tous les moyens de persuasion qui sont en son pouvoir.

Vous ne devez pas douter, messieurs, de notre zèle à seconder vos généreux efforts pour propager l'*instruction* et l'*éducation*, deux besoins qui se font impérieusement sentir parmi nous. Nos visites auprès des instituteurs n'ont pas été sans fruit; il nous sera doux de pouvoir obtenir encore des résultats avantageux au bien-être de notre population, et veuillez croire que nous n'épargnerons ni peines ni soins pour atteindre ce but patriotique, la seule récompense que nous ambitionnions de nos travaux.

Perpignan, le 25 avril 1837.

DE L'UTILITÉ DES SALLES D'ASILE A PERPIGNAN,

Par M. JOSEPH SIRVEN.

—

A MM. LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE PERPIGNAN.

*

« Consacrer sa vie à secourir les maux des hommes est « le premier des bienfaits; le second, est de les éclairer. »
(CHATEAUBRIAND, *Génie du christianisme.*)

Messieurs,

Le 1er mars 1836, j'ai adressé au comité du premier arrondissement pour l'instruction primaire un rapport sur l'école publique et les écoles privées de cette ville, accompagné d'un état statistique, faisant connaître le nombre d'enfants qui jouissaient, à cette époque, des bienfaits de l'instruction et de ceux qui en étaient privés[1]. Dans ce rapport j'émettais le vœu qu'une ou deux *salles d'asile* pour l'enfance des deux sexes fussent créées à Perpignan.

Depuis la présentation de mon travail, trois ans se seront bientôt écoulés, et, tandis que des *salles d'asile* s'établissent dans presque toutes les villes du nord et du midi, nous seuls, nous semblons voir avec indifférence une institution qui a déjà produit, parmi les populations qui en sont dotées, des résultats si avantageux sous le rapport moral et intellectuel.

[1] Voyez le IIe vol. des travaux de la Société, page 164 et suivantes.

Je dois dire pourtant à la louange des autorités chargées de diriger l'instruction primaire, qu'elles n'ont négligé ni peines ni soins pour qu'elle fît de rapides progrès dans nos murs. Nos instituteurs privés ont aussi senti qu'il était temps de sortir de l'ornière de la routine; ils se sont appuyés sur des méthodes nouvelles que l'expérience leur a indiquées et qui ont rendu leur profession moins pénible : la méthode individuelle a été sagement abandonnée, elle a fait place aux méthodes simultanée et mutuelle. Mais, par contre, l'instruction gratuite n'a pas avancé, elle s'est bornée jusqu'à ce jour aux simples éléments; elle ne les a dépassés que pour un très petit nombre d'élèves; non pas que la méthode mutuelle ne soit progressive en elle-même, lorsqu'elle est bien comprise et habilement enseignée; mais parce que le caractère des enfants de la classe pauvre, n'étant pas soumis de bonne heure au frein d'une discipline sévère, ne peut se plier plus tard aux devoirs que cette méthode impose, et sans lesquels tout progrès et toute subordination sont impossibles.

L'enfant de l'homme aisé, de l'artisan, reçoit chez lui une éducation de famille, la première, la plus précieuse de toutes, qui réagit sur le reste de la vie; celui du manœuvre, du porte-faix, etc., par la position précaire de ses parents, que l'ardeur seule de gagner le pain de la journée anime, est en général abandonné à lui-même, et son jeune cœur reçoit des impressions dont le germe, se développant avec l'âge, donne à son caractère cette rusticité que nos voisins, plus polis, nous reprochent avec raison. Cet enfant, sans guide, que quelquefois le foyer paternel repousse, qui reçoit

plus souvent des coups que des caresses, de pernicieux exemples que de bonnes leçons, eh bien! cet enfant contracte des habitudes de vagabondage, des vices même, et lorsqu'il a atteint ses sept ans et qu'il entre dans l'école communale, peut-il jamais devenir élève docile et studieux?... qu'il soit sous la direction des frères de la doctrine chrétienne ou sous celle de tout autre instituteur, il n'en conservera pas moins son caractère primitif; les punitions corporelles étant défendues, il se rira des punitions morales; il portera, avec ses penchants au mal, le désordre dans l'école; il arrivera à l'âge où l'on doit choisir un état, sans avoir rien appris; son cœur et sa tête seront vides, et comme je le disais dans mon rapport : « alors la « pensée philanthropique du conseil municipal, d'être « utile à la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, « n'atteindra pas son but.

C'est aux citoyens réellement amis du pauvre et de son bien-être qu'il appartient de guérir cette plaie qui le dégrade, en établissant le plutôt possible des *salles d'asile*.

La *salle d'asile*, messieurs, peut être considérée comme le berceau de l'éducation de l'homme; à l'âge de deux ans il y entre; à six ans ou à sept il en sort; alors l'école communale le reçoit; il est déjà formé aux premiers éléments, il connaît l'alphabet, un peu de grammaire, les chiffres, sa prière, etc ; il a l'habitude de la langue française, ce qui est un grand avantage dans notre pays; il est discipliné, et n'apporte pas dans l'école cet esprit de rudesse et d'indépendance que rien ne peut dompter; alors la tâche de l'instituteur communal est plus douce, ses soins à l'égard de ses élèves, qu'il façonne à son gré, sont plus efficaces; il obtient,

enfin, pour prix de ses pénibles travaux, des résultats nombreux et satisfaisants.

La *salle d'asile* est dirigée par une femme, et vous concevrez facilement l'influence qu'elle peut avoir sur l'esprit de ces petits enfants confiés à ses soins. « Qui sait mieux qu'elle la manière de parler à leur « jeune cœur? qui sait mieux développer leur intelli- « gence et diriger leurs premiers penchants? Il existe « à cet égard, dans le cœur d'une bonne mère, un « instinct de nature, une sûreté de tact qu'aucune « méthode ne pourrait apprendre, qu'aucune instruc- « tion ne pourrait suppléer. Or, ces diverses condi- « tions d'une éducation toute maternelle ne seront « jamais plus convenablement accomplies que par des « femmes vertueuses et éclairées. » (Cochin, *manuel des salles d'asile.*)

Ainsi, messieurs, l'établissement d'une ou deux *salles d'asile* serait pour Perpignan une innovation utile, dont plus tard vous recueilleriez les fruits; elle arracherait à l'abandon et à l'oubli une partie intéressante de notre population, en la moralisant et la plaçant au rang qu'elle doit occuper chez un peuple civilisé; et, n'en doutez pas, votre généreux exemple trouverait des imitateurs dans notre département. Persuadé que ma voix sera écoutée parmi vous[1], je me suis permis de vous signaler cette lacune dans le complément de l'éducation et de l'instruction du pauvre; je m'estimerais heureux si je pouvais contribuer à la combler.

Perpignan, le 15 janvier 1839.

[1] Le conseil municipal, dans sa séance du 4 février 1839, a accueilli à l'unanimité la demande de M. Sirven, de créer des *salles d'asile* pour l'enfance à Perpignan.

****

CINQUIÈME CHAPITRE.

Histoire.

SUR L'ANCIENNE CONSTITUTION MILITAIRE

de Perpignan,

résultante de son droit de guerre ou privilége

de la main-armée,

par **M. HENRY**, membre-correspondant.

*

J'ai dit, dans la note huitième du tome II de mon *Histoire de Roussillon*, que la ville de Perpignan jouissait du droit de guerre, que ce droit appartenait à toute la population de cette ville, qu'elle qu'en fût la condition; l'obligation imposée à l'offensé qui provoquait une réparation, de ne pouvoir susciter la prise d'armes que sous l'autorité des consuls, du bailli et du viguier, devenant la garantie que ces guerres ne

se feraient jamais légèrement ou injustement : c'est ce point si intéressant du droit municipal de cette ville, que je veux exposer ici avec quelques développements.

Ce droit de guerre attribué à la ville de Perpignan, résultant d'un privilége jamais contesté, corroboré au contraire par la confirmation dont le revêtirent successivement tous les souverains, était inhérent à l'état d'affranchissement des communes, suivant l'opinion de Mably, que j'ai invoquée à l'appui de mon opinion.

En recouvrant de la main des Goths ou des Franks les armes dont les avaient dépouillés les Romains, les naturels des pays subjugués par ces deux premiers peuples, dans les Gaules et en Espagne, avaient reçu, de ce fait même, le pouvoir de venger leurs propres injures, aussi bien que l'obligation de défendre leur territoire et ce souverain qui les rendait ainsi à la condition d'hommes libres. A partir de là, les populations réarmées, au lieu d'en être réduites, comme les y avaient forcés les romains, à tendre humblement leur cou au joug dont un nouveau conquérant voulait le charger, s'élevaient, au contraire, rugissantes, contre l'ennemi qui menaçait leur pays et leur liberté. Mais le droit de guerre accordé à une population entière devait nécessairement être assujetti à quelques règles et être renfermé dans quelques limites par le souverain, pour la garantie de la société et la sécurité des populations plus faibles; et c'est pour cela que Pèdre II, en réglant l'exercice de ce droit pour la ville de Perpignan, exigea que dans toutes les questions où il s'agirait de faire la guerre, les deux officiers qui le représentaient l'un dans la contrée, l'autre dans la

ville, le vignier et le bailli, auraient à intervenir avec les chefs naturels de la population, les consuls qu'elle avait mis à sa tête. En cela, le prince régularisa le droit de guerre mais ne l'entrava pas. Si quelques communes de France avaient, à ces époques reculées, conquis par la révolte une indépendance complète de l'autorité souveraine pour l'exercice de leur droit de guerre, l'application du sentiment de Mably aux communes qui, au lieu d'obtenir ce même droit par la violence, l'avaient reçu du souverain lui-même avec les règles qui devaient le régir, n'est pas moins légitime ; la révolte constitue une usurpation et jamais un droit ; l'usurpation finit par disparaître, le droit au contraire reste toujours ; aussi, Perpignan conserva-t-il son privilége jusqu'au dix-huitième siècle. Il est, du reste, bien évident que le droit de guerre pour les habitants d'une ville était bien différent de celui attribué aux seigneurs justiciers. Ceux-ci pouvaient faire une guerre juste, comme les hommes libres des villes, pour venger les offenses reçues; ils pouvaient aussi en faire une d'injuste pour l'agrandissement ou l'augmentation de leur domaine ou de leur autorité, ce que les limites, dans lesquelles était renfermé le droit de guerre pour les villes, ne permettait jamais. Faire respecter des droits méconnus ou violés, venger son honneur outragé, défendre ses propriétés insultées, tel était le droit de guerre qu'avait collectivement tout habitant de Perpignan, droit qui est celui de la justice et de la raison, le seul véritable droit de la guerre, en principe, et le seul aussi que l'équité reconnaisse aux princes et aux seigneurs.

Ce droit de guerre acquis à la population en géné-

ral, n'était pas au reste le seul que possédât la bourgeoisie des villes de Catalogne. Il est bien constant, au contraire, que les principaux habitants des cités, la première condition des habitants, l'antique classe de la bourgeoisie honorée, jouissait du même droit de guerre privée, et aux mêmes termes que les barons, les chevaliers et tout le corps de la noblesse, quoi qu'en aient pu dire les jurisconsultes et les commentateurs qui leur refusent cette prérogative. Ce point si important de l'ancien droit municipal est mis dans toute son évidence par un édit d'un prince qui devait se connaître en droits et prérogatives des différentes classes, par Pèdre IV, qui, dans le cours de son règne, rendit dix ordonnances sur ce privilége de la *maîn-armée* de Perpignan. Pendant la guerre qu'il avait à soutenir contre le roi de Castille, ce prince, dans la session des corts de Cervéra, de l'année 1359, ordonna que, à partir de ce moment jusqu'à deux ans qui ne finiraient qu'au mois de mai, aucun baron, chevalier, homme de parage, *citoyen ou homme de ville honoré*, ne pourrait se livrer à des guerres privées[1]: Voilà un fait bien précis et qui donne un formel démenti à tous les commentaires contraires. Cette défense de guerres privées, pendant la guere de Castille, est exactement la même que celle que Philippe-le-Bel fit, en 1296 et 1314, à ses vassaux, de se livrer à des guerres privées tant que durerait la guerre qu'il avait à soutenir contre les flamands.

[1] Voici ce chapitre de ces corts: « E encara *mes* ordenam que de aci « entro el primer mes de maig, é de aqui avant á dos anys pus prop « lavors esvenidors, algu baro, cavaller, home de paratge, *ciutada* « *ó home de vilta honrat*, no puxa algu guerejar ó arramir ó juntes de « vallo fer. » *Const. de Catal.*, tom. 3, tit. 2.

Les lois qui régissaient le droit de guerre des habitants de Perpignan ne sont pas celles des constitutions de Catalogne, et ce droit n'a rien de commun avec les opinions et les sentiments des jurisconsultes ou des commentateurs de ces lois. Les constitutions de Catalogne, reçues à Perpignan seulement pour ce qui n'était pas contraire à ses propres coutumes[1] et à ses priviléges, se trouvaient sans aucune valeur devant ces lois particulières. La législation du droit de guerre départi à la population de Perpignan, que tout habitant sans exception pouvait invoquer, existe tout entière dans les livres des lois municipales de cette ville.

Parallèlement à l'organisation civile et municipale de Perpignan, marchait une organisation militaire qui se fondait sur ce privilége de pouvoir venger ses injures par les armes, ce qui ne faisant de tous les habitants de cette ville qu'un seul faisceau, les rendait respectables, tant en masse qu'isolément, aux yeux des autres populations. Ce droit de guerre, que j'ai montré, par deux exemples, encore en pleine vigueur au dix-septième siècle, époque où la faculté des guerres privées était anéantie par-tout, se trouve constamment et exclusivement désigné dans les actes publics par le titre de *Privilegium manus armatæ*. Ce n'était pas seulement contre quelques petits bourgs ou villages hors d'état d'opposer une vigoureuse résistance à l'agression que s'exerça ce droit de guerre;

[1] A ce sujet, je dois faire observer que l'édit de Pèdre IV, du 12 des calendes d'août 1344, ne supprima pas les coutumes de Perpignan, qu'il ne révoqua que le seul article des coutumes qui disait que *les usages de Barcelone ne pouvaient point être admis à Perpignan*; tout le reste fut maintenu sans exception, et Charles V, lui-même, en confirma encore le code en 1519. *Voyez Bosch*, Titols de honor, *pag.* 518.

la prise d'armes eut souvent lieu, au contraire, contre des villes ou contre des personnages qui pouvaient repousser la force par la force et combattre avec avantage l'armée de Perpignan : tels sont le comté de Pallas, le comté d'Ampurias et son comte personnellement, qui la subirent deux fois chacun ; au nombre des lieux que mes recherches m'ont montré comme ayant attiré sur eux les armes perpignanaises, je trouve encore la Cerdagne, la ville de Thuir qui eut plusieurs fois des démêlés avec Perpignan, celle de Figuière, le Boulou, Quérol qui vit trois fois les perpignanais ravager son territoire, Villefranche et Barcelone, quoique l'intervention royale ait terminé à l'amiable les différents de cette dernière ville avec celle de Perpignan.

Plusieurs fois des tentatives avaient été faites pour abolir ou suspendre ce droit de guerre de la population de Perpignan, mais chaque fois, le privilége qui le constituait sortit victorieux de la lutte. Ainsi, un homme de Perpignan ayant, en 1329, reçu d'un homme de Thuir une offense que les juges de la *main-armée*, c'est-à dire les consuls de Perpignan avec le bailli et le viguier de Roussillon, regardaient comme une raison suffisante pour marcher en armes contre cette ville, les consuls de Thuir, en l'absence de Jayme II qui se trouvait alors à Majorque, obtinrent de son chancelier des lettres de surséance à la prise d'armes. Les consuls de Perpignan, ainsi arrêtés dans l'exercice du premier des priviléges de la ville, expédièrent à l'instant des messagers au roi, qui, par ses lettres du 8 des ides d'août, annula les lettres de la chancellerie en confirmant lui-même le privilége[1].

[1] *Libro viridi min.*, *fol.* 130.

Pèdre IV confirma à diverses reprises ce même privilége, que confirmèrent encore, après lui, les rois Martin, Ferdinand I, Alphonse V, Marie, sa femme, Juan II, Ferdinand II, Jeanne-la-folle, et Charles-Quint.

L'esprit de corps et de cité, le génie belliqueux de la population rendaient les perpignanais très susceptibles à l'égard de leurs priviléges, et les plaintes du moindre des habitants retentissaient assez dans la ville pour qu'à l'instant même le cri de guerre se fît entendre dans tous les quartiers. En pareille circonstance, ils n'attendaient pas toujours que les juges de la *main-armée* eussent constaté, ainsi qu'il leur appartenait, la légitimité de la plainte et provoqué préalablement des réparations volontaires de la part de l'offenseur; la troupe guerrière se mettait en marche d'elle-même et sans l'autorisation des consuls. Les plaintes de ces magistrats provoquèrent une ordonnance royale qui défendait très expressément la sortie en armes de la ville sans la décision des juges du privilége, et Pèdre IV renouvela lui-même ces défenses le 29 avril 1384; pour mieux assurer l'exécution de son ordonnance, ce prince prescrivit que quiconque marcherait hostilement contre quelque lieu que ce fût sans la participation des magistrats, serait tenu de réparer les dommages qui auraient été la suite de cette guerre, et qu'il payerait en outre une amende de dix sous applicables à l'œuvre des fortifications. Une autre ordonnance de ce prince régla que toutes les fois que l'ost de Perpignan sortirait en vertu de son privilége, celui qui aurait donné lieu à cette exécution serait condamné à payer mille morabotins d'or par chaque jour que l'armée de la ville resterait en campagne; les

juges de la *main-armée* étaient autorisés à retenir les lieux envahis par l'armée, jusqu'à parfait payement de ces sommes. Cette mesure était d'autant plus juste et raisonnable, que la faculté de réparer le tort amiablement étant donnée à l'offenseur avant toute prise d'armes, il n'y avait que ceux qui s'obstinaient à refuser cette réparation volontaire, et qui aidés de leurs amis, de leurs compatriotes et de ceux qui prenaient parti pour eux, se croyaient assez forts pour affronter les chances d'un conflit, qui s'y exposaient.

Il arrivait *fréquemment* que l'offense faite à un perpignanais venait d'un baron ou d'une personne noble ou ecclésiastique, qui après avoir donné lieu à une prise d'armes attendait, pour faire la réparation qu'on lui avait demandée vainement avant le commencement des hostilités, que l'armée municipale fût près des lieux menacés, ce qui la forçait de rétrograder sans aucune indemnité pour son déplacement. Ce malin calcul, qui faisait tourner le privilége contre la ville, força Pèdre IV à ordonner, par une pragmatique signée à Barcelone le 3 des calendes de novembre 1344, que toutes les fois que la *main-armée* sortirait de Perpignan pour une exécution, celui qui chercherait à en éluder ainsi l'effet, serait condamné à payer, par chaque jour que l'armée aurait passé hors la ville, cette même somme de mille morabotins d'or, applicables, moitié au trésor royal, moitié à la caisse de la communauté[1].

[1] « Cum alicui habitatori dictæ villæ pro aliquo dampnum infertur « seu injuria — et quod *sæpè* contingit quod personnæ ecclesiasticæ, « barones, milites et aliæ personnæ per quas dicta dampna et injuria « — Cum exercitu supradicto proceditur contra ipsos seu bona ipso- « rum, et postmodùm, antequàm dictus exercitus ad loca seu castra

A mesure que des limites étaient apportées par l'autorité royale au droit de guerre privée de la noblesse, des gouverneurs de Roussillon essayaient d'en mettre aussi à celui que possédait la ville; mais leurs ordonnances à cet égard furent toujours annulées, et nous voyons même ce privilége augmenter encore d'extension avec le temps. Ainsi, Ferdinand 1er, à la demande de Bérenger d'Oms, qualifié de procureur royal fiscal et d'huissier des armes du roi, ayant voulu, en 1415, mettre opposition à une exécution de la main-armée contre le château de Montesquiu dont ce d'Oms était seigneur, sur le motif que les consuls de Perpignan avaient passé outre quoique d'Oms se fût présenté pour leur offrir ses réparations qu'ils n'avaient pas voulu accepter; sur les réclamations de ces consuls, le roi, par lettres du 10 juillet, révoqua ses lettres inhibitoires, et confirmant lui-même le privilége, ordonna qu'il serait exécuté selon sa forme et teneur[1]. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette décision royale, c'est qu'elle autorise les hostilités malgré l'offre de réparations, ce qui n'avait jamais eu lieu et ce qui était une dérogation aux conditions du privilége; c'est, encore, que treize ans auparavant, la ville avait été condamnée à réparer les dommages causés à ce

« dictorum injuriantium — pervenerit — dicti injuriantes — firmant « jus pro prædictis in posse vicarii, bajuli et consulum prædictorum, « quamvis prædictam firmam antequàm dictus exercitus villam exierit « prædictam et cum minori dampno facere potuissent — ducimus per- « petuò ordinandum quod ille seu illi qui in casu prædicto, ad elu- « denda et cessenda executione — postquàm exercitus — exiverit, et « etiam si posteà jus firmaverint, solvant pro pœna, pro die qualibet « quà exercitus dicta ratione erit extrà villam, mille morabotinos « auri, *et cætera.* » *Lib. virid. min., fol.* 193.

[1] *Lib. virid. min., fol.* 371.

même d'Oms, dans une affaire toute semblable. En effet, en l'année 1402, l'armée perpignanaise ayant envahi le château d'Oms et incendié diverses métairies tant du seigneur que de ses vassaux, malgré les réparations qu'avaient offert de faire ces mêmes vassaux à l'armée déjà en marche, Bérenger d'Oms, qui en ce moment se trouvait de service près de la personne du roi Martin, à qui il était alors attaché en qualité de conseiller, fit considérer l'attaque de son domaine comme une insulte à la majesté royale[1], et la ville fut condamnée à payer 60,000 florins d'or, tant en indemnités qu'en amende au roi. Pour acquitter cette condamnation, la ville dut vendre pour vingt-cinq mille livres de rentes constituées, ainsi qu'il conste de l'acte de cette aliénation[2]. Le même jour qu'il ordonnait ainsi la restitution des dommages non seulement à Bérenger d'Oms, mais encore à ses vassaux, Martin signait une déclaration portant que le privilége de la *main-armée* ne pouvait recevoir ni préjudice ni diminution du fait de cette condamnation[3]. Une nouvelle déclaration du même roi, du 4 novembre suivant, par laquelle il révoque un ordre obtenu par le même Bérenger d'Oms pour suspendre l'exécution d'une seconde prise d'armes contre lui, prouve que l'offense contre la ville avait été récidivée par ce seigneur, qui comptait encore sur un brevet

1 — « Tam prœtextu desonoris per eosdem (perpinianenses) eidem « domino regi irrogati, eo quia honorabili Berengario de Hulmis mi- « liti, consiliario et armarum uxerio ipsius domini regis, in ipsius « curia et servitio personaliter existente. » — *Archives particulières.*

2 *Ibidem.*

3 *Lib. virid. min., fol.* 338.

d'impunité comme celui qu'il avait obtenu quelques mois auparavant.

Ce droit des armes était tellement dans l'esprit et dans les mœurs des habitants de Perpignan, et ils en étaient si jaloux, qu'une ordonnance des consuls, rendue le 17 mai 1419, privait de la jouissance de toutes les prérogatives attachées à la qualité d'homme de Perpignan, tout individu, quelqu'il fût, légiste, bourgeois ou autre, qui aurait tenté de porter quelque préjudice à ce droit. Dix-neuf ans auparavant, le 30 juin 1400, le roi Martin avait rendu une ordonnance portant défense aux juges ordinaires de prêter un ministère d'avocat aux causes concernant les droits du privilége de la *main-armée*. La puissance que le titre d'homme de Perpignan donnait à ceux qui en étaient en possession, était telle encore au quatorzième siècle, que chacun d'eux pouvait, individuellement, délivrer un sauf-conduit à tel étranger qu'il lui plaisait, et garantir ainsi sa personne et ses biens quand cet étranger venait dans Perpignan ou qu'il y séjournait. Pendant toute la durée de ce sauf-conduit, les officiers royaux, forcés de le respecter, ne pouvaient intenter contre cet étranger aucune action civile. Les abus auxquels ne pouvait que donner lieu un privilége si exorbitant, surtout en matière de dettes, portèrent les consuls à en provoquer eux-mêmes la révocation, ce que Pèdre IV fit le 3 des calendes de novembre 1344[1].

Si les hommes de Perpignan avaient le droit de guerroyer contre ceux, quels qu'ils fussent, de qui ils recevaient tort ou injure, ils pouvaient aussi être

[1] *Lib. virid. min.*, *fol.* 135.

appelés au combat par ceux qui s'en trouvaient lésés : il nous reste un exemple bien remarquable des conflits de cette dernière espèce.

En 1530, Jean, dit Jeannot de Béarn, petit neveu de ce seigneur de Foix et de Candale, qui s'était établi en Roussillon sous le règne de Louis XI, ayant voulu épouser Marguerite Traginer, fille d'un bourgeois qui s'était fort enrichi dans le commerce du Levant, laquelle, après la mort de son père, était restée sous la tutelle de sa mère, se lia avec elle par un contrat de fiançailles au moment où il était obligé de partir pour la guerre d'Italie. Deux oncles paternels de Marguerite, mécontents de cette alliance, eurent après le départ de Jeannot, assez de crédit pour obtenir des consuls l'ordre d'enlever leur nièce à sa mère afin de la placer sous leur autorité, quelque opposition que missent à cette violence le frère de Jeannot et ses amis. A son retour d'Italie, Jeannot provoqua les deux oncles de sa fiancée par un cartel de défi dont voici la traduction.

«Antoine Traginer et Barthélemi Traginer, si l'ignorance vous avait fait commettre les actes de folie et «de méchanceté que vous vous êtes permis contre la «personne de monsieur mon frère et ses amis, et de «madame ma belle-mère, vous n'auriez pas persévéré «si long-temps dans vos malignes et perverses intentions; mais, puisque méchamment vous avez fait et «faites encore ce que vous ne deviez point faire, et «que vous avez entaché mon honneur et celui de ma «dame au moyen de témoins séduits et subornés, qui «mentent en affirmant qu'elle n'est pas ma femme; «et comme il n'y a pas de raison pour que, après de «pareils méfaits et après les outrages que vous tentez

«encore contre moi, vous échappiez au châtiment «que ces outrages méritent; je vous déclare par le «présent cartel que je romps avec vous, vos biens, «vos amis et ceux qui prendront parti pour vous, et «je vous préviens qu'à dix jours de la date du présent, «quelque mal que je vous fasse, je ne vous en serai «plus responsable; et afin de vous faire souvenir que «j'ai à vous voir, je vous envoie le présent cartel par «le trompette, Antoine Belloc, dont j'attendrai le «rapport.

«Signé de ma main et scellé de mes armes, dans «ma maison de Pia, le 21 mai 1530.»

Signé : Jean de Béarn[1].

A la réception de ce défi, les oncles Traginer s'adressèrent aux consuls de Perpignan pour avoir l'appui de la *main-armée*, s'il y avait lieu, et dans le même temps ils déférèrent le cartel au viguier, aux fins d'être maintenus eux, leurs biens et leurs amis et partisants dans la paix et trève du Seigneur. Sur

[1] « Anthoni Traginer y Bartholomeu Traginer, si ignorancia vos « feïa fer los desativos y malvestats haveu temptades contra la perso- « na del senyor mon germa y amichs seus, y de la senyora ma sogra, « no hagnereu tan perseverat en vostra mala y perversa intencio; y « pus maliciosament haveu fet y feu lo que fora molt escusat, ab in- « duccio y subornacions de testimonis haveu intaqueada la honra mia « y de ma senyora, afirmant, mentint, no esser ella ma sposa; y per- « que de semblants maldats y ultrages que temptau me haveu de fer, « no es raho que resten seus lo castic que mereixen, ab lo present me « desitg de vos altres, y bens vostres y de vostres amichs y valedors, « que passats deu dias de la data del present, de dany qu'eus fare, « tingut no'us sia. Y per recort del ver vos, n'emet lo present car- « tell per Anthoni Belloc, trompetta, á la relacio del qual staré. Sig- « nat de ma mia y sagellat de mas armas. » Fet en la mia casa de Pia, á 21 de maig de 1530.

Joan de Béarn.

cela, le juge de la viguerie assigna Jean de Béarn à comparaître à son tribunal dans quinzaine, sous peine d'être mis lui-même hors de la paix et trêve du Seigneur. Dans l'intervalle, des négociateurs s'interposèrent entre les partis et un arrangement fut ménagé : les frères Traginer levèrent leur opposition au mariage de Marguerite, et Jean de Béarn retira son défi le 4 juin[1].

Les hommes composant la *main-armée* formaient la milice de la ville qui, sous le nom de *someten*, devait marcher au secours du prince en vertu de l'usage *Princeps namque*, dont la promulgation appelait aux armes, dans le royaume d'Aragon, tout ce qu'en France on appelait le ban et l'arrière-ban. Plusieurs fois cette *main-armée* fut aussi appelée par les rois d'Aragon, et même, en 1674, sous le régime français, elle fit la campagne de St.-Jean-Pla-de-Corts contre le duc de San-German, sous les ordres de Schomberg.

[1] Voici le retrait de ce défi, qui jette, dans la première ligne, un reproche de lâcheté sur les frères Traginer, et qui est redigé avec beaucoup de fierté.

« Vincere, præliari et repugnare nolentem, nulla vel modica laus est. « Admittens igitur Johannotus de Béarn, domicellus, ex notissima mi- « litum familia, sui honoris certus, firmam dictorum Anthonii et « Bartholomæi Traginer, si tamen et quatenùs admittere obstrictus « sit, et non alias, tenore præsentis, citrà tamen jurium suorum præ- « judicium, revocat et pro revocato haberi vult diffidamentum, ab « antiquis *amidamentum** nominatum, à se contrà dictos Traginers fac- « tum, de quo in litteris et apud acta curiæ fit mentio, requirens re- « vocationem præsentem ad omnimodam sui utilitatem et commodum « continuari, prout de jure et stylo et alias fieri debet et solet, et prout « consultius, utiliusve fieri potest. *Archives particulières.*

* Le mot *amidamentum*, qui ne se trouve ni dans le glossaire de Ducange, ni dans son supplément, vient du mot catalan *midament*, l'action de mesurer : c'est celle, par conséquent, de se *mesurer* l'épée à la main.

Dans les premiers temps, tout habitant en état de porter les armes, devait marcher quand le drapeau de la *main-armée* était déployé. Les inconvénients que pouvait entraîner l'absence de toute la partie vigoureuse de la population portèrent Juan 1er à ordonner que dans ces circonstances de guerre, le gouverneur s'entendrait avec les consuls pour laisser dans la ville un nombre d'hommes suffisant pour la garder: cette ordonnance prouve qu'une pragmatique de Pèdre IV, du 16 juillet 1351, par laquelle ce prince déclarait que nul ne pouvait être forcé de prendre les armes pour la main-armée, était restée sans effet. Un règlement des consuls, du 15 novembre 1356, fixa l'ordre dans lequel devraient marcher les banniers des corps de métiers pour composer la *bande* de la *main-armée*.

Jusqu'au seizième siècle, il n'y eut pas d'autre organisation militaire pour l'infanterie que celle de ces *bandes*, ainsi nommées parce qu'on les convoquait par *ban*, *bando*, ou publication. Cette organisation ayant changé sous Charles-Quint, et les *bandes* ayant été remplacées par des compagnies régulières, cet empereur étendit son ordonnance sur l'armée municipale de Perpignan, qui fut partagée alors en quatre compagnies. Ce fut cette même organisation que François 1er introduisit dans les armées françaises, à son retour de Madrid, en 1527. Divers règlements fixèrent le nombre d'hommes que chaque corps de métiers devait fournir à ces compagnies. Sous le régime français, les quatre compagnies de la *main-armée*, dont le personnel était considérable, suivant l'organisation de Charles-Quint, furent fondues en vingt compagnies de cinquante hommes chacune, à la demande du duc de Noailles qui, le 25 mai 1691, adressa aux consuls

un mémoire instructif sur la manière de composer ces compagnies, lesquelles furent réunies en deux bataillons: cette organisation, que maintint l'ordonnance de 1733, conférait le commandement de ce corps de troupes municipales au premier consul, qui en était le colonel né. La charge de lieutenant-colonel était donnée à un citoyen de la main majeure, et les places de capitaine appartenaient, par alternation, aux corps de la noblesse et des bourgeois-honorés. Quant aux places de lieutenants, elles étaient remplies par les *mercaders* et les notaires.

C'est à raison de cette constitution militaire qui donnait à la ville de Perpignan un corps de milices toujours prêtes à entrer en campagne, que le roi d'Aragon, Alphonse v, ordonna, en 1448, que les clefs de la ville restassent en la garde du premier consul, et que Ferdinand ii institua, le 20 novembre 1503, ce même magistrat capitaine de la ville et de tout son territoire[1]. Philippe ii ordonna, plus tard, à ses généraux en Roussillon de prendre l'avis des consuls, dans toutes les affaires de guerre, non pas seulement comme à gens connaissant les passages du pays, mais comme à personnes qui, *outre qu'elles étaient expertes en affaires de guerre, connaissaient aussi parfaitement tous les passages*. Le même roi veut encore qu'on leur

1 « Nos Ferdinandus — de experta igitur et comprobata fidelitate « et legalitate consulum, vicinorum et incolarum præfatæ villæ Per- « piniani — tenore præsentis — tam in præsenti atque durante hujus « modi bello quàm nobis injustè francorum rex movit, quàm de cætero « quocumque belli tempore, consulem primum in ordine qui nunc est « aut è cetera fuerit, præfatæ villæ capitaneum nostrum et ex inde « successorum nostrorum perpetuò, ad guerram in dicta villa et toto « ejus territorio, cum plena jurisdictione, preheminentia et potestate « præficimus, constituimus et creamus. » — *Lib. virid. min.*

communique tous les plans et dispositions de guerre, et exige qu'on reçoive leurs conseils; et en rendant cette ordonnance, Philippe déclare que c'est comme une conséquence de l'édit rendu par Ferdinand, dans les corts de 1510[1]. Les archives de l'hôtel de ville ne témoignent pas seulement de l'exercice de ces fonctions de capitaine de la ville par le premier consul, elles attestent encore qu'une exécution capitale fut ordonnée, en 1574, par ce magistrat contre quelques individus qui avaient refusé d'obéir à ses ordres en cette qualité de chef militaire de la ville[2]. Les consuls se démirent de la garde des clefs en 1542, pendant le blocus de la place par l'armée du Dauphin de France, à cause de la multiplicité de soins qu'exigeait d'eux cette garde des portes, et c'est sur leur rénonciation volontaire à cette pénible prérogative, que Charles-Quint *consentit*, c'est le mot dont se sert le roi, à nommer un alcaïde ou capitaine de la ville, à qui en furent confiées les clefs.

[1] « Nos Philippus — conformando nos con el capitulo que convenia « con los reyes de Arago, atorgado por el serenissimo principe don « Fernando, en las cortes que celebró el año 1510. — Item, per lo « que la experiencia ha mostrat en la jornada de la invasio de Alfonso « Corso, que hayent lo llochtinent de capita general de las fronteras « de Rosselló y Cerdania, las cosas sen consulta de persones expertas « y practicas en la guerra, y en particular *sens consulta dels consols de « la villa* de *Perpinya*, *que ames que son pratichs en cosas de guerra*, *son « pratichs en la terra y passos de aquella* se cuyda succeyr un inconve- « nient irreparable, per so, supplican à V. M. le placia concedir-les en « privilegi, que lodit llochtinent de capita general aya y dega, de asi « al devant, consultar y *comunicar los negocios y afers de la guerra* ab « los consols de dita vila, com à persones expertes y practicas en los « passos de la terra, *y prenent los consells de aquells* — *et cetera*. Plase a « S. M. » — *Lib. virid. maj.*, *fol.* 342.

[2] *Liber provis.* I.

J'ai dit ailleurs qu'un réglement du bailli et des consuls, du 15 novembre 1356, avait réglé l'ordre dans lequel devaient marcher les bannières des différents corps de métier quand l'armée de Perpignan prendrait les armes[1].

Un état du nombre d'hommes fourni aux compagnies de la *main-armée*, devenue *régiment de Perpignan*, par les différents corps de métiers, dressé depuis l'ordonnance de 1733, fait connaître, avec la force comparative de ces corps de métiers à cette époque, quelles étaient les industries qui existaient alors dans cette ville[2].

J'ai dit, en commençant cette notice, que toute la législation du droit de guerre de la ville de Perpignan existait dans les registres des archives de la commune; je terminerai par une table analytique et chronologique des pièces qui constituent cette législation.

1196, 7 des calendes de mars. Privilége de la main-armée concédé par Pèdre II.

[1] Voici quel était cet ordre : les tailleurs, les pelletiers, les tisserands, les menuisiers, les marchands, les cordonniers, les épiciers, les merciers, les chamoiseurs, les corroyeurs, les hôtelliers, les bouchers, les jardiniers. Il est remarquable que les tisseurs en drap très nombreux dans Perpignan à ces époques, ne font pas partie de cette troupe.

[2] Corroyeurs, 1 homme; bâtiers et bourreliers, 7; tanneurs, 18; boulangers, 18; boutonniers, 8; cabaretiers et aubergistes, 2; chapeliers et garnisseurs, 7; charpentiers, 29; cordiers, 7; cordonniers, 48; hommes de place ou portefaix, 14; *lotes*, 13; habitants du faubourg, 49; jardiniers de la Réal, 18; jardiniers de Saint-Matthieu, 35; jardiniers de Saint-Jacques, 80; maçons, 20, mangonniers et revendeurs, 4; maréchaux, 21; marchands droguistes, 32; marchands drapiers, 50; mercaders, 14; musiciens et maîtres d'école, 7; orfèvres, 16; pareurs, 6; peintres, doreurs et sculpteurs, 6; perruquiers, 23; poissonniers, 9; potiers de terre et espartiers, 6; pelletiers, 3; rotisseurs, 3; *roquers*, 56; scelliers, 6; serruriers, 19; tisseurs de laine, 3; tailleurs, 51; tuiliers, 7; tisserands de lin, 17. *Arch. de l'intendance, cart.*, n° 571.

1296, 7 des calendes de mars. Révocation par Jayme 1er d'une ordonnance portant sursis à une exécution de la *main-armée* contre la ville de Thuir. *Lib. vir. min., fol.* 130.

1329, 8 des ides d'août. Lettres patentes de Jayme II confirmatives du privilége de la *main-armée*, avec déclaration que ce privilége a lieu contre la ville de Thuir. *Lib. viv. maj., fol.* 23.

1344, 3 des calendes de novembre. Lettres patentes de Pèdre IV confirmatives du privilége, avec déclaration que celui qui aura donné lieu à la prise d'armes payera mille morabotins d'or par jour, quand la troupe sera hors de la ville. *Lib. vir. maj., fol.* 25.

1344, même jour. Lettres du même sur la forme que le viguier et le bailli doivent observer dans la décision des questions résultantes du privilége de la *main-armée*. *Ibidem, fol.* 26.

1345, 3 des calendes de février. Lettres du même portant que les sentences et jugements rendus par les juges de la *main-armée* doivent être exécutés nonobstant appel. *Ibidem, fol.* 27.

1357, 5 janvier. Pèdre IV confirme de nouveau le privilége et règle la forme en laquelle les consuls peuvent et doivent, ensemble avec le bailli et les habitants, aller venger à force d'armes les torts, injures ou préjudices faits contre la ville et ses habitants. *Lib. vir. min., fol.* 213.

1351, 16 juillet. Le même déclare que nul ne peut être forcé de prendre les armes pour la main-armée. *Lib. vir. min., fol.* 201.

1356, 15 novembre. Réglement du bailli et des consuls sur l'ordre dans lequel doivent marcher les bannières des différents corps de métiers dans la prise d'armes de la *main-armée*. *Lib. provis.*

1357, 5 février. Lettres patentes du même, confirmant de rechef le privilége, avec déclaration que si des meurtres ou autres excès viennent à être commis pendant l'exécution de la *main-armée*, il ne puisse être fait ni reçu aucune information. *L. vir. maj.*, *fol.* 28 et 31.

1368, 15 mai. Déclaration du même, portant que si quelque plainte ou autre question est suscitée contre les viguier ou bailli comme juges des causes résultantes du privilége de la *main-armée*, ces questions soient décidées par les autres juges du privilége. *Ibidem*, *fol.* 30.

1370, 15 décembre. Déclaration du viguier de Roussillon à la requête des consuls de Perpignan, comme les procédures de paix et trêve ne peuvent pas avoir lieu contre les habitants de cette ville. *Vert. min.*, *fol.* 304.

1382, 6 décembre. Lettres de l'infant don Juan, administrateur-général du royaume, portant commission au gouverneur de Roussillon et à Jean de Ponte pour juger le procès pendant entre les villes de Perpignan et de Villefranche à cause du privilége de la *main-armée*. *Lib. provis.*, *fol.* 154.

1384, 29 avril. Pèdre IV confirme encore le privilége de la *main-armée*. *Lib. vir. min.*, *fol.* 287.

1384, même jour. Déclaration du même, en interprétation du privilége, portant que le viguier, le

bailli et les consuls de Perpignan ont plein pouvoir, cour et juridiction pour décider tous procès et causes résultantes du privilége de la *main-armée*, et pour absoudre de tout meurtre et excès commis pour la défense de ce même privilége. *Lib. vir. maj., fol.* 36, *et Lib. vir. min., fol.* 291.

1385, 18 mai. Sentence rendue par le même, par laquelle il casse et révoque une interprétation, faite en son conseil, en faveur des consuls de Villefranche, d'une clause du privilége de la *main-armée*, laquelle était nuisible à la communauté de Perpignan. *Lib. vir. maj., fol.* 37, *et Lib. virid. min., fol.* 231.

1392, 6 mars. Lettres de Juan 1er, par laquelle il est donné pouvoir et faculté aux consuls de Perpignan d'exiger des habitants le renouvellement du serment de fidélité au roi et à la ville, suivant la forme prescrite par le privilége de la *main-armée*. *Lib. provis. I., fol.* 156.

1394, 20 novembre. Lettres du même roi en forme de privilége, portant que si quelque personne enrôlée dans les troupes du roi, ou étant sous la sauve-garde royale, fait quelque injure ou occasionne des dommages à la communauté ou aux individus de Perpignan dans leurs droits, que les viguier, bailli et consuls puissent les châtier et poursuivre suivant la forme de leur privilége, nonobstant lesdits enrôlement ou sauve-garde royale. *Lib. vir. maj., fol.* 288.

1398, 28 août. Ordonnance des consuls qui défend à tout habitant de prêter aucune assistance à des personnes étrangères, dans le cas où l'armée de la ville aurait à poursuivre contre elles quelque exécution à

raison de torts ou injures envers les hommes de Perpignan. *Lib. ordinat. I. fol.* 185.

1400, 30 juin. Ordonnance de Martin défendant aux juges ordinaires de prêter leur ministère d'avocat aux causes concernant les droits du privilége de la *main-armée ;* il veut que la bannière royale sorte avec l'armée de Perpignan. *Lib. provis. I. fol.* 181.

1402, 1er septembre. Déclaration et sentence du même, par laquelle, sur la plainte de Bérenger d'Oms, que la troupe de la *main-armée* avait commis des dégats sur ses terres, ledit roi, après due information, déclare que la ville de Perpignan n'était pas coupable pour avoir usé de son privilége, quoiqu'elle ait été condamnée à réparation, et que ce privilége n'a reçu aucune altération de cette condamnation, mais qu'il demeure toujours intact et en sa force et vigueur. *Lib. virid. maj., fol.* 338.

1402, 4 novembre. Lettres du même, portant révocation d'un ordre qu'avait obtenu Bérenger d'Oms, pour surprendre et interdire l'exercice et l'exécution du privilége de la *main-armée*, et par lesquelles ledit roi ordonne que les procès et causes résultantes dudit privilége soient poursuivies et terminées suivant les dispositions du même privilége. *Lib. virid. min.*, *fol.* 386.

1405, 7 mars. Lettres du même, en réglement de juges des droits résultants du privilége de la *main-armée*, dans le cas où le juge naturel se trouverait suspect. *Lib. provis. I., fol.* 190.

1408, 15 février. Ordre de Martin au gouverneur de Roussillon, de surseoir à l'information que ledit

roi avait ordonnée au sujet de certains abus qu'on présumait avoir été commis dans l'exercice du privilége de la *main-armée*. *Ibidem*, *fol.* 229.

1415, 10 juillet. Lettres de Ferdinand 1er, portant révocation d'une permission impétrée par Bérenger d'Oms, seigneur de Montesquiu, qui était contraire à la disposition du privilége de la *main-armée*, et ordonne, ledit roi, que ce privilége soit exécuté selon sa forme et teneur. *Lib. virid. min.*, *fol.* 371. *Lib. provis. I*, *fol.* 263.

1419, 9 octobre. Lettres d'Alphonse v, contenant que la cause de l'abbé de la Réal, concernant les droits et prérogatives du privilége de la *main-armée*, soit renvoyée par devant les juges de ce privilége. *Lib. prov. I.*, *fol.* 286.

1430, 7 mai. Lettres de la reine Marie, au gouvernement de Roussillon pour lever le sursis donné par lui sur une question intéressant le privilége de la *main-armée*, et par laquelle elle donne ordre au viguier, au bailli et aux consuls de Perpignan de procéder suivant la teneur du privilége. *Lib. virid. min.*, *fol.* 432.

1442, 24 mars. Autres lettres de la même, portant que l'évocation de la cause de la dame Constance de Perillos, laquelle dame a éprouvé une saisie réelle sur ses biens, ne peut pas l'empêcher de subir cette saisie, non-obstant le jugement des juges de la *main-armée*, dans la cause entre elle et les syndics de Perpignan. *Lib. prov. I.*, *fol.* 318.

1526, 4 avril. Confirmation, par Charles v, du privilége de la *main-armée*. *Lib. virid. min.*, *fol.* 578.

1613, 7 janvier. Actes de compensation devant les juges du privilége de la *main-armée*, faite par Antoine de Gogs, viguier de Conflent, au moyen de laquelle compensation et des soumissions respectueuses par lui faites, il est absous de la condamnation prononcée contre lui, pour cause de torts et injures par lui commis contre les habitants de Perpignan. *Lib. provis. II, fol.* 36.

1634, 19 mai. Lettres des consuls de Barcelone aux consuls de Perpignan, par lesquelles ils offrent et demandent à ces derniers une juste correspondance pour les droits et prérogatives concernant le privilége de la *main-armée*. *Lib. prov. II., fol.* 47.

****

SIXIÈME CHAPITRE.

—

Belles-Lettres.

VOYAGE AUX BAINS DE LA PRESTE,

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,

(16 Juillet 1835.)

Par **M. JOSEPH SIRVEN.**

*

» L'ennui naquit un jour de l'uniformité. «

Qui n'a assisté au départ d'une diligence, à ce pêle-mêle d'humeurs, de conditions, de fortunes différentes? Il offre toujours à l'observateur quelque sujet à des remarques nouvelles et curieuses. La diligence représente cela de dissemblable avec notre société en décadence, telle que le froid positéisme l'a faite, que les habitants de l'impériale, qui sont les plus haut placés dans ce monde en miniature, ont généralement perdu ou n'ont jamais obtenu les faveurs de l'aveugle fortune. Cependant, si la diligence verse,

s'ils ne veillent pas sur leur conservation, ils courent les mêmes risques que les heureux du siècle; ils sont les premiers frappés, et leur chute est d'autant plus rapide, d'autant plus dangereuse, que la place qu'ils occupent est plus élevée. Chez le pauvre une chute est un grand malheur, chez l'homme du monde c'est un événement ordinaire; le premier en meurt quelquefois de chagrin, le second s'en console bientôt dans l'espoir d'une revanche...

La diligence qui part de Perpignan, à quatre heures du matin, pour Arles, est celle dans laquelle je vais m'encaisser. Trois heures sonnent à l'horloge de l'Hôtel-de-Ville et déjà les voyageurs sont prêts, ce qui est rare : l'un, appuyé contre une borne de la porte cochère, fume, en attendant mieux, un détestable cigarre de bureau, dont le *parfum* pénètre jusque dans la *Loge* [1] où je me trouve, local servant jadis de Bourse, plus tard de salle de spectacle et aujourd'hui de modeste remise, tant les grandeurs de ce monde sont fragiles et passagères! l'autre, commis voyageur de ma connaissance, à la clarté douteuse de l'unique lanterne qui nous éclaire, consulte son carnet, où sont inscrits, par ordre alphabétique, les noms des *bonnes maisons* de Céret et Arles qu'il va visiter; celui-ci fredonne le refrain d'une chanson catalane et boit le petit-verre chez la marchande du coin; celui-là, gros joufflu, à panse rebondie, dit à tous ceux qui veulent bien perdre quelques instants à l'écouter, qu'il fuit la plaine et les chaleurs étouffantes de la canicule, pour aller chercher une retraite agréable sous les ombrages frais de nos montagnes...

[1] Construite dans le XIV^e^ siècle.

Vingt personnes, grand Dieu ! doivent s'entasser dans cette caisse que l'on appelle diligence. J'avais heureusement choisi le coupé et arrêté ma place à l'avance de crainte d'être supplanté. Les porte-faix arrangeaient sur l'impériale les malles, les effets; le conducteur d'un air grave et magistral, indiquait du doigt à chaque voyageur sa place respective; le postillon, fouet en main, était déjà sur son siége; les chevaux piaffaient d'impatience; on allait partir... Tout-à-coup, les éclats d'une voix criarde se font entendre: — arrêtez!... arrêtez!... ma fille!... on l'enlève!... — A ces cris capables de réveiller un mort, un fashionable s'élance d'une portière de l'intérieur et disparaît; sa tendre compagne veut le suivre... mais, ô fatalité! sa robe s'accroche je ne sais où, et la gentille fillette tombe éplorée aux pieds de sa mère : c'était un *enlévement!...*

Cette scène singulière attire l'attention des voyageurs, elle est le sujet de mille commentaires; on est curieux de connaître l'intéressante *Hélène;* la mère et la fille sont exposées un moment au feu roulant des quolibets : il se trouve de mauvais plaisants partout, qui se divertissent des choses même les plus sérieuses. Un petit bossu, à figure de singe, que j'ai pour voisin au coupé prend avec chaleur la défense de ces dames et menace les railleurs de toute sa colère... Eh bien! des éclats de rire sont les seules réponses qu'on daigne lui faire... allez, ensuite, prendre la défense des opprimés!...

La quasi-enlevée et sa mère, après avoir payé la place qui restera vide, gagnent furtivement la première rue qui se présente devant elles : elles sont déjà loin. J'ignore si l'amant désappointé paiera la

sienne. Le conducteur donne enfin le signal du départ; nous voilà en route.

Cette mère est arrivée fort à propos, quelques minutes plus tard, et ma foi...

> Mères, veillez sur ce trésor
> Que la nature vous confie:
> La vertu, préférable à l'or,
> Est le plus beau lot de la vie.

Il faut que le lecteur fasse connaissance avec mes deux compagnons de voyage. Le *coupé* ne peut contenir raisonnablement que trois personnes; j'occupe la place du milieu qui n'est pas la meilleure. J'ai à ma droite une dame assez jolie, autant que je puis en juger, car il n'est pas encore bien jour; elle se dit hydropique; en effet, elle a l'air malade. A ma gauche, se trouve le bossu dont je vous ai parlé. Figurez-vous un homme de petite taille, âgé de trente ans environ, portant des bésicles, habillé de la manière la plus grotesque, disant force riens en beaucoup de paroles, et gesticulant comme un télégraphe: voilà M. Duprat. Je me permets de lui demander s'il est myope, et si les énormes lunettes qui reposent sur son nez aquilin lui sont absolument nécessaires. — J'y vois très clair, monsieur; mais la mode, cette superbe suzeraine, exige aujourd'hui le sacrifice de la vue, et je me soumets: vivent les innovations!

M. Duprat me met bientôt au fait de son histoire; il est de Brive-la-Gaillarde, pays de M. Duchalumaux; il se rend à Arles pour s'emparer légalement de la succession d'un oncle qui ne l'aimait pas du tout, mais qui s'est avisé de mourir *intestat;* ce qui a causé

un grand chagrin à la vieille gouvernante de cet oncle chéri : ces *bonnes* prétendent toujours aux successions des vieux garçons; elles ont leurs raisons pour cela.

La dame hydropique, qui se fait appeler la femme d'un lieutenant-colonel de cuirassiers et qui pourtant voyage seule, m'annonce, en minaudant, qu'elle va faire usage des eaux de La Preste, que son médecin lui a ordonnées. — Parbleu, madame, je suis bien aise de la rencontre! nous ferons route ensemble.— Et de suite j'offre mes services à la femme du lieutenant-colonel de cuirassiers; elle les accepte. Or, voyez ma situation : je suis entre un bossu et une hydropique...

M. Duprat se pique d'être un bel esprit; il est rédacteur de deux recueils scientifiques, et membre des académies de Pézénas et de Quimper-Corentin; il est fort aussi pour la déclamation; il me menace de me lire tout au long les *Nuits d'Young*.... Et la dame hydropique qui veut à toute force me faire la généalogie de la famille du carlin qu'elle a sur ses genoux... Ouf! la place n'est pas tenable, comment m'en tirer?... ô bonheur! nous arrivons dans ce moment même à la *Cume de Banyuls*, le postillon a oublié d'enrayer.. une descente assez rapide se présente devant nous; la diligence est emportée par son propre poids, un cheval s'abat, et nous roulons dans un ravin de douze pieds de profondeur au moins!.... Qu'on juge de la position des voyageurs, surtout de ceux qui, par esprit d'économie, ont choisi l'impériale! Le choc me renverse sur la dame hydropique, le petit bossu tombe forcément sur moi... quel désordre!... quel tableau !... La femme du lieutenant-colonel de cuirassiers et son carlin, servant de

base à la pile que nos corps forment dans ce moment, sont sous le poids d'un cauchemar, dont nous les débarrassons le plutôt possible... Nous en sommes quittes pour quelques légères contusions, et une fois le danger passé, chacun rit aux éclats de la mésaventure :

Après les fureurs de l'orage,
Ainsi le marin oublieux,
Sous un beau ciel, danse aux refrains joyeux,
Il touche au port, il brave le naufrage !

Il n'y a pas loin du lieu où nous nous trouvons au premier relais; nous nous décidons à y arriver pédestrement. Le postillon, le conducteur et quelques passants relèvent la diligence; un petit quart d'heure suffit pour changer de chevaux.

Je suis décidé à faire les frais de la conversation; la menace de M. Duprat, de me lire les *Nuits d'Young*, est toujours présente à mon esprit.

Au bout de dix minutes, je vois à ma droite, *lo mas de la palla*, lieu célèbre dans le Roussillon par un crime dont il rappelle le souvenir. — Tenez, dis-je à mes compagnons de voyage, remarquez, à quelques pas de la route, cette maison, dont l'aspect inspire je ne sais quoi de triste, car pas un seul arbre n'est là pour prouver que la main de l'homme prodigue ses soins à cette terre inhospitalière. Eh bien! c'est là, que le 9 juin 1816, vers les onze heures du soir, par une nuit orageuse, quatre brigands espagnols commirent un assassinat horrible, à la lueur blafarde des éclairs. Le couple qui habitait cette maison de malheur fut égorgé impitoyablement; un enfant seul fut sauvé comme par miracle. Trois des assassins por-

tèrent leur tête sur l'échafaud, le quatrième, par une prompte fuite, sut se soustraire à la vengeance des lois. Depuis ce moment, cette chaumière est abandonnée et sert de refuge à l'oiseau plaintif des nuits... — O mon Dieu! s'écrie la dame hydropique, mes nerfs!... mes nerfs!... — Elle tombe évanouie dans mes bras... que faire?... Je n'ai point de sels... Heureusement M. Duprat est un homme à précautions, il ne voyage jamais sans être muni de flacons de toutes les essences... et vite, il prodigue avec grâce ses soins à la dame. Peu à peu elle reprend ses sens... — Je suis désespéré, madame, que cette petite histoire ait porté le trouble dans vos esprits, désormais... — Que voulez-vous, monsieur? les contes qu'on se plaît à débiter sur les voleurs, les revenants font toujours cet effet sur moi; ils me donnent des vapeurs... — Après ces mots, M. Duprat, qui cherchait une occasion favorable pour s'emparer de la conversation, me dit: — Le village qui se dessine dans le lointain, à notre gauche, n'est-il pas le Volo? — C'est bien lui. — En 1674 il se passa une singulière affaire entre le Volo et Saint-Jean-Pla-de-Corts. — Quelle affaire, je vous prie? — L'armée française, sous les ordres du maréchal de Schomberg, étant campée dans la plaine que vous voyez là-bas, fut surprise, pendant la nuit, par l'armée espagnole, commandée par le duc de San-German; officiers et soldats n'eurent le temps ni de s'armer ni de s'habiller; quelques-uns d'entr'eux arrivèrent en chemise devant les portes de Perpignan, tant leur fuite avait été précipitée. — Vous avez lu cette historiette dans le *Voyage pittoresque du Roussillon*, par Carrère. Cet auteur aurait été bien embarrassé, de son vivant, si on l'avait obligé à admi-

nistrer les preuves qui ont servi de fondement à son dire :

Les Français fuir !.. cela n'est pas !..
Clio, de nos vaillants soldats,
Grave les noms au Capitole :
Leur sang pur ne coula-t-il pas
Au milieu des foudres d'Arcole,
Comme au milieu de cent combats ?..

Au reste, ici bas tout se compense, demandez plutôt à M. Azaïs; cent vingt années plus tard, dans les mêmes lieux, les Français vengèrent cette prétendue fuite d'une manière éclatante. Le 30 avril 1794, le brave général Dugommier, à la tête de 35,000 combattants, attaqua l'armée espagnole, forte de 50,000 hommes, la mit dans une déroute complète, fit une quantité considérable de prisonniers et s'empara d'un matériel immense [1].

« De quel éclat brillaient dans la bataille
« Ces habits bleus par la victoire usés !
« La liberté mêlait à la mitraille
« Des fers rompus et des sceptres brisés ;
« Les nations, reines par nos conquêtes,
« Ceignaient de fleurs le front de nos soldats.
« Heureux celui qui mourut dans ces fêtes !
« Dieu, mes enfants, vous donne un beau trépas ! »

(Béranger.)

Nous arrivons au Volo. M. Duprat demande au conducteur la permission de descendre; il doit remettre, dit-il, une lettre à un habitant de ce village. On lui fait observer qu'il n'a que trois minutes de

[1] Cette bataille est immortalisée sur l'arc de triomphe de l'*Etoile*, où elle est citée.

temps; passé ce court délai, la diligence ne l'attendra pas. Le petit bossu promet d'être exact. Les trois minutes sont déjà passées, et il ne paraît pas encore. J'ai beau m'intéresser en sa faveur auprès du postillon, peine inutile!.... Qu'on juge de la colère de M. Duprat, lorsqu'à son retour sur la route, il voit la diligence roulant au loin, enveloppée d'un nuage de poussière! il crie de toutes ses forces: — arrête, postillon! arrête!.. c'est moi!.. — Le bruit des roues couvre sa voix; il court, il court autant que l'agilité de ses jambes peut le lui permettre. Heureusement un petit accident survenu à l'une des roues de la voiture l'oblige à s'arrêter. M. Duprat arrive enfin tout essoufflé, couvert de sueur, violet de colère, et s'adressant au postillon: — Maraud! tu seras peut-être la cause que, par cette course forcée, je gagnerai une attaque d'apoplexie foudroyante! Je me vengerai de ton incartade en ne te donnant point d'étrennes! — Je n'y comptais pas, lui répond froidement celui-ci; en avez-vous donné à mon confrère? c'est pour vous punir de ce manque d'égards envers les gens de ma profession que je ne vous ai point attendu. — M. Duprat s'encaisse de nouveau, et les voyageurs de rire de sa plaisante aventure.

Rarement le malheur inspire
Sincère pitié :
La moitié du monde aime à rire
De l'autre moitié.

La rapidité de la course et les tribulations du pauvre bossu m'ont fait oublier de mentionner, en passant, le *Château du Réart*, fortification en ruine, élevée par la féodalité, qu'on voit, à gauche, sur une colline, non loin du torrent dont il a emprunté

le nom, et le fort de Bellegarde, posé sur un roc de l'Albèra, par Louis XIV, comme une sentinelle avancée, entre la France et l'Espagne, où l'aimable chevalier de Boufflers, étant aux arrêts pour expier une fredaine de jeunesse, composa plusieurs pièces de vers pétillantes d'esprit et de malice.

Nous voici au pont de Céret et au second relais. La diligence se rend dans cette dernière ville, située à une petite distance du lieu où nous nous trouvons; presque tous les voyageurs descendent pour attendre son retour.

Céret[1], chef-lieu du deuxième arrondissement des Pyrénées-Orientales, servit, en avril 1660, de point de réunion aux commissaires chargés par Louis XIV de régler définitivement les limites des deux royaumes, d'après le traité des Pyrénées. Il a donné le jour à Guillaume II, trente-deuxième évêque d'Elne, et au savant Anglada, auteur du traité des eaux minérales du département. Son église possède des ouvrages d'art de notre sculpteur Boher, de cet artiste estimable qui m'honora de son amitié, et dont la mort prématurée fut si sensible à ses compatriotes. C'est à lui que je disais, en 1823 :

A ton ciseau savant, *Canova* rend hommage,
L'aimable dieu des arts t'anime et te conduit,
Les Grâces à l'envi te donnent leur suffrage,
Le bon goût te couronne et la France applaudit!

Je fais remarquer, devant nous, à mes compagnons de voyage, la montagne de l'Albèra, tapissée de forêts de châtaigniers, et au pied de laquelle Céret est bâti.

1 Cette ville, d'après *Marca*, commence à être connue vers la fin du IX^e^ siècle.

C'est sur cette montagne que Pompée fit ériger des trophées et César un autel, dont il ne reste plus aucun vestige, et que se trouve le *Col de la Massana*, par où passa, en 1285, Philippe-le-Hardi, à la tête d'une armée considérable, lorsqu'il allait détrôner Pierre III, roi d'Aragon, excommunié par le pape Martin IV. L'histoire a dit les revers qu'éprouva le roi de France dans cette croisade et sa mort qui en fut la suite [1].

Je leur fais remarquer encore, à notre gauche, la plaine dont l'horizon s'étend jusqu'à la mer, et que le Tech parcourt et fertilise; à notre droite, l'ermitage de *Saint-Ferréol*, qui, tous les ans, au mois de septembre, attire un concours si prodigieux de pélerins et de pélerines... Et puis, le beau pont de Céret, avec sa seule arche, de soixante-quinze pieds d'élévation et de cent trente-six pieds d'ouverture, appuyée sur deux rochers. Il fut bâti, dit-on, dans le XIV^e^ siècle; le vulgaire croit qu'il a une autre origine, tant le merveilleux a d'attraits pour lui; consultez-le,

Il vous dira comment, dans une nuit d'orage,
Le diable construisit ce gigantesque ouvrage.

Nous remontons en diligence, et fouette cocher!

C'est ici, en quelque sorte l'entrée du Vallespir [2], *Vallis aspera* ou *pyria*, car il y a double étymologie, si j'en crois les érudits. Les habitants de cette contrée sont en général spirituels; leur caractère est vif et

[1] Philippe-le-Hardi mourut à Perpignan et fut enterré à Narbonne.

[2] Le Vallespir compte, parmi ses plus illustres familles historiques, celles de Corsavi, de Sarrallonga, de Rocaberti, de Centena, etc., et Collioure a vu naître, en 1779, le lieutenant-général d'artillerie, baron Berge, mort à Paris, en 1832.

généreux. Ils apportent, dans leurs relations avec leurs voisins, cette franchise qui distingue les Roussillonnais des autres habitants du Midi. Attachés au pays qui les a vu naître, sous le plus beau ciel de la France, ils le quittent rarement; où pourraient-ils être mieux? et bien qu'ils aient des rapports directs et continuels avec les Espagnols, leur caractère est toujours le même; ils sont Français avant tout : ils sont braves, courageux, hospitaliers. Les courses de taureaux, la danse, sont pour eux des amusements indispensables dans les fêtes patronales : ils aiment les plaisirs bruyants.

Au bout d'un quart de lieue de chemin, les chevaux s'arrêtent tout court; ni les houra, ni les coups de fouet du postillon ne peuvent les faire avancer d'un pas; ils restent plantés comme des termes sur la route. Le petit bossu s'emporte, il joint ses cris à ceux du postillon, du conducteur; le tout en vain. Le relais de Céret est détestable; les chevaux qui le composent n'ont que la peau et les os, et pourraient servir de lanternes au besoin, tant ils sont diaphanes[1]. Pour en finir, nous sommes dans la rigoureuse nécessité, nous voyageurs, de traîner la diligence pendant une bonne demi-lieue; mais à la guerre comme à la guerre! tant bien que mal nous arrivons *à las ambauçadas*..... Quelle n'est pas notre surprise de voir, dans ce passage étroit et autrefois dangereux, une vingtaine d'employés de la douane aux prises avec une bande de contrebandiers!... ils échangent entr'eux quelques coups de fusil, car assaillants et

[1] Depuis 1835, le service de la diligence de Céret à Arles ne laisse presque plus rien à désirer.

assaillis sont armés jusqu'aux dents. Une balle vient siffler aux oreilles de M. Duprat, qui tombe en syncope; la femme du lieutenant-colonel de cuirassiers est comme morte à mes côtés. Le trouble est dans la diligence; les habitants de l'impériale se couchent à plat ventre, la peur s'empare de tous les esprits; c'est une véritable confusion. Cependant les combattants, à notre vue, se divisent, se dispersent et nous laissent le passage libre; les agiles contrebandiers sauvent une partie de leurs paquets et fuyent dans les montagnes. Les douaniers ramassent un blessé, c'est un des leurs. Tout semble fini là, erreur! Le chef de la brigade, homme aux manières accortes, au langage flûté, s'approche de nous et demande poliment à parler à un certain *Dorville*... A ce nom, notre bossu reprend ses sens, met la tête à la portière, et à l'aspect de l'uniforme vert, s'écrie imprudemment: *Je suis trahi!*... Les douaniers entourent la diligence et forcent notre bossu à en descendre; on fouille sa malle, ses poches, on le menace, ni plus ni moins, de le faire mettre en chemise... et ces messieurs, qui sont au fait de toutes les finesses du métier, découvrent, à notre grand étonnement, que la bosse du prétendu M. Duprat est formée de dentelles anglaises.... Il est pris comme un rat dans le piége; on s'empare de sa personne, des pièces de conviction, et le membre correspondant des académies de Pézénas et de Quimper-Corentin est amené sous bonne escorte, et peut s'attendre à trouver un gîte dans l'étroite prison de Céret.

Le conducteur, que ce long retard a contrarié, après avoir prouvé au chef de la douane qu'il n'est pour rien dans la contrebande de M. Dorville, donne le signal du départ. Les chevaux, cette fois, stimulés

par de vigoureux coups de fouet, prennent enfin le galop; il était temps :

« Oui, nos coursiers, qu'un postillon criard
« Presse du fouet et de sa voix altière,
« Couverts d'écume et de poussière
« Font presque voler notre char... »
(DE LABOUÏSSE-ROCHEFORT.)

Je déplore avec la dame hydropique le sort du délinquant, à qui elle paraît s'intéresser beaucoup; nous faisons ensemble des vœux pour qu'il se tire d'affaire, ce qui est difficile. Tout bien considéré, nous pensons qu'on devrait lui faire grâce en faveur de l'invention, car le tour est neuf et piquant.

Sur la route de Céret à Arles on trouve les Bains-d'Arles, lieux renommés par les bonnes qualités de leurs eaux, qu'Anglada, dans son excellent traité, appelle avec raison *la source géante des Pyrénées;* le Fort-les-Bains, position militaire qui domine la vallée et fut construite en 1670; Palalda, village bâti en amphithéâtre sur la rive gauche du Tech.

Nous arrivons à Arles à midi.

La petite ville d'Arles, située au milieu des montagnes, dans un vallon fort agréable, a acquis de la célébrité par les deux reliques qu'elle possède des martyrs *Abdon* et *Semen*. Le tombeau de ces saints, de marbre gris brut, qui se trouve à quelques pas et en dehors de l'église, est de forme antique et mérite de fixer l'attention des archéologues.

Le monastère d'Arles, fondé vers la fin du VIII^e^ siècle, fut saccagé et brûlé l'an 859 par les Normands; sur ses ruines fut élevée l'église actuelle, consacrée en 1157 par Béranger, archevêque de Narbonne : elle est sous l'invocation de la Vierge. On y remarque une

Résurrection, morceau de statuaire d'un grand mérite, dont Bohler est l'auteur.

Dès mon arrivée, pressé par l'appétit, j'entre, avec ma compagne de voyage, dans la première auberge qui se présente devant moi. La table est bientôt mise, un repas frugal nous est offert; il se compose d'une soupe à l'oignon, de quatre œufs au miroir, d'un poulet étique et d'une salade. Ce n'est pas trop pour deux personnes; j'y fais honneur, faute de mieux; la femme du lieutenant-colonel de cuirassiers n'attaque pas avec autant d'ardeur les plats qui sont devant nous. Cependant tout disparaît :

« Le meilleur cuisinier est un bon appétit. »

Le quart d'heure de Rabelais arrive, et le Mignot au petit pied ne craint pas de nous compter *dix francs* pour notre maigre repas!... Je paie :

« Le bruit est pour le fat, la plainte est pour le sot;
« L'honnête homme trompé, s'éloigne et ne dit mot. »
(*La Coquette corrigée*, comédie.)

Se fie désormais qui voudra aux enseignes, aux belles apparences! on ne m'y attrapera plus. Voyez pourtant : *Au Grand Turc!* entrez, l'aubergiste vous salue les yeux baissés, avec un air de modestie... remarquez comme son épine dorsale est flexible... mais comptez là dessus et vous m'en direz des nouvelles.

Mon intention n'est pas de faire un long séjour à Arles. Je propose à la dame hydropique de profiter de l'occasion de deux muletiers qui partent à deux heures du soir pour Prats-de-Mollo; mais elle dit qu'elle éprouve un certain malaise et qu'elle a besoin de prendre un peu de repos. Je me rends volontiers à ses raisons, bonnes ou mauvaises; en

attendant je fais tout préparer pour notre départ. Au moment où je me disposais à une promenade en ville, des plaintes se font entendre dans l'auberge. Je m'informe, et l'on m'apprend que la femme du lieutenant-colonel de cuirassiers appelle le secours d'un médecin. On court le chercher, il arrive et déclare à la dame hydropique, après examen, que les douleurs cuisantes qu'elle éprouve doivent la conduire... à mettre un enfant au jour... qu'on juge de l'effet de ces paroles prophétiques!... j'ai été pris pour dupe deux fois en un jour!. Ah! M. Dorville et vous, la prétendue femme d'un lieutenant-colonel de cuirassiers, vous me l'avez donné belle!... tout n'était que contrebande dans vous!... En effet, la dame hydropique met heureusement au monde une petite fille[1]. L'aventure est bientôt connue dans Arles, on y rit beaucoup de la singulière hydropisie. Lecteur qu'auriez-vous fait à ma place? Je recommande ma compagne de voyage à la femme de l'aubergiste, au médecin; mon mulet est prêt; il y a quatre bonnes lieues d'Arles à Prats-de-Molló; ma foi, dans l'impossibilité où je me trouve d'être d'une grande utilité à la pauvre affligée, et présumant d'ailleurs que ma présence ne lui serait pas fort agréable, après ce qui vient de se passer, je charge quelqu'un de lui faire mes adieux.

Je franchis *lo riu ferrer*, torrent impétueux pendant les pluies d'hiver et la fonte des neiges du Canigou et quelquefois à sec une partie de l'été :

Son onde avec grand bruit
Du mont géant tombe en cascade,

[1] Historique.

S'engouffre, reparaît et fuit
A travers les bosquets que sa fureur dégrade.

Le voyage commence à devenir pénible; la route que je parcours n'a qu'un mètre de large et n'offre par conséquent aucun accès aux voitures; elle est pratiquée sur le flanc des montagnes, à la gauche du Tech et reste parallèle à cette rivière qui prend sa source non loin de La Preste, au pied de *Costabona;* parfois elle disparaît sous les sables, les débris entraînés par une pluie d'orage, et alors vous devez aller au gré de votre monture qui, guidée par son instinct, vous conduit toujours à bon port. Dans ces gorges sinueuses, le soleil brûlant du mois de juillet ne contribue pas peu à presser ma marche, un ciel de plomb semble peser sur moi. Mon œil est souvent frappé par l'aspect inopiné de points de vues pittoresques : ici la route s'élève en zig-zag jusqu'au pic des montagnes, plus loin, par une pente rapide, elle descend jusqu'aux bords du Tech. La nature se présente, tour-à-tour, riante, productive, aride et sauvage; de loin en loin on trouve des cabanes de bergers, des bouquets d'arbres, des prairies émaillées de fleurs et par fois le roc nu qui menace d'écraser le voyageur intrépide qui ose passer à ses pieds. L'eau ruisselle en abondance à travers les déchirures des montagnes, et forme, dans quelques endroits, de petites cascades dont la chute vous couvre d'une pluie fine et dorée aux rayons du soleil. Ajoutez à ce tableau, le murmure continuel des eaux du Tech, se brisant contre les rochers pour se frayer un passage, murmure qui dispose à la rêverie et fait éprouver à l'âme une douce sensation.....

A ma gauche, se présentent majestueuses les trois

tours de *Cabrenys;* à ma droite, Montferrer avec sa tour de *Cos* au sommet de laquelle l'aigle des Pyrénées construit son aire. Ce village, qui fut la retraite du savant Rocheblave et dont on n'aperçoit, de la route, qu'une partie du clocher, est très connu des gourmands, grâce aux truffes excellentes que son terroir produit en abondance; mais aussi, en quittant Arles, on doit dire adieu à la vigne et à l'olivier, le climat froid de ces vallons les repousse :

La truffe!... lecteur chapeau bas!
Respect à ce noir tubercule!
Quelle influence n'a-t-il pas
Sur le gourmand faible et crédule?
A table, il impose des lois
Au bon vivant comme au tartufe:
Que d'honneurs, que de beaux emplois
Sont nés parmi nous de la truffe!

Le muletier qui me sert de guide est un montagnard franc et jovial; il cherche à égayer les ennuis de la route, en me racontant des anecdotes plus ou moins piquantes. Il est plein d'égards, de prévenances pour moi; Tony (c'est son nom) paraît avoir toutes les qualités qui conviennent à sa profession sans en avoir les défauts, car, en général, les muletiers sont grossiers et malhonnêtes. Puis-je parler de mon fidèle compagnon, sans dire un mot des mulets montagnards? l'un ne va jamais sans l'autre, comme le fashionable et son binocle, la vieille fille et son carlin, etc.

Les mulets connaissent si bien les chemins, les sentiers les plus difficiles à gravir, que le cavalier le moins expérimenté ne doit pas craindre les chutes;

ils franchissent avec une adresse surprenante les aspérités qui se présentent sans cesse sous leurs pas ; ils placent les pieds où il faut et bronchent rarement. Cependant il est bon qu'on sache que l'antipathie qui existe entr'eux et les chevaux peut devenir dangereuse aux voyageurs, si ces derniers n'ont pas la prudence de mettre pied à terre à l'approche d'un cheval; car alors le mulet se place en travers de la route, lance des ruades et dispute fièrement le pas à son adversaire. Dans cette occurrence, le pauvre voyageur est comme suspendu sur un abîme; un rien peut le jeter, lui et sa monture, dans des précipices affreux. De pareils événements sont heureusement fort rares. . . . . Mais des nuages noirs s'amoncellent et semblent s'attacher aux pics élevés qui m'environnent ; l'hirondelle, effrayée, rase la terre et la surface des eaux agitées du Tech; le tonnerre se fait entendre au loin; les troupeaux quittent leurs pâturages ; des gouttes d'eau rares, mais larges tombent déjà...

Le rossignol sous le feuillage
Cherche un asile protecteur ;
Et la cloche de l'ermitage
Semble annoncer quelque malheur...
Tout s'attriste dans la nature :
Les vents avec un sourd murmure
S'échappent des antres du nord ;
Le vieux nautonnier, loin du port,
Pourra-t-il braver leur injure?...
Le ciel s'obscurcit, et soudain
Du soleil la clarté féconde
A nos yeux pâlit et s'éteint ;
L'éclair brille, la foudre gronde...

Il est temps de chercher un abri contre l'orage.

Mon guide m'annonce que nous ne sommes pas loin du Tech, hameau qui voit couler à ses pieds la *Comalada*, rivière descendant du Canigou et prenant sa source tout près de l'ermitage de *san Guilhem*. Nous pressons nos montures, et nous ne tardons pas d'arriver à notre destination. Nous ne sommes pas plus tôt à couvert[1] que l'orage éclate avec violence; la pluie tombe par torrents; le tonnerre, à quelques pas de nous, asphyxie plusieurs moutons; la grêle hache les récoltes....

Mais le soleil perce la nue,
Une main puissante, inconnue,
Des vents enchaîne la fureur;
Le zéphir règne, et la terreur
Fait enfin place à l'espérance;
Le chant des oiseaux recommence...

Une douce fraîcheur succède à une chaleur étouffante. Je remonte sur mon mulet, et, après une bonne lieue de marche, j'arrive à Prats-de-Mollo.

A mesure qu'on approche de cette ville, le vallon qui, depuis Arles, avait été resserré, accidenté, agreste, s'élargit, se développe et présente une nature riante et animée. Prats-de-Mollo, dont l'aspect inopiné réjouit le voyageur, est entouré de vertes prairies qu'arrosent continuellement des eaux fraî-

[1] La maison où nous nous sommes mis à l'abri de l'orage ressemblerait à une auberge, si une auberge était possible au Tech. En fidèle historien, je dois dire que c'est tout bonnement un cabaret. La dame qui en fait les honneurs et qui vend aux passants le *porró* de vin de la plaine, la miche de pain blanc, et la portion de fromage d'*Orri*, est proprette et complaisante. Les voyageurs s'obstinent à l'appeler la *viuda*, bien qu'elle se soit remariée: je n'ai pas pu me rendre compte de cette singularité...

ches et cristallines, et peut être comparé sans exagération à un Oasis dans ce désert de montagnes.

Je suis amplement dédommagé de mes fatigues. M. Xatart, naturaliste aussi modeste que distingué, m'offre l'hospitalité avec cette amabilité qui lui est familière, avec ce ton d'urbanité qui fait le fonds du caractère des habitants de cette partie reculée de notre département. Je me rends à son invitation d'ami, et je reçois de sa famille l'accueil le plus cordial et le plus gracieux.

« Oui, sous son toit, comme en leur sanctuaire,
« J'ai retrouvé la tendre piété,
« L'antique bonne foi, la touchante bonté,
« Et l'amitié franche et sincère. »

(Carbonell.)

C'est précisément aujourd'hui la veille de la fête patronale de Prats-de-Molló. M. Xatart veut que je lui donne la journée de demain; mais il m'est impossible de satisfaire ses désirs, demain je dois être à La Preste, ma maladie et mes souffrances m'y obligent :

Ce mal affreux que l'enfer en colère
Un jour jeta sur le bon Désangiers,
En m'atteignant, a renversé mon verre,
Et m'a banni du rang des chansonniers, etc.

. . . . . .

Prats-de-Molló[1], bâti sur la rive gauche du Tech,

[1] « Si l'on ne considérait que l'étymologie de son nom, l'origine de « cette petite ville ne remonterait pas à une bien haute antiquité. Prats- « de-Molló signifie littéralement en idiôme catalan *près de la frontière* « ou *de la limite*. Mais loin de moi la pensée de représenter cette colo- » nisation, remontant à peine, d'après sa dénomination romane au « neuvième siècle, comme la première qu'ait reçue l'extrémité la plus « occidentale de la vallée du Tech. Une pareille assertion serait aisé- « ment démentie par des monuments dont le témoignage est incontes-

se divise en ville haute et ville basse ; il est entouré de murailles. C'est une place de guerre assez importante par sa position topographique. Le Fort-Lagarde, ouvrage du temps de Louis XIV, est au nord, presque en face du *col d'Ares* et du *col Prégon*, et empêche, de ce côté, en cas de guerre, l'entrée des Espagnols dans le département. La promenade ou *Firal* est à voir ; on y remarque des micocouliers de la plus grande beauté; sous leur ombrage bienfaisant on brave les feux de la canicule ; on y voit encore, dans un coin, une borne que quelques personnes qualifient pompeusement de colonne.

L'église, située à la partie la plus élevée, fut consacrée le 23 avril 1245 par Bernard-Berga, évêque d'Elne, sous l'invocation de Sainte Juste et Sainte Ruffine; elle est grande et assez belle. Il est fâcheux que presque tous les tableaux qu'elle renferme rappellent les temps de l'enfance de l'art ou de la barbarie ; cela ne devrait pas être au dix-neuvième siècle. Les objets exposés à la vénération des peuples, perdent de leur valeur du moment que le ridicule s'y attache : c'est le ver qui les ronge.

La tour du *Mir* s'élève au sud-ouest; l'ermitage de la vierge du Coral se trouve dans les environs, au milieu d'un site enchanteur.

On remarque sur la route d'Arles à Prats-de-Molló les restes du pont *del Pas del Lloup*, à une bonne lieue de cette première ville ; les fragments qui n'ont

« table. On trouve, en effet, sur le territoire de Prats-de-Molló de « nombreux souvenirs celtiques, des médailles celtibériènes et empo- « ritaines, attestant les relations que les indigènes entretenaient avec « les habitants du revers méridional des Pyrénées. » De Saint-Malo, *Publicateur*, journal littéraire de Perpignan, n° 46, 1re année.

pas été emportés par les eaux du Tech, semblent indiquer une construction romaine. On remarque encore *lo Roc dels Cornuts*, *los Baus de l'Ase*, *lo Coll d'en Mourés*, du haut duquel on aperçoit la mer, etc. [1].

« On foule avec orgueil ces trônes de l'orage ;
« D'un superbe regard on mesure, on parcourt
« La hauteur effrayante et l'effrayant contour,
« On admire, muet, leur majesté sauvage...
« Roi du peuple des airs, à l'œil ardent du jour,
« De ces âpres sommets l'aigle puissant s'élance...
« Cette paix du désert, cet auguste silence,
« Des profondes forêts la ténébreuse horreur,
« Tout élève l'esprit, tout élève le cœur...
« De ces lieux au séjour où siége son auteur,
« Le génie embrasé plonge d'un vol immense. »

(A.-J. Carbonell, *poëme des Pyrénées*, inédit.)

La veille de la fête patronale, a lieu, à Prats-de-Mollo, une cérémonie inconnue dans la plaine. Les *Pabordes* ou commissaires, musiciens en tête, parcourent la ville vers les neuf heures du soir, à la clarté de plusieurs flambeaux que portent des jeunes gens choisis, à cet effet, par M. le Maire, et lancent, de bas en haut, dans les rues où ils passent, des *carratillas* ou fusées; tant pis pour ceux qui sont atteints! car alors les bravos, les ris de la foule frappent les airs. Je ne sais comment cela s'est fait, mais une de ces fusées s'élève en serpentant du centre de la place et s'introduit par la fenêtre entr'ouverte dans la chambre où je me trouve; à l'instant le feu prend aux ri-

[1] On trouve à une demi lieue d'Arles, du côté de Corsavi, dans un lieu désert et sauvage, *la Fo*, abîme où l'œil ne plonge qu'avec effroi. Cette curiosité naturelle mérite d'être signalée à l'attention des amateurs.

deaux d'un lit et à ma capote[1]. On court vite éteindre le feu, qui menace d'embraser la maison, et moi, j'en suis quitte pour la perte d'une partie de mon vêtement.

J'étais prêt à me mettre au lit, lorsque le commissionnaire des malades de La Preste, ayant appris mon arrivée, entre dans ma chambre et m'offre ses services pour le lendemain. Je lui donne quelques ordres qu'il exécutera, j'en suis certain, avec une ponctualité scrupuleuse. Il me souhaite le bonsoir et disparaît.

Je ne puis m'empêcher de faire connaître au lecteur ce type des commissionnaires; c'est un être vraiment précieux, et bien qu'âgé de trente ans environ, *Manel* peut être pris pour un grand enfant, il en a le ton, les manières. Son physique est remarquable et sa taille avantageuse. Il est muni d'un goître, maladie assez commune dans ces montagnes; ses cheveux châtain-foncé ombragent une partie de sa figure intéressante, où brillent deux petits yeux regardant un peu de travers. Son costume est le même que celui de la classe paysanne de ce vallon : bonnet rouge, cravate nouée négligemment sur le devant du gilet, veste et pantalon de drap bleu-clair, fabriqué à Prats-de-Molló[2], gilet de couleur foncée, des espardilles pour

[1] Historique.

[2] La fabrication des draps est une industrie très anciennement connue à Prats-de-Molló et dans ses environs; mais l'art d'ouvrer la laine a dû y déchoir depuis qu'on n'a plus de débouchés dans le Languedoc, le Levant, les côtes d'Italie, etc. Malgré cette décadence, la fabrication des draps, des bayettes et des bonnets écarlate offrent encore quelques avantages dont les habitants de cette contrée savent profiter et plusieurs de leurs productions ont figuré honorablement aux expositions du Louvre.

chaussure. Il est plein d'obligeance pour les personnes qui l'emploient; il est doué d'une mémoire extraordinaire, car il est capable de faire trente commissions à la fois pour trente personnes différentes, sans jamais errer. Ses mœurs sont pures et sa probité proverbiale. Il travaille du matin au soir; il est accoutumé à porter des fardeaux très lourds; tout ce qu'il gagne il l'emploie à l'entretien de sa mère qui est vieille et pauvre. Aussi tous les malades qui se rendent annuellement aux bains de La Preste font grand cas de *Manel*, lui donnent de bonnes étrennes et lui témoignent une estime toute particulière.

. . . . . .

Je me lève à quatre heures du matin, et après avoir fait mes adieux à M. Xatart, à son aimable famille, je monte sur mon mulet et je parts, bien entendu que Tony est encore mon guide dans les deux petites lieues de chemin qu'il me reste à faire pour arriver à ma destination.

« Le hameau de La Preste est à l'orient des bains, « à une demi-lieue de distance, sur le versant opposé « d'une montagne qui les sépare. Le chemin que l'on « parcourt depuis Prats-de-Molló et qui a successivement reçu d'importantes améliorations, a été tracé « sur la rive gauche du Tech. Il traverse une série « de sites agréables qu'animent quelques habitations « éparses, et où s'assortissent, pour en rehausser l'effet pittoresque, de fertiles prairies, d'élégants bouquets de peupliers, de noyers ou de frêne, etc., « des coteaux en pleine culture ou couronnés de bois, « et le sauvage aspect des montagnes.

« Les Bains de La Preste, situés vers la partie supérieure de la gorge que parcourt le Tech, se pré-

« sentent au milieu d'un paysage, d'une austérité « remarquable. Leur isolement de toute autre habi- « tation, l'élévation et l'âpreté des montagnes qui les « entourent, la configuration même du terrain envi- « ronnant, tout semble leur imprimer le caractère « d'une véritable chartreuse. On serait tenté, au pre- « mier aspect, d'envisager ce lieu comme étant bien « plus propice aux silencieuses habitudes de quelques « pieux cénobites, qu'aux joyeux passe-temps d'indi- « vidus qui n'abordent souvent les eaux thermales « qu'avec la légitime espérance de faire concourir au « bon effet du remède les distractions de la société et « les agréments du pays.

« Quelle que soit l'âpreté du site dont ces termes « font partie, leurs alentours ne laissent pas d'être « agréables et d'offrir d'utiles ressources aux prome- « neurs. C'est la conséquence de leur position au con- « fluent de deux courants d'eau et à l'embranchement « de deux petites vallées. De hautes montagnes, d'u- « ne inclinaison presque perpendiculaire au terrain, « s'élèvent, sur ce point, des deux côtés de l'étroite « vallée du Tech et circonscrivent une sorte de bassin « elliptique au fond duquel coule la rivière, et qui « n'a d'autre horizon que le rideau de rochers qui « forme l'enceinte. Situé vers la partie supérieure de « ce bassin et perpendiculairement à son axe, l'éta- « blissement thermal occupe un plateau de beaucoup « plus élevé que le fonds de la vallée. Ainsi, placé « entre le Tech, situé au sud, et le torrent de la *Lla-* « *bana* qui longe sa face septentrionale, il s'avance « comme un promontoire coupé à pic, au milieu de « la gorge du Tech, dont il domine le cours de très « haut. » Anglada, *Traité des Eaux min. de ce Départ.*

Il est bon de vous dire, ami lecteur, qu'en partant de Prats-de-Mollo, j'ai dû quitter mes habits d'été pour endosser ceux d'hiver. Si jamais vous venez visiter ces lieux pendant les mois les plus chauds de l'année, n'oubliez pas de vous munir d'habits propres à vous garantir de l'air vif qui y règne le matin et le soir; ou bien, gare les rhumes et par suite, peut-être, les fluxions de poitrine!.. On m'a assuré que les bains de La Preste sont élevés de 1,000 mètres au-dessus du niveau de la méditerranée.

A six heures du matin, je vois enfin le terme de mon voyage. Le propriétaire des bains me reçoit au pied de l'escalier, taillé dans le roc, qui conduit au salon de compagnie de l'établissement. Je paie mon guide et nous nous disons adieu.

J'atteins le but de mon voyage,
Et me voilà dans l'ermitage
Où l'on trouve un apéritif,
Un répulsif, un digestif,
Un sulfureux et chaud breuvage,
Qui, si j'en crois le témoignage
De maint docteur démonstratif,
Doit être pour moi curatif. .
Trois saisons j'en ai fait usage,
Et je suis encore maladif...
Résignons-nous! J'ai revu l'if,
Au tronc noueux, au noir feuillage,
Et dont l'aspect triste, sauvage,
Serait digne du château d'If,
Auquel Lefranc[1], dans son langage
Tour-à-tour joyeux, descriptif,
Rendit un singulier hommage.
Sur un roc il brave l'orage.

[1] Lefranc de Pompignan, voyez son voyage en Languedoc, etc.

L'oiseau des nuits, au cri plaintif,
Trouve un abri sous son ombrage,
Et le temps, ce vieillard hâtif,
Semble respecter son grand âge.

Cet if a pris naissance au nord et à cent pieds environ au-dessus de l'établissement thermal. Sous ses racines, un pauvre diable de fabricant de sabots, s'est construit une cabane qui est le type de la misère : on dirait un nid d'oiseau suspendu à des rochers. Pour y parvenir, on doit suivre un sentier étroit et raboteux. Ce sabotier dit qu'il vit seul dans son trou, loin des joies et des misères de ce monde, content et satisfait; il rit des gens du fisc qui n'ont encore pu l'atteindre, bien que les porteurs de contraintes soient agiles et disposés à monter, même au ciel, pourvu qu'on puisse leur en indiquer le chemin. Il se croit heureux, c'est assez pour lui. Mais ne pourrait-il pas s'écrier comme ce paveur?...

J'ai suivi la route commune...
A l'hiver des ans arrivé,
Grâce à l'inconstante fortune,
Me voilà donc sur le pavé.
Moins heureux que ces bons apôtres
Qui ne marchèrent pas en vain,
En faisant le chemin des autres,
Je n'ai pu faire mon chemin.

Les malades sont nombreux cette année; je suis accueilli par eux avec des démonstrations d'une joie sincère. Les habitués de nos thermes revoient toujours avec un nouveau plaisir les lieux où ils ont trouvé un prompt soulagement à leurs maux, les sites pittoresques qu'ils ont tant admirés, les sentiers sinueux qu'ils ont parcourus en rêvant peut-être un

brillant avenir. Ils aiment encore à se retrouver sous le même toit, avec les amis à qui ils dirent adieu l'année d'avant, alors que les neiges les forcèrent à la retraite; car là les amitiés qu'on y forme sont durables : on a souffert ensemble, on s'est mutuellement plaint, on s'est connu. Les douces émotions qu'on éprouve dans ces aimables réunions ne s'effacent jamais du souvenir. C'est surtout aux Bains de La Preste que ces réunions sont plus intimes, puisqu'un seul local et souvent une seule table reçoivent tous les malades; on peut dire qu'ils ne forment là qu'une même famille.

Cependant je dois avouer avec franchise que cette vie finit par devenir monotone pour moi, car je suis forcé d'avaler huit grands verres d'eau chaude au moins et de prendre un bain tous les matins, pendant quinze jours :

> Je passe ici la matinée
> Plongé dans l'eau comme un canard :
> Pour un disciple de Panard,
> Dieu ! quelle triste destinée !

Mon premier soin, en arrivant, a été de prendre possession de ma chambre de prédilection, le N° 18, que j'habite depuis que je suis obligé de visiter ces thermes une fois l'an. Elle n'est pas très élégante, mais l'essentiel s'y trouve, je veux dire un bon lit; puis, située au nord de l'établissement et au second étage, le malade qui l'occupe ne craint pas d'être importuné par celui de l'étage supérieur, puisqu'il n'en existe pas. Or, à La Preste, se loge qui voudra au rez-de-chaussée ou au premier, je tiens à y être logé sous le toit. Après avoir fait un bout de toilette,

j'ai dû satisfaire la pressante curiosité des malades qui m'ont demandé des nouvelles de la politique; car ils sont ici étrangers aux journaux qui chaque jour sillonnent la France en tout sens, la poste royale n'arrivant que jusqu'à Prats-de-Molló, et je les en félicite, car

Nos journalistes sont en guerre,
Depuis que la France est en paix;
Chacun, contre son adversaire,
Se promet un brillant succès.
Martin approuve, Orgon critique;
L'un rit, l'autre a deux pieds de nez,
Et dans leur guerre politique
Les battus sont leurs abonnés.

Je les mets ensuite au courant des incidents survenus dans mon voyage, je ne leur fais grâce d'aucune circonstance. J'excite quelquefois leur hilarité; tous conviennent que le petit bossu méritait un meilleur sort.

Parmi les personnes qui m'entourent, dans ce moment, se distingue un soi-disant antiquaire, qui est malade parce qu'un de ses confrères lui a volé *une date, deux dents de Cléopâtre, l'arme dont se servit Alexandre lorsqu'il assassina son ami Clitus*, etc. Sans autre préliminaire, il entame gravement avec moi la question surannée des Grecs et des Romains. Dieu! comme il pérore!...

« Qui me délivrera des Grecs et des Romains?
« Du sein de leurs tombeaux ces peuples inhumains
» Feront assurément le malheur de ma vie... »

(Berchoux.)

Il est conduit par son raisonnement à me dire que

la construction primitive de l'établissement de La Preste, est due à César, lorsqu'il fit la conquête des Gaules. Il trouve partout des voûtes, des pavés du peuple-roi, et la source principale, que quelque mauvais plaisant s'est plu à décorer du nom ambitieux de *Source d'Apollon*, lui sert de point de départ; mais il lui est impossible de me donner une date précise; cette difficulté est pour lui insurmontable. Cependant, comme la plupart de ses confrères, il veut que son opinion soit la meilleure, et voyant mon visage sillonné par le sourire du doute, il se met en colère, il me menace sérieusement de tout le poids de son érudition... — Eh! là! là! monsieur! du calme, du calme! il est nécessaire à notre situation. Je conviens avec vous que la construction primitive de ces Bains, se perd dans la nuit des temps, je vous accorde même qu'ils sont connus depuis que le premier malade a paru dans le monde; mais jusqu'ici, pour ce qui les concerne, nous savons seulement qu'ils étaient appelés jadis *Las Ayadas*, qu'ils doivent leur nouveau nom à une dame dont le manoir féodal était tout proche [1], et que M. de Saint-Sauveur, ancien intendant de la province, qui a laissé parmi nous des souvenirs ineffaçables, touché de leur triste état d'abandon, ne négligea rien pour les rendre à peu près tels que vous les voyez aujourd'hui; le propriétaire actuel a fait le reste. Autrefois l'on y prenait le bain en commun, ce qui n'était ni commode ni décent; de nos jours, chaque malade prend son bain dans une baignoire particulière, en marbre blanc. Encore quelques embellissements indispensables, et cet établissement, recommandable d'ailleurs par la qua-

[1] *Na Presta.*

lité supérieure de ses eaux, dont la source principale s'élève, à son bouillon, jusqu'à 44° 00 C., rivalisera avec ceux qui sont le plus en réputation dans les Pyrénées [1].

Tenez, monsieur l'antiquaire, ce que je vais vous apprendre est plus intéressant que des *dates*, des *vieilleries perdues*; c'est dans le vallon de La Preste que fut semée, pour la première fois, en 1733, *la pomme de terre blanche*, par une compagnie d'Allemands, qui s'y était établie, en 1732, pour exploiter des mines de cuivre qui se trouvent dans les environs. De La Preste, ce bienfaisant tubercule se ré-

[1] Si les malades sont curieux, s'ils ont de bonnes jambes, le vallon de La Preste leur offre à voir les grottes *den Breschot* et de *sainte Marie*, les anciennes mines d'argent et de cuivre, la fontaine délicieuse de *Plananella*, véritable castalie dans le ravin romantique d'où elle s'échappe, en murmurant, à travers le myosotis, les fraisiers et les pensées sauvages, et s'ils tiennent à s'élever à 1250 toises au dessus du niveau de la méditerranée, et à jouir d'un spectacle enchanteur, par une belle matinée du mois de juillet, qu'ils montent sur le sommet de *Costabona*. Les environs de La Preste sont une mine féconde pour l'histoire naturelle; des plantes, des coquilles fluviatiles et terrestres, inconnues, y ont été trouvées. Ils ont été parcourus par les hommes les plus distingués dans cette science, tant français qu'étrangers, tels que MM. le comte Déjean, Gay, Bastard, Leclerc-Thouin, Endrez, Bentham, Arnoth, le comte de Génisson, Requien, Petit, Dufrenoy, Elie de Beaumont, etc.

Qu'il me soit encore permis de signaler à l'attention des malades physiologistes, *Met*, ce cretin gardeur de pourceaux, dont la cabane est adossée à l'établissement thermal: sa taille est de 4 pieds environ et il compte 28 ans d'âge au moins; son corps est assez bien proportionné dans toutes ses parties; sa physionomie est celle de la stupidité; sa voix est glapissante; il est incapable de lier deux idées ensemble. Pendant les longues soirées de La Preste, lorsque le mauvais temps retient les malades dans le salon, *Met* ne manque pas de visiter ces derniers, et chacun verse, dans le bonnet écarlate du cretin, l'aumône que réclame le malheur.

pandit bientôt dans tout le département, et de nos jours, grâce à lui, le peuple ne craint plus la famine. Or, convenez avec moi qu'une pomme de terre est plus utile à l'humanité qu'un vase étrusque?...

Mais notre conversation est heureusement interrompue par le tintement de la clochette annonçant l'heure du déjeûner. Comment résister à ce doux bruit? chacun prend sa place à table et se dispose à faire un bon repas; car, en général, les malades qui fréquentent ces thermes sont doués d'un bon appétit.

Nous allions terminer le dessert, lorsqu'un individu se présente à la porte de la salle à manger, et fixant sur moi ses regards, s'écrie: — Monsieur, j'ai échappé aux douaniers! — Jugez de ma surprise et de celle des autres malades!.. c'est M. Dorville qui, avant d'entrer en Espagne, a voulu me dire bonjour en passant. Le propriétaire de l'établissement l'engage ainsi que nous à se mettre à table. — Je vous remercie, messieurs, de l'accueil cordial que vous me faites, mais je n'ai pas beaucoup de temps devant moi; j'ai cherché à dépister les employés de la douane en prenant ce costume. (M. Dorville est habillé en montagnard roussillonnais.) Cependant, sur l'invitation pressante que nous lui faisons de nous raconter son aventure, l'assurant qu'il n'a rien à craindre dans ce lieu retiré, il s'y prête de bonne grâce. Alors, s'adressant à moi: — J'ai d'abord un aveu à vous faire; la dame prétendue hydropique est ma maîtresse, mais elle sera bientôt ma femme. Ma chère Élisa appartient à une famille riche du département de la Gironde. Ses parents, fiers de leurs écus, s'étant refusés à nous unir, parce que je suis pauvre, l'amour plus accommodant nous a prêté

ses ailes. Un soir, j'ai enlevé ma maîtresse, et nous avons formé le projet de nous marier en Espagne, si c'est possible.

Cela vous explique, monsieur, les stratagèmes que nous avons employés, ma maîtresse et moi, pour ne pas réveiller des soupçons; mais le diable, qui se fourre partout, a dérangé une partie de notre plan. J'ai au Volo un correspondant, Espagnol de naissance, et j'ai lieu de croire que c'est lui qui m'a vendu à la douane; car je dois vous dire que je suis colporteur de mon état, et que mon père, riche autrefois, était très connu dans ces environs. La pacotille de dentelles que j'avais faite avec une partie des fonds de mon Élisa, et que je croyais bien vendre à Barcelone, est tombée entre les mains des douaniers, et je dois à un miracle d'avoir échappé à leurs griffes. Les mêmes contrebandiers qui avaient paru sur la route au moment du passage de la diligence, se sont montrés de nouveau, lors de mon retour à Céret; une bataille s'est engagée entr'eux et mes conducteurs, et comme les employés de la douane devaient plutôt penser à se défendre qu'à me garder, j'ai profité du moment; dans la confusion qui a suivi cette mêlée, j'ai pris la clef des champs. Je suis arrivé à Arles en toute hâte; là, j'ai appris par hasard l'accouchement de mon Élisa. J'ai pleuré d'attendrissement. Avec quel plaisir ne m'a-t-elle pas embrassé! elle me croyait perdu pour toujours. Il a été convenu qu'après son rétablissement, elle se rendrait en Espagne où je l'attendrai. Un bon paysan a bien voulu me servir de guide et me prêter le costume dont je suis affublé. J'ai, Dieu merci, ma bourse bien garnie, et une lettre de crédit sur une des

meilleures maisons de Barcelone, grâce à des amis de mon père qui se sont intéressés à ma position. J'aurais pu prendre une autre route pour entrer en Espagne; mais, sachant que vous êtes ici, j'ai voulu vous voir avant de quitter la France.

Les malades applaudissent à la délivrance de M. Dorville; en mon particulier, je le remercie des confidences qu'il vient de nous faire, et lui garnissant le bissac de provisions de bouche, nous lui souhaitons un bon voyage et l'accomplissement de tous ses souhaits.

. . . . . .

. . . . . .

Adieu séjour de La Preste,
Val agreste
Où j'ai trouvé la santé!
De ton eau jamais perfide,
Si limpide,
Puis-je oublier la bonté?

Non; sans elle la satire,
Le fou-rire
N'inspirant plus mes refrains,
Je verrais, hélas! ma vie
Poursuivie
Par les douleurs, les chagrins.

Aussi que ma joie est vive!...
Sur la rive
Où s'écoula mon printemps,

Du zéphyr la douce haleine,
Me ramène...
Mais sera-ce pour long-temps?...

Si Désaugiers[1] t'eût goûtée,
Eau vantée,
Vieux, peut-être, il serait mort,
Et le malin vaudeville
Qu'on exile,
Chez nous régnerait encor;

Et le dramaturge sombre,
Qui dans l'ombre
Distille son noir poison,
N'oserait point reparaître,
Car, le traître,
Tomberait... sous la chanson!

Qu'un autre oppose Bagnères,
Spa, Plombières
A La Preste!... c'est en vain!
Son eau, mon goût la signale
Sans rivale,
Préférable au meilleur vin[2]!

[1] Désaugiers est mort de la maladie de la pierre.

[2] Pour les malades bien entendu.

LA VENGEANCE DE L'HONNÊTE HOMME,

par **A. J.**

Courbé sous le poids d'un fagot de branches, presque engourdi de froid, le vieux pêcheur Semnon revenait de la forêt, se traînant péniblement sur le sentier de neige qui conduisait vers sa pauvre chaumière. Il passe en chancelant devant la maison du chasseur Ithamar, et il allait traverser le fleuve sur le pont de bois, lorsqu'une voix terrible se fait entendre.

« Arrête, vieillard ! » s'écrie le chasseur, en s'élançant furieux de sa demeure, « arrête ! D'où as-tu « tiré ce bois? il ne t'appartient pas ! tu me l'as volé !»

— « Chasseur, je ne l'ai pas volé ! » balbutie Semnon saisi d'effroi.

— « Ne ments pas, vieillard ! J'ai abattu hier du bois « de ce côté de la forêt : c'est de là que tu l'as pris ! « donne-le donc ! »

— « Non, chasseur ! je l'ai ramassé, scion à scion, « dans la neige, à mesure que je l'ai trouvé épars « sous les arbres. »

— « Tu ments, vieille tête grise ! donne donc ! »

« Tu l'as volé ! qu'ai-je à faire de tes mensonges?» Et, en disant ces mots, il arrache brusquement le fagot du dos du vieux pêcheur et le jette dans le torrent, comme un jouet aux flots : « Voilà mainte-

« nant la dispute terminée! » ajoute-t-il d'un air moqueur, et il rentre farouche dans sa maison. Semnon affligé le suit du regard et s'éloigne en chancelant, les yeux humides.

Quelques jours après l'air s'adoucit et le dégel arriva : les glaçons du fleuve se détachèrent peu-à-peu en craquant, et, charriés par les eaux, se réunirent et s'entassèrent. Les vagues arrêtées s'enflent, inondent le lit et frappent contre le pont qui ne leur livre qu'un étroit passage, menaçant à tout moment de le renverser.

Alors le fils d'Ithamar revenait de la ville. Il s'avance vers le pont, mais il s'arrête irrésolu et recule intimidé, en voyant cette scène d'horreur. Semnon lui-même, qui réparait son canot sur la rive, essaya de le détourner d'exposer ainsi sa vie au danger ; lorsque Ithamar, qui sortait de chez lui, l'ayant aperçu: « Accours vite » lui cria-t-il fièrement « le pont ne « croûlera pas! autrement, Dieu sait à quoi t'engage- « rait encore ce vieux radoteur! viens promptement!»

L'enfant accourut : Le pont battu par les eaux vacillait comme un chêne qu'attaque l'ouragan. Les sourds craquements qui s'en échappaient, se mêlaient au fracas des glaces et au choc des ondes qui frappaient les poutres ébranlées : encore un choc et le pont va croûler. Encore un choc, le pont s'affaisse, tombe dans le torrent, entraînant dans ses débris le fils du chasseur. Oh! comme le père était furieux de voir ainsi l'enfant au milieu du torrent et de se trouver de l'autre côté! comme s'affligeait du côté opposé le vieux Semnon, tandis que le petit poussait d'horribles hurlements, en appelant au secours. Il s'était accroché à une poutre que l'eau minait à vue d'œil,

il était à moitié enseveli sous la glace et le courant allait l'entraîner. Ithamar courait le long du bord, trépignant, poussant des cris et se tordant les mains de désespoir; car il ne pouvait donner aucun secours à son fils, à son fils qui se noyait, et comment eût-il pu espérer que le pêcheur offensé voudrait sauver le petit infortuné!

Mais Semnon, aux cheveux argentés, n'écoutant que son cœur, s'élance courageusement dans son canot, le pousse sans crainte à travers les glaçons et les poutres de sapin du pont que les eaux charriaient; le courant va l'entraîner: le vieillard déploie le peu de forces que l'âge lui a laissées; il lutte long-temps en vain contre la violence des eaux; mais enfin, redoublant d'efforts, il atteint l'enfant qui se débattait violemment contre l'onde, l'arrache au gouffre et, achevant de traverser le fleuve, l'apporte heureusement au père sur la rive. «Voici ton fils que je te rends» lui dit-il d'un ton de douceur qui aurait apprivoisé un tigre, «vois, il est sain et sauf; seulement il est un peu effrayé.» Ithamar n'osait lever les yeux; il resta long-temps muet et confus: «Pardonne-moi, honnête vieillard» s'écria-t-il enfin avec émotion et les yeux pleins de larmes qui coulaient malgré lui le long de ses joues basanées «pardonne-moi mon injuste procédé!»

— «Que dois-je te pardonner» répondit Semnon d'un air affable? «ne me suis-je donc pas assez vengé?»

— «Ainsi donc, vieillard que j'ai offensé, ta ven-«geance a été de me faire du bien! Dieu! ainsi donc «se venge l'honnête homme!»

POLYCARPE L'ACTEUR,

ESQUISSE DRAMATIQUE,

Par **M. F. MÉRIC.**

« Il n'y a ni classique ni romantique
« en littérature; il y a du vrai et du
« faux, du bon et du mauvais. »

(NODIER.)

Ce n'est point pour m'ériger en biographe, ni empiéter sur les attributions de l'historien, que j'entreprends aujourd'hui d'écrire la vie d'un être complètement ignoré.

Polycarpe Séverin fut loin d'être une de ces étoiles lumineuses qui composent la pléiade dramatique de la capitale. Ce n'est pas qu'il manquât précisément du talent nécessaire pour paraître sur un vaste horizon; mais parce qu'ayant son public à lui, qui le choyait, le fêtait, il n'aurait pas couru, de prime abord, à une gloire incertaine, lorsqu'il était à l'apogée de sa célébrité provinciale.

I.

Polycarpe Séverin florissait vers l'année 1828. Son père, qui exerçait à *** la modeste profession de potier d'étain, lui avait fait donner une éducation proportionnée à sa fortune; à l'âge de douze ans il l'avait envoyé chez un pédagogue, pour apprendre, comme il le disait lui-même, à lire et à écrire.

Les premiers fondements de l'éducation ainsi jetés, le père de Polycarpe, qui ne pouvait faire de son fils ni un agent de change, ni un avoué, se détermina, après trois ans de mûres réflexions, à le retirer de l'école pour lui mettre le tablier de cuir à la ceinture et le marteau en main.

Quelque pénible que fût un état pour lequel il ne s'était jamais senti de vocation décidée, Polycarpe ne resta pas moins de six années derrière l'établi. Dans ses loisirs, et profitant quelquefois de l'absence de son père, il se délectait à lire les chefs-d'œuvre de Corneille et les inimitables comédies de Molière, qu'un voisin très officieux, lui prêtait avec un véritable plaisir.

Certes, il faisait beau entendre le jeune Polycarpe déclamer le rôle de Rodrigue, du *Cid!* Avec quelle expression et quelle mâle énergie il prononçait le fameux *qu'il mourût!* des *Horaces;* puis, par une fantasque transition, changeant de ton et de manières, il vous débitait imperturbablement une tirade du *Misanthrope,* et comprenait fort bien tout le satirique que Molière avait déversé sur les *femmes savantes.*

.....Ainsi s'écoulèrent, sans secousse, comme sans embarras, les premières années de la vie de Polycarpe Séverin. Mais le sort, cet artificieux Protée qui revêt toutes les formes pour fasciner les faibles humains, ne permit pas qu'il restât plus long-temps ignoré.

L'incendie couve paisiblement sous la cendre et souvent une étincelle suffit pour l'allumer. Une occasion opportune ne tarda pas à se présenter, et nous allons voir de quelle manière le génie, ou plutôt le démon tentateur de l'art, vint souffler ses flammes sur le héros de notre histoire.

II.

Le 13 mars 1820 fut un jour de fête pour la ville de ***. Il n'était bruit, dès la veille, que d'une troupe d'acteurs ambulants qui venait donner quelques représentations. La joie des bons habitants était à son comble; chacun abordait ses proches, ses amis, ses voisins, le sourire sur les lèvres, et leur demandait, d'un air pleinement satisfait : allez-vous au spectacle ce soir? Quelque part que l'on se rencontrât, cette question était comme la phrase obligée de toute conversation.

Polycarpe Séverin ne fut pas, non plus, des derniers à payer à l'art un tribut que d'autres payaient à la curiosité. C'était le *Misanthrope* qui faisait les frais de la première soirée. Molière! le dieu de Polycarpe, son auteur de prédilection, allait être représenté par des artistes indignes de le comprendre, de l'apprécier!!!...

En narrateur fidèle, nous devons dire, dans l'intérêt de l'art, que le public sut justement châtier les histrions qui s'étaient arrogé le droit d'estropier les alexandrins de l'inimitable poète comique. Quant à Polycarpe, il fut tellement électrisé de voir représenter une des productions de son auteur favori, qu'il n'en bâtit pas moins des utopies de succès pour son propre compte, bien que la pièce eût été mal rendue. Par un hasard des plus inexplicables, le directeur de la caravane dramatique avait pris son logement chez le père de notre héros. Le lendemain, Polycarpe fut le trouver; un colloque s'établit entre eux..... Et, trois mois après, Séverin jouait les premiers amoureux, dans la comédie, à Châlons-sur-Saône.

III.

Plusieurs années se sont déjà écoulées depuis que Polycarpe a déserté le toit paternel. Ce n'est plus le jeune homme inexpérimenté, craignant d'affronter les dangers de la scène, ou qui éprouve une vive émotion lorsque les bravos et les applaudissements frénétiques de l'auditoire viennent saluer un couplet satirique de vaudeville, une tirade de comédie nettement débitée. Désormais, il a ajouté un nouveau fleuron à sa couronne, car, avec le rôle si poétique de premier amoureux, il cumule l'emploi honorable et non moins important de régisseur de la troupe.... Eh! qui ne connaît les tribulations innombrables auxquelles est journellement en butte le régisseur

d'un théâtre de province? Quel est celui qui conjurera la tempête, lorsque le parterre houleux s'indigne contre la longueur démesurée des entr'actes, ou qu'il proteste vivement contre l'admission d'un sujet qu'on croit devoir lui imposer? N'est-ce point encore une pénible fonction que de savoir concilier les intérêts d'une administration théâtrale avec les plaisirs d'un public toujours exigeant?.... Tel est le partage du régisseur dans le monde d'au-delà la rampe! telle est la mission de Séverin!

Mais c'était peu, pour lui, que d'avoir à lutter contre de pareils obstacles! Il comprenait trop ce qu'il y avait de vague et d'artistique dans la profession qu'il avait embrassée pour démentir, un seul instant, le zèle qu'il devait apporter dans ses hautes fonctions. L'emploi de régisseur ne nuisit jamais à l'étude de ses rôles et lui laissa même assez de loisir pour revenir à Molière et à Corneille, qu'il chérissait comme des souvenirs d'enfance et qu'il emporta toujours dans ses excursions dramatiques, ainsi qu'Alexandre emportait les œuvres du divin Homère, lorsqu'il allait combattre les peuples et les réduire sous sa domination.

Quelque part que la troupe nomade plantât sa tente, le public était disposé à la recevoir favorablement. La réputation de Séverin, comme régisseur et principalement comme acteur, contribua beaucoup à sa prospérité. Plusieurs directions, et notamment celles de Lyon et de Strasbourg, firent au premier amoureux des offres très avantageuses auxquelles il ne répondit point.. Aurait-il consenti à délaisser cette réunion d'artistes dont il était l'ame et le pivot, et

son public d'élite qui ne lui avait jamais fait souffrir une seule avanie?...

Hélas! tout n'est pas ovation et bonheur dans cette triste vie! et cette pauvre ame était destinée à recevoir bien des atteintes!

En 1829, lorsque le mauvais goût commença d'envahir la scène et que la littérature facile nous dota de ses monstrueuses créations, Polycarpe Séverin fut un de ceux qui crièrent haro sur la troupe indisciplinée des modernes écrivains; il refusa de sacrifier au caprice du siècle qui, selon l'esprit de quelques-uns, marchait à pas de géant vers le progrès, en abandonnant les vieilles traditions et la littérature décrépite, ainsi que des haillons usés dont le mendiant même ne voudrait plus.

Polycarpe résolut de ne point prêter son concours au drame qui se levait odieux et terrible; comme si les sombres et hurlantes tirades eussent été une tache de sang sur sa vie passée! comme si l'inceste et l'adultère, dont les dramaturges semblaient se proclamer les apologistes fervents, eussent fait tressaillir d'horreur, dans leur tombe, nos deux plus illustres génies classiques: Corneille et Molière!!!...

Il renonça ainsi à une carrière qui aurait été la joie et le contentement de sa vie.

Le directeur d'un théâtre de la banlieue de Paris lui avait fait récemment proposer de le compter au nombre de ses sujets; ce fut peine inutile.... Retiré dans sa ville natale, il se livra à la culture des lettres et mourut le 15 juin 1830.

Quelques-uns de ses anciens collègues prétendent

qu'il laissa trois comédies inédites; mais comme il possédait un grand fonds de modestie et qu'il pensait que les palmes littéraires étaient bien difficiles à obtenir, même après la mort, il avait recommandé de livrer aux flammes des productions qu'il savait être très imparfaites, car il fut toujours imbu de cette maxime de Jean-Jacques : « Il y a bien de la différence entre se plaire à un travail et y être propre. »

HUMILITÉ DANS LA FOI.

A MON AMI J. M.

—

« Savants, le sage a dit que tout est vanité.
« La science de l'homme est son humilité. »
(Gustave de Lanoue.)

Oh! que ne suis-je un aigle! et, déployant mes ailes,
Que ne puis-je, avec toi, des voûtes éternelles
Affronter les hasards;
Voir rouler à mes pieds les globes dans l'espace,
Et de l'astre fécond dont l'éclat les efface
Soutenir les regards!

Que ne puis-je, au-delà des sources de l'aurore,
Précipitant mon vol, monter, monter encore,
Comme en un char de feu;
Et, dans ce vaste azur, dans ces flots de lumière,
N'arrêter mon essor, ne baisser ma paupière
Qu'à l'aspect de mon Dieu!

Mais je ne suis point fait pour ces routes sublimes,
Pour fouler des soleils, et, sondant les abîmes
Du doute et de la foi,
Pour guider vers le jour les yeux de l'incrédule,
— D'Hugo, de Lamartine harmonieux émule,
Fier aiglon comme toi! —

Timide oiseau des bois, la paix de mon asile,
Le printemps qui m'appelle ou l'hiver qui m'exile,
L'air embaumé des champs,
Mes tapis de gazon, mes dômes de verdure,
Mon duvet, ma couvée et mon filet d'eau pure:
Ce sont là tous mes chants.

Et tandis que, t'ouvrant des routes inconnues,
Tu vas, loin de nos yeux, te perdre dans les nues,
Plonger dans l'infini,
Mon aîle voltigeante effleure le rivage,
Et ne peut s'élever qu'au niveau du feuillage
Où je suspends mon nid.

Soumettons-nous ; restons dans les sombres vallées
Où Dieu voulut cacher mes timides volées
Et mon chant ignoré.
Elançant ta pensée aux sources de son être,
Tu sauras l'expliquer, tu le feras connaître ;
Moi, je le bénirai.

Mais, pour la regretter, cette sublime gloire
De tout approfondir, tout, avant de rien croire,
N'a-t-elle aucun danger?
Aux yeux de l'Éternel, que notre orgueil irrite,
Elle nous fait, au moins, perdre, hélas! le mérite
D'avoir cru sans juger.

Et que d'hommes par elle égarés dans leur route!...
Un esprit, dans sa foi, conçoit un premier doute
Et, rêveur, le poursuit;
C'en est fait... Le voilà roulant dans la matière,
Et l'imprudent, parti d'un foyer de lumière,
S'est jeté dans la nuit.

C'est qu'on ne doit jamais dépasser la limite
Sans regarder, souvent, et le point que l'on quitte,
Et le but devant soi;
Il faut, dans ces chemins que l'homme se confie
Aussi bien qu'au flambeau de la philosophie
Au flambeau de la foi.

Le premier seul n'aurait que des clartés funestes.
Il égara Byron, des extases célestes
Ange deshérité,
Byron qui, pour les Grecs, s'armant contre leurs maîtres,
Ne voua point son glaive au Dieu de ses ancêtres,
Mais à la liberté.

La liberté! pour elle il brave la tempête.
Pour elle, dédaignant les lauriers du poète,
Il en rêve un plus beau,
Celui de la victoire... il combat, le moissonne;
Mais ô regrets! bientôt cette vaine couronne
Sèche sur son tombeau.

On dit que le poète, à son heure suprême,
L'œil tourné vers le ciel, semblait contre lui-même
Y chercher un appui;
Et frémissait, plongé dans un sombre délire,
Comme si le néant, qu'avait chanté sa lyre,
N'était plus devant lui:

Tant d'efforts, de travaux, de rêveuse harmonie,
Tant de climats lointains que son ardent génie
Mouilla de ses sueurs;
Et le voilà qui tremble, à son heure dernière,
D'avoir, ô vérité! pour ta pure lumière
Pris de vaines lueurs!

Ah! puisque des tourments et des incertitudes
Sont les seuls fruits que l'homme, au sein de ces études,
Ait jamais pu goûter;
Puisque, en voulant sonder les divines merveilles,
Pour prix de tant de soins, de fatigues, de veilles
Il n'apprend qu'à douter;

Éloignons des pensers qui, troublant cette vie,
Peut-être pèseront sur l'âme poursuivie,
Quand l'autre brillera;
Jouissons du soleil, marchons à sa lumière,
Sans chercher où commence où finit sa carrière,
Si le temps l'éteindra;

Et, dans la paix du cœur coulant des jours prospères,
Laissons-nous tous aller à la foi de nos pères,
Héritage vivant,
Comme l'oreille aux sons d'une lyre facile,
Comme aux vagues du fleuve une barque docile,
Comme la feuille au vent.

P. Batlle.

ALGER.

*

» Alors s'offrit à leurs yeux tout ce qu'on
» peut imaginer de plus agréable et de plus
» surprenant. «

LE TASSE.

Jérusalem délivrée. (Chant XVI.)

Avez-vous quelquefois, dans la verte prairie,
Promené soucieux par une belle nuit,
Et vos pas indécis et votre rêverie?
Avez-vous vu, sans bruit,
A la faible clarté des étoiles sans nombre,
Comme un esprit follet, sous le saule tremblant,
Briller, puis disparaître et s'éteindre dans l'ombre,
Un tombeau morne et blanc?

Avez-vous vu, le soir, d'une fidèle amante,
Sur un marbre pieux, recueillie, à genoux,
Flotter au gré du vent la robe éblouissante,
Au lieu du rendez-vous?

Puis quand l'heure a frappé, quittant le mausolée,
La vîtes-vous, craintive et d'un pas chancelant,
Seule avec sa douleur, errer dans la vallée,
Comme un fantôme blanc?

Avez-vous aperçu, pendant un long voyage,
Du pont de ce vaisseau, passagère prison,
Une voile, bien loin, se fondant au nuage,
Blanchir à l'horizon?

Avez-vous admiré les effets de lumière
Produits par le soleil, quand au soir de beaux jours,
Il dore ou rembrunit, d'une vaste carrière,
Les grotesques contours?

Ou, du haut des coteaux de la belle Helvétie,
Vîtes-vous, sous vos pieds, s'étendre du Léman,
Au milieu de la nuit, l'eau dormante, éclaircie
Comme un manteau d'argent?

Et quelquefois encor des tentes d'une armée,
Aux derniers feux du jour, les dômes culminants
Auraient-ils révélé à votre ame charmée
Des flots tourbillonnants?

Avez-vous, en marin, au cœur plein de courage,
Au lever d'une brise, admiré sous le vent,
Ces flots au loin neigeux, qui dévancent l'orage
Sur le vaste Océan?

Ou de l'astre argenté l'indécise lumière
Éclairant les débris de monstrueux repas,
Montra-t-elle à vos yeux ces os presque poussière,
Parsemés sous vos pas?

Votre ame fantastique, à l'heure du silence,
Sut-elle se nourrir de ces illusions?
Votre cœur céda-t-il à la douce influence
De telles visions?

Alors, vous avez vu la ville du pirate!
Ses pâles minarets et son ciel étranger,
Ses maisons aux toits blancs n'ont plus rien qui vous flatte;
Vous connaissez Alger!

Léon Jeannin.

A MA FILLE MARIE

QUI VIENT DE NAÎTRE.

—

Mon trésor, ma richesse et mon culte et ma loi,
Mon univers c'est toi, toujours toi, rien que toi!

(Victor Hugo.)

D'où venez-vous, ô ma colombe,
Messagère que l'éternel
Dont la faveur sur moi retombe,
Pour guider mon pas qui succombe
Découvre à mon œil paternel?

D'où venez-vous, ô blanche voile
Dont l'aspect agite mon cœur?
D'où venez-vous, ô pure étoile
Qui sur ma route se dévoile,
Comme un flambeau consolateur?

D'où venez-vous, jeune innocente
Qu'un Dieu, touché de mes souhaits,
A mon amour enfin présente,
Vous que je regrettais absente,
Comme si je vous connaissais?

Venez-vous du pays des anges,
De cet éden délicieux
Vibrant sans cesse des louanges
Que les immortelles phalanges
Adressent au maître des cieux?

Venez-vous des champs de l'aurore,
De ces espaces éloignés
Où le nuage se colore
Des feux du jour qui vient d'éclore?
Est-ce de là que vous venez?

Est-ce des sphères infinies
Qui nagent dans le firmament?
Du beau royaume des génies
Où tout n'est qu'accords, harmonies,
Amour, plaisirs, enchantement?

Est-ce des grottes fantastiques
Que le luth d'Ossian rêva?
Est-ce des sommets prophétiques
Où la voix des cèdres antiques
Redit ton nom ô Jéhova?

Oh! que tu viennes des demeures
Où, sur les ailes de la Foi,
Les âmes retournent meilleures,
Où les archanges que tu pleures
Tendent encor leurs bras vers toi;

Que tu viennes de l'Empyrée
Dont en rêve je me souviens,
De la montagne consacrée,
Du haut de la voûte éthérée,
Quel que soit le lieu d'où tu viens;

Oh! sois pour moi la bienvenue,
Sois toujours l'orgueil de mon cœur,
L'astre argenté qui de la nue
Vient entourer mon âme nue
D'une auréole de bonheur!

Que ton sourire me caresse
Comme une haleine de zéphyr!
Mais pourquoi, lorsque je te presse
Dans un saint transport de tendresse,
Me réponds-tu par un soupir?

Soupires-tu vers ta patrie?
Vers les rives où naît le jour?
Regrettes-tu, fille chérie,
Ta céleste mère Marie
Qui t'allaitait de son amour?

Ou bien plutôt, si d'une larme
Ton œil se mouille quelquefois,
Si ton sourire plein de charme
S'efface sous la prompte alarme
Qui mêle des pleurs dans ta voix,

Oh! n'est ce pas que tu devines
Que, dans ce vallon de douleurs,
Tout bonheur s'écroule en ruines,
Que chaque fleur a ses épines,
Que chaque sourire a ses pleurs.

Aussi, lorsque je considère
Combien dans ce rude chemin
Il te reste de pas à faire,
Combien de peines, de misère
Unit la veille au lendemain,

Combien de fois ton innocence
Peut être exposée au danger,
Alors je tremble et puis je pense
Si je devrais de ta naissance
Me réjouir ou m'affliger.

A. J.

UN ANGE.

—

POUR L'ALBUM DE Mme D. P.

(Mai 1838.)

*

« Ange aux yeux bleus protégez-moi toujours! »
(BÉRANGER.)

AIR : { Allez, enfants, mais n'éveillez personne;
Mon médecin m'ordonne le repos.
(BÉRANGER.)

Dans cet album où l'esprit, le génie
Ont tour-à-tour déposé leur tribut,
Rimeur joyeux qu'anime la folie,
Que chanterai-je? un ange ou Belzébuth?
Mieux vaut du *bien* célébrer la louange,
Laissons le *mal* aux méchants, aux pervers:
Ah! mes amis, quoi de plus doux qu'un ange?
Rien l'est-il moins qu'un suppôt des enfers?

Voyez cet ange ; il descend sur la terre,
Et se cachant sous un berceau de fleurs,
Il prend les traits d'une aimable bergère...
Elle se montre, elle charme les cœurs.
Dieu ! qu'elle est belle ! à son aspect tout change :
Plus de chagrins ! plus de tristes hivers !
Ah ! mes amis, quoi de plus doux qu'un ange ?
Rien l'est-il moins qu'un suppôt des enfers ?

Elle est seulette... oh ! que son sein palpite !
Mais un berger se présente à ses yeux ;
A le choisir le tendre amour l'excite :
— « Aimez, sur terre, ainsi qu'on aime aux cieux ! »
Son cœur est pris. D'un bonheur sans mélange
Qu'elle jouisse à l'abri des revers !
Ah ! mes amis, quoi de plus doux qu'un ange ?
Rien l'est-il moins qu'un suppôt des enfers ?

Lors, les oiseaux, se disant mille choses,
Par leur ramage enchantent le vallon,
Et le printemps, ceint de myrte et de roses,
De ses parfums enivre Coridon...
Mais Belzébuth de mon refrain se venge,
En maudissant et ma lyre et mes vers :
Ah ! mes amis, quoi de plus doux qu'un ange ?
Rien l'est-il moins qu'un suppôt des enfers ?

Je ris des coups de cet ange rebelle
Aux volontés de l'auteur de tout bien ;
Eh ! que me fait sa haine ? que peut-elle
Contre la foi de mon ange gardien ?
Quand la vertu sous mon drapeau se range,
Du vice altier dois-je craindre les fers ?
Ah ! mes amis, quoi de plus doux qu'un ange ?
Rien l'est-il moins qu'un suppôt des enfers ?

L'astre des nuits, à travers le feuillage,
Glisse en silence, et sa pâle clarté
Teint, par degrés, les monts, le vert bocage,
D'un demi-jour cher à la volupté...
Le dieu du *mal* a fui... nul bruit étrange
Ne vient troubler les célestes concerts :
Ah! mes amis, quoi de plus doux qu'un ange?
Rien l'est-il moins qu'un suppôt des enfers?

Joseph Sirven.

Déjà morte!

—

La providence te fait grâce
Des jours que tu devais couler.

(Reboul.)

Déjà morte!
O douleur!
Elle emporte
Tout mon cœur;
Pure étoile
Qui se voile
A ma voile....
Pauvre fleur!

A l'haleine
Du zéphyr
Prête à peine
A s'ouvrir,
De rosée
Irisée...
Et brisée!
Et mourir!

En ce monde
C'est le sort;
Rose et blonde
On s'endort;
Front d'élite,
Luth qu'on cite,
Vont plus vite
A la mort;

Jeune fille,
Pur flambeau
Qui nous brille
Saint et beau,
La première,
Est poussière
Sous la pierre
Du tombeau.

Mais peut-être
L'homme, hélas!
De son être
Bientôt las,
Trouve l'heure
Qui le pleure
La meilleure
D'ici-bas.

Car ce monde
Oh! qu'est-il?
Un immonde
Lieu d'exil.
Faux et lâche,
Sa main tache,
Et nous cache
Un péril.

L'âme austère,
Sans lien
Sur la terre,
N'en veut rien,
Tendant, toute,
A la voûte,
Seule route
Du vrai bien.

Là, pour elle,
Plus de fiel
Qui se mêle
A son miel;
Plus d'alarmes,
Plus de larmes;
Tout est charmes
Dans le ciel.

Dieu t'y change,
Maintenant,
En jeune ange
Rayonnant,
Créature
Sans souillure,
Là, si pure
Revenant!

Prie, oh! prie
Le Seigneur,
O chérie
De mon cœur!
Pour que, vite,
Je mérite
Que m'abrite
Ton bonheur;

Car je pleure,
Plein de foi,
Après l'heure
Où je doi,
Oint du prêtre,
Cesser d'être,
Pour renaître
Près de toi.

P. Batlle.

ODE

A PAUL RIQUET.

—

Cessons d'être éblouis par cette fausse gloire
Dont brille à nos yeux la mémoire
Des tyrans fléaux des mortels ;
De nos dédains vengeurs environnons leurs trônes,
Sur leurs fronts détestés effeuillons leurs couronnes,
Et de tous ces faux dieux renversons les autels.

Mais, venez, suivez-moi ; déposons nos offrandes,
Décorons de fleurs, de guirlandes,
Des autels plus dignes de nous ;
Les grands hommes qui font le bonheur de la terre,
Et non ces conquérants qui lancent le tonnerre,
Voilà, voilà nos dieux : peuples prosternez-vous !

Un grand homme !... il peut tout. Sa volonté puissante
A la nature obéissante
En despote dicte des lois ;
Il comble les vallons, aplanit les montagnes,
Dirige les torrents au travers des campagnes,
Et tous les éléments sont soumis à sa voix.

Belle Septimanie, aux riants paysages,
Sous ton ciel pur et sans nuages
Où règne un éternel printemps,
Tu vis, avec orgueil, s'accomplir ces merveilles,
Et le génie, un jour, après de nobles veilles,
Malgré ses détracteurs, en enrichit tes champs

Les deux mers, dont les eaux sans cesse bouillonnantes,
Viennent, en vagues écumantes,
De la France baigner les bords,
Depuis que Dieu leur dit: «Entre d'immenses rives,
« Dans des gouffres sans fond vous resterez captives, »
Pour réunir leurs flots faisaient de vains efforts.

Un dieu mortel paraît: c'est RIQUET... Place! place!
Peuples secondez son audace;
A ces flots il ouvre un chemin;
Ils avancent... courage!... ils avancent encore...
C'en est fait, sous nos yeux, le couchant et l'aurore,
Le nord et le midi vont se donner la main!

Quel changement, ô Ciel!... Dans ces plaines superbes
Où, jadis, s'entassaient les gerbes,
Maintenant serpentent les eaux;
Sur ces monts, où des bois la cîme séculaire
De la foudre et des vents défiaient la colère,
On voit flotter la voile et voguer les vaisseaux.

Là, des rocs entassés par un nouvel Alcide,
Enchaînent l'élément liquide
Dans un bassin miraculeux;
Pressant de tout son poids une voûte profonde,
D'être vaincu par l'art dans sa prison il gronde
Tout prêt à s'échapper à flots tumultueux.

Entrons sous cette voûte, aux gigantesques formes,
Ouvrons ces trois tubes énormes,
En bronze éternel ciselés :
Ciel! quel bruit!... quel fracas!... quelle terreur soudaine!
Sous nos pieds le sol tremble ; une mer souterraine
Tombe, et de toutes parts frappe à coups redoublés.

Au loin suivons son cours... une haute barrière
Arrête une barque légère
Dans la route qu'elle poursuit ;
Mais, tout-à-coup, se ferme une cloison mobile,
L'onde tombe, s'élève et la barque docile
Avec elle s'élève et lentement s'enfuit.

Tu ne vis point la fin de ton œuvre admirable,
RIQUET, la parque inexorable
Te priva d'un destin si beau;
Près d'atteindre le but, objet de ton envie,
Tu sentis dénouer la trame de ta vie
Et, sur toi, se ferma la dalle du tombeau.

Qui le croirait? depuis que Dieu t'y fit descendre,
Nuls honneurs rendus à ta cendre
Ne t'ont réjoui chez les morts.
Dans les siècles passés, dans le siècle où nous sommes,
Hélas! tel fut toujours le destin des grands hommes,
Et par l'ingratitude on paya leurs efforts.

Mais, aujourd'hui, pourquoi cette foule s'empresse?
Pourquoi ces accents d'allégresse
Retentissent de toutes parts?
D'un monarque puissant célèbre-t-on la fête?
D'un autre Constantine a-t-on fait la conquête?
A-t-on d'un autre Alger foudroyé les remparts?

Non, non, c'est une fête et plus douce, et plus chère,
Une fête plus populaire,
Qui ne coûte ni sang, ni pleurs ;
RIQUET est son héros ; jusqu'à la fin des âges,
Elle perpétûra nos respects, nos hommages,
Et d'un reproche injuste elle absoudra nos cœurs.

Du ciseau de l'artiste, ô puissance infinie!
Guidé par la main du génie,
Il crée aussi bien que les dieux.
Le bronze devient chair, il s'anime, il respire;
Je reconnais ces traits, ce regard, ce sourire :
Vive! vive RIQUET! il renaît à nos yeux.

Belles, dont le printemps vient raviver les grâces,
Des fleurs qui naissent sur vos traces,
Formez des bouquets odorants ;
Pour ce front glorieux tressez une couronne :
Rien ne peut la flétrir quand la beauté la donne,
Ni les hivers glacés, ni les étés brûlants.

Muses, qu'à le chanter la gloire vous excite!
De savants, une noble élite,
Vous offre l'immortalité ;
Prenez vos lyres d'or; la renommée écoute ;
Elle va s'envoler vers la céleste voûte,
Et redira vos chants à la postérité !

Magloire NAYRAL.
Membre-correspondant.

LE PÊCHEUR DU LIDO.

—

Verlasz mich nicht, Gott im Himmel! — Nein, du sollst mir meinem Karl nicht entreiszen!
Ne m'abandonne pas, Dieu du Ciel! — Non, tu ne dois pas m'enlever mon Charles.
SCHILLER.

Mon bien aimé m'appelle,
Ne me retenez pas;
En vain l'esquif chancelle,
Je veux suivre ses pas!

Voyez comme intrépide
Il dirige rapide
La barque qui le guide
Sur les gouffres amers;
Sa voile blanchissante
S'éloigne frémissante
Et disparaît glissante
Dans le brouillard des mers.

Point de peur, point d'alarmes!
Allons, cesse tes larmes;
Au retour, que de charmes!
M'a-t-il dit en partant.

O Dieu, Dieu que j'implore!
Daigne conduire encore
Le mortel que j'adore
Sur ce cœur qui l'attend.

Mais quoi! le vent se lève,
L'onde qui se soulève
Se brise sur la grève
Avec un grand fracas;
La barque menacée
Par la mer courroucée
Vers les rochers poussée
S'ouvre et vole en éclats.

Soudain vers le rivage
S'élance avec courage
Luttant contre l'orage
Un mortel: au secours!
Au secours! .. quoi! personne!
En vain sa voix résonne,
L'onde qui tourbillonne
L'engloutit pour toujours.

Mon bien aimé m'appelle,
Ne me retenez pas;
En vain l'esquif chancelle,
Je veux suivre ses pas!

A. J.

LE CHANT DU REIS.

—

En mon cœur plein de confiance,
J'allais depuis un jour entier,
Errant sur les flots en démence,
Comme aux champs bondit un coursier;
Et pour monter à l'abordage,
Je n'avais à bord qu'un canon!
Un canon, mon bras, mon courage,
Allah! Allah! gloire à ton nom!!

Lorsque se détachant des nues,
M'apparut le sommet hautain
D'un navire, aux voiles tendues,
Vers lui je m'élançai soudain;
Et pour monter à l'abordage,
Je n'avais à bord qu'un canon!
Un canon, mon bras, mon courage,
Allah! Allah! gloire à ton nom!!

La ruse est utile à la guerre ;
Aussi, l'étendard ennemi
Couvrit ma tartane légère ;
Puis ma voix répondit : ami!
Et pour monter à l'abordage,
Je n'avais à bord qu'un canon!
Un canon, mon bras, mon courage,
Allah! Allah! gloire à ton nom!!

A peine à dix pas de distance,
Quand je pus entamer son flanc,
Mon cœur joyeux, voyait d'avance,
Le Chrétien nager dans son sang!
Et pour monter à l'abordage,
Je n'avais à bord qu'un canon!
Un canon, mon bras, mon courage,
Allah! Allah! gloire à ton nom!!

Quand de ma faiblesse il se moque,
J'arrive ; et d'un bal infernal,
Mon vieux canon, de sa voix rauque,
A donné le sombre signal!
Et pour monter à l'abordage,
Je n'avais à bord qu'un canon!
Un canon, mon bras, mon courage,
Allah! Allah! gloire à ton nom!!

Pour obéir au saint prophète,
Nous devons, dans le sang chrétien,
Laver nos bras! en cette fête,
Jusqu'au coude y trempa le mien!
Et pour monter à l'abordage,
Je n'avais à bord qu'un canon!
Un canon, mon bras, mon courage,
Allah! Allah! gloire à ton nom!!

Les richesses de l'infidèle
Formeront la part des élus;
Mahomet, pour prix de leur zèle,
Pouvait-il rien faire de plus?
Mais, pour monter à l'abordage,
Je n'avais à bord qu'un canon!
Un canon, mon bras, mon courage,
Allah! Allah! gloire à ton nom!!

Salut, salut, Alger! j'arrive:
Sur moi Zuléma tremble encor;
Pour calmer son ame craintive,
A ses pieds j'apporte de l'or!
Et pour monter à l'abordage,
Je n'avais à bord qu'un canon!
Un canon, mon bras, mon courage,
Allah! Allah! gloire à ton nom!!

Léon Jeannin.

AU BAL. — HORS LE BAL.

—

« Vaste enceinte où les jours de splendide assemblée,
« Quand la nature et l'art y versent leurs trésors,
« On croit voir, en entrant, une riche vallée
« Toute pleine de fleurs, de parfums et d'accords. »
(Joseph Autran.)

« Nos fautes, mon pauvre ange, ont causé nos souffrances.
« Peut être qu'en restant bien long-temps à genoux,
« Quand il aura béni toutes les innocences,
« Puis, tous les repentirs, Dieu finira par nous. »
(Victor Hugo.)

I.

Ils m'ont dit: « Viens, le bal aujourd'hui nous appelle;
« Veux-tu, pauvre insensé! te désoler toujours,
« Et, jeune encore, au sein d'une douleur mortelle
« Perdre ce qu'il te reste à compter de beaux jours?

« Vois le ruisseau troublé sous des torrents de pluie;
« Vois l'arbuste odorant que la grêle meurtrit;
« Des airs pacifiés que l'orage s'enfuye,
« L'un redevient limpide et l'autre refleurit.

« Et parce que le Ciel, aussi, troubla ton onde,
« Que ta couronne, aussi, joncha le sol natal,
« Tu voudrais que ta vie agitée, infeconde,
« Arbre, n'eût plus de fleurs, ruisseau, plus de cristal!

« Viens! ainsi que l'aurore éclaircit un ciel sombre,
« Ainsi que le soleil de la nuit est vainqueur,
« Le bal éblouissant dissipera cette ombre
« Où tu laisses languir ta pensée et ton cœur. »

Et je leur répondais : « Vos instances sont vaines!
« Que vous connaissez mal mes secrets déplaisirs,
« Amis! si vous croyez que mon cœur de ses peines
« Puisse être, un seul instant, détruit par vos plaisirs.

« J'ai si long-temps vécu sous la nuit des tempêtes,
« Sans qu'une aube sereine illuminât mes cieux,
« Que je ne saurais plus du soleil de vos fêtes
« Soutenir les clartés trop vives pour mes yeux.

« Non! partez seuls; chacun doit marcher dans la voie
« Que Dieu sema pour lui de ronces ou de fleurs.
« A vous les voluptés, les festins et la joie;
« A moi l'isolement, la souffrance, les pleurs.

« Laissez-moi! » — mais l'un d'eux, alors : « coupe ou calice,
« Tu videras le vase à tes lèvres offert,
« Tu viendras. » — Et son bras qui, sous le mien, se glisse,
Me subjugue, m'entraîne, et le bal m'est ouvert.

Un bal! me voilà donc dans un bal! quel dictame
A ma saignante plaie, est-il ici versé?
Quel doux rêve y prend-il, sur ses ailes, mon ame,
La berçant dans l'oubli d'un douloureux passé?

Pas une illusion dont je goûte les charmes!
Entouré de regards froids, distraits ou railleurs,
J'y sens mon cœur encor noyé de plus de larmes,
Plus triste, plus souffrant, plus isolé qu'ailleurs.

Le ruisseau, devenu torrent quand le ciel gronde,
S'il se jette, troublé, dans un lac calme et pur
Y coule encor long-temps sans que sa vague immonde
Se mêlant à ces flots en altère l'azur.

Ainsi de moi; je fends cette mer, je coudoie
Ces élus du bonheur, tout rayonnants d'orgueil;
Sans que mon air si triste ôte rien à leur joie,
Sans que leur gaîté folle ôte rien à mon deuil.

Je l'avoûrai pourtant, mon regard se promène,
Avec quelque plaisir, sur ces rangs gracieux
De vierges, frais boutons, dont la vivante chaîne
Se rompt, se noue, au gré du bal capricieux.

Ah! quelle est, devant moi, cette jeune inconnue,
Enfant toute bâtie et de gaze et de fleurs,
Qui semble, aux pas légers de sa danse ingénue,
Ainsi que tous les yeux attacher tous les cœurs?

Que de beauté, de grace et de fraîcheur en elle!
Et quel chagrin sur l'âme étendu sans retour,
Quelle profonde nuit, aux feux de sa prunelle,
Ne se dissiperait pour faire place au jour?

Moi-même, quel que soit le mal qui me déchire,
Qu'un doux regard me luise à travers ces cils d'or,
Que ces lèvres en fleurs me jettent un sourire,
Je sentirai mon cœur, sous ses deuils, battre encor.

Et que serait-ce donc si cette vierge pure
Pouvait, un jour, me dire, en me tendant la main :
« Viens! tu trouves la route et difficile et dure,
« Prends mon bras; nous ferons ensemble le chemin. »

Alors, toujours des fleurs embaumant les vallées,
Toujours, sur les rameaux, des rossignols chantants;
Alors, des jours sereins et des nuits étoilées,
Un ciel tout inondé d'amour et de printemps.

Enfant, oui, que par toi mon âme enfin renaisse;
Donne, épanche sur moi ce sourire adoré,
Ce regard virginal, ce rayon de jeunesse
Par qui mon avenir sera tout redoré.

Donne! Et je t'aimerai comme on aime les anges,
Et je te bâtirai, dans mon âme, un autel
Où vibreront pour toi d'éternelles louanges,
Se mêlant aux flots purs d'un encens immortel;

Et ton moindre désir sera ma loi suprême,
Et je ne vivrai plus que pour trouver en toi
Mon univers, mon ciel, tout jusqu'à mon dieu même,
Tout... mais quels sons lointains arrivent jusqu'à moi?

Une chanson qui meurt d'une plainte suivie!
Des sanglots se mêlant à de grossiers accords!
Un pauvre enfant qui souffre! oh! voilà bien la vie!
Ici, la folle joie, et les pleurs au-dehors.

II.

C'était lui, rassemblant un reste de courage:
« Oh! par pitié — dit-il — un coin de votre feu!
« Voyez, je suis encor tout petit; à mon âge
« On tient si peu de place, et l'on vit de si peu!

« Voulez-vous me laisser mourir sur cette pierre?
« Oh! grâce, et, chaque jour, aux pieds de l'Eternel,
« Pour vous, pour vos enfants, vous aurez la prière
« De moi, sur cette terre, et de ma mère, au Ciel.

« Mais nul ne me répond; j'appelle en vain; personne
« Qui, touché de mon sort, daigne me secourir.
« Dieu, qu'on dit juste et bon, lui-même m'abandonne;
« Moi qui l'aime et le prie, il me laisse mourir. »

— Et dans les pleurs s'éteint sa faible voix lassée. —
Pauvre enfant! presque nu, sans secours, sans appui,
Et le vent tourbillonne, et la terre est glacée,
Et ces dalles encor sont moins froides que lui!

Enfant! mais que viens-tu, par une nuit si sombre,
Seul, à travers la neige, et soufflant dans tes doigts,
Au pied de ce balcon qui rayonne dans l'ombre,
Répandre ainsi des pleurs et des chants à la fois?

Là, le bal délirant, charme, enivre, transporte;
Et qui songe, égaré dans ces vains tourbillons,
Que peut-être, un enfant meurt de faim, à la porte,
N'ayant, pour se couvrir, pas même des haillons?

— Tu gémis, tu te plains, — mais ces cris que tu pousses,
Là-bas sont absorbés par mille cris joyeux.
Ta vielle, humble clavier qui chante par secousses,
Couvrira-t-elle aussi l'orchestre harmonieux?

Viens! suis mes pas; je sais un asile, où, j'espère,
A la paix, au bonheur bientôt tu renaîtras.
Dieu te fit orphelin; je puis te rendre un père :
Dieu me fit malheureux; tu me consoleras.

Car, vois-tu, dans ce monde inexplicable, étrange,
Dont la feinte pitié cache un rire moqueur,
Seule, une voix d'enfant peut, comme une voix d'ange,
Endormir saintement les tristesses du cœur.

Viens! tu t'efforceras de jeter quelques charmes
Sur mes pénibles jours voilés de tant d'ennui;
Et de ton pur regard tu sécheras mes larmes;
Et tu me tiendras lieu du bonheur qui m'a fui.

Et moi, j'enseignerai, le soir, à mon jeune hôte
Comme il doit en Dieu seul placer tout son bonheur,
Car la science est vaine, et l'ame la plus haute
Est-celle qui, le mieux, suit la loi du Seigneur.

Loi sublime! disant, par la voix de l'apôtre,
Au riche, au pauvre, unis par un étroit lien :
« Aimez-vous; l'un se doit aux misères de l'autre.
« L'aumône est le trésor de celui qui n'a rien. »

Et, sans cette parole en mon ame jetée,
De ma raison si faible ayant le seul appui,
Sais-je, hélas! créature au mal toujours portée,
Si je pourrais au bien marcher comme aujourd'hui?

Sais-je, aux accents plaintifs d'une voix inconnue,
Si je serais venu, pauvre enfant! en ce lieu,
Couvrir de mon manteau ta froide épaule nue?
Non, non, ce que j'ai fait tu ne le dois qu'à Dieu.

A Dieu qui, pour sauver ta jeune vie en sève,
De mes débiles mains a voulu se servir;
A Dieu qui nous éprouve, et, d'un souffle, relève,
Quand il lui plaît, l'arbuste hélas! prêt à périr.

Mais, vers mon doux foyer marchons, viens, suis ma trace,
Tous deux, par le Seigneur, à cette heure, éprouvés,
Là, nous le bénirons, là, nous lui rendrons grâce
De nous avoir ainsi, l'un par l'autre, sauvés.

Viens! laissons à leur danse, à leurs vaines chimères,
Ces jeunes insensés, dans leur orgueil fatal,
Ignorant que l'on goûte à secourir ses frères
Un plaisir bien plus doux qu'à briller dans un bal.

Et bien plus insensés tous deux, toi, dont la plainte,
Pauvre enfant, quand le froid ici t'allait saisir,
En s'élevant si pure, hélas! vers cette enceinte,
Crut réveiller l'aumône où règne le plaisir;

Et moi surtout, chrétien sans vertu, vain poète,
Moi qui, déjà souillé de plus d'un fol écart,
Bravant encor le Ciel au milieu de leur fête,
Mendiais un sourire et quêtais un regard!

Pierre Batlle.

LE GÉNIE.

Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos
Ducit, et immemores non sinit esse sui.
OVIDE.

D'où partent ces accents qui réveillent mon ame?
D'où vient que je tressaille à ces mâles accords?
Je disais, quand soudain paraît en traits de flamme
Le Dieu protecteur de ces bords.

Un voile transparent presse sa taille nue,
Sa chevelure d'or scintille dans les airs,
Ses ailes sont d'azur, son front touche la nue,
Son pied repose sur les mers.

La lyre est dans ses mains: sur ses cordes magiques
Il prélude, la note, en bondissants échos,
S'élance, et, s'unissant à ces sons énergiques,
Sa voix laisse tomber ces mots:

« Peuple Roussillonnais, que font donc tes poètes?
« Pourquoi languissent-ils dans un repos fatal?
« Vos lyres trop long-temps demeurèrent muettes,
« Enfants, chantez le sol natal.

« Chantez de ses vallons les ombreuses retraites,
« Où l'on vient s'abriter des ardeurs de l'été,
« Où jaillissent ces eaux dont les vertus secrètes
« Rendent la force et la santé.

« Peignez ses verts coteaux où les grappes mûrissent,
« Et ses bois couronnés de verdure en tout temps,
« Et ses riants jardins où les roses fleurissent,
« Durant l'hiver comme au printemps.

« De vos braves aïeux rappelez la mémoire,
« Les vertus, les exploits et la fidélité :
« Vos écrits s'illustrant d'un reflet de leur gloire,
« Iront à l'immortalité.

« Sans cesse dans vos vers célébrez la patrie ;
« Chantez, son souvenir inspirera vos chants,
« Son nom seul tirera de la lyre attendrie
« Des airs sublimes et touchants.

« La France approuvera ces sons patriotiques,
« Et l'écho de Pyrène à l'écho du vallon
« Redira jour et nuit sur ces rochers antiques :
« Honneur, honneur au Roussillon ! »

Le Génie à ces mots s'abîme sous les ondes,
En traçant sur la vague un lumineux sillon,
Et le flot expirant sur ces plages fécondes
Murmure : Honneur au Roussillon !

A. J.

SONNET

A MON AMI J. S.

—

Quand on sème des fleurs il faut se résigner
à la grêle et aux insectes.
Émile Souvestre.

Ami! dois-tu venir à moi, les yeux en pleurs,
Parce que, sans pitié, sur ta guirlande aimée,
La critique porta sa dent envenimée,
Et que de ses poisons elle souilla tes fleurs?

Es-tu donc à ce point ignorant de nos mœurs,
Enfant! ne sais-tu pas que toute renommée
Voit se dresser contre elle une meute enflammée
De jaloux, l'entourant d'aboyantes clameurs?

Le poëte, abreuvé de fiel durant sa vie,
Ne parvient qu'en mourant à désarmer l'envie;
C'est alors que son nom resplendit glorieux;

Flambeaux tardifs, ses vers ressemblent aux étoiles
Qui ne brillent, du soir diamantant les voiles,
Qu'après que le soleil a disparu des cieux.

Pierre Batlle.

LA MORT DE LA JEUNE FILLE.

—

Pallida mors æquo.....

O nuit !... redouble de silence,
Crains de lui ravir son sommeil !...
— Son sommeil !... pauvre père !... il n'est plus d'espérance;
Son sommeil est muet... il sera sans réveil.

C'est ainsi, qu'à genoux, près du lit d'une vierge,
Un père infortuné cherche à tromper ses maux;
Des rideaux abaissés il écarte la serge,
Et l'image du Christ, qu'éclaire un dernier cierge,
Semble, à son cœur brisé, rendre quelque repos...

Mais, un miroir s'offre à sa vue;
La main tremblante et l'âme émue,
Il veut interroger le poli du cristal;
Il hésite... il avance... il est près de la couche....
Il a tenté l'essai fatal,
Et trois fois vainement la bouche
De la jeune vierge la touche,
La glace brille encor... d'un éclat... sépulcral!

De la douleur affreux empire!
Avant d'être mort, il expire,

Par sa faiblesse il est vaincu ;
Sur sa fille sa main retombe ;
De nouveau, le froid de la tombe
Lui dit que sa fille a vécu !...

Il lui survit... il revoit la lumière ;
Mais, désormais, de sa triste carrière
Un voile sombre entoure l'horizon,
Et lorsqu'assis au seuil de sa chaumière,
Il se croit seul dans la nature entière,
Il ne dit que ces mots, son unique oraison :

O mon Dieu, reçois-la dans ta gloire éternelle,
Jamais ange plus pur, vers toi n'a pris son cours !...
Dix-huit printems, à peine, avaient brillé pour elle,
Et promis à son cœur le parfum des beaux jours ;
Elle osait espérer une saison nouvelle ;
La mort parle et l'espoir vient de fuir pour toujours...

Dès son jeune âge, échappée à l'enfance,
En souriant, elle voyait les jeux
De compagnes, dont l'innocence
Savait borner les plaisirs et les vœux ;
A leurs ébats, doux fruit de la folie,
Elle assistait, mais sans y prendre part ;
Une sourde mélancolie
L'avait conduite, et guidait son départ.

Elle semblait une tige légère,
Enfant choyé de la terre étrangère
Qu'un ciel moins beau voit dépérir,
Mais qui, fière de la parure
Que lui départit la nature,
Veut charmer avant de mourir...

Elle charma, mais la courte durée
De sa présence est pour tous un secret;
Elle charma, mais mon âme ulcérée,
Paie un beau jour d'un éternel regret!...

Las du tourbillon de la ville,
Désireux d'un champêtre asile,
Fixé dans ce séjour tranquille,
J'attendais tout de son beau ciel;
Mais, ô désolante chimère!...
Du bonheur, qui n'est qu'éphémère,
La coupe bientôt fut amère,
Le fond n'était que lie et fiel!...

De même qu'on voit la charmille
Disparaître sous la faucille,
J'ai vu ma nombreuse famille
Victime des coups du trépas;
Mais un seul, un unique gage,
Débris échappé du naufrage,
Semblait devoir, après l'orage,
Guider encor mes faibles pas...

Non, elle s'éteint jeune et belle
Quand j'avais rassemblé sur elle
L'amour d'une âme paternelle
Et les trésors de l'amitié;
Il me faut cheminer sans guide;
La mort, sur son aile rapide,
La dérobe à mon cœur avide:
Pour mes pleurs, elle est sans pitié!...

Mort!... j'excitai donc ton envie?
Car, c'est toi qui me l'as ravie

Cette fille qui de ma vie
Devait rendre l'hiver moins vieux;
J'ai vu le travail de la bêche,
Je vois la terre encor fraîche...
Oui, mort, c'est ta main qui l'empêche
De venir me fermer les yeux...

Oh! oui, voilà de ces traits dont tu frappes
L'humanité!... de ces coups dont tu sapes
Ses rêves décevants!...
Comme l'éclair, qui fend la nue,
Tu crains, tantôt, d'annoncer ta venue
Plus prompte que les vents!...

Tantôt, semblable à l'onde riveraine,
Qui, pas à pas, mine, dévore, entraîne
Un rivage enchanteur,
Tu sais, sans bruit, assurer tes conquêtes,
Et près du but, seulement tu t'apprêtes
A montrer ta laideur.

O mon unique bien! ô ma fille chérie!...
Ton père à ton départ survivra de bien peu.
De ses sanglots, la source, en ce jour est tarie,
Sa voix est expirante et son regard sans feu!
Oui, je vais te rejoindre où tout bonheur abonde...
Toi, qui d'un père étais l'orgueil,
Toi qui mourus n'emportant de ce monde
Qu'un linceul pour parure et pour dot qu'un cercueil!

Alph. Salin.
membre-correspondant.

L'ADRIATIQUE.

—

Venise qui, pareille à la Vénus antique,
Sa chevelure au vent sort de l'Adriatique.
(Barthélemy.)

Italie, italie,
Beau ciel, pays d'amour,
Qui t'a vue un seul jour
Jamais plus ne t'oublie!

Déjà les matelots
Avaient ployé la voile,
Et l'amoureuse étoile
Se penchait vers les flots.
Une légère brise
Dissipant le brouillard,
Me découvre Venise
Que cherchait mon regard.

Venise le matin
Levant son front qui brille,
Comme une jeune fille
Qui sortirait du bain,

Venise la coquette
Qui cache ses atours,
Et sur l'onde projette
Ses clochers et ses tours.

Les gondoliers joyeux,
S'éloignant du rivage,
Echangent en voyage
Les vers harmonieux
De Pétrarque ou du Tasse,
Et de chaque arrivant
La gondole qui passe
Livre une stance au vent.

Italie, Italie,
Beau ciel, pays d'amour,
Qui t'a vue un seul jour
Jamais plus ne t'oublie!

Mais sous les toits flottants
D'une riche gondole
N'ai-je pas vu l'idole
Que rêva mon printemps?
Son œil qui se reflète
Dans l'azur du flot clair,
Se relève et me jette,
En fuyant, son éclair.

Ce regard triste et doux
Etincelant dans l'ombre
Eveille l'humeur sombre
D'un surveillant jaloux,

De qui la main cruelle
A tiré le rideau
Pour me cacher la belle
Qui se mirait dans l'eau.

Mais néanmoins sa voix
Parvient à mon oreille,
Sa voix douce, pareille
Au murmure des bois,
Sa voix qui fuit, s'envole
Peut-être sans retour
Et dont chaque parole
Semble un soupir d'amour.

Déjà ce chant si pur
Expire dans l'espace ;
Déjà l'esquif s'efface
Dans un lointain d'azur,
Et ma vue attentive
Quitte à regret le lieu
D'où la nef fugitive
M'adresse son adieu.

Italie, Italie,
Beau ciel, pays d'amour,
Qui t'a vue un seul jour
Jamais plus ne t'oublie!

A. J.

PORTRAIT.

—

.....Mets ton cœur près du mien,
Et, seuls à nous aimer, aimons-nous.....
(Jocelyn, *neuvième époque.*)

Pied mignon, peau blanche et fine
Comme hermine,
Lèvre dont les bords vermeils
Laissent de perles jolies
Et polies
Entrevoir deux rangs pareils,

Taille, comme un jone qui plie,
Assouplie,
Œil de la couleur des cieux
Dont scintille la prunelle,
Tout en elle
Est pur, frais et gracieux.

Point de luxe qui la pare,
Il est rare
Qu'elle veuille se plier,
Même aux jours où l'on complette
Sa toilette,
A mettre un simple collier.

Pourquoi ? s'est-elle avisée,
La rusée,
Que son cou blanc et poli,
Lorsque rien ne le décore,
Est encore,
Encore bien plus joli ?

Non, non ! elle est, je l'atteste,
Si modeste,
Qu'aux *Platanes*, frais séjour,
Où la ville, à flots, s'épanche,
Le dimanche,
Sitôt que s'enfuit le jour ;

Qu'à la *Pépinière* verte,
Moins couverte
Mais plus fraîche encore aux yeux,
Où ses sveltes sœurs accourent
Et l'entourent
Parfois de cercles joyeux ;

Que, dans toutes ces allées
Si peuplées,
Oh ! c'est plaisir de la voir,
Quand chacun dit autour d'elle :
« Qu'elle est belle ! »
Passer, sans en rien savoir.

Passer, la tête inclinée,
Étonnée
De ce bruit confus de voix,
De ces regards qui l'escortent
Et se portent
Sur elle, tous à la fois.

C'est qu'au sein de cette foule,
Flot qui roule
Et s'étend de toute part,
Elle ne cherche, asservie
Pour la vie,
Qu'une voix et qu'un regard;

Regard qui, d'une caresse,
Tient, d'ivresse,
Le sien de pleurs mi-baigné,
Regard de l'ami qu'elle aime,
Pour qui, même,
Un roi serait dédaigné.

Et puis, dès qu'un œil vers elle
Étincelle,
Si, trop prompte à se troubler,
Dans sa crainte intéressante,
L'innocente
Parfois se prend à trembler;

A trembler comme la feuille
Qu'on ne veuille
Alors d'elle s'approcher,
Pareille à la sensitive,
Fleur craintive
Qui fuit devant le toucher;

C'est qu'elle est, hélas! si frêle
Que, pour elle,
Soi-même on a peur, souvent,
D'une feuille qui voltige,
De sa tige
Tombée au souffle du vent;

Peur, d'un papillon qui passe
Dans l'espace,
Si, trompé par la couleur
De sa pure lèvre rose,
Il s'y pose,
La prenant pour une fleur;

Peur, alors que les feuillées
Sont mouillées,
Du plus léger diamant
Qu'un oiseau, dont l'aile joue,
Y secoue
Sur ce jeune front charmant.

Pourtant, que des sœurs chéries
Aux prairies
L'entraînent, un soir d'été,
Là, sur les pelouses molles,
Jeunes folles!
Luttant de légéreté;

Il faut la voir palpitante,
Haletante,
Poursuivre oiseaux effrayés,
Papillons et demoiselles,
Dont les ailes
Vont moins vîte que ses pieds.

Elle foule, si légère,
La fougère
L'odorant tapis du sol,
Que pas une fleur touchée
N'est penchée,
Tant sa course semble un vol!

Alors, auprès d'une eau vive
Qu'elle arrive,
Et, peu faite à s'admirer,
Pas un regard de coquette
Qu'elle jette
Sur l'onde pour s'y mirer.

Et maintenant que, sans feinte,
Je l'ai peinte
Telle, amis! que je la vois,
Telle qu'avec ses compagnes,
Aux campagnes,
Vous la vîtes, mille fois;

Dites si, peintre fidèle,
Du modèle
J'ai bien saisi chaque trait,
Si vous l'avez reconnue
L'ingénue
Dont j'achève le portrait.

Non! chaque amant qui m'écoute
Croit, sans doute,
Retrouver sous mon crayon
L'innocente jeune fille,
Fleur gentille
Qui s'entrouvre à son rayon;

Et j'ai peint une levrette
Qui, pauvrette,
Là, sur moi les yeux ouverts,
Se doute peu, je suppose,
Qu'elle pose
Maintenant, devant mes vers.

P. Batlle.

LE CÉMOUN.

Ses torrents séche ont sous ma brûlante haleine.
A. de Lamartine. M. xxx.

Comme s'il eût passé sur l'impure Sodôme,
Et s'y fût échauffé sur ses lacs sulfureux,
Comme s'il s'élançait de la bouche d'un Gnôme,
Ou d'un volcan affreux;

Comme si, de l'enfer, conspirant notre perte,
Un démon l'eût lancé, par un pénible effort,
Du fond de sa poitrine, à la terre entr'ouverte,
Pour y semer la mort;

Par son contact impur la nature est flétrie,
Lorsque du Sahara, le Cémoun détesté
Sous le ciel africain, vient étouffer la vie,
Par son souffle empesté.

Ainsi que l'Alcyon, sillonnant de son aîle
Le champ toujours mouvant de la profonde mer,
Il dut s'y rafraîchir et décharger sur elle
Tout le feu du désert!

Mais non : il a gardé tout le poids de sa haine ;
Et l'orgueilleux palmier comme l'humble gazon,
Tout, hélas! est frappé de sa fétide haleine,
Comme d'un noir poison!

L'astre des nuits, d'un sombre voile
Se revêt au dôme d'azur;
Et l'on voit s'éteindre l'étoile
A l'approche du souffle impur!

Telle on voit la vierge innocente,
Devant le vice audacieux,
S'enfuir ; ou d'une main décente
Saintement se couvrir les yeux!

Quand sur lui ce vent lourd s'arrête,
Comme l'ange exterminateur,
L'homme flétri courbe la tête
Devant ce grand dévastateur.

Ainsi doit être suffoquée
Quand elle approche de l'enfer,
Une âme maudite, évoquée
Par le souffle de Lucifer!

Ainsi la flamboyante épée,
Aux jours de malédiction,
Aux mains du Seigneur échappée,
Frappa les enfants de Sion!

Ainsi, quand l'ange des ténèbres
Armé d'un lugubre flambeau,
Etendit ses ailes funèbres
Sur Solyme, en fit un tombeau !

Serais-tu donc, vent redoutable,
Incompréhensible fléau,
Une image trop véritable
Du souffle qui viendra d'en haut,
Lorsque la trompette éclatante,
Frappant les vivants d'épouvante,
Au sein de la terre tremblante,
Réveillera les pâles morts ?
Ou, n'es-tu donc, cruel mystère,
Qu'un souffle émané de la terre,
Ainsi que d'un cœur adultère,
S'élève le cuisant remords !

De Dieu, néanmoins, ta présence
Nous rappelle l'immensité ;
Tu fais redouter sa puissance,
Tu fais adorer sa bonté.
Car, s'il t'envoie en sa colère
Pour épouvanter cette terre
Par une leçon salutaire,
Tu ne fais que passer sur nous.
Cédant à sa tendresse extrême,
De dessus ses enfants qu'il aime,
Sa main te détourne elle-même :
Et l'homme tombe à ses genoux !

Léon Jeannin.

Adieu!

—

Que de morts, de débris, de chutes, de ruines!

Joseph Autran.

Adieu! mot cruel qui résume,
A lui seul, toutes nos douleurs,
Toutes les heures d'amertume
Dont le souvenir nous consume,
Toutes les pertes de nos cœurs!

Mot déchirant, dès le jeune âge,
Hélas! tant de fois prononcé
Par l'homme, en son pélérinage!
Mot qu'on retrouve à chaque page
Lorsqu'on feuillette son passé!

Car, dans ce monde, où nous accueille
Un bonheur de si peu d'instants,
Où chaque plaisir que l'on cueille
S'en va si vite, feuille à feuille,
S'ajouter aux débris du temps,

Dans ce vain monde, où la tempête
Sitôt obscurcit un ciel bleu,
Ni rayon d'or sur notre tête,
Ni fleur sous nos pas, qui n'apprête
A l'ame un douloureux adieu.

Adieu! faut-il dire aux ivresses
D'un printemps qui fuit sans retour,
A la muse, aux enchanteresses
Qui nous brûlaient de leurs caresses,
A la gloire comme à l'amour.

Adieu! l'ame, ainsi ravagée,
Espère que, prenant pitié
Des maux dont elle est surchargée,
Dieu, près d'elle, pauvre affligée!
Va, du moins, laisser l'amitié;

L'amitié même est infidèle:
Les amis, au moindre revers,
S'envolent comme, à-tire-d'aile,
S'enfuit la frileuse hirondelle,
Au premier souffle des hivers;

Et si, malgré notre ciel sombre,
Malgré notre horizon tout noir,
De cœurs choisis un petit nombre
Nous reste encore, et dans notre ombre
Vient glisser un rayon d'espoir,

Où sont-ils bientôt?... l'un, voyage;
L'autre, au loin, mûrit sa raison;
L'autre, s'oublie en son village;
Celui-ci, fend l'onde; avant l'âge,
Celui-là dort sous le gazon.

Chacun d'eux a suivi sa pente,
Tous ont pris des chemins divers,
Filets séparés d'eau courante,
Par une route différente,
Roulant, tous, au gouffre des mers.

Et l'ame, en deuil, qui se désole
De voir comme bientôt, hélas!
Tout la délaisse, tout l'isole,
Comme rapidement s'envole
Tout bonheur qui naît ici-bas,

L'ame, alors, dans sa nuit profonde,
Attend que le regard de Dieu
D'un jour sans voile enfin l'inonde,
Impatiente, en ce vain monde,
D'exhaler son dernier adieu!

Pierre Batlle.

IS.

.....
.....

TABLEAU

des Observations Météorologiques faites, en 1837 et 1838, par M. Bégnin, directeur de l'Ecole Normale de Perpignan.

1837.

MOIS.	MOYENNE des INDICATIONS du Thermomètre centigrade.	MOYENNE des INDICATIONS du Baromètre.	MOYENNE des INDICATIONS de l'hygromètre de Saussure.	INDICATIONS du PLUVIOMÈTRE.	VENT DOMINANT.
		mm.		m.	
Janvier	4°, 741	755, 70	81°, 790	0, 007	N. O.
Février	8, 763	760, 22	75, 732	0, 0035	N. O.
Mars	6, 572	753, 45	75, 467	0, 081	N. O.
Avril	10, 083	753, 45	79, 300	0, 045	N.
Mai	14, 871	757, 96	74, 467	0, 0045	N.
Juin	23, 280.	757, 96	77, 100	0, 0005	N.
Juillet	24, 334	760, 22	79, 596	0, 054	N.
Août	25, 411	760, 22	83, 693	0, 025	N. O.
Septembre	19, 120	757, 96	82, 033	0, 098	N.
Octobre	15, 109	764, 73	85, 870	0, 002	N.
Novembre	10, 708	760, 22	85, 750	0, 080	N.
Décembre	9, 342	760, 22	91, 645	0, 089	N. O.
		mm.		m.	
Résumé	14°, 361	758, 525	81°, 037	0, 4895	

Le vent du nord a soufflé pendant 117 jours : celui du N. O. pendant 110 jours.

1838.

MOIS.	MOYENNE des INDICATIONS du Thermomètre centigrades.	MOYENNE des INDICATIONS du Baromètre.	MOYENNE des INDICATIONS de l'hygromètre de Saussure.	INDICATIONS du PLUVIOMÈTRE.	VENT DOMINANT.
		mm.		m.	
Janvier	5°, 766	753, 45	86°, 419	0, 073	N.
Février	7, 330	751, 19	83, 928	0, 067	N. O.
Mars	12, 322	757, 96	77, 774	0, 024	N. O.
Avril	12, 183	753, 45	75, 966	0, 062	N.
Mai	17, 218	755, 70	77, 500	0, 091	N.
Juin	21, 608	760, 22	86, 650	0, 012	N.
Juillet	23, 806	762, 47	77, 360	0, 020	N.
Août	24, 600	762, 47	77, 740	»	N. O.
Septembre	18, 875	760, 22	79, 333	0, 007	N. O.
Octobre	16, 290	760, 22	79, 742	»	N.
Novembre	12, 875	753, 45	90, 033	0, 031	N. O.
Décembre	6, 580	760, 22	85, 436	0, 061	N.
		mm.		m.	
Résumé	14°, 954	757, 585	81°, 490	0, 448	

Le vent du nord a soufflé pendant 101 jours : celui du N. O. pendant 88 jours.

L'axe des vents paraît être toujours la ligne qui va du N. N. O. au S. S. E.

LISTE DES MEMBRES

composant

la Société des Pyrénées-Orientales,

SCIENCES, BELLES-LETTRES,

ARTS INDUSTRIELS ET AGRICOLES.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

1833. M. F. ARAGO, O ✲, secrétaire perpétuel de l'*Académie des sciences*, député du premier arrondissement des Pyrénées-Orientales.

MEMBRES HONORAIRES.

1835. M. MATHIEU, O ✲, membre de l'Institut, etc.
1836. M. GUIZOT, C ✲, membre de l'académie française, etc.
1838. M. Victor AUDOUIN, ✲, membre de l'Institut, professeur-administrateur du Muséum d'histoire naturelle, etc.

MEMBRES RÉSIDENTS.

1838. M. Aigues-Vives, pharmacien, à Collioure.
1833. M. Alzine, imprimeur-libraire. (*F*)*
1838. M. Augé, ✲, capitaine du génie en retraite.
1833. M. Aymar, pharmacien, à Ille.
1835. M. Aymérich, agent d'affaires.
1836. M. Bach, ✲, capit. d'artillerie, à Besançon.
1835. M. Bassal, pharmacien, à Rivesaltes.
1835. M. Basterot, architecte du département.
1833. M. Batlle, négociant, à Marseille. (*F*)
1833. M. Béguin, directeur de l'école normale. (*F*)
1838. M. Berlam, docteur-médecin, à Céret.
1833. M. Boaça (de) propriétaire, à Prades.
1835. M. Bouis, pharmacien, professeur de chimie.
1836. M. Bresson, propriétaire.
1833. M. Caffe, archit. de la ville de Perpignan.(*F*)
1835. M. Cavel, avocat.
1833. M. Cayrol, chimiste, à Carcassonne.
1835. M. Coder, pharmacien, à Prades.
1835. M. Coll, méd., à St.-Laurent-de-Cerdans.
1835. M. Companyo, docteur-médecin.
1835. M. Coste, chef de bureau à la préfecture.
1833. M. Crova, professeur de mathématiques spéciales et de physique. (*F*)
1837. M. Couderc, ✲, capitaine en retraite, aux bains de Vernet.
1836. M. Dalbiès, pharmacien, à Villefranche.

* Les fondateurs de la société sont désignés par la lettre *F* qui est à la suite de leur nom.

1836. M. Delocre, ✲, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Perpignan.
1836. M. Duffourc, ✲, capitaine du génie.
1835. M. Durand (Eugène) propriétaire.
1838. M. Durosoy, inspecteur des mines.
1836. M. Duverney (Adolphe) homme de lettres, à Espira.
1836. M. Fabre, maître sondeur, mécanicien.
1838. M. Falip, géomètre de 1re classe.
1833. M. Farines, pharmacien. (*F*)
1833. M. Fauvelle, agent-voyer. (*F*)
1835. M. Ferrand, médecin, à Marquixanes.
1833. M. Fraisse, négociant. (*F*)
1833. M. Gaffard (de) propriétaire.
1834. M. Grando, médecin, à Néfiach.
1833. M. Grosset, ancien commissaire du roi près la monnaie de Perpignan. (*F*)
1833. M. Guiraud, peintre, professeur de dessin.
1835. M. Guiter, notaire.
1834. M. Jacomet, propriétaire.
1837. M. Jeannin, agent comptable de la société des mines des Pyrénées-Orientales.
1835. M. Julien, ancien contrôleur de la monnaie de Perpignan.
1836. M. Lacombe Saint-Michel, propriétaire, membre du conseil général.
1836. M. Lacroix, ✲, président du tribunal de première instance, memb. du conseil général.
1836. M. Llanta, propriétaire.
1834. M. Lloubes, aîné, négociant.
1838. M. Malart, instituteur, à Villefranche.
1837. M. Mas, directeur de l'école supérieure primaire de Vinça.

1835. M. Massot (Paul) docteur-médecin.
1836. M. Méric (François) propriétaire.
1835. M. Mouchous (Théodore) pharmacien.
1835. M. Meunier, médecin, à Cabestany.
1836. M. Paillette, ingénieur civil des mines, directeur de la société des mines des Pyrénées-Orientales.
1835. M. Parer, médecin, à Ille.
1834. M. Parès, ✲, propriétaire, membre du conseil général, à Rivesaltes.
1835. M. Passama, docteur-médecin.
1836. M. Pastre-Verdier, O ✲, lieutenant-colonel en retraite.
1836. M. Paul, ✲, médecin en chef de l'hôpital militaire de Perpignan.
1835. M. Picas, aîné, avocat.
1836. M. Quès, ✲, entrepreneur de travaux publics.
1833. M. Ribell, docteur-médecin.
1836. M. Rouffia (Côme) directeur de l'école communale.
1836. M. Salvatori, professeur de langues.
1833. M. Serny, professeur de rhétorique au collége. (*F*)
1833. M. Sirven, négociant. (*F*)
1835. M. Talayrach, docteur-médecin.
1835. M. Talayrach. conduct. des ponts et chauss.
1834. M. Tastu-Jaubert, avocat.
1836. M. Vimort-Maux, négociant.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

1839. Mad. Amable Tastu, à Paris.
1839. Mad. Céleste Vien, à Paris.

1833. M. Charles Des Moulins, memb. de plusieurs sociétés savantes, à Lanquais.
— M. Vène, ingénieur des mines, à Carcassonne.
— M. Tournal, géologue, à Narbonne.
— M. Marcel de Serres, professeur de géologie à Montpellier.
— M. Natart, père, botaniste, membre du conseil général, à Prats-de-Molló.
— M. Christol, Jul. (de) professeur d'histoire naturelle, à Montpellier.
— M. Labouïsse-Rochefort (de) homme de lettres, à Castelnaudary.
— M. Vigarosy, ✻, membre de plusieurs sociétés savantes, à Mirepoix.
— M. Th. Abadie, hom. de lettres, à Toulouse.
— M. Magloire-Nayral, membre de plusieurs sociétés savantes, à Castres.
— M. Armonville, secrétaire du *Conservatoire des Arts et Métiers*, à Paris.
— M. Siau, de Perpignan, ingénieur des ponts et chaussées, à Bordeaux.
— M. Chapsal, curé, à Trullas, Pyrén.-Orien.
— M. Boubée, géologue, à Paris.
— M. Bastard, docteur-médecin, à Châlonnes.
— M. Dias de Moralès, ancien député aux Cortès à Marseille.
— M. Arvers, pharm.-milit., à Bastia, (Corse).
— M. Denis de Saint-Antoine, président des relations intérieures de la *Société de Civilisation*, à Paris.
— M. Ivan (Michel) docteur-médecin, à Digne.
— M. Ferrus, ancien principal du collége de Perpignan. (*F*)

1833. M. Gouget, ✲, chirurgien-major au 47e rég. de ligne.
— M. Julia, professeur de langues, à Béziers.
1834. M. Poulain, chirurgien en chef de la division des Basses-Pyrénées, à Bayonne.
— M. Xatart, fils, pharm., à Prats-de-Molló.
— M. Cros, avocat, à Carcassonne.
— M Pujade, ✲, doct.-méd., à Arles, Pyr.-Or.
— M. Boisgiraud, prof. de chimie, à Toulouse.
— M. Dupuy, O ✲, colonel d'état-major en retraite, à Toulouse.
— M. Godde de Liancourt (le comte) présid. de la *Société universelle de Civilisation*, à Paris.
— M. Julia-Fontenelle, secrétaire de la *Société des Sciences physiques et chimiques*, à Paris.
— M. Thorent, visiteur des douanes, à Bayonne.
— M. Izern, de Perpignan, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.
— M. César-Moreau, ✲, directeur-fondateur de la *Société Française de Statistique universelle*, à Paris.
— M. Alphonse-Salin, contrôleur de la monnaie des médailles, à Paris.
— M. Delestre, prés. de l'Athénée royal, à Paris.
— M. D'Horbourg, directeur de l'école primaire supérieure, à Montpellier.
1835. M. Guyot de-Fère, secrétaire perpétuel de la *Société d'Encouragement*, à Paris.
— M. Dubin, ✲, capit. du génie, à Orléans.
— M. Gally-Cazalat, professeur de physique, à Versailles.
— M. Gallay, de Perpignan, professeur de cor à l'école royale de musique, à Paris.

1835. M. Maurin (Antoine) de Perpignan, lithographe, à Paris.
— M. Maurin (Nicole) de Perpignan, lithographe, à Paris.
— M. Maurin (Laurent) de Perpignan, lithographe, à Paris.
— M. Arago (Etienne) de Perpignan, directeur du théâtre du *Vaudeville*, à Paris.
— M. Arago (Jacques) de Perpignan, homme de lettres, à Paris.
— M. Tastu (Joseph) de Perpignan, homme de lettres, à Paris.
— M. Lecoq, professeur de botanique, à Clermont-Ferrand.
— M. Sarrus, professeur de mathématiques spéciales, à Strasbourg.
— M. Rigaud (Esprit) de Perpignan, avocat à Paris.
— M. Ribes, de Perpignan, professeur à la faculté de médecine de Montpellier.
— M. Ensely, doct.-méd., à Castelnaudary.
— M. Guinard, aîné, pharmacien, à Bordeaux.
— M. Henry, bibliothécaire, à Perpignan.
— M. Leucotte, capit. d'état-major, à Paris.
— M. Chenu, chirurgien aide-major au 12e chasseurs.
— M. Combes, docteur-médecin, à Toulouse.
— M. Itier, naturaliste, inspect. des douanes.
— M. Michel, capitaine au 17e rég. de ligne.
1836. M. Beautés, instituteur, homme de lettres, à Ille, Pyrénées-Orientales.
— M. Turbert, ingénieur des mines.

1836. M. Julia (Emile) de Perpignan, off. d'artiller.
— M. Aleron, naturaliste, à Perpignan.
— M. Breghot du Lut, conseill. à la cour royale de Lyon, membre de l'*Académie Royale* de la même ville.
— M. Péricaud, bibliothéc. de la ville de Lyon, membre de l'*Acad. R.* de la même ville.
— M. Llanta, de Perpignan, lithog., à Paris.
— M. Fortaner, chan. titul., à Perpignan.
— M. Chevrolat (Auguste) membre de la *Société Entomologique de France*, à Paris.
— M. Merch, trésorier de la *Société Linnéène de Lyon*.
— M. Mulzant, prof. d'entomologie au lycée de Lyon et à la faculté des sciences de la même ville.
— M. Calmettes, de Perpignan, conseiller à la cour royale de Montpellier.
— M. Denisart-Hurtrel, propriétaire, à Lille.
— M. Walter, ingénieur civil, professeur à l'école des Arts et manufactures, à Paris.
— M. Ravigné, off. de l'Académie, à Limoux.
— M. Cornuo, ✲, chirur.-major au 10e léger.
— M. Gourdon, docteur-médecin, à Paris.
— M. Cachelièvre, ingénieur des mines.
— M. Neppel, industriel, à Paris.
— M. Parès (Théodre) ✲, de Perpignan, proc.-gén. à la cour royale de Colmar, député du 3e arrondissement des Pyr. Orient.
1837. M. Reboul, homme de lettres, à Nîmes.
— M. Jasmin, homme de lettres, à Agen.
— M. Barrau (J.J.) homme de lett., à Toulouse.
— M. Mercadier, aîné, lithog., à Toulouse.

1837. M. Boluix, de Perpignan, enseigne de vaisseau.
1838. M. Duvignau, homme de lettres, à Agen.
— M. Vaillant, dessinateur attaché au muséum d'histoire naturelle de Paris.
— M. Grenier, doct.-méd., professeur d'histoire naturelle, à Besançon.
— M. Bonafos (Julien) doct.-méd., à Sigean.
1839. M. Cadilhac (Désiré) homme de lettres, à Puisserguier, près Béziers.
— M. Bousquet (Georges) de Perpignan, du conservatoire royal de musique, couronné par l'Institut.
— M. Terrevert, naturaliste, à Lyon.
— M. Celles (de) de Perpignan, homme de lettres, à Marseille.
— M. Michaud, capitaine au 10e régiment d'infanterie de ligne, naturaliste.
— M. Brochier, capitaine du génie, à Paris.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1833. M. Andrew-Covert-Spring, membre de plusieurs sociétés savantes, à Barcelone. (*F*)
— M. Llobet, géologue, à Barcelone.
— M. Ladron de Guerrera, chanoine et curé du *Retiro*, à Madrid.
1835. M. Lorenzo de Rédecilla, homme de lettres, à Madrid.
— M. Francisco Vera, hom. de lett., à Madrid.
— M. Acevedo, homme de lettres, à Madrid.
— M. Lorenzo Abad, hom. de lett., à Madrid.
— M. Mariano de Sans, natural., à Barcelone.
— M. Roura, prof. de chimie, à Barcelone.

1835. M. Garnier, memb. de l'université, à Madrid.
— M. Raull, avocat, à Barcelone.
— M. Bastuc, censeur royal, à Barcelone.
1836. M. Gauthier d'Arc, consul général de France, à Barcelone.

MEMBRES RÉSIDENTS DÉCÉDÉS.

Cayrol, graveur. (*F*)
Jaubert de Réart, propriétaire.
Capdebos, peintre, fond. du musée de Perpignan. (*F*)

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,

SCIENCES, BELLES-LETTRES,

ARTS INDUSTRIELS ET AGRICOLES.

STATUTS CONSTITUTIFS.

CHAPITRE PREMIER.

ARTICLE PREMIER.

La *Société des Pyrénées-Orientales* s'occupe de tout ce qui est relatif aux sciences, belles-lettres, arts industriels et agricoles.

ART. 2.

Elle s'interdit, expressément, toute discussion étrangère aux sciences, belles-lettres, arts industriels et agricoles.

Art. 3.

La Société se compose d'un président honoraire, de membres résidents, de membres correspondants et de membres honoraires.

Art. 4.

Le nombre de ses membres est illimité.

Art. 5.

Les fonctionnaires de la Société, sont :
Un président honoraire,
Un président,
Un vice-président,
Un secrétaire,
Un secrétaire-adjoint,
Un archiviste,
Un trésorier,
Un comité de rédaction composé de trois membres, savoir : le secrétaire, et deux membres pris en dehors du bureau.

Art. 6.

Ces diverses fonctions, excepté celles de secrétaire, ne sont conférées que pour un an. Le secrétaire peut être nommé pour cinq ans. Il peut être réélu.

Art. 7.

Les élections ont lieu sur un bulletin individuel

pour les trois premiers fonctionnaires, et sur un seul bulletin pour les autres.

Les nominations ont lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents : s'il y a égalité de voix, le plus âgé l'emporte : si un deuxième tour de scrutin devient nécessaire et qu'il soit sans résultat définitif, il est procédé à un scrutin de ballotage entre les deux membres qui ont réuni le plus de voix pour chaque fonction.

ART. 8.

Excepté le secrétaire, les membres sortant ne peuvent pas être réélus aux mêmes fonctions.

ART. 9.

Le président honoraire est élu à vie; il peut être choisi hors du sein de la Société; son élection doit réunir les suffrages des deux tiers des membres présents; il n'est pas tenu de remplir les obligations imposées par l'art. 13.

ART. 10.

Tout candidat au titre de membre résident ou correspondant doit présenter un travail relatif aux sciences, belles-lettres, arts industriels et agricoles. Un rapport est fait dans la séance suivante, et on procède ensuite à l'élection par scrutin secret. L'admission est prononcée à la majorité des voix des deux tiers des membres présents. Un travail écrit n'est pas exigé lorsque le candidat à l'admission se recommande par

de grands services rendus à l'agriculture, à l'industrie, aux sciences; ou bien lorsqu'il fait don à la Société d'objets d'art, d'archéologie, d'histoire naturelle.

Toutefois, dans ces cas particuliers, la proposition pour l'admission doit être faite à l'unanimité par les membres du bureau.

ART. 11.

Le compte-rendu des séances de la Société, et les travaux dont elle ordonne l'impression, sont publiés dans les journaux du département, par les soins du comité de rédaction.

ART. 12.

Aucune publication ne peut être faite au nom de la Société, si, au préalable, elle n'est approuvée par le comité de rédaction.

ART. 13.

Les membres résidents sont soumis à une cotisation annuelle de *six francs*, payable d'avance, dans le courant de janvier, et tout membre reçu est tenu de payer *deux francs* pour le diplôme.

STATUTS RÉGLEMENTAIRES.

CHAPITRE II.

ART. 14.

La Société se réunit le 1^er^ et le 3^me^ mercredi de chaque mois; les séances s'ouvrent à huit heures du soir.

ART. 15.

Chaque séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la séance précédente; elle est faite par le secrétaire ou le secrétaire-adjoint, et à leur défaut par un membre résident au choix du président.

ART. 16.

Le président et à son défaut le vice-président occupe le fauteuil; en leur absence, le doyen d'âge des membres présents préside la séance.

ART. 17.

Lorsque le président honoraire est présent, il est invité à occuper le fauteuil.

ART. 18.

Le président de la Société fait observer la police in-

térieure des séances; il veille au maintien et à l'exécution des réglements. Il rappelle à l'ordre; néanmoins ce rappel ne peut être mentionné au procès-verbal qu'après que la personne inculpée a été entendue, si elle demande à l'être. Le président peut même, si le cas l'exige, suspendre ou lever la séance.

Art. 19.

Les étrangers à la Société peuvent assister à ses séances, pourvu qu'ils soient présentés par un membre résident.

Art. 20.

Le renouvellement du bureau a lieu le troisième mercredi de décembre de chaque année, afin que les nouveaux élus puissent entrer en fonctions le premier mercredi de janvier.

Art. 21.

Le renouvellement du comité de rédaction a lieu le premier mercredi de janvier.

Art. 22.

Les membres correspondants ont leur entrée aux séances, et y ont voix délibérative, à moins qu'il ne soit question d'administration intérieure et d'emploi de fonds. Ils ne peuvent pas faire partie des fonctionnaires de la Société.

ART. 23.

Un tableau placé en évidence dans la salle des séances contient la liste de tous les membres de la Société. Cette liste est publiée tous les ans.

SÉANCES PUBLIQUES.

CHAPITRE III.

ART. 24.

La Société pourra se réunir en séance publique et extraordinaire; l'époque de ces solennités et leur opportunité sera réglée ultérieurement et annuellement.

ADMINISTRATION.

CHAPITRE IV.

ART. 25.

Le Secrétaire est chargé spécialement de la rédaction du procès-verbal de chaque séance et de la correspondance courante. Il tient un registre des procès-verbaux adoptés par la Société; il donne l'ordre du jour, après s'être entendu sur ce point avec les autres membres du bureau, dont il doit également prendre l'avis pour sa correspondance officielle.

Art. 26.

Dans la séance de décembre, avant les élections, le Secrétaire présente le résumé des travaux de la Société pour l'année expirée.

Art. 27.

Toute lettre répondue officiellement est renvoyée à l'Archiviste avec la minute de la réponse. Cette correspondance est conservée dans les archives de la Société, ainsi que les notes, mémoires qui y sont lus; mais, au préalable, ces pièces sont revêtues du timbre de la Société.

Art. 28.

L'Archiviste est chargé de la conservation de toutes ces pièces; il en tient un registre, où est inscrite la date de leur présentation, et qui sert de répertoire; il tient un registre à part pour y noter les objets d'histoire naturelle, livres ou autres qui sont donnés à la Société, avec le nom du donataire et la date.

Art. 29.

Les membres de la Société ont le droit de prendre lecture des pièces déposées aux archives; ils ne peuvent les emporter qu'en fournissant un récépissé à l'Archiviste.

Art. 30.

Le Trésorier est chargé de la rentrée des cotisations; il est tenu de prévenir par écrit, au moins deux

fois, les membres qui négligeraient de s'acquitter. Il tient un livre-journal où sont inscrites les recettes et les dépenses, avec leur nature; il propose le budget de l'année suivante à la séance du mois de décembre, après le compte-rendu du Secrétaire.

Art. 31.

Aucune dépense ne peut être faite sans avoir été votée par la Société.

Art. 32.

Les membres correspondants peuvent devenir résidents, en se conformant à l'art. 13.

Art. 33.

Tout membre résident qui à la fin de l'année n'a pas acquitté sa cotisation est censé démissionnaire et, comme tel, rayé de la liste des membres de la Société, après, toutefois, qu'il a été invité par les membres du bureau à se conformer au réglement.

Art. 34.

Aucun membre démissionnaire ne peut réclamer le remboursement de sa cotisation versée.

Art. 35.

Les membres résidents et correspondants reçoivent un diplôme signé par deux membres du bureau, et portant le sceau de la Société.

Art. 36.

En cas de décès d'un membre de la Société, une députation est envoyée au convoi funèbre et auprès de la famille.

Art. 37.

En cas de dissolution de la société, les fonds en caisse sont distribués aux pauvres, le mobilier et les autres objets qu'elle possède, répartis entre les membres résidents.

APPENDICE.

Voyez le mémoire sur un local dit *Moli d'aram*, page 47.

Depuis la rédaction de cet article, la compagnie des mines des Pyrénées-Orientales a mis à découvert, par ses recherches, sur un des filons de plomb de La Manère, une série de vieux travaux ne portant absolument que des traces de coups de pics, et cela à trente mètres de profondeur.

A. Paillette.

ERRATA.

Note sur un établissement monétaire en Catalogne, etc., page 142, ligne 16, au lieu de 1818, lisez : 1808.

Page 144, ligne 9, au lieu de 1808, lisez : 1823.

Page 149, au lieu de 5 francs, plus 19 R^{v}, lisez, 5 *francs* =19 *R.*^{v}

Voyage aux Bains de La Preste :

Page 268, au lieu de : Le Fort-les-Bains, position militaire qui domine la vallée et fut construite en 1670, lisez : *Le Fort-les-Bains, position militaire qui domine la vallée, construit en* 1670.

Page 273, au lieu de : Dans cette occurrence, le pauvre voyageur, etc., lisez : *Dans cette occurrence, le voyageur*, etc.

Page 275, au lieu de : près de la frontière, lisez : *prés* (prata) *de la frontière.*

Page 279, au lieu de : Aussi tous les malades, lisez : *Aussi, les malades*, etc.

Page 281, au lieu de : Et je suis encore maladif: etc., lisez : *Et je suis encor maladif*, etc.

Page 306, Alger, strophe 8^{e}, vers 3^{e}, au lieu de : à votre âme charmée, lisez : *pour votre âme charmée.*

Table des Matières.

Compte-Rendu des travaux de 1837, par M. *Sirven*. Page 1.
Discours de M. *Lacombe St.-Michel*, président..... 11.
Discours de M. *Ribell*, vice-président..... 13.
Discours de M. *Bach*, secrétaire..... 16.
Compte-Rendu des travaux de 1838, par M. *Companyo*, secrétaire..... 19.

PREMIER CHAPITRE.

Sciences Physiques et Naturelles.

Notice sur un local dit *Moli-d'aram*, près Prats-de-Molló; conséquences qu'on peut en tirer pour l'histoire des mines dans le Roussillon, par M. *Paillette*, ingénieur civil..... 47.
Catalogue des oiseaux qui ont été trouvés dans le département des Pyrénées-Orientales, soit sédentaires, soit de passage, par M. *Companyo*.... 54.
Minerai de manganèse de La Poussangue et Missègre, départ. de l'Aude. — Rapport de M. *Bouis*. 108.

Rapport de MM. *Paul* et *Talayrach*, doct.-médec., sur une observation de mérycisme, présentée par M. *Pujade*, docteur-médecin. — M. *Paul*, rapporteur. ..... pages 112.
Alcoolicité de plusieurs vins du département des Pyrénées-Orientales, par M. *Bouis*..... 115.
Tableau comparatif de l'alcoolicité des vins du département, par le même.

DEUXIÈME CHAPITRE.

Économie Politique.

Rapport sur les travaux d'art à faire à Port-Vendres, par M. *Lacombe St.-Michel*..... ..... 117.
Sur la conservation des grains et des farines, par M. *Côme Rouffia*..... 126.
Note sur un établissement monétaire en Catalogne et considérations sur la refonte des espèces décimales non affinées, par M. *Grosset*..... 142.

TROISIÈME CHAPITRE.

Arts Industriels et Agricoles.

Charrue perfectionnée, par M. *Saturnin Llanta*.... 153.
Mémoire sur les débordements des rivières de la plaine du Roussillon, par M. *Fortuner*, membre-correspondant..... ..... 157.
Rapport sur l'ouate en coton, fabriquée par M. *Vimort*. — M. *Sirven*, rapporteur..... 174.
Rapport sur les essais de la culture en lignes par le Semoir-Hugues, par MM. *Bassal* et *Llanta*..... 177.
Notice sur les insectes qui ravagent quelques cantons des vignobles du département des Pyrénées-Orientales, par M. *Companyo*..... ..... 183.

QUATRIÈME CHAPITRE.

Instruction Primaire.

Rapport adressé à MM. les membres du comité d'instruction primaire du premier arrondissement (Pyrénées-Orientales), au nom du comité local de surveillance de Perpignan, par M. *Sirven*, rapporteur..... 221.
De l'utilité des salles d'asile à Perpignan, par le même..... 227.

CINQUIÈME CHAPITRE.

Histoire.

Sur l'ancienne constitution militaire de Perpignan, résultante de son droit de guerre ou privilége de la main-armée, par M. *Henry*, memb.-corresp. 231.

SIXIÈME CHAPITRE.

Belles-Lettres.

Voyage aux Bains de La Preste, deuxième arrondissement des Pyrén.-Orientales (16 juill. 1835), par M. *Joseph Sirven*..... 255.
La vengeance de l'honnête homme, par *A. J*..... 291.
Polyearpe l'acteur, esquisse dramatique, par M. *François Méric*..... 294.
Humilité dans la foi, à mon ami J. M., par M. *Pierre Batlle*..... 301.
Alger, par M. *Léon Jeannin*..... 305.
A ma fille Marie, qui vient de naître, par *A. J* ... 308.
Un Ange, par M. *Joseph Sirven*..... 312.
Déjà morte! par M. *Pierre Batlle*..... 315.

Ode à Paul Riquet, par M. *Magloire Nayral*..... 319.
Le Pêcheur du Lido, par *A. J* ..... 323.
Le Chant du Reis, par M. *Léon Jeannin*..... 325.
Au Bal — Hors le Bal, par M. *Pierre Batlle* ..... 328.
Le Génie, par *A. J*..... 336.
Sonnet à mon ami J. S., par M. *Pierre Batlle*..... 338.
La mort de la jeune fille, par M. *Alphonse Salin*, membre-correspondant..... 339.
L'Adriatique, par *A. J*..... 343.
Portrait, par M. *Pierre Batlle*..... 346.
Le Cémoun, par M. *Léon Jeannin*..... 351.
Adieu! par M. *Pierre Batlle*..... 357.

Tableau des observations météorologiques faites en 1837 et 1838, par M. *Béguin*, directeur de l'école normale.

Liste des membres de la Société..... 357.
Réglement de la Société..... 367.
Appendice, par M. *Paillette*..... ..... 377.
Errata..... ..... 379.

FIN.